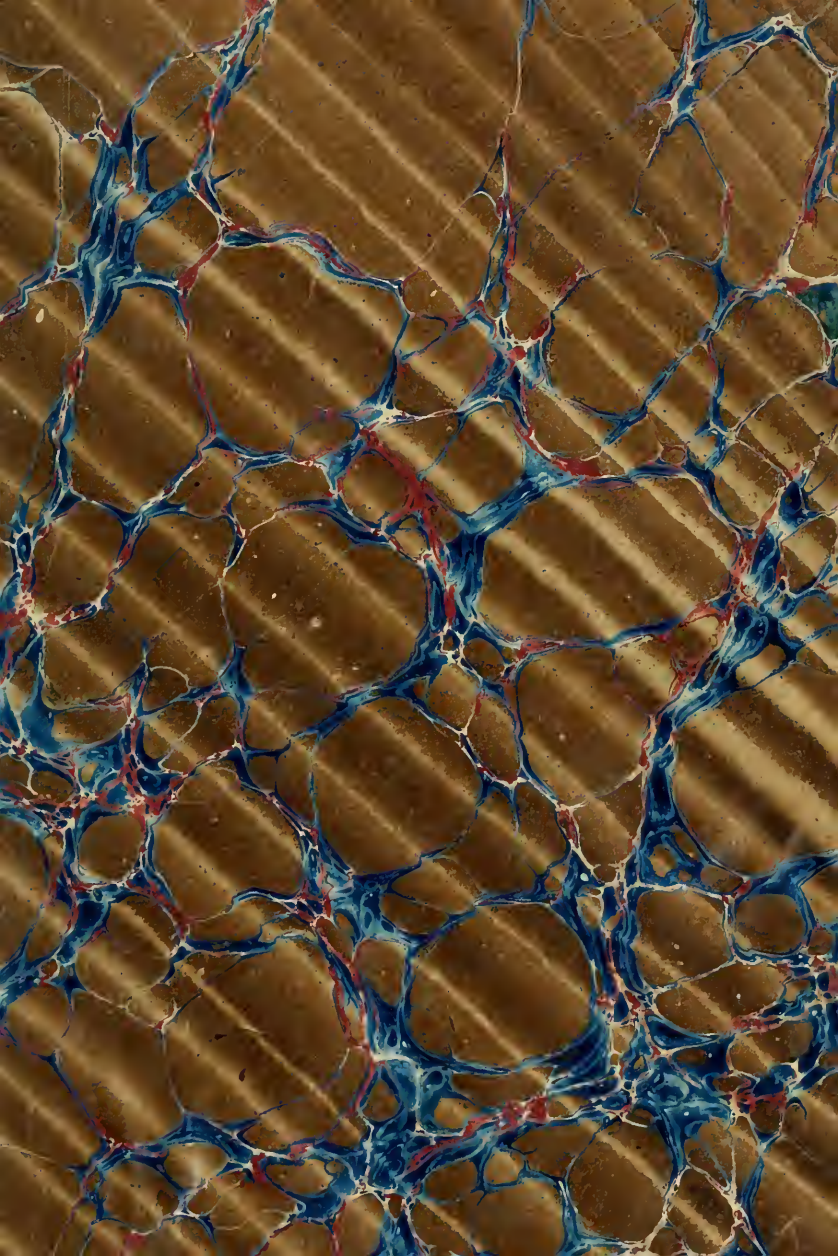

MÉMOIRES & JOURNAL

DE

L'ABBÉ LE DIEU

I

MÉMOIRES.

PARIS.—IMPRIMÉ CHEZ BONAVENTURE ET DUCESSOIS,
55 QUAI DES AUGUSTINS.

L'ABBÉ LE DIEU

MÉMOIRES & JOURNAL

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

BOSSUET

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS D'APRÈS LES MANUSCRITS AUTOGRAPHES,
ET ACCOMPAGNÉS D'UNE INTRODUCTION ET DE NOTES

PAR M. L'ABBÉ GUETTÉE,
Auteur de l'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE FRANCE.

I

MÉMOIRES
ET FRAGMENTS
DE L'ABBÉ LE DIEU
Précédés d'une INTRODUCTION

PARIS
DIDIER ET Ce, LIBRAIRES-ÉDITEURS,
35, QUAI DES AUGUSTINS, 35.

1856
Reserve de tous droits.

BX
4705
B7L4
t.1

LIBRARY
JAN 9 1953
UNIVERSITY OF TORONTO
823273

NOTICE

SUR L'ABBÉ LE DIEU ET SUR SES OUVRAGES

L'abbé Le Dieu appartenait à une famille honnête et aisée de Péronne. En 1674, il étudiait à l'Université de Paris, où il se lia avec Phelippeaux qui fut depuis, comme lui, attaché à la maison de Bossuet, et connu par sa fameuse *Relation du Quiétisme*. Jusqu'en 1681, Le Dieu et Phelippeaux restèrent intimement liés à Paris. Trois ans après, Bossuet s'attacha l'abbé Le Dieu en qualité de secrétaire particulier, et le nomma chanoine et chancelier de son église cathédrale. Ce choix de Bossuet honore celui qui en fut l'objet. Le Dieu méritait cette distinction de l'évêque de Meaux; il n'était pas homme de génie, mais ses connaissances étaient fort étendues, et il avait surtout un grand amour pour l'étude. Outre les *Mémoires* et le *Journal* que nous publions, il avait composé plu-

sieurs mémoires, en particulier sur l'affaire du Quiétisme, sur les erreurs d'Ellies Du Pin, et sur la lecture de l'Écriture sainte. Son mémoire sur le Quiétisme servit à l'abbé Phelippeaux pour sa *Relation*, ouvrage déprécié par le cardinal de Bausset, mais qui cependant mérita l'approbation de Bossuet lui-même.

Le Dieu fut un des principaux compilateurs des livres liturgiques du diocèse de Meaux. Comme la plupart des diocèses de France, celui de Meaux avait conservé jusqu'alors les anciens livres avec presque toutes les erreurs que le moyen âge y avait introduites. Le concile de Trente et le pape Pie V ayant provoqué la réforme des liturgies, les évêques de France y travaillèrent, principalement pendant les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, et surpassèrent la réforme romaine, grâce aux grands travaux d'érudition auxquels se livraient plusieurs congrégations religieuses, et surtout les Bénédictins de Saint-Maur. Tout en conservant le fond des anciennes liturgies gallicanes, ils en élaguèrent tout ce que l'esprit trop crédule du moyen âge y avait introduit de controuvé et d'inexact ; des hommes remarquables par leur talent poétique, tels que Santeul, Coffin et Commire, donnèrent aux nouvelles liturgies le concours de leur talent ; des hommes pratiques, comme

le savant Claude Chastelain, Vigier et Mesenguy, y mirent un ordre et une critique inconnus jusque alors.

L'abbé Le Dieu dressa avec Chastelain le calendrier de l'église de Meaux, qui forma la base des livres liturgiques de ce diocèse. Bossuet approuva leur travail, et l'abbé Le Dieu commença à s'occuper du missel par son ordre. La mort empêcha Bossuet de mettre à exécution le projet qu'il avait conçu. Sous le cardinal de Bissy, son successeur, l'abbé Le Dieu continua l'œuvre qu'il avait commencée, et le nouveau missel fut approuvé par ce prélat. Cependant le P. Doucin, confident de Bissy, lui fit bientôt remarquer que dans le canon, on marquait des ℟ ℟ et des *Amen* après les différentes oraisons, ce qui favorisait l'opinion de ceux qui, à cette époque, voulaient que le canon fût dit à haute voix. Bissy reçut à Germigny la dénonciation du P. Doucin. Il en écrivit à l'abbé Le Dieu qui lui adressa un extrait des rubriques générales. Il paraît que l'évêque fut satisfait puisqu'il se servit aussitôt après du nouveau missel dans l'office public. Mais le P. Doucin n'en continua pas moins son projet d'entraver la nouvelle liturgie de Meaux; quelques anciens chanoines lui vinrent en aide. A l'instigation de Doucin, Bissy abandonna le plan du bréviaire auquel on travaillait depuis quelque temps;

il en donna un nouveau où la distribution des psaumes était conforme à celle de la liturgie romaine ; mais il confirma le nouveau missel et le rendit obligatoire pour tout son diocèse[1].

On travailla au nouveau bréviaire sur le plan de Bissy, et il fut solennellement publié en 1712.

Le Dieu accompagnait Bossuet dans ses visites pastorales, et il en rédigea les procès-verbaux en deux volumes. Nous regrettons vivement de n'avoir pu découvrir cet ouvrage qui nous eût certainement fourni des renseignements précieux sur la vie épiscopale de Bossuet. On en trouvera de nombreux dans le *Journal*, mais les procès-verbaux nous eussent sans doute fourni de plus amples détails.

L'abbé Le Dieu aida Bossuet pour la correction des copies de ses ouvrages, et il en revoyait les épreuves avec lui. Il était le gardien de ses manuscrits et son bibliothécaire. Nous devons au bon secrétaire plusieurs pièces que Bossuet eût certainement laissé

[1] Picot, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le* XVIIIe *siècle*, prétend que la discussion relative aux *Amen* du canon fit tant de peine à l'abbé Le Dieu qu'il en mourut. M. Guéranger, dans ses *Institutions liturgiques*, a copié Picot. La publication du *Journal* de l'abbé Le Dieu détruira cette erreur comme tant d'autres accréditées par certains écrivains. Remarquons seulement ici que la discussion sur les *Amen* est de 1710 et que l'abbé Le Dieu ne mourut qu'en 1713.

s'égarer ; il avait une telle admiration pour tout ce qu'écrivait le grand évêque, qu'il recueillait avec soin les plus petits fragments. Il mit des notes sur ses manuscrits, et il fit un travail considérable pour les *Méditations sur l'Evangile* et les *Élévations sur les Mystères,* en contrôlant toutes les citations et en les indiquant avec un soin minutieux. Ce travail de Le Dieu est joint aux manuscrits autographes de ces deux ouvrages qui sont à la Bibliothèque impériale[1].

Les *Mémoires* et le *Journal* contiennent les plus curieux renseignements bibliographiques sur la plupart des ouvrages de Bossuet. Nous citerons en particulier ce qu'il dit du livre fameux de l'*Exposition de la foi.* Il parle d'une édition clandestine qui fut faite à Toulouse et dont les fautes fournirent prétexte sans doute aux fables de quelques protestants sur les changements essentiels que Bossuet aurait faits à son ouvrage. L'abbé Le Dieu parle aussi des douze premiers exemplaires qui furent tirés par Cramoisy pour être soumis aux critiques de quelques amis. Le savant bibliographe Barbier a suivi les traces d'un de ces exemplaires précieux. Il se trouve aujourd'hui à la bibliothèque du Louvre, et M. Barbier fils, con-

[1] *Voyez* à la fin du présent volume le catalogue des manuscrits de Bossuet qui sont à cette Bibliothèque.

servateur-administrateur de cette bibliothèque, et digne appréciateur de telles richesses, nous l'a communiqué. C'est l'exemplaire sur lequel Bossuet a écrit lui-même les corrections légères qu'il crut devoir faire à son premier travail[1].

Le Dieu ne recueillait pas avec moins de soin les actions de Bossuet que ses écrits. Il nota d'abord ce qui le frappait davantage sur des feuilles volantes qui lui servirent ensuite à composer les *Mémoires*. Nous avons retrouvé plusieurs de ces notes et nous les avons publiées sous le titre de *Fragments* à la suite des *Mémoires*.

En 1699, Le Dieu commença le *Journal* dans lequel il raconte jour par jour tout ce que fit Bossuet

[1] M. Barbier a bien voulu aussi nous faire voir un exemplaire des *Réflexions sur la miséricorde de Dieu* par Mlle de la Vallière, sur lequel Bossuet a fait de sa propre main un grand nombre de corrections. On a voulu douter que ces corrections fussent de la main de Bossuet; mais nous pensons que c'est à tort; l'écriture du grand évêque de Meaux avec laquelle nous sommes très-familier nous a frappé à la première vue. Nous avons bien remarqué que le *v* s'y trouve plus fréquemment que dans les manuscrits de Bossuet où il est ordinairement formé comme un *u*; mais on retrouve cependant des *v* dans ses manuscrits authentiques. Nous ne pensons donc point que cette différence légère soit une preuve que les corrections ne sont pas de la main de Bossuet. D'ailleurs M. Romain-Cornut a donné sur ce point une dissertation approfondie, lorsqu'il a publié le livre de Mlle de la Vallière avec les corrections de Bossuet dans l'ouvrage intitulé : *Confessions de Mme de la Vallière*, 1 vol. in-12, Paris, Didier, 1854.

depuis cette époque jusqu'à sa mort. Les premières lignes manquent dans le manuscrit autographe de ce précieux ouvrage ; mais il y a tout lieu de croire qu'on en a peu à regretter. Nous en trouvons la preuve dans les extraits de l'abbé Pérau qui entreprit la première édition des œuvres de Bossuet, et qui avait fait des études très étendues sur sa vie[1]. Il avait eu communication du *Journal* de Le Dieu, et il ne commence ses extraits qu'au récit qu'on lit encore aujourd'hui sur le premier feuillet.

Dans son *Journal*, l'abbé Le Dieu nous fait connaître fort au long les circonstances qui ont accompagné la composition de ses *Mémoires*. Nous n'en dirons donc rien ici et nous renverrons au *Journal* (année 1704).

En 1822, le P. Tabaraud, ancien membre de la congrégation de l'Oratoire, regardait les *Mémoires* de l'abbé Le Dieu comme perdus[2]. «Outre le *Journal*, dit-il, le secrétaire de l'évêque de Meaux avait composé des *Mémoires*, ou plutôt une vie très-circonstan-

[1] On attribue à l'abbé Perau des travaux sur la vie de Bossuet, qui se trouvent en partie à la bibliothèque impériale, et en partie à la bibliothèque du séminaire de Meaux. Les extraits du *Journal* sont à cette dernière bibliothèque.

[2] *Supplément* aux histoires de Bossuet et de Fénelon composées par M. le cardinal de Bausset. 4 vol. in-8.

ciée du prélat auquel il était resté attaché pendant les vingt dernières années de sa vie. Il y remontait jusqu'à sa généalogie et le suivait depuis sa naissance jusqu'à sa mort. On voit par la manière dont il en parle dans son *Journal,* qu'il y entrait dans de très-grands détails sur ce qui pouvait concerner la personne de Bossuet et les diverses affaires dans lesquelles ce grand homme s'était trouvé engagé. Ces mémoires avaient été lus et examinés avec la plus sérieuse attention par tous les anciens amis de l'évêque de Meaux, tels que Saurin, de l'académie des Sciences ; le docteur Pirot ; les abbés Fleury, Tallemant, Brisacier, Dangeau, etc. ; l'auteur les avait rectifiés d'après leurs observations, tant pour le style que pour les faits. Tous désiraient qu'ils fussent imprimés. Il paraît que l'abbé Bossuet se proposait de les mettre à la tête d'une édition *in-folio* des œuvres de son oncle, dont il avait conçu l'idée. Cette édition n'a jamais été exécutée ; *et l'on ignore ce que ces Mémoires sont devenus.* On sent combien la perte d'un monument de cette importance doit exciter de regrets, par l'intérêt attaché à tout ce qui peut concerner la personne du plus grand homme dont l'Eglise gallicane puisse s'honorer. »

La bibliothèque impériale fit, en 1838, l'acquisi-

tion d'un manuscrit sur Bossuet, sans bien savoir ce qu'elle achetait. A cette époque, M. Aimé Guillon de Mauléon, conservateur de la bibliothèque Mazarine, s'attacha à prouver que ce manuscrit n'était autre que les *Mémoires* de Le Dieu. Il adressa, à ce sujet, une lettre à M. Champollion-Figeac[1], et s'appuya surtout sur une copie abrégée du *Journal* qu'il avait en sa possession. L'abbé A. Guillon considérait alors l'*autographe du Journal*, comme *enfoui de manière à ne plus voir le jour;* heureusement il s'est trompé. A l'aide de cet autographe, on ne peut plus douter de l'authenticité des *Mémoires* qui sont à la bibliothèque Impériale, puisque les deux ouvrages sont de la même écriture, et l'un et l'autre de la main de l'abbé Le Dieu lui-même[2].

Nous avons donc les *Mémoires* dont le P. Tabaraud regrettait si vivement la perte, et le *Journal* que l'abbé A. Guillon croyait à tout jamais perdu. Ces deux écrits forment la vie la plus complète de l'évêque

1 Cette lettre se trouve en tête du manuscrit S. f. 2808.

2 Dans le volume de la bibliothèque impériale, on trouve, avec l'autographe, une copie corrigée par l'abbé Le Dieu. Nous avons suivi de préférence l'autographe qui est un peu plus complet, et auquel, après qu'il en eut distribué plusieurs copies, l'abbé Le Dieu a fait des additions. L'autographe est complet; mais les feuillets ont été si malheureusement transposés dans le volume, qu'il faut se livrer à un véritable travail pour les lire dans leur ordre naturel. La pagination manque, comme dans le *Journal*.

de Meaux ; il suffira de comparer les tables que nous en avons faites avec celles des autres publications relatives à Bossuet, pour se convaincre que celle même de M. Floquet qui a été vantée dans ces derniers temps comme contenant des choses tout à fait inconnues et des recherches extraordinaires, ne contient vraiment rien d'intéressant relatif à Bossuet qui ne soit dans les écrits de l'abbé Le Dieu ; et que l'on trouve dans ces écrits des détails que l'on chercherait vainement ailleurs.

M. Floquet a reproché à l'abbé Le Dieu quelques inexactitudes. Ainsi, il prétend que c'est à tort qu'il a fixé le baptême de Bossuet au 29 septembre, et il s'appuie sur l'acte de baptême qui est daté du 27. Nous ferons remarquer que si l'abbé Le Dieu s'est trompé sur ce point, ce ne fut qu'après Bossuet lui-même, qui célébrait chaque année au 29 septembre l'anniversaire de son baptême. Bossuet et sa famille se sont-ils trompés de deux jours, ou celui qui a fait l'acte s'est-il trompé lui-même ? n'a-t-il pas pu par distraction mettre un chiffre pour un autre? La tradition de la famille Bossuet ne vaut-elle pas mieux que cet acte? On peut certainement le croire. Il serait facile de répondre d'une manière aussi péremptoire aux autres reproches de M. Floquet. Nous regrettons

que cet écrivain si scrupuleux n'ait pas jugé à propos de rendre à l'abbé Le Dieu la justice qui lui est due, et d'avouer qu'il lui a emprunté tout ce qui, dans son ouvrage, se rapporte directement à Bossuet.

L'autographe du *Journal* de l'abbé Le Dieu est aujourd'hui la propriété d'hommes honorables qui nous l'ont confié pour le publier, et qui le communiqueront toujours volontiers à ceux qui voudraient contrôler l'exactitude de notre publication.

Ce manuscrit, comme la plupart de ceux de Bossuet et de l'abbé Le Dieu, était à la fin du XVIII^e^ siècle entre les mains des bénédictins des Blancs-Manteaux, qui entreprirent la première édition des *Œuvres complètes* de Bossuet, y compris les ouvrages posthumes. Une partie des manuscrits de Bossuet appartenait à la Bibliothèque royale, et ils avaient été confiés aux bénédictins pour les faire imprimer. D. Deforis dirigeait principalement la publication ; le libraire Boudet en était l'éditeur. Boudet acquit pour son compte plusieurs manuscrits de Bossuet et ceux de l'abbé Le Dieu, et les confia aux bénédictins. L'édition de D. Deforis, entravée par plusieurs causes, n'était pas terminée lorsqu'éclata la révolution française. Deforis fut mis à mort et la communauté des Blancs-Manteaux dispersée. Heureusement que Bou-

det avait alors chez lui tous les manuscrits de Bossuet et de Le Dieu. Il les céda avec son fonds à Lami, son successeur.

Après le Concordat, Lami essaya de donner suite à l'édition bénédictine des *Œuvres de Bossuet*. Le cardinal Fesch l'encouragea ; il s'adressa pour diriger sa publication à M. de Bausset, ancien évêque d'Alais, et lui remit tous les manuscrits de Bossuet et de l'abbé Le Dieu. Cet évêque prit en outre l'engagement de composer une *Vie de Bossuet* qui devait accompagner l'édition bénédictine.

M. de Bausset composa alors son *Histoire de Bossuet* sur les manuscrits de l'abbé Le Dieu, et lorsqu'elle fut achevée, il la donna au libraire Lebel de Versailles qui avait entrepris une édition des Œuvres complètes de l'évêque de Meaux. Il communiqua même à cet imprimeur les manuscrits que Lami lui avait confiés. Ce dernier réclama ; M. de Bausset fut obligé de rendre les manuscrits, mais il avertit en même temps l'administration de la Bibliothèque royale que Lami était détenteur de manuscrits qui lui appartenaient. Ces manuscrits furent donc saisis chez ce libraire par ordre supérieur ; mais il lui fut facile de prouver qu'il était dépositaire légitime des manuscrits de la bibliothèque, comme successeur de

Boudet ; et que plusieurs manuscrits de Bossuet, comme ceux de l'abbé Le Dieu étaient sa propriété. On lui rendit ce qui lui appartenait[1] ; mais l'édition de Lebel se trouva faite à son préjudice et fut encouragée par le gouvernement, grâce à l'influence de M. de Bausset. Lami dut renoncer à son projet de continuer l'édition bénédictine ; il attaqua M. de Bausset en justice, comme s'étant servi frauduleusement des manuscrits de l'abbé Le Dieu pour composer une *Histoire* qu'il lui avait promise et qu'il donnait à un autre éditeur. M. de Bausset, après quelques hésitations, comprit que ce procès ne serait point honorable pour lui, et il indemnisa Lami pour arrêter les poursuites[2]. Nous avons dû entrer dans ces détails pour faire connaître la manière dont les manuscrits de l'abbé Le Dieu sont arrivés jusqu'à nous.

[1] Parmi les manuscrits de Bossuet qui appartenaient à Lami, nous citerons les originaux de l'*Avertissement sur les réflexions morales* du P. Quesnel, et de la *Défense de la déclaration du clergé de France*. Ces deux importants ouvrages ont été achetés dernièrement par M. Parent Duchâtelet qui a bien voulu nous les confier pour le temps que nous travaillerons à la publication des manuscrits de l'abbé Le Dieu. Plusieurs autres manuscrits furent achetés autrefois par M. Gallard, évêque de Meaux, et donnés par lui à la bibliothèque du séminaire de cette ville.

[2] Nous avons sous les yeux les pièces de ce procès et les lettres autographes que M. de Bausset écrivit dans cette discussion. C'est sur ces pièces que nous avons composé notre récit.

Outre les ouvrages que nous avons mentionnés, l'abbé Le Dieu composa la *Clef de la Censure* des casuistes condamnés par l'assemblée générale du clergé, tenue en 1700. Le *Journal* contient sur cette censure célèbre des renseignements extrêmement précieux; mais l'auteur jugea utile de composer un ouvrage spécial pour expliquer la censure et en divulguer tous les secrets. Il raconte dans son *Journal* que Bossuet approuva son livre et l'engagea à le publier. Il s'adressa pour cela à Godard, libraire de Reims, qui pouvait, sous la protection de l'archevêque Le Tellier, publier des livres contre les jésuites. Godard se disposait à imprimer la *Clef de la Censure* lorsqu'il fut inculpé dans le procès du P. Quesnel et mis à la Bastille. Son véritable crime était d'avoir publié l'ouvrage de Lemos sur les congrégations *de Auxiliis* avec une préface foudroyante contre les jésuites. Cette préface avait été composée par D. Thierry de Viaixnes, bénédictin. L'éditeur l'avait un peu adoucie, mais elle portait encore un assez rude coup aux jésuites, pour que ces religieux ne la pardonnassent pas à celui qui l'avait publiée. Le P. de La Chaise l'emporta sur l'archevêque de Reims, dont l'influence à la cour était alors sur son déclin, et Godard fut emprisonné.

La *Clef de la Censure* ne fut donc point imprimée, et elle se trouve aujourd'hui en manuscrit à la bibliothèque du séminaire de Meaux, avec quelques fragments autographes de l'abbé Le Dieu. Nous regrettons vivement que Mgr Allou, évêque de Meaux, n'ait pas cru opportune la publication de cet ouvrage; nous lui eussions volontiers donné place dans notre publication. De nos jours on répand avec tant de profusion les plus graves erreurs contre la morale évangélique; on jette tant d'aveuglement dans les esprits, qu'il est nécessaire de publier les ouvrages les plus forts et les plus solides contre les Casuistes dont la doctrine est souvent imposée au nom même de l'Église. L'ouvrage de l'abbé Le Dieu, approuvé par Bossuet, et nous révélant la pensée intime de ce grand évêque sur les erreurs des Casuistes, nous semblait tout à fait de circonstance. Nous devions dire que si la *Clef de la Censure* ne se trouve pas dans notre publication, nous ne devons pas en avoir, vis-à-vis du public, la responsabilité.

En 1711, lorsque le P. Quesnel eut publié l'ouvrage que Bossuet avait composé en 1699 pour la défense de ses *Réflexions morales,* l'abbé Le Dieu fut accusé de lui avoir livré le manuscrit de Bossuet. Il n'en était rien, et le bon abbé écrivit à ce sujet des

attestations que nous avons retrouvées dans le manuscrit de l'*Avertissement sur les Réflexions morales*. Nous les avons publiées à la fin des *Mémoires* avec quelques éclaircissements sur cet ouvrage de Bossuet au sujet duquel Picot, le cardinal de Bausset, et dernièrement encore M. Poujoulat, ont débité tant d'erreurs.

Sur cette question, comme sur beaucoup d'autres du plus haut intérêt, les ouvrages et fragments de l'abbé Le Dieu renferment des renseignements que les lecteurs sérieux sauront apprécier.

Nous n'avons pas besoin de nous étendre sur la confiance que mérite l'abbé Le Dieu dans ses récits. le cardinal de Bausset lui-même [1], qui ne l'a pas cependant cité avec fidélité [2], reconnaît sa scrupuleuse exactitude. Le Dieu n'avait point fait son *Journal* pour être imprimé ; il ne s'y applique donc qu'à rapporter avec la plus grande vérité les paroles et les conversations de Bossuet, ses actes et tout ce qui pouvait y avoir rapport. Il n'écrit rien que ce dont

[1] Avertissement de l'*Histoire de Bossuet*.

[2] V. l'ouvrage de Tabaraud cité plus haut et notre *Essai bibliographique sur l'Avertissement touchant les réflexions morales* du P. Quesnel. Maintenant que le *Journal* de l'abbé Le Dieu va être publié, on pourra voir de ses propres yeux la preuve du peu de fidélité de M. de Bausset. Cependant, il avait lu *lui-même* le *Journal*, et en avait *copié lui-même exactement* les extraits qu'il a tronqués dans ses ouvrages. Nous possédons ces *extraits* copiés par lui.

il a été témoin oculaire, et il suffit de le lire quelques instants pour être intimement convaincu de sa bonne foi et de son amour pour la vérité.

On remarque aussi chez lui un bon et solide jugement, une érudition plus qu'ordinaire. Le Dieu lisait et écrivait beaucoup. Les livres de sa bibliothèque étaient annotés par lui, et sur plusieurs il écrivait son appréciation qui est ordinairement fort exacte. Nous en donnerons pour exemple ce jugement écrit par lui sur le premier feuillet blanc d'un exemplaire des *Dialogues de Timoléon et Théophile,* qui lui a appartenu :

« Cet ouvage est de M. l'abbé de Dangeau, prieur « de Gournay-sur-Marne, lecteur ordinaire du roi, et « de M. l'abbé de Choisy; le premier parle sous le nom « de Théophile et le second sous celui de Timoléon.

« Ils firent paroître un grand empressement à « publier ces Dialogues, croyant qu'ils leur feroient « beaucoup d'honneur; mais au contraire, ils ont fait « tort à leur réputation par la foiblesse des raisons « qui ne sont point approfondies, et souvent mal « proposées, ou expliquées par des exemples qui ne « conviennent pas à la matière ; joint que dès « l'abord et partout, on voit que ces messieurs ont « été un peu incrédules. »

Cette appréciation est certainement fort judicieuse.

L'abbé Le Dieu écrit toujours ainsi, avec sagesse, indépendance et simplicité.

Nous exposerons dans notre *Introduction* combien ses ouvrages sont utiles pour faire connaître Bossuet tel qu'il a été.

Après la mort de Bossuet, Le Dieu fit un voyage en Picardie pour visiter plusieurs membres de sa famille et alla jusqu'à Cambrai où il fut honorablement reçu par Fénélon. Il nous a laissé dans son *Journal* le récit de son voyage et des détails pleins d'intérêt sur la vie que menait Fénélon à Cambrai.

La partie du *Journal* qui est postérieure à la mort de Bossuet n'offre certainement pas l'intérêt de la première. Cependant, on y rencontre des détails très-piquants sur le fameux cardinal de Bissy et sur l'administration du diocèse de Meaux si bien réglée par Bossuet; et enfin sur les affaires ecclésiastiques du temps.

L'abbé Le Dieu mourut à Meaux en 1713. Son *Journal* va jusqu'au 24 juin de cette année. Il y décrit lui-même la maladie qui le conduisit au tombeau.

L'abbé Guettée.

Paris, 1er décembre 1853.

INTRODUCTION

I

« Les grands hommes n'ont pas besoin de louanges, leurs actions seules les rendent dignes de l'immortalité ! »

L'abbé Le Dieu ne pouvait mieux commencer que par ces paroles les *Mémoires* qu'il a composés sur la vie de Bossuet.

Le grand évêque de Meaux est en effet un de ces hommes qu'il suffit de présenter tels qu'ils ont été, pour leur concilier le respect et l'admiration de tous ceux qui ont le sentiment du grand et du beau. Voilà pourquoi, voulant élever à la gloire de ce sublime et saint évêque un monument digne de lui, nous avons entrepris de publier les *Mémoires* et

le *Journal* de l'abbé Le Dieu, sur sa vie et ses ouvrages.

Pendant vingt ans, l'abbé Le Dieu fut le secrétaire particulier de Bossuet, le confident de ses plus intimes pensées. Il s'est fait un devoir de recueillir respectueusement les plus petits détails de la vie de celui qui l'honora de sa confiance.

Au point de vue purement littéraire, ses récits ne sont pas dignes de Bossuet, et le cardinal de Bausset a dit, avec raison, que le bon secrétaire était *moins recommandable par le mérite ou l'agrément du style, que par sa profonde vénération pour Bossuet, et par la fidélité scrupuleuse, souvent même minutieuse de ses récits*[1]. Cependant, si l'abbé Le Dieu n'a pas, dans son style, l'élégance académique, ses récits n'en sont peut-être que plus attrayants; sa manière se rapproche beaucoup de celle des chroniqueurs; il en a les tours candides, la simplicité et l'exactitude. Il ne s'est pas cru obligé de planer toujours au-dessus des nuages pour nous parler de son cher maître; on dirait même qu'il a pris un soin particulier de nous le faire voir dans les plus petites choses, de nous initier à sa vie intime, afin de nous prouver que Bossuet a toujours été lui-même.

[1] De Bausset, *Avertissement* de l'Histoire de Bossuet.

On nous avait tellement habitués à ne voir dans l'évêque de Meaux qu'un aigle majestueux, un génie sublime, que nous n'avions jamais songé à chercher autre chose en lui. L'abbé Le Dieu nous a révélé un autre homme, simple, candide, modeste, plein de douceur et d'aménité. Dès sa jeunesse, il nous apparaît comme la personnification la plus pure du sacerdoce catholique ; il semble prédestiné par la Providence à offrir dans sa vie tout ce que l'idée du prêtre révèle de bon, de saint et de grand. Son innocence est angélique dès ses plus jeunes années, et dans sa vieillesse, ses beaux cheveux blancs étaient l'auréole de son innocence. Toute sa vie, ses mœurs furent celles d'un ange; toutes ses actions n'eurent pour principe générateur que le sentiment le plus noble, le plus grand : l'amour de la vérité.

Tel est l'homme que nous revèlent les écrits de Le Dieu ; à ce seul titre, son travail mériterait déjà, sans aucun doute, les honneurs de la publicité ; mais il a encore bien d'autres titres à l'estime publique, car il nous offre les renseignements les plus précieux sur Bossuet considéré comme orateur, comme théologien et comme évêque.

La Harpe a dit :

« Bossuet est médiocre dans ses sermons. » D'au-

tres rhéteurs ne lui ont trouvé ni l'entente savante de Bourdaloue ni l'harmonie de Massillon. Il ne fallait pas être très-habile pour découvrir tout cela ; mais comment ces jugements pouvaient-ils s'accorder avec cinquante ans de succès et la réputation la plus brillante que jamais orateur ait obtenue ? Comment concilier les jugements contradictoires que les mêmes rhéteurs étaient obligés de porter sur les détails et sur l'ensemble des sermons de Bossuet ? L'ensemble ne leur semblait pas digne de sa réputation ; quant aux détails, ils y retrouvaient le sublime des pensées, l'originalité du style, les mouvements saisissants qui caractérisaient l'éloquence de l'aigle de Meaux. Ce qui était pour eux un problème, ne l'est plus grâce à l'abbé Le Dieu. On retrouve Bossuet dans les détails, parce qu'ils sont de lui, et on ne le trouve pas dans l'ensemble, parce que cet ensemble ne peut donner une idée exacte de son discours.

Bossuet ne composait pas de sermons comme Bourdaloue et Massillon ; il n'était pas prédicateur, mais orateur. Pour se guider dans ses discours, il priait, réfléchissait, puis fixait à la hâte sur le papier quelques éclairs de son génie ; frappé d'une pensée, il la pénétrait, et écrivait avec une rapidité qui ne répon-

dait pas encore à l'activité de son intelligence. Puis il montait en chaire. Pénétré de son sujet et non d'un plan quelconque, il suivait des yeux son auditoire, et descendait jusqu'au fond des âmes; lorsqu'il les avait captivées, il saisissait la pensée qui les impressionnait davantage et s'y abandonnait. Plus il voyait son auditoire ému, plus il l'était lui-même, plus il était éloquent, et il descendait de chaire après avoir remporté un nouveau triomphe, mais sans avoir prêché le sermon dont il avait écrit une ébauche.

L'état où se trouvent encore aujourd'hui les manuscrits de Bossuet, confirment parfaitement ce que nous dit l'abbé Le Dieu de la manière dont il préparait ses sermons. Ce sont des lambeaux de papier, *griffonnés* à la hâte, et presque sans suite. De patients éditeurs ont réuni ce qui leur a semblé appartenir à un même sujet, et ils ont ainsi *composé* ce qu'on est convenu d'appeler les sermons de Bossuet. Dans la réalité on n'a pas de sermons de Bossuet, on n'a de lui que des fragments sublimes. Sauf meilleur avis, on aurait dû les publier à la manière des *Pensées de Pascal*. On aurait eu alors un livre parfait, au lieu de *sermons médiocres*.

Pour avoir une idée des œuvres oratoires de Bos-

suet, il faut prendre les *Oraisons funèbres*. Ce n'était qu'avec peine, selon l'abbé Le Dieu, qu'il entreprenait de composer ces discours, parce que son génie y était emprisonné par les exigences d'une composition étudiée. Et cependant on est terrassé d'admiration par ces productions du génie enchaîné. Démosthène n'a rien de plus entraînant ; Cicéron, rien de mieux écrit ni de plus habile. Quel était donc Bossuet lorsqu'il était libre ?

Personne ne l'a mieux fait comprendre que l'abbé Le Dieu grâce à son admirable simplicité. En lisant les détails qu'il nous donne dans ses *Mémoires,* on entend encore la voix du grand orateur chrétien ; elle est tour à tour menaçante comme celle du tonnerre, majestueuse comme celle des prophètes, douce et consolante comme celle de Jésus-Christ. Il entraîne son auditoire dans son vol impétueux jusqu'au sein de Dieu; il le ravit, il l'effraye, il l'émeut ; chacune de ses paroles est un éclair qui brille, un coup de tonnerre qui épouvante, un trait saisissant qui vous pénètre le cœur et arrache des larmes. Lorsqu'il parlait des grandeurs de Dieu, des mystères du Christ, sa voix prenait tout à coup un caractère nouveau ; c'était le lyrisme d'un prophète et la profondeur de saint Paul ; lorsqu'il pleurait sur un cercueil,

sa parole produisait un effet magique, irrésistible, et l'on oubliait tout pour ne songer qu'aux choses éternelles qui seules ne passent point.

Souvent nous avions admiré les élans sublimes de Bossuet, et il nous semblait que c'était un sacrilége de comparer aux prédicateurs ordinaires notre grand orateur chrétien ; mais les simples récits du bon abbé Le Dieu ont encore accru notre admiration.

Nous ne pouvons résister au plaisir de citer un passage de ses *Mémoires* où il nous parle de l'admiration qu'avaient, pour l'éloquence de Bossuet, les graves et savants solitaires de Port-Royal, si bons juges en cette matière :

« Les gens doctes, dit-il, qui assistoient à ses sermons en grand nombre, s'attroupoient ensuite pour s'en entretenir. On sait qu'il étoit fort suivi par les *Jansénistes,* ou si vous voulez, par ceux qui étoient connus sous le nom de *Messieurs de Port-Royal;* cantonnés à tous les coins de son auditoire, ils étaient les plus vifs à exciter les applaudissemens. Noël de La Lane s'y faisoit remarquer des premiers. De dire quelle intention avoient ces messieurs en s'attachant à notre abbé avec tant d'assiduité, c'est ce qu'il est inutile de deviner. Le zèle et la liberté du prédicateur, ses grands talens, sa sublime éloquence, son

savoir, sa piété, sa doctrine si solide, si saine et si chrétienne, étoient d'assez puissantes raisons pour les attirer, comme tant d'autres de tout rang et de toute condition. »

Ce n'était donc pas seulement sur les hommes du monde, que Bossuet remportait ses triomphes oratoires, mais sur les théologiens les plus doctes, sur les écrivains les plus distingués.

C'est que ses discours n'étaient pas composés de phrases retentissantes ou seulement de tableaux émouvants; au milieu même du délire majestueux de l'éloquence, il était toujours théologien, et jamais il ne sacrifia la doctrine aux mots ni aux mouvements oratoires.

L'abbé Le Dieu a eu le soin de nous conserver dans son *Journal* l'analyse des sermons que Bossuet prêchait dans sa vieillesse à son peuple de Meaux, aux fêtes solennelles.

On est profondément touché lorsqu'on se représente le sublime vieillard expliquant aux fidèles de Meaux les vérités fondamentales de la religion et leur donnant ses derniers conseils; il leur parlait ordinairement avec une simplicité paternelle; mais dans ces homélies du pasteur, l'orateur prophétique se réveillait parfois, et des éclairs d'éloquence éblouis-

saient tout à coup son auditoire : il y a dans ces discours du pasteur quelque chose qui va droit à l'âme.

Ses cheveux blancs, une grave maladie dont les symptômes se manifestèrent deux ans avant sa mort, la nouvelle qu'il recevait de temps en temps du départ de ses anciens amis pour l'éternité, tout cela lui avait inspiré de bonne heure la pensée de se préparer chaque jour à paraître devant Dieu ; cette pensée se reflète dans ses dernières prédications: mais elle était chez lui grande et forte, et elle ne l'empêcha point de remplir jusqu'à la fin, ses devoirs d'évêque et de *Père de l'Église*.

L'abbé Le Dieu nous raconte, dans son *Journal*, les fonctions pastorales que remplissait Bossuet ; il nous le montre visitant son diocèse, donnant la confirmation, assistant régulièrement aux conférences de ses curés, et aux réunions des administrateurs des hôpitaux; prêchant, officiant aux grandes solennités; visitant les monastères de religieuses pour les réformer, ou pour affermir dans leur vocation celles qui s'y étaient consacrées à Dieu.

Dans toutes ces fonctions pastorales, Bossuet se montrait avec cette grandeur simple et vraie qui lui était naturelle ; il n'affectait point ces airs sublimes, cette grandeur d'emprunt des esprits médiocres et

vaniteux ; la sublimité chez lui n'ôtait rien aux charmes de son caractère candide et simple ; il se faisait tout à tous, à l'exemple de J.-C.

L'étude partageait avec les fonctions pastorales la vie de Bossuet ; chaque jour il y donnait un temps considérable, et jusque dans ses dernières années, il prenait sur ses nuits pour travailler. L'abbé Le Dieu nous fait assister, jour par jour, à la composition d'un grand nombre de ses ouvrages. Ce n'est pas la partie la moins importante des écrits que nous publions. On aime à savoir dans quel but Bossuet fit ses doctes travaux qui lui ont mérité le titre de *Père de l'Eglise*, quelles furent les circonstances de leur publication. Pour plusieurs de ses ouvrages, on peut même savoir approximativement le temps qu'il mit à les composer, si l'on veut suivre avec attention les récits de l'abbé Le Dieu. On voit dans ces récits que Bossuet se regardait comme chargé par la Providence de la mission d'écraser l'erreur ; c'était, à ses yeux, sa vocation d'être toujours sur la brèche, en sentinelle avancée de la bonne doctrine. Dès qu'une erreur apparaissait, il saisissait la plume pour l'accabler sous le poids de sa science, de sa logique, de son éloquence. On remarque dans ce qu'il écrivit, jusque sur son lit de mort, une vigueur, un éclat qui démon-

trent que si son corps subissait les atteintes de la mort, son génie conservait sa virilité. Dieu qui l'avait appelé à la carrière des Chrysostome et des Augustin, avait donné à son esprit une surabondance de vie qui le mettait à l'abri des défaillances de la nature.

De temps à autre, Bossuet s'arrachait à ses fonctions d'évêque pour remplir celles d'aumônier de la duchesse de Bourgogne qui l'attachaient à la cour. A Versailles comme à Meaux et à sa maison de Germigny, il travaillait, et ses livres le suivaient toujours.

C'est ici peut-être le lieu de répondre à un reproche dont notre digne évêque a été l'objet. On l'a trouvé trop courtisan.

Bossuet allait à la cour ; il avait pour Louis XIV et pour les princes de sa famille un respect profond ; il était flatté de recevoir du roi un accueil favorable, et d'être un des intimes de Marly.

Tout cela est vrai, mais il faut ajouter que Bossuet quittait la cour sans regret dès que le devoir ne l'y retenait plus, et qu'il revoyait avec délices sa solitude de Germigny et les villages de la Brie.

Bossuet était à la cour ce qu'il était à Meaux, ce qu'il était partout, c'est-à-dire grand, studieux, vrai-

ment évêque. Jamais il ne sacrifia son devoir aux exigences de la cour. Au milieu des séductions, il resta pur ; il fut simple et désintéressé dans la splendeur ; et s'il cultiva son crédit auprès de Louis XIV, on doit dire que ce ne fut que dans un but vraiment grand et digne d'un saint évêque.

On sait que Louis XIV subit pendant toute sa vie le joug de ses confesseurs et qu'il fit à leur Société de trop grands sacrifices. Il en eût fait davantage encore si leur crédit n'eût pas été contre-balancé en certaines circonstances. Bossuet connaissait les Jésuites et leur influence à la cour, et mieux que personne il savait que cette influence faisait courir à la bonne Doctrine les plus grands dangers.

Il était donc persuadé que le bien de la religion voulait qu'il y eût à la cour des évêques puissants capables de lutter contre les jésuites. Les archevêques de Paris, Harlai et Noailles, eurent successivement la confiance du roi, ainsi que Le Tellier, archevêque de Reims. Bossuet ne fut jamais aussi favorisé que ces prélats de haute lignée ; mais depuis qu'il avait paru avec tant d'éclat en chaire, dans la polémique et dans l'éducation du Dauphin, Louis XIV n'avait pu lui refuser son estime ; Bossuet en profita pour seconder ou plutôt diriger le crédit de Harlai,

de Noailles et de Le Tellier. Lorsque Louis XIV eut épousé Mme de Maintenon, Bossuet vit dans cette femme habile un intermédiaire puissant, et il se servit de son influence dans le même but que de celle de Noailles et des autres évêques de cour.

Mme de Maintenon n'aimait pas les jésuites qui lui disputaient la possession de Louis XIV. Bossuet et Noailles profitèrent de cette disposition pour le bien. Tel est le secret des démarches qu'il fit auprès de Louis XIV, et des relations que Bossuet conserva jusqu'à la fin de sa vie avec Mme de Maintenon et les prélats de cour.

Voilà ce qui ressort des écrits de l'abbé Le Dieu. Il y est en outre démontré avec évidence que, dans ses rapports avec la cour, Bossuet ne fut guidé que par des vues vraiment épiscopales, et que jamais il ne sacrifia, pour plaire au roi, la plus petite de ses obligations.

Ces deux points démontrés, le reproche de courtisan tombe de lui-même.

Les écrits de l'abbé Le Dieu ne contiennent pas seulement des détails intimes sur Bossuet, et des renseignements précieux sur ses ouvrages ; ils nous instruisent encore de circonstances importantes des grands faits publics auxquels il prit part, tels que

les Assemblées de 1682 et de 1700 ; ils nous donnent des renseignements précieux sur ses rapports avec les Protestants ; sur les discussions touchant le quiétisme et le jansénisme. Ces détails sont épars çà et là dans ses récits, et peut-être le lecteur n'y attacherait-il pas toute l'importance qu'ils méritent, s'il n'avait quelques idées justes et générales auxquelles il puisse les rattacher.

Pour qu'il puisse mieux apprécier ce que dit notre auteur sur ces grands faits, si souvent mal présentés par les historiens, nous avons cru devoir en esquisser les principaux traits.

II

BOSSUET ET L'ASSEMBLÉE DE 1682.

L'assemblée de 1682 fut provoquée par les querelles qui s'élevèrent entre Innocent XI et Louis XIV à propos de la *régale*.

On entendait par ce mot le droit qu'avait le roi de jouir des revenus des bénéfices pendant leur vacance, et de nommer, pendant cette vacance, aux bénéfices n'ayant pas charge d'âmes. Les rois ont prétendu de tout temps avoir ces droits. Ils ne vou-

laient voir que des fiefs dans les biens ecclésiastiques; et de ce principe ils tiraient cette conséquence : que les bénéficiers n'ayant pas d'héritiers, et n'étant d'ailleurs qu'usufruitiers de ces fiefs, ces domaines devaient rentrer, pendant la vacance et après la mort de chaque titulaire, dans le domaine du roi, premier propriétaire de tous les fiefs; et qu'il devait en avoir le revenu jusqu'à ce qu'un nouveau bénéficier en eût été légalement investi. Le clergé ne voulait pas considérer les biens ecclésiastiques sous ce point de vue. D'après lui ces biens formaient un fonds sacré appartenant à l'Église et aux pauvres, sur lequel le bénéficier n'avait droit de prendre que ce qui lui était nécessaire, et qui devait être exempt même des impositions et des charges ordinaires dont les autres biens étaient grevés.

De ces deux idées contraires sur la nature des biens ecclésiastiques naquirent de nombreuses luttes entre les deux puissances, et, par conséquent, des décisions et des arrêts contradictoires, qui répandirent sur cette matière beaucoup d'obscurité.

Tant que les élections des bénéficiers furent maintenues, ceux qui avaient le droit d'élire se hâtaient de faire leur choix, afin d'éviter les conflits et d'empêcher que les revenus ecclésiastiques ne fussent

saisis par les rois ; mais ceux-ci, dans le désir d'en jouir, cherchaient, de leur côté, à entraver les élections.

Après plusieurs siècles de luttes arriva l'époque des Concordats.

Les papes et les rois s'entendirent sur les revenus des biens ecclésiastiques comme sur la nomination des bénéficiers. Alors les rois eurent la *régale* sur tous les bénéfices qui se trouvèrent soumis au droit commun. Seuls, les priviléges de quelques églises et abbayes furent respectés ; de ce nombre étaient les églises du Languedoc.

Mais les rois entreprirent bientôt d'étendre ce droit sur tous les bénéfices indistinctement ; il y eut, contre ces empiétements, des protestations qui furent sans résultat. En 1673, Louis XIV, au faîte de la puissance, ne craignit pas de consacrer ces empiétements par un édit, portant que le droit de régale serait, à l'avenir, appliqué à toutes les églises qui n'en étaient pas exemptes *à titre onéreux*, et que tous les évêques des diocèses non soumis auparavant à la régale auraient à faire enregistrer, dans un bref délai, leur serment de fidélité à la cour des Comptes, afin d'obtenir main-levée de la régale, qui aurait dû être ouverte après la mort de leurs prédécesseurs, et qui

ne l'avait pas été. Ce serment était comme l'acte de foi et hommage des feudataires ; le donner était reconnaître au roi les droits qu'il prétendait avoir dans son édit.

La plupart des évêques se soumirent à la volonté du roi et lui sacrifièrent les droits de leurs églises. Seuls, Pavillon, évêque d'Aleth, et de Caulet, évêque de Pamiers, résolurent de les défendre jusqu'à la mort.

En 1675, le roi nomma un bénéficier dans le diocèse d'Aleth. Pavillon s'adressa à l'assemblée du clergé qui se tenait alors, et lui demanda de l'aider à défendre les droits de son église. Cette assemblée n'osant prendre parti pour l'évêque contre le roi, répondit qu'elle y réfléchirait, et abandonna toute l'affaire à Harlai, archevêque de Paris, qui avait bien l'intention de ne s'en occuper que pour nuire au saint évêque d'Aleth.

Caulet, ayant eu occasion, en 1675, de faire un voyage à Paris au nom des états de Foix dont il était président-né, vit le P. de La Chaise, qui lui demanda s'il ne voulait pas acquiescer à la déclaration du roi. Caulet répondit qu'il ne pouvait rien dire sur ce point avant d'avoir consulté son chapitre. Le jésuite fut d'autant plus irrité de cette réponse, qu'il con-

naissait parfaitement les intentions de l'évêque. C'était même principalement contre lui et contre Pavillon d'Aleth qu'il avait, à la sollicitation de ses confrères, provoqué l'édit du roi. On lit en effet dans les procès-verbaux du clergé, que le confesseur du roi et ses confrères en étaient les principaux promoteurs, dans le dessein de s'opposer aux évêques d'Aleth et de Pamiers, à qui ils en voulaient de longue main. Le motif de cette rancune était la conduite pleine de fermeté et d'énergie qu'avaient tenue ces deux évêques, à leur égard, dans leurs diocèses. Le P. Rapin essaya de donner un motif plus élevé à la conduite de ses confrères dans cette circonstance, et il écrivit au cardinal Cibo que leur but, « en suggérant et soutenant cette entreprise, avoit été d'empêcher les évêques jansénistes de conférer à des jansénistes les bénéfices qui vaqueroient dans leurs églises. »

Les jésuites s'obstinaient à considérer comme hérétiques des évêques qui avaient fait honorablement leur paix avec le Saint-Siége, dont les explications avaient prouvé la parfaite orthodoxie, et qu'Innocent XI regardait, avec raison, comme deux des plus saints prélats de France.

Les jésuites ne pouvaient provoquer ni soutenir

l'édit du roi sur la régale sans se déclarer contre le Saint-Siége, et sans favoriser les opinions des gallicans parlementaires sur les droits des rois dans les choses spirituelles ; ils n'hésitèrent pas à renoncer à leur ultramontanisme de convention pour se venger, et à sacrifier le pape au roi. Ils s'appuyèrent sur les principes gallicans pour ne pas publier les brefs que le pape leur fit adresser par leur général, et soutinrent ces principes avec tant de zèle, qu'ils ne tinrent aucun compte des avertissements d'Innocent XI, et qu'ils méritèrent, comme nous le verrons bientôt, les éloges des Parlements.

Caulet, de retour à Pamiers, après son voyage de Paris, assembla son chapitre, lui communiqua la demande que lui avait faite le P. de La Chaise et la résolution qu'il avait prise, de l'avis de son conseil, de défendre les droits de son Église. Certain d'avance des contradictions qu'il éprouverait, il adressa à ses chanoines cette question : « *Potestis bibere calicem quem ego bibiturus sum*[1] ? Ils répondirent comme les apôtres à Jésus-Christ : *Possumus*. Des sentiments aussi généreux remplirent le bon évêque de consolation. Il écrivit au P. de La Chaise que sa conscience

[1] *Pouvez-vous boire le calice que je boirai?* Cette question avait été adressée par J.-C. à ses apôtres.

lui défendait de faire ce qu'on exigeait de lui. Le jésuite lui répondit, le 16 septembre 1675, une lettre dans laquelle il cherchait à lui faire entendre que le serment de fidélité qu'on lui demandait n'était qu'une simple formalité qui n'aurait aucune conséquence ; et qu'en ami, il lui conseillait d'être agréable au roi sur ce point. Caulet ne se laissa pas prendre aux doucereuses paroles du P. de La Chaise, et vit parfaitement le piége dans lequel on voulait l'entraîner. Il ne se dissimula pas que la persécution allait être la récompense de sa fermeté et de sa droiture, mais il s'y prépara courageusement par des prières publiques et particulières, des jeûnes et d'autres pratiques de pénitence. Pavillon était dans les mêmes dispositions et se préparait aux mêmes luttes. Comme on avait nommé dans son diocèse plusieurs bénéficiers, contre tout droit, il donna, le 5 mars 1676, un mandement frappant de suspense *ipso facto*, les *régalistes* et ceux qui prendraient part à leur installation. Le 21 juin de la même année, il écrivit au roi une lettre fort savante, dans laquelle il établissait le droit de son Église. Il donna depuis deux autres ordonnances, qui furent, comme la première, cassées par arrêt du conseil. Pavillon crut devoir alors s'adresser à Innocent XI.

Il demanda à ses amis de Paris un homme fidèle et dévoué pour porter à Rome ses mémoires au pape On choisit De Pontchâteau, un des plus illustres solitaires de Port-Royal. Celui-ci se rendit secrètement à Aleth et ensuite à Rome. Il était porteur d'une lettre et de plusieurs mémoires touchant la morale corrompue des Casuistes, la régale et le Jansénisme, « qui n'étoit, disait-il, qu'un fantôme dont on se servoit pour persécuter les meilleurs catholiques. » Pontchâteau fut reçu avec distinction par le cardinal Cibo et par Favoriti, secrétaire des Brefs; il remit au pape, dans une audience particulière, les pièces dont il était porteur, et il dut satisfaire la pieuse curiosité d'Innocent en lui donnant des détails sur l'âge, la santé, l'épiscopat et les institutions diocésaines du saint évêque d'Aleth. Innocent XI répondit à cet évêque par un bref rempli des plus grands éloges, et dans lequel il lui promit de faire examiner avec soin les matières traitées dans ses mémoires.

Pendant que ces choses se passaient, le cardinal de Bonzi, archevêque de Narbonne, cassait le jugement rendu par son suffragant l'évêque d'Aleth, contre un régaliste. Pavillon réfuta solidement l'ordonnance de Bonzi et en appela à Rome.

L'évêque de Pamiers marchait sur les traces de celui d'Aleth.

Sa lettre au P. de La Chaise avait tellement irrité Louis XIV, qu'il mit en délibération, dans son conseil, s'il ne serait pas utile de l'exiler, ainsi que Pavillon. Le Tellier et son fils, l'archevêque de Reims, qui n'aimaient pas les jésuites, parèrent le coup en représentant que ces deux évêques étaient si estimés, que l'exil ne ferait qu'accroître leur réputation; qu'il valait mieux dissimuler et attendre leur mort, qui n'était probablement pas fort éloignée, à cause de leur grand âge.

On renonça au dessein de les exiler; mais il fut impossible aux jésuites de laisser mourir en paix deux évêques, coupables d'avoir combattu les Casuistes et entravé leurs desseins. A l'instigation du P. de La Chaise, qui disposait absolument des bénéfices de toute la France, Louis XIV donna des titulaires à des bénéfices qui en avaient été pourvus par les évêques; et le 13 janvier 1677, il choisit pour l'archidiaconé de Pamiers un nommé Poncet, connu du secrétaire d'État de Châteauneuf. Quand bien même la régale eût été établie à Pamiers, le roi n'aurait eu le droit de nommer à un bénéfice qu'après la mort de l'évêque, et pendant la

vacance ; mais on voulait croire que, par suite du refus de serment des évêques de Pamiers et d'Aleth, la régale était ouverte de plein droit dans leurs diocèses. Cette raison était futile ; et la nomination de Poncet était, sans contredit, irrégulière de tout point. L'évêque de Pamiers répondit à cet empiétement par une ordonnance du 27 avril, défendant, sous peine d'excommunication *ipso facto,* à tous les chanoines de la cathédrale ou de la collégiale, de recevoir et d'installer aucun pourvu en régale. On rendit cette ordonnance plus odieuse encore au roi, en répandant contre l'évêque les plus noires calomnies. L'évêque de Pamiers crut devoir écrire à Louis XIV pour se justifier, tant du refus qu'il faisait de se soumettre à la régale que de tout le mal qu'on disait de lui. Il le fit le 29 juin 1677. Dans cette lettre, il exposa les motifs de sa conduite, et, comme l'évêque d'Aleth, il défendit les droits de son église. Ses raisons ne produisirent aucun effet. La cour nomma à un autre bénéfice peu de temps après, et ce nouveau régaliste et Poncet portèrent leur cause par devant le métropolitain, qui était l'archevêque de Toulouse, lequel s'appelait de Montpezat ; c'était un évêque courtisan, qui se hâta de donner raison aux *régalistes,* sans même entendre l'évêque de Pamiers,

et qui cassa l'ordonnance de cet évêque sans autre forme de procès. Caulet fit une protestation pardevant notaire, dans laquelle il déclara qu'il ne pouvait déférer au jugement de son métropolitain ; qu'il le regardait comme nul pour la forme et pour le fond, et qu'il allait se pourvoir pardevant qui de droit. En effet, quelques jours après, il fit signifier à l'archevêque de Toulouse et à son promoteur un acte d'appel au Saint-Siége. Cet acte fut adressé au cardinal Cibo, qui le remit à Innocent XI ; ce pape répondit à l'évêque de Pamiers par un bref très-flatteur.

C'est ainsi que l'affaire de la régale fut portée à Rome par les évêques de Pamiers et d'Aleth. Ce dernier mourut peu de temps après, et tout le poids de la discussion retomba sur l'évêque de Pamiers. Dès le 28 novembre, le conseil d'État avait rendu un arrêt portant que cet évêque ferait enregistrer son serment de fidélité dans le délai de deux mois, et recevrait tous les bénéficiers nommés par le roi, à peine d'y être contraint par saisie de son temporel. Cet arrêt lui ayant été signifié, il écrivit à Louis XIV, pour le prier de le priver seul du temporel qui lui était nécessaire, mais d'épargner ses deux séminaires, son église cathédrale, qu'il faisait rebâtir, et

de laisser aux pauvres et aux Églises pauvres de son diocèse, les aumônes qu'il leur avait allouées.

Cette lettre, tout apostolique, ne put retarder d'un seul jour la saisie du temporel du saint évêque ; les agents qui en furent chargés exécutèrent leur mandat à la rigueur et confisquèrent jusqu'à quelques fagots qui se trouvaient dans le bûcher. A peine la saisie était-elle opérée, que les dons volontaires arrivèrent en abondance au bon pasteur ; les curés se cotisèrent pour lui faire une rente ; ils lui achetèrent deux mulets pour lui donner la possibilité de continuer ses visites pastorales, et le bon évêque en fut réduit à se plaindre pieusement à Jésus-Christ de ne l'avoir pas jugé digne de souffrir la pauvreté pour l'amour de lui.

L'évêque de Pamiers, dépouillé de son temporel, s'adressa au pape, qui était déjà saisi de l'affaire de la régale, par l'appel de Pavillon, contre la sentence de l'archevêque de Narbonne, et par celui de l'évêque de Pamiers lui-même, contre la sentence de l'archevêque de Toulouse ; il chargea d'une lettre confidentielle, pour le pape, Dorat, curé archiprêtre de Dax, qui partit secrètement pour Rome, et remit à Innocent XI, lui-même, la lettre de son évêque et plusieurs mémoires à l'appui.

Dès le 12 mars 1678, Innocent avait écrit à Louis XIV son premier bref, touchant la régale. Il s'y attachait à lui faire comprendre qu'il ne pouvait, sans injustice et sans violer les règles les plus saintes, s'attribuer de lui-même, sur les Églises, des droits qu'il n'avait à aucun titre.

« Nous avons été saisi d'un étrange étonnement, lui dit-il, en voyant que la considération d'une vérité si constante et d'une justice si manifeste a eu moins de pouvoir sur l'esprit de Votre Majesté, que les conseils de ceux qui, ayant plus d'égards à des intérêts terrestres et temporels, qu'aux biens célestes et éternels, pendant qu'ils ne pensent qu'à lui faire leur cour, par leurs flatteries, en augmentant sa puissance, ne se mettent pas en peine s'ils lui causeront, un jour (ce qu'à Dieu ne plaise !) de terribles tourments de conscience, lorsqu'il faudra paroître devant le tribunal de Dieu. »

Un peu plus loin, Innocent XI parle encore de cette manière des conseillers du roi :

« Certainement, si Votre Majesté veut faire un peu de réflexion sur la disposition de ceux qui lui donnent ces mauvais conseils, elle découvrira, sans peine, que ce sont des gens qui n'ont que des vues basses et intéressées, et qui ne pensent qu'à maintenir leur

puissance, sous prétexte d'augmenter la sienne ; et que, feignant d'être passionnés pour sa grandeur, ils sont ennemis de sa véritable gloire. »

Le P. de La Chaise et de Harlai, archevêque de Paris, comprirent parfaitement que le pape les avait en vue en parlant ainsi. Il semble que le jésuite, qui faisait profession d'un si grand dévouement pour la cour de Rome, aurait dû se ranger du côté du pape contre le roi ; il n'en fut pas ainsi, et il s'entendit, au contraire, avec l'archevêque de Paris, et avec Le Tellier, archevêque de Reims, qui entreprirent de se venger du pape.

Ce fut après le premier bref qu'eut lieu la saisie du temporel de l'évêque de Pamiers. Innocent, ayant reçu la lettre et les mémoires du pieux évêque, écrivit un second bref à Louis XIV. Il lui prouva, avec une parfaite dignité et beaucoup de douceur, qu'on l'avait trompé en lui persuadant qu'il avait le droit de régale sur toutes les églises de son royaume, et que ses prédécesseurs avaient joui de ce droit.

Ce deuxième bref fut aussi inutile que le premier. Innocent écrivit en même temps à l'évêque de Pamiers pour l'engager à supporter avec courage les persécutions que lui suscitait son zèle pour la dé-

fense des droits de son église. Caulet écrivit de nouveau au roi, le 6 juin 1679, pour lui prouver qu'on l'avait trompé sur ses prétendus droits, et lui faire connaître les violences exercées contre lui et contre son chapitre. Il écrivit aussi au P. de La Chaise, une lettre énergique, dont voici l'analyse :

« J'ai l'honneur d'être évêque, j'ai donc le droit de vous donner des avis. Il est bien honteux à un chrétien, et surtout à un religieux, de sacrifier à la haine de sa société les intérêts de l'Église, et de la venger sur la personne d'un évêque et au détriment des droits de l'épiscopat. Qu'est devenu ce quatrième vœu que l'on fait, dans votre compagnie, d'obéir au pape? Souvenez-vous de ce que je vous dis lorsque je vous vis à Paris, et que je trouvai chez vous cette troupe d'ecclésiastiques qui sollicitaient des bénéfices et que vous appeliez vous-même des *loups béants*. Est-ce en suivant les lumières de votre conscience que vous avez donné à ces *loups béants* les bénéfices destinés aux brebis innocentes? Vous n'avez pas laissé à ces *loups* le temps d'ouvrir la bouche, et vous leur avez fait espérer, de vous-même, la sécularisation de mon chapitre, afin de les tranquilliser sur des vœux qu'il leur aurait fallu prononcer. Je crois qu'on ne peut attendre le changement de votre cœur que d'une

grâce bien puissante, eu égard à la passion qui vous porte si violemment à nuire à un évêque qui n'a que le tort de ne pas approuver les maximes de votre société, et à la crainte qui vous empêche d'éclairer le roi. Permettez-moi donc au moins de mourir en paix. Aussi bien, ma vie ne peut maintenant se prolonger longtemps. »

L'évêque de Pamiers était en effet septuagénaire ; mais son grand âge ne l'empêchait pas de lutter avec une fermeté tout apostolique, et, autant qu'il le pouvait, contre les *régalistes,* les tribunaux et les officiers du roi, qui tous avaient des ordres formels de pousser la violence et la persécution aussi loin que possible. Le courageux vieillard ne recevait de consolation que du pape. Le 2 août 1679, Innocent lui écrivait :

« Vos dernières lettres m'ont comblé de joie, car j'y ai reconnu votre zèle pour la pureté de la morale, pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique et pour la défense des droits de l'Église. Je ne cesse de rendre grâces à Dieu de ce qu'en ces temps si déplorables, il a suscité un prêtre fidèle, qui demeure ferme comme un mur d'airain. Je ne doute point que tant de vertu ne soit récompensée de Dieu. »

Ces éloges du pape contrariaient les desseins des ennemis de l'évêque de Pamiers. Ils essayèrent de faire croire que le dernier bref était supposé, et qu'il avait été fabriqué par Dorat, envoyé de l'évêque à Rome et Favoriti secrétaire du pape, dont ils faisaient un janséniste. Ces intentions malveillantes furent bientôt démenties par un troisième bref solennel, adressé à Louis XIV le 29 décembre 1679. Innocent ne se contenta plus d'y faire au roi des remontrances; mais il eut recours aux menaces, et lui dit ouvertement qu'il saurait avoir recours à la puissance que Dieu lui avait donnée pour faire respecter les droits et les libertés des églises.

Innocent envoya au cardinal d'Estrées les brefs qu'il avait adressés au roi, et le pria, en même temps, de faire connaître la vérité à ce prince. D'Estrées était l'homme de la paix et de la conciliation ; il avait l'estime des deux cours de France et de Rome ; dans les missions délicates qui lui avaient été confiées, il avait su donner à sa médiation un caractère d'indépendance et d'impartialité et se concilier la confiance des deux partis. Il répondit au pape au mois de mai 1680. Il ne lui épargna point les témoignages de son respect, mais en même temps il lui représenta que le roi faisait un très-bon usage des revenus de la régale,

soit en les remettant aux nouveaux évêques, soit en les employant à la subsistance des protestants convertis. Il laissa ensuite apercevoir, avec beaucoup de ménagement, que, dans ses brefs, le pape avait été un peu trop vif. Le cardinal d'Estrées fut envoyé peu de temps après à Rome, pour négocier la réconciliation du pape et du roi.

Innocent adressa à l'évêque de Pamiers un nouveau bref, daté du 17 juillet 1680. Lorsque ce bref arriva à Pamiers, Caulet n'était plus, depuis environ un mois. Il mourut comme il avait vécu, c'est-à-dire en évêque digne des temps apostoliques

Tandis que l'évêque de Pamiers était sur son lit de mort, les prélats de l'assemblée du clergé, réunis à Saint-Germain-en-Laye et présidés par Harlai, écrivaient à Louis XIV la lettre suivante, à l'occasion de ses discussions avec la cour de Rome:

« Sire,

« Nous avons appris, avec un extrême déplaisir, que notre saint Père le pape a écrit un bref à Votre Majesté, par lequel non-seulement il l'exhorte à ne pas assujettir quelques-unes de nos églises au droit de régale, mais encore lui déclare qu'il se servira de son autorité si elle ne se soumet aux remontrances paternelles qu'il lui a faites et réitérées sur ce sujet.

Nous avons cru, Sire, qu'il étoit de notre devoir de ne pas garder le silence dans une occasion aussi importante, où nous souffrons, avec une peine extraordinaire, que l'on menace le fils aîné et le protecteur de l'Église, comme on a fait, en d'autres rencontres, aux princes qui ont usurpé ses droits. Notre dessein n'est pas d'entrer, avec Votre Majesté, dans le fond d'une affaire sur laquelle les assemblées qui ont précédé celle-ci ont reçu, en diverses occasions considérables, des marques de votre justice et de votre piété ; mais nous regardons avec douleur cette procédure extraordinaire, qui, bien loin de soutenir l'honneur de la religion et la gloire du Saint-Siége, seroit capable de les diminuer et de produire de très-méchants effets. Il n'est que trop constant qu'elle ne servirait qu'à favoriser la malice de quelques esprits brouillons et séditieux qui, contre les intentions de Sa Sainteté, que nous estimons très-bonnes, voudroient se servir de son nom et de son autorité, comme ils font tous les jours, en faisant courir dans le monde des bruits extravagants contre l'honneur de Votre Majesté et des prélats les plus qualifiés de votre royaume, pour venger leurs ressentiments particuliers. Ils font même tous leurs efforts pour exciter la mésintelligence entre le sacer-

doce et la royauté dans un temps où ils ont plus de sujet que jamais de demeurer parfaitement unis par la protection que vous donnez à la foi, à la discipline ecclésiastique et à l'extirpation des hérésies et des nouveautés. Il nous est bien facile, Sire, étant appuyés de Votre Majesté, de prévenir un mal si pernicieux et si funeste, soit en faisant connoître nos sentiments à Sa Sainteté, sans manquer au respect que nous lui devons, soit en prenant des résolutions proportionnées à la prudence et au zèle des plus grands prélats de l'Église. Nos prédécesseurs ont su, dans de semblables conjonctures, maintenir les libertés de leurs églises, sans se départir des mesures du respect que leur naissance et leur religion leur ont inspiré pour les rois. Et comme Votre Majesté, Sire, surpasse par son zèle et par son autorité *tous* ceux qui ont été devant vous, nous sommes si étroitement attachés à elle, que *rien* n'est capable de nous en séparer. Cette protestation pouvant servir à éluder les vaines entreprises des ennemis du Saint-Siége et de l'État, nous la renouvelons à Votre Majesté avec toute la sincérité et toute l'affection qui nous est possible ; car il est bon que toute la terre soit informée que nous savons comme il faut accorder l'amour que nous portons à la discipline de

l'Église avec la glorieuse qualité que nous voulons conserver à jamais,

« Sire,

« de vos très-humbles, très-obéissants, très-fidèles et très-obligés serviteurs et sujets, etc. »

Les assemblées dont parlaient les signataires de cette lettre avaient toujours maintenu les droits des églises et protesté contre toutes les entreprises illégitimes des rois; il était donc au moins extraordinaire d'en rappeler le souvenir dans une pièce où il n'était question que d'abandonner le pape pour soutenir le roi confisquant, à son profit, les libertés de plusieurs églises, et dans laquelle on voyait facilement percer le désir qu'avait Harlai de se venger de ce qu'avait dit le pape, dans ses brefs, de certains conseillers de la cour de France.

Dans le même temps, l'affaire des religieuses de Charonne vint compliquer encore les difficultés qui existaient entre les cours de France et de Rome. Ces religieuses, chanoinesses-régulières de l'institut du B. Pierre Fourier, étaient dans l'usage d'élire leur supérieure tous les trois ans. La dernière supérieure élue étant morte, le roi nomma, de sa propre autorité, sœur Marie-Angélique Le Maître, religieuse de

l'ordre de Saint-Bernard, laquelle fut mise en possession de la supériorité, malgré la communauté, en vertu d'une commission de l'archevêque de Paris, du 8 novembre 1679. Plusieurs religieuses, s'étant opposées à la volonté du roi et de l'archevêque, furent reléguées en d'autres couvents. Quelques-unes réussirent à donner avis au pape de ce qui s'était passé. Innocent leur adressa un bref, pour leur ordonner de se réunir et d'élire une supérieure suivant leurs constitutions. Elles exécutèrent les ordres du pape et élurent pour supérieure sœur Angélique Levêque. Louis XIV rendit un arrêt en Conseil, portant défense d'exécuter la prétendue élection, et ordonnant que le bref serait remis entre les mains du procureur général, pour se pourvoir au Parlement ainsi qu'il appartiendrait. En conséquence intervint un arrêt de cette cour du 24 septembre 1680, longuement motivé sur les libertés de l'Église gallicane et sur les circonstances qui avaient rendu nécessaires les mesures prises par le roi et par l'archevêque de Paris. En vertu de cet arrêt, le bref dut être considéré comme non avenu. Innocent XI condamna, par une bulle datée du 18 décembre, l'arrêt du Parlement, et celui-ci, le 24 janvier 1681, supprima la bulle du pape.

La situation se compliquait ainsi de plus en plus ; et les deux cours, ne gardant plus aucun ménagement vis-à-vis l'une de l'autre, tombaient en des exagérations déplorables. Dans ces circonstances, Louis XIV réunit à Paris dix archevêques et quarante évêques, pour avoir leur avis sur plusieurs questions importantes. Il leur en proposa huit, qui se réduisent à celles-ci :

« Que doit-on penser du droit de régale? Appartient-il au pape d'en juger? Dans le cas où ce droit lui appartiendrait, doit-il rendre son jugement à Rome, ou bien par des juges commis sur les lieux? Si son droit est litigieux, n'appartient-il pas aux évêques de se poser en médiateurs entre lui et le roi, pour éviter les scandales et les désordres? »

Les évêques devaient, pour répondre à ces questions, discuter l'étendue de la puissance pontificale sur les choses spirituelles et sur les biens ecclésiastiques, selon la législation qui existait alors.

L'assemblée fut présidée par François de Harlai, archevêque de Paris. Elle tint quatre séances, la première, le 19 de mars 1681 ; les suivantes, les 1, 2 et 7 de mai.

Dans la première, elle entendit un mémoire de l'abbé de Bezons, agent général du clergé, conte-

nant des plaintes de ce qui avait été fait, depuis six mois, en cour de Rome, contre la disposition des canons, les libertés de l'Église gallicane et les lois du royaume. L'abbé Desmarets, autre agent du clergé, prit la parole après l'abbé de Bezons, et fit observer à l'assemblée que le pape, au lieu d'agir comme il l'avait fait contre le roi, aurait dû reconnaître, par une conduite toute contraire, ce que ce prince faisait pour la religion catholique, en cherchant, par tous les moyens, à détruire les hérésies et à propager la vraie foi. Il dit en particulier : « qu'un nombre presque infini de temples abattus, d'exercices de la religion prétendue réformée interdits, d'hérétiques convertis, de prédicateurs de l'Évangile envoyés dans les parties de la terre les plus éloignées, et aux nations du monde qui ont le moins de connoissance de notre sainte religion : ces missions soutenues par la libéralité de ce grand prince ; le soin qu'il a toujours pris d'étouffer toutes nouveautés dans leur naissance ; enfin, tant d'autres actions connues de toute la terre (et dont une seule suffisoit autrefois pour faire l'éloge des princes les plus religieux) étoient autant de témoignages publics de sa piété, dont l'Église ne pouvoit assez lui marquer sa reconnaissance, et qui lui attireroient éter-

nellement le respect et la vénération de tous les peuples chrétiens. »

Après ce discours, Harlai prit la parole et demanda les avis de l'assemblée.

On lit, à ce sujet, dans le procès-verbal : « Dans les avis, chacun a témoigné que le clergé de France, ayant toujours conservé un grand respect pour le Saint-Siége, une fidélité inviolable au roi, une fermeté inébranlable pour la conservation des droits et des libertés de l'Église gallicane, il falloit demeurer dans cet esprit, qui avoit rendu l'Église de France si auguste. »

Une commission fut ensuite nommée pour examiner les questions dont l'assemblée avait à s'occuper et en faire un rapport. Cette commission fut composée des archevêques de Reims, d'Embrun et d'Alby ; des évêques de la Rochelle, d'Autun et de Troyes. Les commissaires se réunirent plusieurs fois chez l'archevêque de Paris, et, le premier mai, Le Tellier, archevêque de Reims, fit connaître à l'assemblée le résultat de leurs délibérations. Son discours fut vraiment un réquisitoire dirigé contre la cour de Rome. Il la présenta comme peuplée d'intrigants et d'ambitieux qui avaient compromis le pape, en lui faisant signer ses brefs contre la régale. Innocent XI, selon

l'archevêque de Reims, s'était laissé tromper par les émissaires de Pamiers, qui avaient abusé de sa simplicité comme de celle de l'évêque de Pamiers lui-même.

Touchant la question de la régale, il essaya de prouver que plusieurs dispositions législatives accordaient aux rois des droits généraux sur les biens ecclésiastiques, pendant la vacance des bénéfices.

Ce discours, injurieux à un pape qui donnait au monde l'exemple de toutes les vertus apostoliques, était, il faut l'avouer, plus digne d'un politique et d'un courtisan que d'un évêque ; le fils du chancelier de France y paraissait beaucoup plus que l'archevêque de Reims. Il avait surtout relevé la soumission de tous les évêques aux ordres du roi ; et il avait prétendu que Pavillon et Caulet étaient les seuls opposants. Comme le pape avait dit dans ses brefs que d'autres évêques s'étaient adressés à lui secrètement, Le Tellier déclama contre la lâcheté de ceux qui auraient tenu cette conduite.

Quoi qu'il en dit, on était très-convaincu que la plupart des évêques des provinces exemptes de la régale n'avaient subi qu'avec peine le joug qu'on leur avait imposé; que, s'ils s'étaient adressés secrètement

au pape, c'était par suite d'une pusillanimité qui n'est certes pas excusable en des évêques, mais que l'on comprend facilement en considérant les choses d'une manière humaine; tous pensaient comme le vénérable évêque de Pamiers, mais tous n'étaient pas doués de cette énergie apostolique, de ce désintéressement qui distinguaient ce vertueux prélat. Quant aux émissaires de l'évêque de Pamiers, si maltraités par l'archevêque de Reims dans son réquisitoire, nous avons vu qui ils étaient. En bon diplomate, Le Tellier ne voulait point attaquer le pape; il n'osait invectiver contre le vénérable évêque qui venait de mourir à Pamiers en odeur de sainteté; il lui fallait cependant un moyen de se venger des paroles peu flatteuses d'Innocent pour les courtisans dont il faisait partie, et qui trompaient Louis XIV en lui exagérant ses droits; tel est le motif véritable qui guidait l'archevêque de Reims dans son discours.

Il osa blâmer, en passant, les efforts que faisait Innocent XI pour la réforme si nécessaire de l'Église, et il dit, avec un ton où l'ironie perce à travers un respect apparent :

« Nous ne pouvons trop admirer le zèle vraiment apostolique avec lequel Sa Sainteté travaille à rétablir l'ancienne discipline de l'Eglise : elle nous

donne même un grand exemple, duquel nous devons essayer de profiter pour la réforme de nos diocèses. Nous ne devons pourtant pas prétendre de renouveler tous les anciens canons, ni attendre un si grand bien des saintes intentions du pape ; car si Sa Sainteté l'entreprenoit, tout ce qu'elle pourroit faire pour cela se réduiroit, selon la pensée de saint Augustin, à des efforts très-dangereux. »

L'archevêque de Reims avait peut-être des raisons de regarder comme intempestive la discipline de Nicée, de Chalcédoine, et mêmes des conciles de Latran et de Trente ; Innocent XI, dont la vie était conforme à cette vénérable discipline, ne voyait pas d'inconvénient à travailler à la faire revivre, du moins dans ses principales dispositions. Si tous les évêques eussent été animés d'intentions aussi pures et aussi désintéressées que le pape, la tâche n'aurait pas été aussi difficile que le pensait l'archevêque de Reims.

Après avoir traité de la régale, Le Tellier discuta, dans le reste de son rapport l'affaire des religieuses de Charonne, et il émit un avis défavorable au bref du pape qui contenait des principes contraires aux libertés de l'Église gallicane. Ses conclusions furent : que les évêques devaient demander au roi de convoquer un concile national ou une assemblée

générale du clergé, pour prendre une détermination plus imposante que celle qui pourrait être adoptée par une réunion particulière, comme celle qui avait lieu.

Les commissaires parlèrent après l'archevêque de Reims et dans le même sens.

Le 2 mai, les membres de l'assemblée opinèrent et se rangèrent unanimement à l'avis de la commission. Le procès-verbal de l'assemblée fut signé le 7 du même mois.

Ce fut conformément à cet avis que le roi convoqua la fameuse assemblée de 1682, où Bossuet parut avec tout l'éclat de son talent et sa haute sagesse. Ce que nous avons dit, prouve jusqu'à quel point les deux cours de France et de Rome étaient divisées. L'épiscopat français n'était pas disposé à se ranger du côté du pape. Nous allons voir avec quelle prudence Bossuet sut diriger l'assemblée de 1682, et empêcher le schisme qui était sur le point d'éclater.

Il venait d'être nommé à l'évêché de Meaux, après avoir terminé l'éducation du Dauphin. Ce grand homme, profondément pénétré de l'importance et de la difficulté des devoirs attachés à la charge épiscopale, s'était toujours proposé, dans le cas où il devrait prendre le gouvernement d'une église, d'aller se for-

mer, pendant un certain temps, à ses fonctions, sous les yeux de Félix Vialart, évêque de Châlons. Ce prélat passait, à juste titre, pour un des plus saints et des plus grands évêques de son temps. Les jésuites l'ont attaqué, parce que, comme les autres grands évêques de cette époque, il combattit les Casuistes ; mais sa sagesse et ses vertus ne lui en ont pas moins acquis la réputation d'un saint et d'un évêque vraiment apostolique.

Félix Vialart était mort depuis un an environ lorsque Bossuet fut nommé évêque de Meaux. Ce fut alors vers la Trappe que le nouvel évêque tourna les yeux, et il l'écrivit en ces termes à son ami, l'abbé de Rancé :

« La promesse que vous me faites de prier Dieu pour moi m'est un grand soutien ; mais vous n'en serez pas quitte pour cela.

« Il y a dix ans que j'eus dans l'esprit que si Dieu me remettait en charge dans son église, j'aurais deux choses à faire : l'une, d'aller passer quelque temps en action avec feu M. de Châlons ; l'autre, d'aller aussi passer quelque temps en oraison avec vous. Dieu m'a privé du premier par la mort de ce saint prélat ; je vous prie de ne pas me refuser l'autre ; et comme j'ai des raisons pour aller en Normandie, ce

voyage couvrira celui de la Trappe. Il n'y aura que le roi seul à qui il faudra le dire, et qui, très-certainement, le prendra bien. »

L'abbé de Rancé, converti et formé à la piété par Nicolas Pavillon, évêque d'Aleth, passait, chez les jésuites, pour un adepte du jansénisme. C'est pourquoi Bossuet devait prendre certaines précautions pour aller visiter son ami et prier avec lui.

Bossuet ne put exécuter son dessein d'aller à la Trappe se préparer aux fonctions épiscopales. Au mois de septembre 1681, il écrivait à l'abbé de Rancé :

« Je crains d'être privé, pour cette année, de la consolation que j'espérais. L'assemblée du clergé se va tenir, et non-seulement on veut que j'en sois, mais encore que je fasse le sermon de l'ouverture. Il ne me reste plus qu'un peu d'espérance : je pourrai peut-être échapper douze ou quinze jours si ce sermon se remet, comme on le dit, au mois de novembre. Quoi qu'il en soit, Monsieur, si je ne puis aller prier avec vous, priez du moins pour moi ; l'affaire est importante et digne de vos soins. *Vous savez ce que c'est que les assemblées du clergé, et quel esprit y domine ordinairement. Je vois certaines dispositions qui me font un peu espérer de celle-ci, mais je n'ose*

me fier à ces espérances, et, en vérité, elles ne sont pas sans beaucoup de craintes. »

Ces craintes mêlées d'espérances touchant la future assemblée ne quittaient pas son esprit. Il écrivait à l'évêque de Castorie : « Permettez-nous de recommander à vos prières notre Église gallicane, qui s'assemblera bientôt par l'ordre du roi, afin que Dieu nous accorde *de n'avoir que des vues de paix, et de guérir les plaies de l'Eglise, au lieu d'en accroître le nombre.* J'espère qu'il en sera ainsi; cependant mon espérance n'est pas *sans un mélange de crainte.* »

Il écrivait, à la même époque, au docteur Dirois, attaché, en qualité de théologien, au cardinal d'Estrées, chargé des affaires religieuses de France à Rome :

« Il y a quelque apparence que je pourrai être de l'assemblée. Vous pouvez me mander confidemment vos vues, persuadé que vous saurez considérer ce qui convient à des évêques. De notre part, nous devons entrer dans l'esprit de la négociation qui est entamée. J'aurai encore le loisir d'apprendre vos sentimens avant qu'on fasse rien de considérable. Je voudrois bien être un quart d'heure avec Monseigneur le cardinal, et un autre quart d'heure avec

vous; nous aurions bientôt posé les principes. Il me paroît qu'on ira avec une bonne intention d'avancer ou faciliter l'accommodement; mais il faut être sur les lieux pour bien juger des moyens. »

Bossuet fut élu député par la province de Paris. Pour apprécier la difficulté des circonstances, il suffit de jeter les yeux sur cet extrait du préambule du procès-verbal de l'assemblée :

« L'assemblée de 1682 formera une époque mémorable à jamais dans l'histoire de notre Église gallicane. Elle fut principalement convoquée au sujet des troubles excités à l'occasion de la régale. On ne voyoit, d'un côté qu'excommunications lancées pour soutenir, disoit-on, la définition d'un concile général[1]; et de l'autre, que proscriptions de biens, exils, emprisonnemens, condamnations même à la mort, pour soutenir, à ce que l'on prétendoit, les droits de la couronne. La plus grande confusion régnoit surtout dans le diocèse de Pamiers; tout le chapitre étoit dissipé, plus de quatre-vingts curés emprisonnés, exilés ou forcés de se cacher ; on voyoit grand-vicaire contre grand-vicaire, le siége vacant. Le P. Cerle, grand-vicaire nommé par le chapitre,

[1] Celui de Lyon, qui avait proscrit la régale.

fut condamné à la mort par le parlement de Toulouse. L'assemblée se proposa de remédier à de si grands maux. »

Une chose singulière, que l'on a remarquée avec raison dans ces discussions célèbres, c'est que le pape se déclara ouvertement pour ceux que l'on voulait faire condamner à Rome, comme hérétiques, peu de temps auparavant, et que « les Jésuites furent loués et protégés par le Parlement. »

« Le P. de la Chaise, chargé de la feuille des bénéfices, et les Jésuites, ses confrères, passoient pour être les principaux promoteurs de la régale : ils en vouloient, dit-on, de longue main à messeigneurs d'Aleth et de Pamiers; ils connoissoient leur roideur à défendre les droits de leurs églises; ils firent exiger de l'un, au bout de trente-six ans, et de l'autre, au bout de trente-deux ans d'épiscopat, de *faire clore* la régale dans leur diocèse, *qui n'y avoit jamais été ouverte,* puisque, avant la déclaration de 1673, il n'avoit pas été question de régale dans leurs provinces. »

L'assemblée s'ouvrit le 30 octobre 1681 [1]. La messe

[1] On appelle cette assemblée *de* 1682, parce que ce ne fut qu'au mois de mars de cette année qu'elle adopta les quatre fameux articles.

solennelle du Saint-Esprit fut dite le 9 novembre, dans l'église des Grands-Augustins de Paris, et Bossuet y fit le sermon. Dans son discours, l'évêque de Meaux fut guidé par cet amour de la paix qu'il laissait apercevoir dans sa correspondance intime. Il pensait qu'on ne pouvait y arriver que par des concessions réciproques des deux puissances; voilà pourquoi, d'un côté, il plaida si éloquemment la cause de l'unité de l'Église, dont le Saint-Siége est le centre, et de l'autre, celle de la doctrine de l'Église de France sur la nature de l'autorité épiscopale et l'indépendance du pouvoir temporel.

Bossuet a expliqué lui-même au cardinal d'Estrées le but qu'il se proposa dans son sermon. La lettre qu'il écrivit à ce prélat doit être enregistrée ici, comme le monument qui peut le mieux nous dévoiler sa pensée intime.

« J'envoie, Monseigneur, à Votre Éminence le sermon de l'ouverture sortant de dessous la presse, et avant qu'il soit publié. Je suis bien aise que Votre Éminence le lise avant qu'il ait été lu à Rome, et qu'elle soit instruite de tout. Je suis fâché de ne m'être pas avisé de l'envoyer manuscrit; mais j'avoue que cela ne m'est pas venu dans la pensée, et qu'en général, je ne m'avise guère de croire que

de telles choses méritent d'être envoyées à des personnes de votre importance.

« Afin que vous soyez instruit de tout le fait, je lus le sermon à M. de Paris et à M. de Reims deux jours avant que de le prononcer. On demeura d'accord qu'il n'y avoit rien à changer. Je le prononçai de mot à mot comme il avoit été lu. On a souhaité depuis de le revoir en particulier, avec plus de soin, afin d'aller en tout avec maturité. Il fut relu à MM. de Paris, de Reims, de Tournai, pour le premier ordre; et pour le second, à M. l'abbé de Saint-Luc et à MM. Coquelin, chancelier de Notre-Dame, Courcier, théologal, et Faure. On alla jusqu'à la chicane, et il passa tout d'une voix qu'on n'y changeroit pas une syllabe. Quelqu'un [1] dit seulement, à l'endroit que vous trouverez, page 45 [2], où il s'agit d'un passage de Charlemagne, qu'il ne falloit pas dire comme il y avoit: *plutôt que de rompre avec elle ;* mais : *plutôt que de rompre avec l'Église.* Je refusai ce parti comme in-

[1] On verra dans les *Mémoires* de l'abbé Le Dieu que ce fut Harlai, archevêque de Paris, qui fit ces *chicanes* à Bossuet touchant son discours :

[2] Nous donnons ce passage pour la commodité des lecteurs :

« Ce même amour lui fit dire ce qui fut répété depuis par tout un concile, sous l'un de ses descendans, que, *quand cette Église* romaine) *imposeroit un joug à peine supportable, il le faudroit souffrir,* plutôt que de rompre *la communion* avec elle. »

troduisant une espèce de division entre l'Église romaine et l'Église en général. Tous furent de mon avis, et même celui qui avoit fait la difficulté. La chose fut remuée depuis par le même, qui disoit que le mot de *rompre* disoit trop. Vous savez qu'on ne veut pas toujours se dédire. Je proposai, au lieu de : *rompre,* de mettre : *rompre la communion*, ce qui étoit, comme vous le voyez, la même chose : la difficulté cessa à l'instant. Le roi a voulu voir le sermon ; Sa Majesté l'a lu tout entier avec beaucoup d'attention, et m'a fait l'honneur de me dire qu'elle en étoit très-contente et qu'il le falloit imprimer. L'assemblée m'a ordonné de le faire, et j'ai obéi.

« J'ai fait cette histoire à Votre Éminence parce que le bruit qui s'est répandu qu'on trouvoit de la difficulté sur le sermon pourroit avoir été jusqu'à elle, et qu'il faut qu'elle soit instruite qu'il n'y a de difficulté que celle-là, qui n'en est pas une. Il y a eu certains autres petits incidens, mais qui ne sont rien et qui ne valent pas la peine d'être écrits à Votre Éminence. En revoyant tout à l'heure l'endroit du sermon que je viens de citer, je remarque qu'on a mis en italique quelque chose qui n'y doit pas être ; et je ferai faire un carton pour le corriger, afin que tout soit exact.

« Pour venir maintenant un peu au fond, je dirai

à Votre Éminence que je fus indispensablement obligé de parler des libertés de l'Église gallicane : on voit bien à quoi cela m'engageoit, et je me proposai deux choses : l'une, de le faire sans aucune diminution de la grandeur du Saint-Siége ; l'autre, de les expliquer de la manière que les entendent les évêques et non pas de la manière que les entendent les magistrats. Après cela, je n'ai rien à dire à Votre Éminence : elle jugera elle-même si j'ai gardé les tempéramens nécessaires. Je puis dire, en général, que l'autorité du Saint-Siége parut très-grande à tout l'auditoire. Je pris soin d'en relever la majesté autant que je pus ; et, en exposant avec tout le respect possible l'ancienne doctrine de la France, je m'étudiai autant à donner des bornes à ceux qui en abusoient, qu'à l'expliquer elle-même. Je dis mon dessein : Votre Éminence jugera de l'exécution.

« Je ne lui fais pas remarquer ce que j'ai répondu par-ci par-là pour induire les deux puissances à la paix : elle n'a pas besoin d'être avertie. Je puis dire que tout le monde jugea que le sermon étoit respectueux pour elles, pacifique, de bonne intention ; et si l'effet de la lecture est semblable à celui de la prononciation, j'aurai sujet de louer Dieu. Mais comme ce qui se lit est sujet à une plus vive contradiction,

j'aurai besoin que Votre Eminence prenne la peine d'entrer à fond dans tous mes motifs, et dans toute la suite de mon discours, pour justifier toutes les paroles sur lesquelles on pourroit épiloguer. Je n'en ai pas mis une seule qu'avec des raisons particulières, et toujours, je vous l'assure devant Dieu, avec une intention très-pure pour le Saint-Siége et pour la paix.

« Les tendres oreilles des Romains doivent être respectées, et je l'ai fait de tout mon cœur. Trois points les peuvent blesser : l'indépendance de la temporalité des rois, la juridiction épiscopale immédiatement de Jésus-Christ et l'autorité des conciles. Vous savez bien que, sur ces choses, on ne biaise point en France, et je me suis étudié à parler de sorte que sans trahir la doctrine de l'Église gallicane, je pense ne point offenser la majesté romaine. C'est tout ce qu'on peut demander à un évêque français, qui est obligé, par les conjonctures, à parler de ces matières. En un mot, j'ai parlé net, car il le faut partout, et surtout dans la chaire ; mais j'ai parlé avec respect, et Dieu m'est témoin que ça été à bon dessein. Votre Éminence m'en croira bien ; j'espère même que les choses le lui feront sentir, et que la bonté qu'elle aura de les pénétrer lui donnera

le moyen de fermer la bouche à ceux qui pourroient m'attaquer.

« Sur ce qui regarde l'autorité du concile et du pape, je crois devoir faire observer à Votre Éminence ce que j'en ai dit dans l'*Exposition* et dans l'*Avertissement* qui est à la tête : dans l'*Exposition,* article XX, pages 191 et suivantes, et dans l'*Avertissement,* depuis la page 66 jusqu'à la page 75. Votre Éminence se souvient de l'approbation donnée à Rome à l'*Exposition,* puisqu'elle a contribué elle-même à me la procurer. La version italienne a laissé l'article sans y rien toucher, et le pape n'en a pas moins eu la bonté d'autoriser ma doctrine. Pour ce qui est de l'*Avertissement,* j'ai aussi pris la liberté de l'envoyer à Sa Sainteté, qui m'a fait l'honneur de m'écrire, par son bref du 12 juillet 1679, qu'elle avoit reçu cet *Avertissement,* et même de lui donner beaucoup de louanges[1].... Après cela, Monseigneur, je ne dois pas être en peine pour le fond de ma doctrine, puisque le pape approuve si clairement qu'on ne mette l'essentielle autorité du Saint-Siége que dans les choses dont tous les catholiques sont d'accord. Tout ce qu'on pourroit dire en toute rigueur,

[1] Bossuet cite ici un passage du bref.

c'est qu'il n'est pas besoin de remuer si souvent ces matières, et surtout dans la chaire et devant le peuple; et, sur cela, je me condamnerois moi-même si la conjoncture ne m'avoit forcé, et si je n'avois parlé d'une manière qui, assurément, loin de scandaliser le peuple, l'a édifié.

« J'ai toujours eu dans l'esprit qu'en expliquant l'autorité du Saint-Siége de manière qu'on en ôte ce qui la fait plutôt craindre que révérer à certains esprits, cette sainte autorité, sans rien perdre, se montre aimable à tout le monde, même aux hérétiques et à tous ses ennemis.

« Je dis que le Saint-Siége ne perd rien dans les explications de la France, parce que les ultramontains mêmes conviennent que, dans les cas où elle met le concile au-dessus, on peut procéder contre le pape d'une autre manière, en disant qu'il n'est plus pape : de sorte qu'à vrai dire, nous ne disputons pas tant du fond que de l'ordre de la procédure; et il ne seroit pas difficile de montrer que la procédure que nous établissons étant restreinte, comme j'ai fait, au cas du concile de Constance, est non-seulement plus canonique et plus ecclésiastique, mais encore plus respectueuse envers le Saint-Siége et plus favorable à son autorité.

« Mais, ce qu'il y a de principal, c'est que les cas auxquels la France soutient le recours du pape au concile sont si rares, qu'à peine en peut-on trouver de vrais exemples en plusieurs siècles : d'où il s'ensuit que c'est servir le Saint-Siége que de réduire les disputes à ces cas, et c'est, en montrant un remède à des cas si rares, en rendre l'autorité perpétuellement chère et vénérable à tout l'univers.

« Et, pour dire un mot en particulier de la temporalité des rois, il me semble qu'il n'y a rien de plus odieux que les opinions des ultramontains, ni qui puisse apporter un plus grand obstacle à la conversion des rois hérétiques ou infidèles. Quelle puissance souveraine voudroit se donner un maître qui lui pût, par un décret, ôter son royaume? Les autres choses que nous disons en France ne servent pas moins à préparer les esprits au respect dû au Saint-Siége, et c'est encore une fois servir l'Église et le Saint-Siége que de les dire avec modération. Seulement, il faut empêcher qu'on abuse de cette doctrine, et j'ai tâché de le faire autant que j'ai pu, ce qui doit obliger Rome du moins au silence, et à nous laisser agir à notre mode, puisqu'au fond nous voulons le bien. »

Rien ne pouvait mieux que cette lettre nous faire

comprendre les éloges pompeux que Bossuet décerna en même temps et à l'Église romaine et à l'Église gallicane. S'il devait, d'un côté, ménager *les tendres oreilles des Romains*, ses convictions comme son devoir lui commandaient de ne rien sacrifier de la doctrine que l'Église de France avait héritée, et si fidèlement conservée des premiers siècles, sur la nature des rapports des deux puissances et sur l'autorité divine de l'épiscopat.

L'assemblée devait nécessairement traiter ces grandes questions que les difficultés relatives à la régale avaient soulevées.

Bossuet ne regardait pas comme décisifs en faveur de la régale les monuments historiques invoqués par Le Tellier, archevêque de Reims, dans l'assemblée particulière qui avait précédé celle de 1682. Il ne croyait pas prudent, d'un autre côté, d'entrer dans la voie suivie par le pape et les évêques d'Aleth et de Pamiers. « Quant à la régale, écrivait-il au docteur Dirois, je ne crois pas, au train qu'on a pris, qu'on doive entrer dans le fond : si on y entroit, je ne croirois pas que le concile de Leptines[1] pût faire

[1] Ce concile fut assemblé en 743. Saint Boniface de Mayence y présida avec Georges et Jean, envoyés du pape. On invoquait ce concile en faveur de la régale, parce qu'on y fit quelques concessions sur le temporel ecclésiastique au roi Carloman.

voir autre chose qu'une sage condescendance de l'Église à tolérer ce qu'elle ne pouvoit empêcher et à faire sa condition la meilleure qu'elle pouvoit.

« Je ne conviendrois pas aisément que les biens donnés aux Églises puissent être tellement sujets à la puissance temporelle, qu'elle les puisse reprendre sous prétexte de certains droits qu'elle voudroit établir, ni que l'Église, en ce cas, n'eût pas droit de se servir de son autorité; mais j'avoue que nous ne sommes point dans le cas d'en venir là : il faut sortir par des voies plus douces d'une affaire si légère dans le fond. »

Le cardinal d'Estrées, ayant eu communication de cette lettre de Bossuet, lui fit dire, d'un ton fort aimable, qu'il *faisait trop l'évêque*. D'Estrées voyait la chose en homme d'État et voulait croire aux droits du roi. Mais, tout en donnant raison, en principe, au pape et aux évêques d'Aleth et de Pamiers, Bossuet pensait qu'eu égard aux circonstances, quelques églises particulières devaient sacrifier même des droits réels pour le bien général de la paix.

Dans les séances des 24 et 25 novembre, Chéron, un des promoteurs, exposa les affaires qui devaient être la matière des délibérations de l'assemblée.

La première était celle de la régale; la seconde,

celle de Pamiers; la troisième, celle des religieuses de Charonne. Dans la séance du 26, Coquelin, second promoteur, eut la parole, et traita surtout, dans son discours, de la doctrine de l'Église gallicane touchant l'autorité du pape et les rapports des deux puissances. C'était la quatrième affaire et la plus importante dont l'assemblée devait s'occuper. Il lui proposa de consacrer, par son adhésion formelle, les six articles dressés par la Faculté de théologie en 1663 sur cette matière, et de changer ainsi en une *décision de l'Église gallicane* le jugement doctrinal porté par les docteurs.

Après le discours du docteur Coquelin, Harlai prit la parole et proposa de nommer des commissions pour s'occuper des différentes affaires qui seraient soumises aux délibérations de l'assemblée, ce qui fut adopté.

La commission des six propositions de Sorbonne fut composée des évêques de Tournai, de Meaux, de Saint-Malo, de Lavaur, de Châlons, d'Aleth, et des abbés Favre, Feu, Gerbais, Courcier, Meaupou et de Saint-Luc.

L'affaire de la régale fut discutée en séance publique, le 11 décembre (1681).

L'idée de Bossuet prévalut et fut adoptée par l'as-

semblée. On négocia donc avec la cour, et l'on obtint du roi quelques concessions qui faisaient disparaître de la régale une partie de ce qui avait servi de motif aux oppositions dont elle avait été l'objet. Le clergé consentit, de son côté, à son extension sur toutes les églises qui en avaient été exemptes jusqu'alors, « pour céder à la nécessité des temps et pour ne pas exposer les autres églises aux malheurs dans lesquels celle de Pamiers était tombée. »

Il fut arrêté que, pour les bénéfices à charge d'âmes, tels que les cures, et pour ceux auxquels était attachée quelque juridiction, comme les dignités des chapitres, ceux qui seraient nommés le par roi, pendant la vacance, devraient obtenir des vicaires capitulaires l'institution canonique et la mission.

L'assemblée acquiesça solennellement à la déclaration qui mettait un terme aux difficultés suscitées par l'affaire de la régale. « Nous n'avons pas cru, disait Bossuet, pouvoir aller jusqu'à trouver bon le droit du roi, surtout comme on l'explique à présent; il nous suffit que le nôtre, quelque clair que nous le croyions, est contesté et perdu ; et ainsi que ce seroit être trop ennemi de la paix que de le regarder tellement comme incontestable qu'on ne veuille pas même

entrer dans de justes tempéramens, surtout dans ceux où l'Église a un si visible avantage. »

Il ne s'agissait plus que de faire agréer au pape l'arrangement convenu entre le clergé et la cour de France. Bossuet pensait qu'on n'y pouvait rencontrer de difficulté. « Nous serions ici bien surpris, écrivait-il au docteur Dirois, qu'ayant trouvé dans le roi tant de facilité à les obtenir (des tempéraments), la difficulté nous vînt du côté de Rome, d'où nous devons attendre toutes sortes de soutiens. »

Bossuet se trompait. La cour de Rome n'avait d'abord jamais vu d'un bon œil les assemblées du clergé de France, et elle était d'autant moins disposée à accueillir favorablement les délibérations de celle de 1682, que le clergé s'y posait en médiateur entre elle et la cour de France. Innocent XI était bien éloigné de vouloir accepter un semblable arbitrage, et il se disposait, au contraire, à lutter contre l'assemblée avec cette fermeté dont il avait déjà donné tant de preuves.

On a pensé que Bossuet avait été chargé de rédiger la lettre par laquelle le clergé de France demandait au pape son assentiment aux mesures adoptées par l'assemblée. Il l'attribue lui-même à Le

Tellier, archevêque de Reims. Quoi qu'il en soit, elle est pleine de sentiments respectueux pour le Saint-Siége : on y fait d'abord connaître au pape l'esprit de sagesse et de paix qui avait animé les évêques de France. On crut nécessaire d'y exposer, mais sans les approuver, les raisons sur lesquelles s'appuyaient les partisans de la régale.

Bossuet en donne cette raison :

« Nous avons cru, dit-il, qu'il importoit qu'on sût à Rome les maximes des parlemens ; parce que, sans les approuver, les ecclésiastiques les doivent regarder comme invincibles dans l'esprit de nos magistrats, et chercher sur ce fondement les tempéramens nécessaires pour ne point porter aux extrémités une matière si contentieuse. »

L'assemblée disait en effet, dans sa lettre :

« Nous ne proposons pas ces choses comme indubitables ; nous ne les rejetons pas aussi comme des opinions erronées et contraires à la foi, et nous sommes persuadés que c'est le cas où il faut user d'une sage condescendance, à l'exemple des hommes apostoliques qui nous ont précédés. Nous vous rendons grâce de ce que vous avez fait pour conserver en leur entier les droits de quelques églises ; mais nous ne souhaitons pas que quelques intérêts divisent le

monde chrétien et troublent la paix de l'Église. C'est pourquoi nous nous sommes volontiers départis de tout le droit qui pouvoit nous appartenir, pour le céder à un roi de qui nous recevons tant de biens. »

Innocent XI regardait la question de la régale comme de la plus haute importance. En principe, il s'agissait, en effet, de la liberté de l'Église. Or, il était de la dernière évidence que les maux dont l'Église était affligée venaient principalement de son asservissement à la puissance temporelle. Un pape réformateur comme Innocent XI devait donc être effrayé d'une nouvelle extension, quelque faible qu'elle fût, du concordat de Léon X. En outre, la question de la régale avait été portée à son tribunal par les appels réguliers des évêques d'Aleth et de Pamiers ; si les coutumes de l'Église de France s'opposaient à ce qu'il jugeât seul, à Rome, le différend, il n'en était pas moins certain que le clergé de France ne devait pas juger une cause pendante en cour de Rome. Il est donc facile de comprendre la vivacité qui règne dans le bref qu'Innocent XI adressa à l'assemblée en réponse à sa lettre. Voici quelques extraits de ce bref :

« Vénérables frères et fils bien-aimés, salut et bénédiction apostolique.

« L'amour paternel que nous portons à notre très-cher fils en Jésus-Christ, Louis, roi très-chrétien, à vos Églises, à vous-mêmes et à tout le royaume de France, nous a rendu plus triste et plus affligeant ce que nous avons appris par vos lettres, qui nous ont été remises le 3 février, c'est-à-dire que les évêques et le clergé de France, qui était autrefois la couronne et la joie du siége apostolique, se conduisait envers lui, pour le présent, de manière à nous faire dire avec larmes, ces paroles du prophète : *Les fils de ma mère ont combattu contre moi;* quoique ce soit plutôt contre vous que vous combattiez, lorsque vous nous résistez dans une cause où il ne s'agit de rien moins que du salut et de la liberté de vos églises, où nous avons pris, à l'appel de *quelques hommes pieux et forts de votre Ordre,* la défense des droits de l'autorité épiscopale ; nous restons ferme dans la lice, ne suivant point en cela nos propres sentiments, mais remplissant le devoir que nous imposent et notre sollicitude pour toutes les églises et notre sincère amour pour vous.

« Nous n'avons rien vu d'abord dans ces lettres qui pût nous réjouir, ni qui fût digne de vous. En dehors de ce que vous dites sur la forme observée dans la convocation et la tenue de vos assemblées,

nous avons remarqué que le reste vous était dicté par la crainte, qui n'a jamais permis à des évêques d'être grands et magnanimes dans la défense de la religion et de la discipline ecclésiastique, forts dans l'attaque et constants pour arriver au but. Vous avez pensé à tort que vous pouviez déposer cette crainte dans notre âme : car c'est la charité du Christ qui doit toujours y habiter, cette charité qui met dehors la crainte. Nous avons déjà donné au royaume de France de grandes et nombreuses preuves de notre amour, preuves qu'il n'est pas nécessaire de présenter ici ; mais nous pensons bien lui en avoir donné une éclatante et avoir mérité sa reconnaissance dans l'affaire de la régale, qui, si vous l'examinez bien, vous apparaîtra si importante que vous jugerez que toute la dignité et l'autorité de votre Ordre en dépend.

« Vous avez craint où vous ne deviez pas craindre. Vous deviez craindre seulement d'avoir à encourir les justes reproches de Dieu et des hommes pour avoir manqué à votre honneur et à votre devoir. Vous auriez dû vous souvenir des anciens Pères et des grands évêques qui les ont imités dans tous les temps, et qui ont donné, pour votre instruction, des exemples de force et de constance épiscopale ; vous

auriez dû jeter les yeux sur les images de vos prédécesseurs, non-seulement de ceux qui vécurent du temps des Pères, mais *qui ont fleuri de notre temps.*

« Il était de votre devoir de joindre vos efforts à l'autorité du siége apostolique, de plaider avec une énergie pastorale et une humilité sacerdotale la cause de vos Églises auprès du roi, en l'instruisant de toute l'affaire, même au péril de l'irriter contre vous, afin de pouvoir sans honte adresser à Dieu ces paroles de David, en récitant l'office de chaque jour : *Je parlais de vos témoignages en présence des rois, et je n'étais pas confondu.*

« Vous deviez d'autant mieux en agir ainsi, que vous aviez une plus haute idée de la justice et de la piété du bon prince qui, comme vous nous l'écrivez, écoute les évêques avec une singulière bienveillance, favorise les Églises et veut que l'autorité épiscopale demeure inviolable ; nous avons lu tout cela dans vos lettres avec bonheur. Nous pensons donc que, si vous aviez pris devant le roi la défense d'une cause aussi juste, les paroles ne vous auraient pas manqué, et le roi se fût rendu à vos raisons.

« Oubliant, en quelque sorte, votre charge et l'équité du roi, vous avez gardé le silence dans une affaire aussi importante ; nous ne voyons pas sur

quoi vous pourriez vous appuyer pour dire que vous avez été vaincus dans la discussion, que vous avez perdu votre cause. Comment celui qui ne se tenait pas debout aurait-il pu tomber ? Comment celui qui n'a pas combattu aurait-il pu être vaincu ? Quel est celui d'entre vous qui a plaidé devant le roi une cause si grave, si juste, si sacrée ? Qui de vous est descendu dans l'arène pour se poser comme un mur pour la défense de la maison d'Israël ? Qui a osé se dévouer à l'envie ? Qui a prononcé un seul mot, en se rappelant l'ancienne liberté ? Comme vous nous l'avez écrit, les ministres du roi crièrent pour leur maître, et dans une mauvaise cause ; et vous, dans une cause excellente, vous avez gardé le silence sur l'honneur du Christ. »

Le pape, après avoir combattu les raisons exposées dans la lettre du clergé, ajoute :

« Nous n'avons pu lire sans horreur cette partie de votre lettre où vous dites que vous abandonnez vos droits, et que vous les transmettez au roi ; comme si vous étiez les maîtres et non les gardiens des Églises qui vous sont confiées ; comme si les Églises elles-mêmes et leurs droits spirituels pouvaient être abandonnés au pouvoir temporel par les

évêques, qui devraient eux-mêmes se réduire en servitude pour leur liberté. »

Innocent XI finit son bref en annulant et cassant tout ce qui avait été fait, touchant la régale, par l'assemblée du clergé ; engageant ceux qui y avaient pris part à se rétracter au plus tôt, pour accomplir un devoir de conscience et ne pas porter atteinte à l'honneur du clergé de France.

Le bref du pape est daté du 11 avril ; sur la proposition du président, il fut renvoyé à la commission de la régale, laquelle rédigea un projet de lettre qui devait être adressée à tous les évêques de France.

Les circonstances étaient critiques. Harlai et Le Tellier étaient disposés à se ranger du côté du roi contre le pape, jusqu'à faire un schisme ; d'autres évêques, comme Gilbert de Choiseul, de Tournai, n'auraient pas rompu avec l'unité ; mais, profondément irrités de tout ce que la cour de Rome faisait ou permettait depuis un siècle pour répandre l'ultramontanisme, ils n'auraient pas hésité à opposer une barrière à ces empiétements et à engager une lutte violente. Le schisme aurait pu en résulter aussi bien que de la lâcheté des évêques courtisans.

Bossuet entreprit de modérer les passions et de se poser en médiateur entre le pape et l'assemblée du

clergé. Son génie, sa science, sa vertu, lui donnaient une supériorité incontestable sur tous les autres membres de l'assemblée ; Louis XIV, qui connaissait son dévouement à sa personne, avait en lui une confiance particulière ; Innocent XI lui avait aussi donné des témoignages nombreux de son estime ; il pouvait donc s'attribuer le rôle de médiateur, et il sut le remplir avec autant de sagesse et de modération que de fermeté.

Dès l'ouverture de l'assemblée, il avait posé, dans son sermon, les bases de sa conduite : respect et amour pour le Saint-Siége, centre de l'unité catholique ; fidélité à la doctrine ancienne de l'Église de France. Les circonstances n'étaient pas, à ses yeux, de nature à rien faire retrancher des premiers sentiments, ni à rien ajouter à une doctrine dont on ternirait l'éclat en l'exagérant pour obéir aux passions du moment. Ce fut lui surtout qui décida l'assemblée à laisser passer sans protestation le bref du pape.

Innocent XI n'avait écrit ce bref que trois mois après avoir reçu la lettre des évêques.

Ce fut dans cet intervalle, c'est-à-dire le 19 mars 1682, que l'assemblée adopta les quatre fameux articles connus sous le nom de *Déclaration du clergé*

de France sur la puissance ecclésiastique. Ce document qui a une haute importance doctrinale et historique, est en même temps trop essentiel dans une publication comme la nôtre, pour que nous ne le donnions pas dans toute son étendue :

« Plusieurs personnes s'efforcent de ruiner les décrets de l'Église gallicane et ses libertés, que nos ancêtres ont soutenues avec tant de zèle, et de renverser leurs fondements, qui sont appuyés sur les saints canons et sur les traditions des Pères ; d'autres, sous prétexte de les défendre, ont la hardiesse de donner atteinte à la primauté de saint Pierre et des pontifes romains, ses successeurs, instituée par Jésus-Christ ; d'empêcher qu'on ne leur rende l'obéissance que tout le monde leur doit, et de diminuer la majesté du Saint-Siége apostolique, qui est respectable à toutes les nations où l'on enseigne la vraie foi de l'Église et qui conservent son unité. Les hérétiques, de leur côté, mettent tout en œuvre pour faire paraître cette puissance, qui maintient la paix de l'Eglise, insupportable aux rois et aux peuples, et ils se servent de cet artifice afin de séparer les âmes simples de la communion de l'Église.

« Voulant donc remédier à ces inconvénients, nous, archevêques et évêques assemblés à Paris par

ordre du roi, avec les autres ecclésiastiques députés qui représentent l'Église gallicane, avons jugé convenable, après une mûre délibération, de faire les règlements et déclaration qui suivent :

« 1° Que saint Pierre et ses successeurs, vicaires de Jésus-Christ, et que toute l'Église même n'ont reçu de puissance de Dieu que sur les choses spirituelles et qui concernent le salut, et non point sur les choses temporelles et civiles ; Jésus-Christ nous apprenant lui-même que *son royaume n'est point de ce monde,* et, en un autre endroit, qu'*il faut rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu;* et qu'ainsi ce précepte de l'apôtre saint Paul ne peut en rien être altéré ou ébranlé : *Que toute personne soit soumise aux puissances supérieures ; car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et c'est lui qui ordonne celles qui sont sur la terre. Celui donc qui s'oppose aux puissances résiste à l'ordre de Dieu.* Nous déclarons, en conséquence, que les rois et les souverains ne sont soumis à aucune puissance ecclésiastique, par l'ordre de Dieu, dans les choses temporelles ; qu'ils ne peuvent être déposés, directement ni indirectement, par l'autorité des chefs de l'Église ; que leurs sujets ne peuvent être dispensés de la soumission et de l'obéissance qu'ils leur doi-

vent, ou absous du serment de fidélité ; et que cette doctrine, nécessaire pour la tranquillité publique, et non moins avantageuse à l'Église qu'à l'État, doit être invariablement suivie, comme conforme à la parole de Dieu, à la tradition des saints Pères et aux exemples des saints.

« 2° Que la plénitude de puissance que le Saint-Siége apostolique et les successeurs de saint Pierre, vicaires de Jésus-Christ, ont sur les choses spirituelles, est telle, que néanmoins les décrets du saint concile œcuménique de Constance, contenus dans les sessions IV et V, approuvés par le Saint-Siége apostolique, confirmés par la pratique de toute l'Église et des pontifes romains, et observés religieusement dans tous les temps par l'Église gallicane, demeurent dans leur force et vertu ; et que l'Église de France n'approuve pas l'opinion de ceux qui donnent atteinte à ces décrets, ou qui les affaiblissent en disant que leur autorité n'est pas bien établie, qu'ils ne sont point approuvés, ou qu'ils ne regardent que le temps du schisme.

« 3° Qu'ainsi, il faut régler l'usage de la puissance apostolique, en suivant les canons faits par l'esprit de Dieu, et consacrés par le respect général de tout le monde ; que les règles des mœurs et les

constitutions reçues dans le royaume et dans l'Église gallicane, doivent avoir leur force et vertu; et les usages de nos pères doivent demeurer inébranlables; qu'il est même de la grandeur du Saint-Siége apostolique, que les lois et coutumes établies du consentement de ce Siége respectable et des Églises, aient l'autorité qu'elles doivent avoir.

« *4°* Que, quoique le Pape ait la principale part dans les questions de foi, et que ses décrets regardent toutes les Églises, et chaque Église en particulier, son jugement n'est pourtant pas irréformable, à moins que le consentement de l'Église n'intervienne.

« Ce sont les maximes que nous avons reçues de nos pères, et que nous avons arrêté d'envoyer à toutes les Églises gallicanes et aux évêques que le Saint-Esprit y a établis pour les gouverner, *afin que nous disions tous la même chose, que nous soyions tous dans les mêmes sentiments, et que nous tenions tous la même doctrine.* »

Ces articles furent lus par Bossuet, et l'évêque de Tournai, président de la commission, lui en attribua, devant toute l'assemblée, la rédaction. Il n'en eut pas cependant la première idée, comme nous le verrons dans le *Journal* de l'abbé Le Dieu.

« ..... On parla de l'assemblée de 1682, raconte notre auteur. Je lui demandai (à Bossuet) qui avoit inspiré le dessein des propositions du clergé sur la puissance de l'Eglise. Il me dit que M. Colbert, alors ministre et secrétaire d'Etat, contrôleur général des finances, en étoit véritablement l'auteur, et que lui seul y avoit déterminé le roi. Il (Colbert) disoit que la division que l'on avoit avec Rome sur la régale, étoit la vraie occasion de renouveler la doctrine de France sur l'usage de la puissance des papes ; que dans un temps de paix et de concorde, le désir de conserver la bonne intelligence, et la crainte de paroître être le premier à rompre l'union, empêcheroient une telle décision : il attira le roi à son avis par cette raison, contre M. Le Tellier même, aussi ministre et secrétaire d'Etat, qui, et M. de Reims avec lui, avoient eu les premiers cette pensée, mais qui aussi l'avoient rejetée depuis, par la crainte des suites et des difficultés.

« Au reste, feu M. de Paris, de Harlai, ne faisoit, en tout cela, que flatter la cour, écouter les ministres, et suivre à l'aveugle leurs volontés comme un valet. Ce fut donc un coup d'une grande importance de relever l'ancienne doctrine de France, par l'autorité des évêques mêmes, assemblés entre eux. »

Bossuet était, sans contredit, partisan de la doc-

trine des quatre articles[1] ; mais il n'aurait pas voulu que l'assemblée fît sa déclaration, dans la crainte d'aigrir le pape. Cependant, le roi s'étant prononcé de manière à ne laisser aucun doute sur ses intentions, il craignit de rencontrer des obstacles à la paix dans ce prince, qui avait fait, sur l'affaire de la régale, des concessions importantes. Dans ces difficiles circonstances, Bossuet crut qu'il devait accepter la charge de rédiger les quatre articles ; et il faut avouer qu'il y règne un esprit de modération et de sagesse digne de ce grand homme.

La déclaration du clergé fut adoptée le 19 mars. Le lendemain, la commission, ayant à sa tête l'archevêque de Reims, l'un des deux présidents de l'assemblée, se rendit à Saint-Germain et la présenta au roi, en le priant de la promulguer comme loi de l'État, ce qui fut fait. L'édit de Louis XIV fut enregistré au parlement le 23 mars. Il rendait obligatoire l'enseignement des quatre articles.

La Déclaration du clergé de 1682 a été jugée bien diversement par les écrivains gallicans ou ultra-

[1] Outre les innombrables preuves qu'on en trouve dans ses œuvres, nous signalerons une lettre *inédite* écrite de Meaux à l'archevêque de Paris, le 15 août 1697. Bibliothèque du Louvre F. 325, c. 9.

montains. Pour l'apprécier avec exactitude, il faut d'abord distinguer l'acte en lui-même de la doctrine contenue dans la déclaration.

L'acte n'avait pas, comme on l'a vu, l'approbation de Bossuet. Il le jugeait inopportun ; mais la volonté de Louis XIV, fortement exprimée, lui sembla, dans les circonstances difficiles où l'on se trouvait, une raison suffisante pour s'y prêter. L'assemblée eut certainement l'intention de formuler la doctrine de l'Église de France *en forme de canons et de décisions,* comme le dit l'évêque de Tournai dans son rapport. En avait-elle le droit ? Les assemblées générales du clergé n'étaient pas des conciles et n'étaient ordinairement convoquées que pour arrêter et surveiller les affaires temporelles du clergé ; cependant, depuis la fameuse assemblée de Melun, l'usage s'était établi peu à peu que les assemblées s'occupassent de questions doctrinales ; celle de 1682, ayant été convoquée extraordinairement et dans l'unique but d'en traiter, se crut en droit de faire sa *déclaration ;* mais il faut remarquer qu'elle ne s'attribua que le rôle qui lui convenait, et qu'elle n'entreprit point de formuler une doctrine qu'on serait obligé d'admettre ailleurs qu'en France. Elle ne fut même pas une *décision* proprement dite pour la France, mais une

déclaration des sentiments qui avaient toujours été ceux de l'Église gallicane ; c'était une protestation qu'elle crut devoir faire, au nom du clergé de France, contre les exagérations ultramontaines qui s'étaient donné libre carrière dans les luttes engagées entre les cours de France et de Rome.

C'est ainsi qu'on doit, pour être juste, apprécier l'*acte* de l'assemblée de 1682.

Quant à la doctrine, il n'y eut jamais en France de dissidence véritable sur les questions formulées dans la *Déclaration.* Il est vrai que depuis la Ligue, jusqu'au jugement doctrinal de la Faculté de théologie, en 1663, il y eut en France un parti ultramontain dont le docteur Duval fut le chef le plus accrédité ; mais si ce parti fit quelque bruit, grâce surtout à Marie de Médicis et à Mazarin, ses protecteurs, il n'eut jamais qu'une influence factice, comme tout ce qui n'est fondé que sur les circonstances. Il ne pénétra jamais jusqu'à la conscience du clergé de France, qui montra, à toutes les époques, la plus forte antipathie pour l'ultramontanisme.

On comprend que la doctrine de la *Déclaration* dut être considérée comme un attentat par les préjugés ultramontains ; mais rien n'est plus faible que les arguments qu'on lui opposa. Les théologiens les plus

sérieux qui l'ont attaquée furent Schelstrate, Charlas, Gonzalez, d'Aguirre, Sfondrate, Rocaberti. Bossuet composa contre eux son savant ouvrage intitulé : *Défense de la Déclaration du clergé de France.*

On a voulu douter de l'authenticité de la *Défense de la Déclaration*, ou faire croire que Bossuet n'avait pas publié lui-même son ouvrage, parce qu'il en désavouait intérieurement la doctrine. Le *Journal* de l'abbé Le Dieu ne permettra pas de soutenir, à l'avenir de pareilles opinions.

Bossuet entreprit cet ouvrage peu de temps après l'assemblée de 1682, et il y travailla jusqu'à la fin de sa vie. Dès 1682, il avait fait un résumé des preuves sur lesquelles la doctrine de la *Déclaration* pouvait être appuyée. Cet essai peut être considéré comme le premier jet de *la Défense de la Déclaration*. Il commença ce dernier ouvrage quelque années après. Il est divisé en deux parties : dans la première, intitulée *Gallia orthodoxa,* Bossuet a pour but principal de refuter Rocaberti, qui accusait l'Église de France d'erreur et de schisme, parce qu'elle admettait la *Déclaration*. Rocaberti attaquait surtout l'*acte* en lui-même, comme entaché d'illégitimité. Bossuet, après avoir établi la nature de la déclaration contre les assertions erronées de son adversaire, abandonne l'*acte* en lui-

même, pour s'appliquer à la défense de la doctrine[1], et il en établit la vérité sur la tradition tout entière.

Après cet ouvrage, pour ainsi dire préliminaire, Bossuet examine chacun des quatre articles en particulier, et prouve, avec une érudition aussi exacte que profonde, que la tradition catholique tout entière est conforme à la doctrine de l'Église gallicane.

On trouve dans la *Défense de la Déclaration* autant de calme et de sagesse, que l'on rencontre de déclamations dans les ouvrages que Bossuet avait entrepris de réfuter. Et cependant, Rocaberti et Charlas étaient des modèles de prudence, en comparaison des fanatiques qui se crurent aussi obligés d'attaquer le clergé de France. Parmi ces derniers, il faut citer un certain Dubois, licencié de Louvain, et le marquis Ceroli de Carreto. Nous trouvons, à propos de ce dernier, les paroles suivantes dans une lettre d'Arnauld :

« Je ne puis m'empêcher de vous dire que ce seroit un mauvais conseil que l'on donneroit à Sa Sainteté, si on la portait à condamner d'erreur les quatre articles du clergé, touchant la puissance de

[1] C'est en ce sens qu'il dit ces mots, dont on a tant abusé : *abeat declaratio quo libuerit* (§ 10, Gall. orthod.).

déposer les rois, l'infaillibilité, la supériorité du concile général. Car le clergé ne manquera pas d'écrivains pour les défendre, au lieu qu'il en manque pour appuyer ses autres injustices. Et cela produira un grand nombre d'écrits de part et d'autre, dont l'effet sera de donner de grands avantages aux hérétiques pour rendre odieuse l'Église romaine, de mettre un obstacle à la conversion des protestans, et d'être l'occasion d'une persécution plus cruelle contre les pauvres catholiques d'Angleterre. On en voit déjà des commencemens, car il paroît ici un livret sous ce titre magnifique : *Antigraphum ad cleri gallicani de ecclesiasticâ potestate declarationem. Optimo, maximo, summoque pontifici Christi vicario Innocentio XI, urbis et orbis domino, Cœlorum, Terrarum, Inferorumque Janitori unico, fideique oraculo infallibili, humiliter dicat, consecrat, præsentat Nicolaus Ceroli ex Marchionibus de Carreto*[1], etc. Je ne l'ai point vu, mais M. de Sainte-Marthe, qui m'en écrit, ajoute : « La suite du livre est proportionnée à la magnifi-

[1] *Antigraphe à la déclaration du clergé gallican touchant la puissance ecclésiastique; humblement dédié, consacré, présenté au très-bon, très-grand et souverain pontife Innocent XI, seigneur de Rome et de l'univers, seul portier des cieux, des terres et des enfers, oracle infaillible de la Foi, par Nicolas Ceroli, marquis de Carreto*, etc.

« cence du titre. Il prétend que Jésus-Christ ayant « été roi de toute la terre, et le pape étant son « vicaire, il a aussi une souveraine puissance sur « toute la terre, et par conséquent sur tous les sou- « verains. » Je plains le Saint-Siége d'avoir de tels défenseurs; et c'est un terrible jugement de Dieu sur l'Église, si Rome prend cette voie de se défendre contre les évêques de France. »

A Rome, on ne partageait pas les sages opinions d'Arnauld; et ce grand homme en était surtout affligé parce que l'attachement de cette cour aux erreurs développées par Dubois et Ceroli était un obstacle insurmontable à la conversion des protestants, rendait l'Église romaine odieuse et était la principale cause de la persécution cruelle que l'on faisait supporter en Angleterre aux catholiques. Le procès de milord Strafford en était une preuve évidente. A Rome, on ne voulait pas comprendre ces vérités, et l'on croyait l'Église dignement défendue par les livres *très-méprisables* de Ceroli et de Dubois; ce dernier avait même à Rome une telle influence, qu'il enleva à l'Université de Louvain une partie du crédit dont elle jouissait, et qu'il fit censurer une thèse dans laquelle un docteur de cette Université soutenait que la juridiction des évêques était de droit

divin. Ces excès commis sous un pape aussi saint qu'Innocent XI démontraient aux yeux des plus aveugles que l'on agissait en France avec beaucoup de sagesse en se maintenant dans la possession où l'on était de n'avoir aucun égard à de pareilles censures.

Dubois avait surtout nui auprès de la cour de Rome à la Faculté de Louvain, en donnant un mauvais sens à la réponse qu'elle avait faite sur les quatre articles du clergé de France. Plusieurs docteurs de cette Faculté, qui avaient des rapports fréquents avec les protestants, et qui cherchaient à les réunir à l'Église catholique, comprenaient mieux que les employés de la cour de Rome qu'il ne fallait point exagérer la puissance pontificale, si l'on voulait avoir auprès d'eux quelque succès. Tous les grands controversistes en convenaient ; aussi Véron, Richelieu, Wallembourg, du Perron, n'ont-ils jamais soutenu, dans leurs discussions avec les protestants, que l'infaillibilité de l'Église universelle. Bossuet ne défendait non plus contre eux que cette vérité ; et l'on a pu remarquer dans le préambule de la déclaration, qu'il avait les protestants en vue d'une manière toute particulière en rédigeant les quatre articles. Dans le livre de l'*Exposition*, approuvé par Innocent XI, il n'avait donné comme de foi que l'infaillibilité de

l'Église. Si donc, comme le pensait Arnauld, d'accord en cela avec Bossuet lui-même, « l'assemblée eut le tort de remuer ces questions, ce n'est point ce qu'elle en a dit qui a formé la créance qu'on a sur ce point. Je ne saurois me lasser, ajoute Arnauld, de dire que ce ne sera point le contraire de ces articles qui affermira l'autorité du Saint-Siége, mais bien plutôt le bon usage que les papes feront de l'autorité que tous les catholiques reconnoissent que Jésus-Christ leur a donnée. Les autres prétentions, si on les considère bien, ne peuvent être regardées par ceux-mêmes qui les croient vraies, que comme des titres sans réalité. »

La déclaration du clergé de France, promulguée par Louis XIV et enregistrée par le parlement, fut acceptée dans tout le royaume à peu près sans difficulté. Les jésuites se distinguèrent, entre tous les Ordres religieux, par leur zèle pour la doctrine gallicane. Nous avons dit que leur conduite, dans ces circonstances difficiles, leur avait mérité les éloges du parlement. Il ne sera pas inutile d'esquisser ce qui se passa, afin de les faire bien connaître, et mieux apprécier les sentiments de Bossuet à leur égard :

Innocent XI, ayant publié son troisième bref contre la régale, ordonna au général des jésuites

d'en envoyer des copies aux provinciaux de Paris et de Toulouse, avec commandement exprès de les rendre publiques et d'obliger leurs inférieurs à publier qu'il était véritable.

Cette mesure avait été inspirée au pape par la conduite des jésuites de Toulouse et de Pamiers, qui avaient affecté de ne pas regarder comme authentiques les premiers brefs, afin de ne point se prononcer ouvertement en faveur du pape, dans les troubles dont ces Églises étaient agitées. Ils ne pouvaient, en effet, se prononcer contre la régale, puisqu'ils avaient eux-mêmes provoqué la discussion à ce sujet, et qu'ils étaient ainsi la cause première des troubles qui en avaient été la suite.

Le P. de Noyelle envoya bien le bref du pape aux provinciaux de France ; ceux-ci, pour se tirer de l'alternative où ils se trouvaient, ou de désobéir ouvertement au pape, ou de condamner leurs propres antécédents en déplaisant au roi, trouvèrent un moyen qui leur sembla fort sage : ce fut de se faire citer par-devant le parlement pour rendre compte de la lettre qu'ils avaient reçue de leur général.

Le parlement de Paris cita les jésuites à comparaître le 20 juin. De Novion, premier président fit d'abord un discours rempli d'éloges pour le roi. Il

s'applaudit de ce que le paquet envoyé de Rome était tombé en des mains aussi sûres que celles des révérends Pères, dont on ne pouvait ni surprendre la sagesse, ni corrompre la fidélité. A la demande du parlement, le P. Verthamont, recteur de la maison professe de Paris, raconta ce qui s'était passé à propos du bref qui leur avait été adressé de Rome. Ensuite, l'avocat général Talon prit la parole. Il fit observer combien il serait dangereux de laisser publier les actes de la cour de Rome par les Ordres religieux. On n'a pas à se plaindre, ajouta-t-il, de la conduite des jésuites en cette circonstance ; elle est, au contraire, pleinement justifiée par les lettres qu'ils ont reçues du pape et de leur général. Innocent XI avait en effet rappelé aux jésuites le quatrième vœu, par lequel ils s'obligent à obéir au pape ; leur général leur avait écrit dans le même sens, par ordre d'Innocent. Talon trouva qu'il était utile de protéger les jésuites par un arrêt, afin de les tirer d'embarras. Cet arrêt fut rendu, après de nouveaux éloges adressés aux révérends Pères par le premier président. Le parlement leur ordonna expressément de ne publier les actes de la cour de Rome qu'en conséquence de lettres patentes du roi. Jamais si touchant accord n'avait existé entre les parlementaires et les jésuites;

il est vrai que c'était pour désobéir à un pape *janséniste*, qui correspondait avec Arnauld, et qui n'avait trouvé hérétique ni l'évêque d'Aleth ni celui de Pamiers.

Le 7 juillet, le parlement et les jésuites de Toulouse imitèrent ceux de Paris. L'entente et les compliments furent les mêmes. Mais la soumission des jésuites n'était qu'une affaire de politique, et leur doctrine n'en était pas moins toujours celle des Bellarmin et des Santarelli [1]. Vers ce temps, la ville de Douai ayant été réunie par Louis XIV au royaume de France, la Faculté de théologie de cette ville se crut obligée d'écrire au roi qu'elle ne pouvait accepter la doctrine contenue dans la déclaration du clergé. Les jésuites dominaient dans cette Faculté; et ils voulaient sans doute, par cette démonstration, apaiser le pape, indigné de la conduite de leurs confrères de France. Ils soutenaient, dans leur lettre, que la doctrine du clergé de France avait toujours été regardée comme erronée en Belgique. Cette assertion était fausse; car plusieurs docteurs de l'université de Louvain ne pensaient pas comme ceux de Douai; et le pape Adrien VI, qui était docteur de la première Faculté,

[1] V. la Lettre *inédite* de Bossuet, citée ci-dessus, p. xcii.

avait combattu l'infaillibilité papale en des écrits qu'il fit réimprimer à Rome lorsqu'il fut monté sur le Saint-Siége. La Faculté de Douai, pour rendre son opposition moins dure pour Louis XIV, caressa les préjugés de ce prince contre les jansénistes. « Les docteurs, disaient-ils, ne voient pas comme ils pourront, sans la croyance de l'infaillibilité du pape, résister dorénavant aux insultes que leur font les jansénistes, leur reprochant que la doctrine de Jansénius n'a pas été condamnée par un concile général, mais seulement par des papes sujets à manquer. »

Arnauld releva énergiquement cette assertion. Il prouva aux docteurs de Douai que jamais un écrivain de Port-Royal ne s'était servi d'une semblable raison et n'avait pu s'en servir contre eux. S'agit-il de la question *de droit* ou de celle *de fait*, leur dit-il? Sur la première, les prétendus jansénistes n'ont fait aucune difficulté. Ils ont trouvé bien condamnée la doctrine des cinq propositions. S'agit-il de la question de fait? Ils n'en appellent point au concile général, puisqu'ils soutiennent, avec tous les théologiens catholiques, que l'Église elle-même n'est pas infaillible sur les *faits* non révélés.

L'archevêque de Gran, ou Strigonie, en Hongrie, alla plus loin que la Faculté de Douai contre la

Déclaration du clergé de France. Il la condamna en termes très-forts, sans songer qu'il n'avait aucun droit de condamner un acte dans lequel les évêques d'une Église aussi catholique et plus illustre que la sienne exposaient leurs opinions sans prétendre les imposer aux autres.

Le Parlement de Paris manda les principaux docteurs de Sorbonne pour leur dénoncer la censure de l'évêque de Strigonie, et un pamphlet intitulé *Disquisitio Theologico-Juridica*, dirigé contre la *Déclaration*. La Faculté nomma une commission de quatorze docteurs qui entreprirent de prouver les quatre articles du clergé d'une manière si évidente, qu'il ne pourrait rester aucun doute à ce sujet. « Voilà, disait Arnauld, ce que Rome aura gagné par la censure de cet archevêque. Avant cela, on pouvoit douter, *dans les pays étrangers*, de quel sentiment étoit la Sorbonne sur ces quatre articles, à cause des brouilleries qui y étoient arrivées à l'occasion de l'enregistrement; mais on n'aura plus garde maintenant d'en douter. »

La censure que la Faculté avait faite de l'ultramontanisme, augmenta encore le mécontentement qu'Innocent XI avait conçu de la *Déclaration* du clergé. Cette Déclaration avait soulevé la cour de

Rome et l'on y parlait des mesures les plus rigoureuses contre le clergé de France. Le docteur Dirois, témoin de ces dispositions, en écrivit à Bossuet, qui lui répondit :

« Votre lettre me fait une peinture de l'état présent de la cour de Rome, qui me fait trembler. Quoi ! *Bellarmin y tient lieu de tout et y fait seul toute la tradition !* Où en sommes-nous si cela est, et si le pape va condamner ce que condamne cet auteur ? Jusqu'ici on n'a osé le faire ; on n'a osé donner cette atteinte au concile de Constance, ni aux papes qui l'ont approuvé. Que répondrons-nous aux hérétiques, quand ils nous objecteront ce concile, et ses décrets répétés à Bâle avec l'expresse approbation d'Eugène IV, et toutes les autres choses que Rome a faites en confirmation ? Si Eugène IV a bien fait en approuvant authentiquement ces décrets, comment peut-on les attaquer ? et s'il a mal fait, où étoit, diront-ils alors, cette infaillibilité prétendue ? Faudra-t-il sortir de ces embarras et se tirer de l'autorité de tous ces décrets, et de tant d'autres décrets anciens et modernes, par des *distinguo* scholastiques, et par les *chicanes de Bellarmin* ? Faudra-t-il dire aussi, avec lui et Baronius, que les actes du concile VI et les lettres de saint Léon II sont falsifiés ? Et l'Église, qui

jusqu'ici a fermé la bouche aux hérétiques par des réponses si solides, n'aura-t-elle plus de défense que dans ces pitoyables tergiversations? Dieu nous en préserve! ne cessez, Monsieur, de leur représenter à quoi ils s'engagent, et à quoi ils nous engagent tous. Je ne doute pas que Son Eminence[1] ne parle, en cette occasion, avec toute la force aussi bien qu'avec toute la capacité possible : *il a le salut de l'Église entre les mains*..... Je ne puis m'imaginer qu'un pape si zélé pour la conversion des hérétiques et pour la réunion des schismatiques, y veuille mettre *un obstacle éternel* par une décision telle que celle dont on nous menace. »

Quelques jours après, Bossuet écrivait à l'abbé de Rancé :

« Les affaires de l'Église vont très-mal. Le pape nous menace de constitutions foudroyantes et même, à ce qu'on dit, de formulaires nouveaux. Une bonne intention avec peu de lumières, c'est un grand mal dans de si hautes places. »

Bossuet reconnaissait, comme on voit, qu'Innocent XI n'agissait qu'*en bonne intention* contre la *Déclaration* du clergé ; mais ce pape, si respectable,

[1] Le cardinal d'Estrées, qui était à Rome, comme nous l'avons dit.

partageait l'ignorance de toute la cour de Rome touchant la tradition. Comme l'avait écrit le docteur Dirois, Bellarmin tenait lieu de tous les saints Pères aux prélats romains; toute leur science était dans les *chicanes* de ce théologien, qui s'est appliqué, dans tous ses ouvrages, à remplacer par des arguties le grand témoignage de la tradition catholique. La cour de Rome fut toujours si attachée à ses erreurs, qu'elle voulut souvent les imposer comme des dogmes. Le clergé de France était moins intolérant, quoiqu'il eût pour lui tous les Pères de l'Église ; et il ne demandait que la liberté de suivre sa doctrine, sans prétendre l'imposer aux autres.

Le cardinal d'Estrées, malgré son habileté et toutes les ressources de la diplomatie, ne pouvait amener Innocent XI à tolérer la *Déclaration* de 1682. Les hommes les plus éminents de l'Église étaient, comme Bossuet, préoccupés de ce qu'on allait faire à Rome à ce sujet. Arnauld jugeait la situation comme l'évêque de Meaux : « Selon toutes les nouvelles et publiques et particulières, disait-il, toutes les espérances d'accommodement sont perdues. Et c'est ce qui fait plus craindre qu'on ne fasse, de part et d'autre, des choses qui pourroient rendre la plaie de la division incurable. La condamnation des qua-

tre articles pourroit avoir ce mauvais effet et embarrasser ceux qui travaillent à la conversion des hérétiques, car si on les avoit condamnés comme des *erreurs approchant de l'hérésie*, les protestants ne manqueroient pas de dire que les controversistes se moquent d'eux quand ils leur déclarent qu'on n'oblige point les catholiques de croire que le pape soit infaillible et qu'il puisse déposer les rois ; que ce sont des artifices par lesquels on prétend les endormir ; mais qu'il faut bien que tous les catholiques qui ont la conscience timorée et qui ont de la vénération pour le Saint-Siége croient cela, puisque Rome déclare que le contraire est une erreur qui approche de l'hérésie. De sorte que s'il arrivoit, diront-ils, que le pape entreprît de déposer un roi, la plus grande partie de ses sujets, s'imaginant qu'il a le droit de le faire, se rangeroient de son côté. On sait que c'est ce point qui est la principale cause de la persécution des catholiques d'Angleterre. »

On savait, à Rome, qu'Arnauld et ses amis adoptaient la doctrine des quatre articles. S'ils avaient été hommes à se venger de Louis XIV et de certains évêques de France, en sacrifiant la vérité, ils auraient pu se ranger du côté d'un pape qui les aimait, et démontrer à leurs persécuteurs qu'ils ne les avaient

tourmentés à propos des cinq propositions et du formulaire qu'en reconnaissant implicitement l'infaillibilité papale, dont ils se déclaraient les adversaires. Mais Port-Royal aima mieux perdre quelque chose de son crédit auprès d'Innocent XI que de soutenir ce pape dans les exagérations de l'ultramontanisme, et Arnauld profitait de toutes les occasions pour faire parvenir à Rome les plus sages conseils touchant la doctrine de l'Église de France.

Innocent XI n'osa publier la censure de la déclaration dressée par une congrégation spéciale qu'il avait établie ; mais pour donner une preuve non équivoque de ses sentiments, il refusa les bulles à tous les députés du second ordre qui avaient assisté à l'assemblée de 1682, et qui furent nommés par le roi à des évêchés. Louis XIV, de son côté, ne voulant pas qu'ils fussent distingués des autres nommés, fit la défense générale de se pourvoir en cour de Rome pour avoir des bulles. La paix ne fut rétablie que sous le pape Innocent XII.

On voit que dans toutes ces graves discussions de l'assemblée de 1682, Bossuet se distingua par sa science, sa modération et sa sagesse. Il en fut de même dans ses rapports avec les Protestants lors de la révocation de l'édit de Nantes.

III

BOSSUET ET LES PROTESTANTS.

Depuis la prise de la Rochelle, les protestants avaient cherché à accroître le reste de liberté qu'on leur avait laissé; d'un autre côté, le clergé catholique ne voyait qu'avec dépit leurs temples et les garanties qui leur étaient restées. Un profond sentiment de haine couvait au fond des cœurs dans les deux partis; de là des luttes fréquentes et des plaintes continuelles portées à la cour. Dans toutes ses assemblées, le clergé se plaignait des empiétements des protestants, leur reprochait des délits commis contre les catholiques ou contre leur culte, demandait au roi des mesures de compression. On l'avait écouté plusieurs fois, et Louis XIV avait si bien préludé à ce qu'il fit ensuite, par une foule d'édits donnés l'un sur l'autre, qu'au commencement de 1684 il ne restait guères que l'ombre et le nom de celui de Nantes[1]. Le but évident que l'on se proposait était

[1] Ces paroles sont du P. d'Avrigny; *Mémoires chronol.*, année 1685.

d'affaiblir peu à peu les protestants, et de préparer ainsi les voies à leur destruction complète.

En même temps, Louis XIV se prononçait ouvertement en faveur de ceux qui se convertissaient à la religion catholique ; il les comblait de faveurs ; il répandait, ainsi que le clergé, des sommes considérables parmi les nouveaux convertis. Les seigneurs de la cour, les fonctionnaires, les grandes dames qui, jusqu'alors, avaient suivi le protestantisme, se firent catholiques, peut-être autant pour plaire au roi que par conviction ; seulement, pour faire avec quelque honneur ce changement, ils s'adressaient à Bossuet pour leur instruction ; et ce grand homme, dont l'âme candide et pure ne pouvait soupçonner l'hypocrisie, travaillait avec autant de science que de zèle, et avec une prodigieuse activité, à donner l'instruction à ceux qui en manifestaient le désir. Tout le monde demandait son livre de l'*Exposition de la doctrine catholique,* et les presses de l'Imprimerie royale en jetaient les exemplaires par milliers dans les diverses provinces de France. Nous verrons, dans les écrits de l'abbé Le Dieu, les détails les plus intéressants sur ce livre et sur les instructions données par Bossuet aux Protestants.

L'assemblée de 1682 ayant été réunie par le roi,

elle adressa aux protestants un *Avertissement pastoral* pour les engager à rentrer dans le sein de l'Église. Après des paroles pleines de tendresse, elle avait prononcé ces mots, qui laissaient déjà entrevoir les desseins du roi :

« Et parce que cette dernière erreur sera plus criminelle en vous que toutes les autres, vous devez vous attendre à des malheurs incomparablement plus épouvantables et plus funestes que tous ceux que vous ont attirés, jusqu'à présent, votre révolte et votre schisme. »

L'*Avertissement* fut envoyé aux évêques, qui durent en donner connaissance à tous les consistoires. L'assemblée adopta en outre un *Mémoire concernant les différentes méthodes dont on peut se servir utilement pour la conversion de ceux qui font profession de la religion prétendue réformée.*

Le roi joignit à ce *Mémoire* et à l'*Avertissement* de l'assemblée deux lettres circulaires, l'une pour les évêques, et l'autre pour les intendants des provinces, afin de leur témoigner le vif désir qu'il avait de la réunion des protestants à l'Eglise catholique. On doit remarquer que, dans ces pièces, le roi recommandait de ne rien faire contre les édits et les déclarations en vertu desquels le protestantisme était toléré

en France. On nourrissait certainement des projets de violence contre les protestants; on peut donc croire que Bossuet, qui dirigeait surtout l'opinion sur ce point, contribua à les faire ajourner. Il allait beaucoup mieux à son génie de travailler à la réunion par les moyens pacifiques que par la force: et même après la révocation, il n'eut recours qu'à la douceur et à l'instruction envers eux. Ce fait qui a été contesté sera démontré dans les *Mémoires* et le *Journal* de l'abbé Le Dieu d'une manière tellement éclatante, qu'on ne pourra plus élever de doute à cet égard.

Mais plusieurs prélats ne partageaient pas la manière de voir du grand évêque, et n'hésitaient pas à exciter le roi à avoir recours aux moyens les plus rigoureux, comme on le vit dans l'assemblée de 1685. Dans leurs harangues, l'évêque de Valence et le coadjuteur de Rouen, Colbert, félicitèrent, il est vrai, Louis XIV de n'avoir eu recours qu'aux moyens autorisés par l'Évangile pour la conversion des hérétiques, c'est-à-dire aux moyens de douceur; mais il faut avouer que ce prince, par toutes les mesures adoptées précédemment, avait dignement préludé aux dragonnades. Dans son opinion, on pouvait licitement avoir recours à la force dans les choses purement spirituelles: c'était, du reste, l'opinion

généralement admise alors par le clergé lui-même, sauf de rares exceptions, et même par les protestants, dans les pays où ils dominaient.

L'assemblée de 1685 formula ses résolutions en vingt-neuf articles, dans lesquels on demandait au roi d'ôter aux Protestants tous droits civils et toutes les charges, jusqu'à celle de geôlier des prisons. Il est probable que, si Bossuet eut assisté à cette assemblée, on y eut adopté des résolutions moins violentes.

Dans sa réponse à ces articles, Louis XIV fit remarquer qu'il avait déjà été pourvu à plusieurs ; il accorda presque tous les autres, et promit, pour quelques-uns, d'y faire considération. La réponse est signée du 9 juillet 1685.

Dix jours auparavant, les membres de la commission *de la religion* avaient eu une conférence avec les membres du conseil du roi sur la question du protestantisme, et avaient discuté les articles qu'ils présenteraient au roi.

Le 11 juillet, l'archevêque d'Albi, président de la commission chargée d'*examiner les calomnies des hérétiques contre la profession de foi de l'Église,* rendit compte de ce qui s'était passé dans cette commission. Le résultat fut une *requête contre les calom-*

nies, qui fut présentée au roi le 14 juillet. Cette requête était accompagnée d'un mémoire sur ces calomnies. Il était divisé en sept articles et écrit sur trois colonnes. Les deux premières étaient consacrées à l'exposition de la foi catholique en latin et en français ; la troisième contenait les assertions des protestants sur chacun des articles de foi, justifiées par de nombreuses notes tirées de leurs écrits.

Harlai présenta au roi la requête et le mémoire en conséquence desquels Louis XIV rendit un édit défendant *aux ministres, et à toutes personnes de la religion prétendue réformée, de prêcher, de composer aucun livre contre la foi et la doctrine de l'Église, etc.* Cet édit fut enregistré au Parlement le 23 août.

L'archevêque de Paris fut ensuite chargé de dresser un catalogue de tous les ouvrages qu'il serait défendu à tous les sujets du roi de garder chez eux. Les livres désignés furent supprimés par un arrêt du parlement du 7 septembre. En conséquence, les officiers de la police en firent la recherche dans les boutiques des libraires et dans les maisons des ministres protestants.

Plusieurs parlements de province firent exécuter l'arrêt de celui de Paris ; les agents de police et les

troupes se répandirent donc en plusieurs lieux, soit pour rechercher les livres, soit pour faire observer les édits du roi. De grandes violences furent commises, et plusieurs protestants effrayés quittèrent dès-lors la France ; d'autres, par crainte, feignirent de se convertir à l'Église catholique. Ce fut en ces circonstances que Louis XIV révoqua l'édit de Nantes, et enleva ainsi toute existence légale aux protestants.

Cette révocation est datée du mois d'octobre 1685. Elle fut suivie d'une foule d'ordonnances par lesquelles on défendait de concourir en rien à l'évasion des protestants ; on accordait à ceux qui les dénonceraient la moitié des biens des réfugiés ; on obligeait ceux qui rentraient en France après s'être exilés à déclarer au juge leur retour ; on ôtait aux protestants le droit de remplir les fonctions de juge, d'avocat, etc. ; on leur enlevait leurs enfants de 5 à 16 ans, pour les confier à des parents catholiques, ou, à défaut, les mettre dans les hôpitaux ; on privait les veuves protestantes du droit de disposer de leurs biens ; on condamnait aux galères ceux qui, après avoir donné des marques de catholicité, refusaient les sacrements dans les maladies graves dont ils guérissaient.

On ne s'en rapportait pas au zèle du clergé pour

faire exécuter ces ordonnances. Des instructions, envoyées aux officiers des troupes du Languedoc, les chargeaient de surveiller les ex-protestants, appelés officiellement *nouveaux convertis*, pour voir s'ils allaient à la messe ; ils devaient doubler et tripler le nombre des dragons en logement chez ceux qui n'y allaient pas ; si ce moyen ne suffisait pas, ils devaient les mettre en prison et les y traiter durement. Les pères et mères qui n'envoyaient pas les enfants aux écoles catholiques étaient condamnés à de fortes amendes ; on promettait cinquante pistoles à ceux qui donneraient avis d'une réunion protestante avant qu'elle n'ait eu lieu ; l'assemblée découverte, les troupes devaient s'y rendre, *écharper une partie* des assistants, faire pendre ceux qui seraient trouvés munis d'armes. Cinquante louis étaient promis à ceux qui livreraient un prédicant ; cinq mille cinq cents livres pour la capture d'un ministre.

Nous n'avons point à entrer dans le détail des horribles exécutions qui suivirent les édits ; les dragonades ont acquis une triste célébrité. Les protestants, depuis plusieurs années, s'étaient facilement aperçus que l'on méditait leur ruine. Les guerres de religion auraient recommencé s'ils eussent été assez forts ; mais ils n'avaient pu se relever du coup que

leur avait porté Richelieu par la prise de La Rochelle; et leurs soulèvements isolés, sous Louis XIV, ne servirent qu'à provoquer contre eux, de plus grandes violences.

Le clergé, en général, applaudit à la révocation de l'édit de Nantes. Voici les raisons sur lesquelles les hommes les plus éminents de l'Église s'appuyaient pour justifier cette mesure :

Bossuet qui n'était pas partisan des violences, admettait en principe la légitimité de la révocation de l'édit. Il s'exprime ainsi dans une lettre adressée à un réfugié : « J'ai vu, dans une lettre que vous écrivez à mademoiselle de V***, que la vraie Église ne persécute pas. Qu'entendez-vous par là, Monsieur? Entendez-vous que l'Église par elle-même ne se sert jamais de la force? Cela est très-vrai, puisque l'Église n'a que les armes spirituelles. Entendez-vous que les princes qui sont enfants de l'Église ne se doivent jamais servir du glaive que Dieu leur a mis en main pour abattre ses ennemis? L'oseriez-vous dire contre le sentiment de vos docteurs mêmes, qui ont soutenu, par tant d'écrits, que la république de Genève avait pu et dû condamner Servet au feu, pour avoir nié la divinité du fils de Dieu? Or, sans me servir des exemples et de l'autorité de vos doc-

teurs, dites-moi en quel endroit de l'Écriture les hérétiques et les schismatiques sont exceptés du nombre de ces malfaiteurs contre lesquels saint Paul a dit que Dieu même a armé les princes? Et quand vous ne voudriez pas permettre aux princes chrétiens de venger de si grands crimes en tant qu'ils sont injurieux à Dieu, ne pourraient-ils pas les venger en tant qu'ils causent du trouble et des séditions dans les États ? »

Bossuet avait raison contre les protestants qui admettaient les mêmes principes que lui sur l'intervention du pouvoir temporel dans les choses religieuses ; mais on doit regretter qu'il n'ait pas vu le danger de cette opinion, qui fait véritablement le pouvoir temporel juge de la religion elle-même. Tandis que Louis XIV persécutait le protestantisme comme une église hétérodoxe, le roi de Suède punissait de mort les catholiques, en s'appuyant sur les mêmes principes que Louis XIV. Comment Bossuet, qui constate ce fait dans la lettre que nous avons citée, n'en a-t-il pas tiré d'autres conséquences? Le génie, quelque élevé qu'il soit, tient toujours à l'humanité, et participe à ses imperfections.

Il faut dire, à la gloire de Bossuet, que, tout en approuvant en principe la révocation de l'édit de

Nantes, il ne fut jamais partisan, non-seulement des cruautés, mais de certaines violences que d'autres évêques regardaient comme nécessaires. Il s'éleva entre lui et les évêques du Languedoc, unis à Lamoignon de Basville, intendant de cette province, une discussion très-vive sur l'utilité d'une mesure adoptée par ces derniers, et qui consistait à forcer les protestants à aller à la messe. Malgré les raisons que faisaient valoir et Basville, et le respectable évêque de Mirepoix, de La Broue, Bossuet tint ferme et soutint qu'on ne pouvait, sans manquer de respect aux saints mystères, y admettre ceux qui n'y croyaient pas ; à plus forte raison ne devait-on pas les forcer à y assister. Il faut avouer, pour être impartial, que c'était à cause de l'inconvenance qu'il y trouvait au point de vue religieux que Bossuet rejetait la mesure, et non à cause de la violence faite aux protestants ; car il écrivait à Basville : « Je conviens sans peine du droit des souverains à forcer leurs sujets errants au vrai culte, sous certaines peines. »

Il prit même officiellement la défense de la révocation de l'édit de Nantes, dans son *Instruction pastorale sur les promesses de l'Eglise*, et dans l'oraison funèbre du chancelier Le Tellier. Il s'appuyait sur l'autorité de saint Augustin. On aimerait mieux

entendre Bossuet invoquer l'exemple et les paroles de saint Martin de Tours, qui pensait que c'était à l'Église à condamner l'hérésie, et que les princes ne devaient s'occuper que des choses temporelles.

Arnauld, malgré la noble indépendance et la grandeur de son génie, partageait le préjugé qui s'était imposé à Bossuet. Il en avait cependant été victime; car il était évident pour lui, comme pour tous ceux qui ont approfondi les tristes querelles qui ont troublé l'Église au XVII^e^ siècle, à propos du livre de Jansénius, que si Louis XIV, à la sollicitation de ses confesseurs, ne s'était pas prononcé aussi ouvertement contre Port-Royal, les Jésuites auraient échoué à Rome même, dans leurs intrigues. Arnauld, moins que tout autre, aurait dû partager l'erreur commune; mais il n'est que trop vrai que les hommes les plus clairvoyants subissent toujours, en quelque chose, le joug des préjugés qui dominent de leur temps. Les protestants eux-mêmes, qui se plaignaient des violences de Louis XIV, approuvaient les violences des rois d'Angleterre et de Suède contre les catholiques, comme ils avaient approuvé la mort de Servet, condamné au feu par Calvin lui-même. On doit donc être réservé, de part et d'autre, dans les récriminations que l'on serait tenté de

s'adresser, et tenir compte à Bossuet, à Arnauld et aux plus éclairés des catholiques, des sentiments de douceur qu'ils ont toujours conservés à l'égard de leurs adversaires, tout en admettant en principe comme légitime l'usage de la violence. « Je pense, disait Arnauld, qu'on n'a pas mal fait de ne point faire de réjouissances publiques (à Rome) pour la révocation de l'édit de Nantes et la conversion de tant d'hérétiques. Car, comme on y a employé des voies un peu violentes, quoique je ne les croie pas injustes, il est mieux de n'en pas triompher. »

Arnauld parlait ainsi à la fin de l'année 1685. Les plus grandes violences n'avaient pas encore été commises; un peu plus tard, il voulait croire que les journalistes hollandais exagéraient les rigueurs au moyen desquelles on forçait les protestants à embrasser extérieurement le culte catholique. Vers la fin de 1686, il défendait très-faiblement l'œuvre de Louis XIV dans une lettre au landgrave de Hesse, et priait ce prince « de le dispenser de lui rien dire sur les moyens qu'on a employés en France pour la conversion des hérétiques, » et il admettait, peu de temps après, que c'était « une matière sur laquelle les catholiques mêmes peuvent être partagés. »

Il est certain que la révocation de l'édit de Nantes

et les violences des princes protestants procédaient d'un état social commun à tous les royaumes, et qui était fort vicieux. Les ennemis de Louis XIV et ceux de l'Église sont tombés en des appréciations fausses et parfois ridicules en voulant juger ces faits d'après les idées plus ou moins justes qu'ils ont adoptées, au lieu de prendre pour base de leurs appréciations les opinions qui régnaient universellement au XVII^e^ siècle. En partant d'une idée personnelle fort juste, on peut apprécier philosophiquement un fait en lui-même et isolé ; mais on ne peut, sans tomber dans l'erreur, vouloir l'apprécier historiquement sans se transporter au siècle où il a eu lieu, sans s'identifier, pour ainsi dire, à l'esprit de ce siècle. La révocation de l'édit de Nantes, jugée d'après les idées de notre temps, fut un acte mauvais et digne d'être flétri ; mais en tenant compte du système politique-religieux qui régnait alors, on le comprend parfaitement, et l'on ne s'étonne plus que les hommes les plus remarquables et les plus doux y aient applaudi.

Louis XIV manqua son but en employant la violence pour réunir les protestants à l'Église catholique ; on put bien donner le nom de *nouveaux convertis* ou de *nouveaux Catholiques* à ceux qui res-

tèrent en France ; mais la plupart persévérèrent dans leurs opinions, en donnant quelques marques extérieures de catholicisme. Les rigueurs firent plus d'hypocrites que de véritables convertis ; et, après quelques années de violence, Louis XIV revint au système de douceur que Bossuet avait toujours mis en pratique dans son diocèse.

Nous avons, sur la conduite vraiment épiscopale de ce grand homme, un témoignage non suspect, celui du ministre Du Bourdieu, qui écrivait à un de ses amis, protestant à Montpellier : « Je vous dirai franchement que les manières honnêtes et chrétiennes par lesquelles M. de Meaux se distingue de ses confrères ont beaucoup contribué à vaincre la répugnance que j'ai pour tout ce qui s'appelle dispute. Car, si vous y prenez garde, ce prélat n'emploie que des voies évangéliques pour nous persuader sa religion. Il prêche, il compose des livres, il fait des lettres, et travaille à nous faire quitter notre croyance par des moyens convenables à son caractère et à l'esprit du christianisme. Nous devons donc avoir de la reconnaissance pour les soins charitables de ce grand prélat, et examiner ses ouvrages sans préoccupation, comme venant d'un cœur qui nous aime et souhaite notre salut. Aussi, les intentions

droites et pures de ce grand homme, jointes au ressentiment que j'ai de vos faveurs, m'ont déterminé à vous envoyer les réflexions que j'ai faites sur la lettre que vous m'avez envoyée. »

Les hommes les plus sérieux du protestantisme ont eu de Bossuet cette haute idée, et n'ont point partagé l'opinion de Jurieu, qui croyait bien défendre sa cause en insultant le grand évêque de Meaux.

Bossuet, selon l'abbé Le Dieu, son intime confident, avait pour les adversaires de l'Église catholique les sentiments de saint Augustin, c'est-à-dire ceux d'une véritable charité ; on devait les traiter, disait-il, avec d'autant plus de bonté qu'ils étaient plus malheureux d'être engagés dans l'erreur. Si le système politique-religieux qui régnait de son temps dans toute l'Europe lui fit partager l'erreur commune sur la légitimité de la violence en matière spirituelle, on doit reconnaître qu'il n'a jamais provoqué de rigueurs et qu'il n'y eut jamais recours, alors même qu'il l'aurait pu légalement. Son caractère vraiment grand et profondément chrétien le préserva des écarts où le préjugé en entraîna tant d'autres. Il ne faut donc point le confondre avec les évêques qui pensaient qu'il fallait user de violence quand la douceur ne suffisait pas. Toute sa vie

il chercha à gagner les protestants à l'Église en les instruisant. Les nombreux ouvrages qu'il composa dans ce but se distinguent autant par leur forme modérée et modeste que par la vigueur de la logique, la science et l'éclat du style.

Nous le verrons jusqu'à la fin de sa vie poursuivre le grand but de la réunion des églises chrétiennes; correspondre avec Leibnitz; engager le pape à seconder les vues qu'avaient plusieurs protestants illustres pour la réunion, en renonçant aux préjugés ultramontains qui en étaient le plus grand obstacle.

Il voulait que l'on fît aux protestants les plus larges concessions sur tout ce qui n'était pas de foi. Si ces efforts n'ont pas eu de succès, ils prouvent du moins avec quelle hauteur de vues il considérait l'Église, et avec quel zèle il travailla pour sa gloire jusqu'à la fin de sa vie.

Les *Mémoires* et le *Journal* de l'abbé Le Dieu rendront incontestable tout ce que nous avons affirmé des sentiments de Bossuet à l'égard des protestants; et les faits que nous venons d'établir mettront le lecteur à même de comprendre les précieux détails qu'il rencontrera, sur cette question, dans notre publication.

IV

BOSSUET ET FÉNÉLON DANS LES DISCUSSIONS SUR LE QUIÉTISME.

Bossuet fut aussi grand dans sa discussion avec Fénelon sur le Quiétisme, que dans ses rapports avec les protestants.

On a voulu souvent donner le beau rôle à Fénelon dans ces querelles. Les écrits de l'abbé Le Dieu contribueront à faire abandonner cette opinion erronée ; grâce à son *Journal* on saura maintenant que la fameuse *Relation de l'origine, du progrès et de la condamnation du Quiétisme,* de l'abbé Phélipeaux, fut rédigée, pour ce qui regarde la France, sur un mémoire de l'abbé Le Dieu lui-même, et qu'elle fut louée par Bossuet comme très-véridique. Bossuet nous fera lui-même, dans les écrits de son secrétaire, les révélations les plus importantes sur cette affaire où la passion s'est donnée libre carrière. Une chose remarquable, c'est que le duc de Saint-Simon et d'Aguesseau, dans leurs *Mémoires,* s'accordent de la manière la plus formelle avec Phélipeaux et Le Dieu.

Il ne sera pas inutile, dans notre Introduction, d'esquisser d'après ces monuments, quelques traits de cette discussion fameuse. Nous citerons particulièrement les *Mémoires* du duc de Saint-Simon et de D'Aguesseau, afin qu'on puisse comparer avec les récits de ces hommes éminents et véridiques, ce que l'on trouvera dans les *Mémoires* et le *Journal* de l'abbé Le Dieu sur le même sujet.

Innocent XI, quelque temps avant de mourir, avait publié une bulle contre Molinos, chef des Quiétistes. Ce prêtre espagnol soutenait que la perfection consistait dans la *quiétude* de l'esprit, dans le repos contemplatif de toutes les facultés en Dieu, sans aucun égard aux actes extérieurs qui, de leur nature, seraient tous indifférents. Un tel système de spiritualité, de piété suréminente, ouvrait libre carrière aux passions, et sapait par la base toute l'économie de la morale chrétienne, qui se résume dans *la charité*, c'est-à-dire dans la pratique du bien. Molinos composa *la Guide spirituelle* pour établir son système ; ce livre séduisit plusieurs personnages importants, des inquisiteurs, et même des évêques, qui lui donnèrent leur approbation. Son système n'était pas nouveau ; il avait été soutenu dans l'antiquité par certains moines de l'Orient, appelés *Hésicastes*. Les

Inquisitions de Rome et d'Espagne le condamnèrent, et l'auteur fut mis dans les prisons de l'Inquisition romaine, où il mourut en 1692. Innocent XI avait d'abord été prévenu en faveur de Molinos ; mais, convaincu de ses erreurs, il avait été obligé de lui retirer sa protection et de condamner soixante-huit propositions tirées de ses ouvrages.

Les erreurs de Molinos avaient eu beaucoup de partisans en Italie, surtout dans les couvents ; le cardinal Cibo avait dû envoyer des visiteurs, afin d'examiner les membres des congrégations religieuses et leurs confesseurs. En France un des plus chauds partisans du Quiétisme fut un Barnabite nommé François de La Combe. Ce religieux fit imprimer, en 1686, un livre de l'*Oraison mentale*. Bernières[1], Malaval[2] et Mme Guyon furent ses principaux disciples. Cette dernière avait fait imprimer deux ouvrages dans lesquels elle prétendait donner *un moyen court*[3] de

[1] Bernières est auteur d'un livre intitulé : *Règle des associés à l'Enfance de Jésus.*

[2] Malaval composa un ouvrage intitulé : *Pratique facile pour élever l'âme à la contemplation.*

[3] Les deux ouvrages de Mme Guyon étaient intitulés, le premier : *Moyen court et très-facile de faire oraison, que tous peuvent pratiquer aisément, et arriver par là, dans peu de temps, à une haute perfection ;* le second : *Cantique des cantiques de Salomon, interprété selon le sens mystique.*

faire oraison et expliquer le *Cantique des cantiques de Salomon* selon le sens mystique. Elle avait, en outre, composé *les Torrents,* qui étaient restés en manuscrit, mais dont on parlait beaucoup.

Mme Guyon était amie de la famille de Beauvilliers. C'était une femme d'esprit et de bonnes mœurs, mais dont le jugement avait fait naufrage dans un mysticisme qui, sans avoir les inconvénients de celui de Molinos, y devait conduire nécessairement ceux qui savaient tirer les conséquences des principes. Fénelon, appelé à la cour par le crédit du duc de Beauvilliers et très-lié avec sa famille, connut chez lui Mme Guyon. Il fut séduit par le langage mystique de cette femme et partagea bientôt ses erreurs. Quand on a jeté un coup d'œil sur les livres de Mme Guyon, on s'étonne que Fénelon, doué d'une intelligence si remarquable, se soit laissé entraîner dans l'erreur par cette *Ève si peu séduisante;* mais Fénelon avait peu étudié les sciences ecclésiastiques, et il y avait dans le caractère de sa piété quelque chose d'extraordinaire, qui le portait naturellement aux erreurs des mystiques. Mme Guyon trouva donc son âme toute disposée à recevoir sa doctrine. « Leur esprit se plut l'un à l'autre, dit le duc de Saint-Simon, leur sublime s'amalgama. Je ne sais s'ils

s'entendirent bien clairement dans ce système et cette langue nouvelle qu'on vit éclore d'eux dans la suite, mais ils se le persuadèrent et la liaison se forma entre eux. » Personne mieux que Fénelon ne pouvait certainement donner au système des Quiétistes une apparence raisonnable et même séduisante.

Les familles de Beauvilliers et de Chevreuse, et quelques amis, eurent bientôt formé à la cour comme une secte dont Fénelon était le chef réel, et dont madame Guyon était la prophétesse. Les choses allèrent si loin que bientôt on se crut obligé de renfermer le P. de La Combe et Mme Guyon. Mme de Maintenon, qui aimait les Beauvilliers, avait témoigné à Fénelon quelque confiance et à Mme Guyon de l'amitié; elle la fit venir à Saint-Cyr et la confia à Godet-des-Marais, évêque de Chartres, qui avait la maison de Saint-Cyr sous sa juridiction, en qualité d'évêque diocésain. Mme de Maintenon avait beaucoup de confiance dans Godet-des-Marais, prélat de peu d'éducation, mais vertueux. C'était l'homme le moins susceptible de subir les séductions du mysticisme de Mme Guyon. Sous son influence, Mme de Maintenon se refroidit peu à peu pour cette femme. Celle-ci demanda des commissaires pour examiner sa doctrine; on

lui donna Bossuet, de Noailles, qui était encore alors évêque de Châlons, et Tronson, supérieur de la communauté de Saint-Sulpice (1694).

Bossuet avait montré beaucoup de bonté pour Mme Guyon depuis le commencement de ces querelles; il la traitait plutôt en cerveau malade qu'en hérétique, et il mettait, dans ses rapports avec elle, beaucoup de délicatesse. Elle fut sensible à ces procédés, et demanda à se retirer au monastère de la Visitation de Meaux, pendant le temps qu'on examinerait sa doctrine.

Bossuet, Noailles et Tronson tinrent, pendant l'année 1694, plusieurs conférences à Issy, maison de campagne du séminaire de Saint-Sulpice. Harlai n'en fut pas même averti. Il était alors dans une espèce de disgrâce. Il fut blessé du mystère que l'on mettait à examiner dans son diocèse une question doctrinale, dont il se regardait comme le juge naturel. Il en porta plainte au roi, qui n'y eut aucun égard. Il crut alors devoir devancer la décision des conférences d'Issy en condamnant les ouvrages du P. de La Combe et de Mme Guyon. Son ordonnance est datée du 16 octobre 1694. Il croyait, par ce coup d'éclat, rompre les conférences d'Issy. Il fut trompé dans son attente, et Bossuet, qui ne l'estimait pas et

ne se souciait *ni de lui ni de ses mémoires*, fit observer avec raison que le but de ces conférences n'était point de faire un acte de juridiction, mais de fixer sur une question doctrinale des principes qui n'emprunteraient leur autorité que de la confiance que l'on aurait en ceux qui avaient été choisis pour commissaires.

Fénelon était en cause aussi bien que madame Guyon, dont il avait pris ouvertement le parti; comme il ne cessait de répéter qu'il s'en rapportait entièrement aux lumières des commissaires, et de Bossuet en particulier, Mme de Maintenon crut l'affermir, par la reconnaissance, dans ces dispositions pacifiques, en le faisant nommer alors à l'archevêché de Cambrai; mais ces nouveaux honneurs et ses promesses de soumission ne produisirent aucun résultat. « Il fut perverti, dit d'Aguessau, comme le premier homme, par la voix d'une femme; et ses talents, sa fortune, sa réputation même, furent sacrifiés, non à l'illusion des sens, mais à celle de l'esprit.»

Bossuet, qui attaqua vivement les relations de Fénelon et de Mme Guyon, déclara, comme d'Aguesseau, qu'il n'avait jamais cru qu'à des relations toutes spirituelles. Il les compara, il est vrai, dans l'ardeur de la discussion, à Montan et à Priscille; mais il fit remarquer que les saints Pères n'avaient jamais at-

tribué à ces hérétiques de relations charnelles [1].

D'Aguesseau continue ainsi, en parlant de Fénelon:

« On vit ce génie si sublime se borner à devenir le prophète des Mystiques et l'oracle du Quiétisme; ébloui le premier par l'éclat de ses lumières et éblouissant ensuite les autres; suppléant *au défaut de science* par la beauté de son génie, fertile en images spécieuses et séduisantes plutôt qu'en idées claires et précises; voulant toujours paraître philosophe et théologien, et n'*étant jamais qu'orateur :* caractère qu'il a conservé dans tous les ouvrages qui sont sortis de sa plume, jusqu'à la fin de sa vie... Est-il vrai que, voyant le roi se tourner entièrement du côté de la religion, les personnes les plus puissantes à la cour se conformer, au moins en apparence, au goût du souverain, et la dévotion devenir l'instrument de la fortune, il ait eu la pensée de joindre la politique à la mysticité, et de former, par

[1] Avant de se servir d'expressions aussi énergiques, Bossuet avait épuisé à l'égard de Fénelon tout ce que l'amitié pouvoit inspirer de plus tendre. Outre les preuves que l'on en trouve dans ses ouvrages, nous en indiquerons une qui est encore inconnue. Nous l'avons trouvée dans des notes *inédites*, écrites par Bossuet pour Fénelon, et remises à Noailles. Bossuet y parle avec une douceur extraordinaire, et se sert des expressions les plus tendres envers Fénelon. Noailles, malgré la douceur de son caractère, trouva ces marques d'affection exagérées et les biffa. On peut voir ces notes curieuses à la bibliothèque du Louvre; F. 325, t. 9.

les liens secrets d'un langage mystérieux, une puissante cabale, à la tête de laquelle il serait toujours, par l'élévation et l'insinuation de son esprit, pour tenir dans sa main les ressorts de la conscience et devenir le premier mobile de la cour, ou dès le vivant du roi même, ou du moins après sa mort, par le crédit du duc de Bourgogne, qui avoit un goût infini pour lui? C'est le jugement que bien des gens en ont porté, et qu'il faut remettre au souverain scrutateur de l'esprit et du cœur humain. »

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'étant à la cour Fénelon y avait formé une véritable secte ayant ses signes de ralliement et ses emblèmes, et dont le duc de Bourgogne était considéré comme le héros. De Leschelle publia alors, sous l'inspiration de Fénelon, une estampe qui fut gravée par le fameux Leclerc, et sur laquelle le duc de Bourgogne était représenté en habit de berger, la houlette à la main et entouré d'un troupeau d'animaux de toute espèce qui figuraient les passions vaincues par le *pur amour*. Le duc de Berry était entre les bras d'une nourrice, c'est-à-dire de M^me^ Guyon, communiquant les *torrents* de grâce qu'elle recevait dans l'oraison; enfin, le duc d'Anjou était représenté nu, dans un coin de l'estampe, tirant de son trou un serpent,

emblème des ennemis du *pur amour*. Cette estampe fut distribuée à tous ceux qui étaient dans le secret, ainsi qu'une autre gravure représentant saint Michel terrassant le démon ; tous les associés avaient cette dernière image au chevet de leur lit, et ils prenaient entre eux le titre de *Michélins :* ce qui signifiait qu'à l'exemple de saint Michel, ils avaient terrassé le démon et l'avaient foudroyé par l'esprit d'oraison, inconnu au monde avant eux.

Bossuet était trop clairvoyant pour ne pas apercevoir la secte qui se formait dans l'ombre, et les suites funestes que ses mauvais principes pouvaient avoir.

Fénelon ayant mérité, comme nous l'avons dit, par ses protestations d'orthodoxie et de soumission, d'être nommé archevêque de Cambrai, fut invité à prendre part aux conférences d'Issy. On y dressa trente-quatre articles pour fixer les principales règles de la croyance et du langage sur la théologie mystique. Ces articles furent signés comme une espèce de traité par les chefs des partis contraires, et ils furent suivis d'une réconciliation, au moins apparente, qui parut avoir calmé les esprits et fait oublier le passé. Mais en réalité rien n'était apaisé ; Fénelon et ses amis persévéraient dans toutes leurs opinions, et ils avaient, de plus, conçu une vive dou-

leur de la nomination à l'archevêché de Cambrai. « Cambrai, dit Saint-Simon, fut un coup de foudre pour tout ce petit troupeau. Ils voyoient l'archevêque de Paris menacer ruine ; c'étoit Paris qu'ils vouloient tous et non Cambrai, qu'ils considérèrent avec mépris comme un diocèse de campagne, dont la résidence, qui ne se pourroit éviter de temps en temps, les priveroit de leur pasteur. Paris l'auroit mis à la tête du clergé et dans une place de confiance immédiate et durable, qui auroit fait compter tout le monde avec lui et qui l'eût porté dans une situation à tout oser avec succès pour Mme Guyon et sa doctrine, qui se tenoit encore dans le secret entre eux. Leur douleur fut donc profonde de ce que le reste du monde prit pour une fortune éclatante, et la comtesse de Guiche en fut outrée jusqu'à n'en pouvoir cacher ses larmes. Le nouveau prélat n'avoit pas négligé les prélats qui faisoient le plus de figure, qui, de leur côté, regardèrent comme une distinction d'être approchés de lui. Saint-Cyr, ce lieu si précieux et si peu accessible, fut le lieu destiné à son sacre, et M. de Meaux, le dictateur alors de l'épiscopat et de la doctrine, fut celui qui le sacra. Les enfants de France en furent spectateurs, Mme de Maintenon y assista avec sa petite et étroite cour intérieure, personne d'invité

et portes fermées à l'empressement de faire sa cour.»

Fénelon se regarda toujours comme exilé à Cambrai ; sa correspondance atteste que toute sa vie il fut tourmenté du désir de se rapprocher de la cour.

Les jésuites étaient alors les dispensateurs de presque toutes les grâces et continuaient à avoir sur l'esprit de Louis XIV la plus étonnante influence ; Fénelon se rapprocha d'eux plus que jamais et ne négligea rien pour se concilier leur faveur.

Bossuet, qui était doux et de bonne foi, dit Saint-Simon, avait été dupe des tendresses de Fénelon. Nous l'entendrons l'avouer lui-même à ses amis ; mais, voyant que les résultats des conférences d'Issy étaient nuls et que Mme Guyon continuait à dogmatiser, il composa sa fameuse *Instruction sur les états d'oraison*. Il la communiqua en manuscrit aux archevêques de Paris et de Reims, à l'évêque de Chartres et à Fénelon lui-même ; mais ce dernier refusa de l'approuver et se hâta de publier, comme antidote, son livre intitulé : *Explication des Maximes des Saints sur la vie intérieure ;* il mit tant de diligence à le faire imprimer qu'il parut avant celui de Bossuet (1697).

Fénelon, comprenant toute l'importance du livre de Bossuet, avait cru nécessaire de le prévenir : « Il

faut croire, dit Saint-Simon, qu'il avoit sa matière préparée de loin et toute rédigée, parce qu'autrement la diligence de la composition seroit incroyable, et d'une composition de ce genre. Il fit un livre inintelligible à qui n'est pas théologien versé dans le plus mystique, qu'il intitula : *Maximes des Saints;* et le mit en deux colonnes : la première contenoit les maximes qu'il donne pour orthodoxes et pour celles des saints; l'autre, les maximes dangereuses, suspectes ou erronées, qui est l'abus qu'on a fait et qu'on peut faire de la bonne et saine mysticité, avec une précision qu'il donne pour exacte de part et d'autre et qu'il propose, d'un ton de maître, à suivre ou à éviter. Dans l'empressement de le faire paroître avant que M. de Meaux pût donner le sien, il le fit imprimer avec toute la diligence possible, et, pour n'y pas perdre un instant, M. de Chevreuse s'alla établir chez l'imprimeur pour en corriger chaque feuille à mesure qu'elle fut imprimée. Aussi, la promptitude et l'exactitude de la correction répondirent-elles à des mesures si bien prises; en très-peu de jours, on fut en état de distribuer ce livre à toute la cour, et l'édition se trouva presque toute vendue.

« Si on fut choqué de ne le trouver appuyé d'aucune approbation, on le fut bien davantage du style

confus et embarrassé, d'une précision si gênée et si décidée, de la barbarie des termes qui faisoit comme une langue étrangère, enfin de l'élévation et de la recherche des pensées qui faisoient perdre haleine, comme dans l'air trop subtil de la moyenne région. Presque personne, qui n'étoit pas théologien, ne put l'entendre, et de ceux-là encore, après trois ou quatre lectures. Il eut donc le dégoût de ne recevoir de louanges de personne et de remercîments de fort peu et de pur compliment; et les connoisseurs crurent y trouver, sous ce langage barbare, un pur quiétisme, délié, affiné, épuré de toute ordure, séparé du grossier, mais qui sautoit aux yeux, et avec cela des subtilités fort nouvelles et fort difficiles à se laisser entendre et bien plus à pratiquer. Je rapporte non pas mon jugement, comme on peut croire, de ce qui me passe de si loin, mais ce qui s'en dit alors partout; et on ne parloit d'autres choses, jusque chez les dames; à propos de quoi on renouvela ce mot échappé à M^me^ de Sévigné lors de la chaleur des disputes sur la grâce : « Épaississez-moi un peu la reli-« gion, qui s'évapore toute, à force d'être subti-« lisée. »

« Ce livre choqua fort tout le monde : les ignorants parce qu'ils n'y entendoient rien; les autres par la

difficulté à le comprendre, à le suivre et à se faire à un langage barbare et inconnu ; les prélats opposés à l'auteur, par le ton de maître sur le vrai et le faux des maximes, et par ce qu'ils crurent apercevoir de vicieux dans celles qu'il donnoit pour vraies. Le roi surtout et Mme de Maintenon, fort prévenus, en furent extrêmement mal contents et trouvèrent extrêmement mauvais que M. de Chevreuse eût fait le personnage de correcteur d'imprimerie, et que M. de Beauvilliers se fût chargé de le présenter au roi en particulier, sans en avoir rien dit à Mme de Maintenon, et M. de Cambrai à la cour, qui le pouvoit bien faire lui-même ; il craignit peut-être une mauvaise réception devant le monde et en chargea M. de Beauvilliers, qui avoit des temps plus familiers et seul avec le roi, pour faire mieux recevoir son livre, par la considération du duc, ou cacher au monde s'il étoit mal reçu. »

Les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers s'aliénèrent Mme de Maintenon par la défiance qu'ils lui montrèrent en cette circonstance.

« Parmi ces mouvements de doctrine et d'écrits, dit encore Saint-Simon, M. de Cambrai avoit songé à de plus forts secours. Ami des jésuites, il se les étoit attachés et ils étoient à lui en corps et en groupes, à

la réserve de quelques particuliers plus considérables par leur mérite que par leur poids et par leur influence dans les secrets, la conduite et le gouvernement intérieur de la compagnie. Il se voyoit sans ressource en France, avec les premiers prélats en savoir, en piété, en crédit contre lui, qui, ayant la cour déclarée pour eux, mèneroient tous les autres évêques. Il songea donc à porter son affaire à Rome, où il espéra tout par une démarche si contraire à nos mœurs et si agréable à cette cour, qui affecte les premiers jugements, et que toute dispute un peu considérable soit d'abord portée devant elle sans être d'abord jugée sur les lieux. Il y compta sur le crédit des jésuites, et la conjoncture lui présenta une autre protection dont il ne manqua pas de s'assurer.

« Le cardinal de Janson étoit depuis six ou sept ans à Rome ; il y avoit très-dignement et très-utilement servi : il voulut enfin revenir : le cardinal de Bouillon n'avoit pas moins d'envie de l'y aller relever. Il n'y avoit plus que deux cardinaux devant lui et il falloit être à Rome, à la mort du doyen, pour recueillir le décanat du sacré collége. M. de Cambrai s'étoit lié d'avance avec lui, et l'intérêt commun avoit rendu cette liaison facile et sûre. Le cardinal voyoit alors ce prélat dans les particu-

liers intimes de M^me^ de Maintenon et maître de l'esprit des ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, qui étoient dans la faveur et la confiance la plus déclarée. Bouillon et Cambrai étoient aux jésuites et les jésuites étoient à eux, et le prélat, dont les vues étoient vastes, comptoit de se servir utilement du cardinal et à la cour et à Rome. Son crédit à la cour tombé, celui de ses amis fort obscurci, l'amitié du cardinal lui devint plus nécessaire. »

Le cardinal devait aux ducs de Beauvilliers et de Chevreuse d'avoir été choisi pour remplacer à Rome le cardinal de Janson, et ces courtisans venaient de faire nommer son neveu, l'abbé d'Auvergne, abbé de Cluny. Le cardinal de Bouillon partit de France avec l'intention bien arrêtée de servir des amis qui lui avaient été si utiles et de les *remettre en selle*, comme dit Saint-Simon, en provoquant à Rome un jugement favorable aux opinions qui leur avaient fait perdre leur crédit à la cour. On dit même alors que Fénelon et le cardinal de Bouillon avaient fait leurs arrangements secrets dans la prévision d'une décision favorable. La pourpre, pour l'archevêque de Cambrai, aurait été le gage de son triomphe ; et l'entrée au conseil, le fruit que le cardinal de Bouillon aurait retiré de son intervention auprès du pape.

Ce prélat, qui était l'*homme le plus chimérique* qu'il y eût alors en France, se berçait de l'illusion de remplacer dans le gouvernement Richelieu et Mazarin. Il ne réfléchissait ni à son incapacité ni aux dispositions du roi, qui n'avait jamais, depuis sa majorité, placé aucun prélat dans la haute charge de ministre.

Les archevêques de Paris et de Reims et l'évêque de Chartres étaient souverainement odieux au cardinal de Bouillon ; il était jaloux de leur influence à la cour, mais il espérait, par son influence à Rome, humilier Noailles et Le Tellier qui s'étaient posés en antagonistes des jésuites. Quant à l'évêque de Chartres, ce n'était à ses yeux qu'un *cuistre violet*, dont l'influence disparaîtrait naturellement devant le grand nom que lui, cardinal de Bouillon, portait avec tant de gloire.

« Toutes ces choses ensemble, dit Saint-Simon, étoient plus qu'il n'en falloit pour enflammer le cardinal de Bouillon et pour lui faire entreprendre et porter la cause de M. de Cambrai en tout et plus que la sienne propre. »

Le succès sur ce point était en effet le moyen le plus direct d'humilier en même temps Noailles et Godet-des-Marais ; de rétablir Fénelon à la cour avec

l'auréole du vainqueur, le cardinal lui-même comme le premier auteur du triomphe.

Fénelon avait été à la cour témoin du triste succès du livre des *Maximes des Saints*. Il partit, humilié et confus pour son diocèse, tomba malade avant d'y arriver et resta à six lieues de Versailles, chez Malézieux, son ami.

Les jésuites se trouvèrent aussi embarrassés que l'archevêque de Cambrai lui-même. Partagés entre lui et la cour, ils détestaient Bossuet, qui ne favorisait ni leur doctrine ni leur morale ; en outre, « son crédit les contenoit, dit Saint-Simon, et son savoir et sa réputation les accabloient. » Ils n'aimaient pas plus Noailles, qui n'avait pas lui-même plus de sympathies pour eux que Bossuet, et qui avait surtout le tort grave d'être monté dans ces circonstances sur le siége de Paris, sans eux et comme malgré eux; enfin Godet-des-Marais leur préférait la congrégation de Saint-Sulpice, ce qui était à leurs yeux, non-seulement une preuve de très-mauvais goût, mais un crime. A ces trois adversaires de Fénelon se ralliait Le Tellier, archevêque de Reims, l'ennemi le plus déclaré qu'eussent les jésuites dans l'épiscopat français. Le P. de La Chaise, confesseur du roi, et le P. Valois, confesseur des princes, s'étaient pronon-

cés en faveur du livre de Fénelon. « On mit le roi en colère, dit Saint-Simon, et il s'en expliqua durement avec ces deux jésuites. Les supérieurs, inquiets des suites que cela pouvoit avoir pour le confessionnal du roi et des princes, et par conséquent pour toute la Société, en consultèrent les gros bonnets à quatre vœux ; et le résultat fut qu'il falloit céder ici à l'orage, sans changer de projets pour Rome. C'étoit le carême ; le P. La Rue prêchoit devant le roi ; on fut donc tout à coup surpris que le jour de l'Annonciation, ses trois points finis, et au moment de donner la bénédiction et de sortir de chaire, il demanda permission au roi de dire un mot contre des extravagans et des fanatiques qui décrioient les voies communes de la piété, autorisées par un usage constant et approuvées de l'Église, pour leur en substituer d'erronées, nouvelles, etc. De là, il prit son thème sur la dévotion à la sainte Vierge, *parla avec le zèle d'un jésuite commis par la Société pour lui parer un coup dangereux*, et fit des peintures d'après nature par lesquelles on ne pouvoit méconnoître les principaux acteurs pour et contre. Ce supplément dura une demi-heure, avec fort peu de ménagemens pour les expressions, et se montra tout à fait hors d'œuvre. M. de Beauvilliers, assis der-

rière les princes, l'entendit tout du long, et il essuya les regards indiscrets de toute la cour présente. »

Le même jour, les PP. Bourdaloue et Gaillard firent retentir les chaires de Paris des mêmes plaintes contre les nouveaux quiétistes. Le jésuite qui prêchait à la paroisse de Versailles en fit autant. Les deux premiers agirent ainsi d'autant plus volontiers qu'ils ne partageaient pas la doctrine commune de leur Société. Bourdaloue ne dut qu'à son génie les ménagements qu'on eut pour lui ; le P. Gaillard, qui passait pour n'avoir de jésuite que l'habit, fut heureux d'avoir des amis puissants et beaucoup de réputation ; le P. La Rue put déclamer contre les quiétistes avec conviction, car il n'était pas non plus jésuite très-solide. Il aimait Bossuet et fut disgracié peu après par ses supérieurs, qui l'envoyèrent prêcher les protestants du Languedoc. Ces trois orateurs n'en avaient pas moins rempli une mission que leur avaient donnée les supérieurs de la Compagnie pour convaincre la cour qu'ils étaient, comme le roi, opposés aux quiétistes et à l'archevêque de Cambrai. Mais en même temps, ces supérieurs jésuites s'apprêtaient à tenir à Rome une conduite toute contraire, et ils s'entendirent pour cela avec le cardinal de Bouillon.

Les choses en étaient là lorsque Bossuet publia son *Instruction sur les états d'oraison*. Nous laisserons le duc de Saint-Simon dire la manière dont cet ouvrage fut reçu à la cour, où il se trouvait :

« C'étoit, dit-il, un ouvrage en partie dogmatique, en partie historique de tout ce qui s'étoit passé depuis la naissance de l'affaire jusqu'alors, entre lui, M. de Paris et M. de Chartres d'une part, M. de Cambrai et M^me^ Guyon de l'autre. Cet historique très-curieux, et où M. de Meaux laissa voir et entendre tout ce qu'il ne voulut pas raconter, apprit des choses infinies, et fit lire le dogmatique. Celui-ci, clair, net, concis, appuyé de passages sans nombre et partout de l'Écriture et des Pères ou des conciles, *modeste*, mais serré et pressant, parut un contraste du barbare, de l'obscur, de l'ombragé, du nouveau, et du ton décisif de vrai et de faux, des *Maximes des Saints;* on le dévora aussitôt qu'il parut. L'un, comme inintelligible, ne fut lu que des maîtres en Israël; l'autre, à la portée ordinaire, et secouru de la pointe de l'historique, fut reçu avec avidité et dévoré de même. Il n'y eut ni homme ni femme, à la cour, qui ne se fît un plaisir de le lire, et qui ne se piquât de l'avoir lu, de sorte qu'il fit longtemps toutes les conversations de la cour et de la ville. Le roi en remer-

cia publiquement M. de Meaux. En même temps, M. de Paris et M. de Chartres donnèrent chacun une instruction fort théologique, en forme de mandement, à leur diocèse, mais qui fut un volume, surtout celui de M. de Chartres, dont la profondeur et la solidité l'emporta sur les deux autres, au jugement des connoisseurs, et devint la pierre principale contre laquelle M. de Cambrai se brisa. »

Les deux livres de Bossuet et de Fénelon *causèrent un grand fracas* dans le monde. Le roi s'interposa et obligea Fénelon à soumettre le sien à une commission composée des archevêques de Paris et de Reims, des évêques de Meaux, Chartres, Toul, Soissons et Amiens. L'archevêque de Paris et les évêques de Meaux et de Chartres étaient ses adversaires déclarés ; l'archevêque de Reims, Le Tellier, s'était ouvertement joint à eux ; l'évêque de Toul, de Bissy, était un courtisan, il devait toujours être de l'avis du pouvoir ; l'évêque de Soissons était un fat rempli d'ambition, qui avait échangé son évêché d'Avranches avec le savant Huet, pour être plus rapproché de la cour, son oracle ; l'évêque d'Amiens, très-pieux et très-instruit, suivait en tout les inspirations de Bossuet. Fénelon ne pouvait rien attendre de favorable d'une semblable commission. Ses ad-

versaires déclarés avaient formé l'esprit de la cour, et les autres regardaient cet esprit comme leur règle de conduite.

Dans le même temps, Mme de Maintenon, qui régnait sur le roi, manifestait ses sentiments en renvoyant de Saint-Cyr trois dames bien connues par leur attachement à Mme Guyon, et en disant hautement que cet attachement était la cause de leur expulsion.

« Tout cela, dit Saint-Simon, fit prendre à M. de Cambrai le parti d'écrire au pape, de porter son affaire devant lui, et de demander permission au roi d'aller la soutenir à Rome ; mais le roi le lui défendit. M. de Meaux, là-dessus, y envoya son livre au pape, et M. de Cambrai eut la douleur de recevoir une réponse sèche du pape et de voir M. de Meaux triompher de la sienne. »

Cependant, dans la lettre que Fénelon avait écrite à Innocent XII pour lui déférer son livre, il avait eu recours à tout ce que l'esprit et l'art pouvait inspirer de plus subtil et de plus délicat. Sans froisser ouvertement la susceptibilité du roi et du clergé, en attaquant, comme il le faisait les libertés de l'Eglise gallicane, il en disait assez pour flatter la cour de Rome et se rendre le pape favorable. Malgré toutes

les ressources de son spécieux génie, il ne put lutter contre la science de Bossuet et contre le crédit d'un roi que le pape tenait tant à ménager. Cependant, il sut tirer un admirable parti de sa position d'opprimé. « En général, dit avec raison Saint-Simon, on est envieux et on n'aime pas l'air d'oppression. » Sa lettre lui conquit quelques éloges, et « il vit une lueur du retour du public. Il ne jouit pas longtemps de cette petite prospérité ; elle fit peur à ses ennemis. Ils irritèrent le roi, qui, sans le vouloir voir, lui fit dire de s'en aller sur-le-champ à Paris, et, de là, dans son diocèse, d'où il n'est jamais sorti depuis. »

En partant, il laissa entre les mains d'un ami une lettre où il épanche sa bile avec le style amer d'un homme qui n'a plus rien à espérer, mais avec cet esprit et cette finesse qui forment comme le caractère distinctif de son génie. On lut son manifeste avec plaisir, mais on pensa que le silence eût été plus digne de lui dans sa chute.

La cour de Rome accepta avec empressement la cause que lui avait déférée l'archevêque de Cambrai. Elle était heureuse de cette occasion de juger en première instance la cause d'un évêque, et de tenir à ses pieds ceux qui lui déniaient le plus énergiquement ce jugement qu'elle réclamait comme un droit. L'af-

faire de Fénelon fut soumise à la congrégation qui était chargée d'examiner le livre du cardinal Sfondrate, dénoncé comme Pélagien par Bossuet et quatre autres évêques. Sfondrate fut absous, grâce à la pourpre dont il avait été revêtu. Quant à Fénelon, il avait contre lui Louis XIV, il devait donc succomber, malgré l'intervention du cardinal de Bouillon et des jésuites.

Tandis qu'à Rome on examinait le livre des *Maximes des Saints*, une vive polémique existait, en France, entre Bossuet, Noailles et Godet-des-Marais d'une part, et Fénelon de l'autre. *On avait pris la résolution de ne le plus ménager*, afin de convaincre tout le monde de sa mauvaise doctrine, et aussi à cause du peu de franchise qu'il montrait. Comme Fénelon s'était prévalu de prétendus aveux de ses adversaires touchant les trente-quatre articles d'Issy, ceux-ci publièrent une déclaration, dans laquelle ils soutenaient que la doctrine du livre des *Maximes des Saints* était opposée à ces articles. Fénelon avait fait aussi imprimer une instruction pastorale, assez mal digérée, dit d'Agues-seau, et qui était comme l'apologie de sa doctrine. Aussitôt après, Bossuet fit paraître plusieurs ouvrages contre lui, savoir : une préface sur l'instruc-

tion pastorale de M. de Cambrai ; cinq autres écrits sur le même sujet; et un sommaire de la doctrine du livre des *Maximes*, sous le titre de : *Explication des Maximes des Saints*, etc. Cet écrit fut imprimé en français et en latin, ainsi que la déclaration des trois évêques. Fénelon s'étant appuyé sur l'autorité des théologiens mystiques et scolastiques en faveur de ses opinions, Bossuet lui ôta cette ressource dans trois ouvrages latins qui parurent avec rapidité, et intitulés : *Mystici in tuto; Schola in tuto ; Quietismus redivivus*[1].

Fénelon fit imprimer une réponse à la déclaration des trois évêques, et plusieurs lettres contre leurs instructions pastorales adressées à l'archevêque de Paris, à l'évêque de Meaux et à celui de Chartres. La plupart de ces ouvrages de Fénelon précédèrent ceux de l'évêque de Meaux mentionnés ci-dessus. Après les avoir publiés, Fénelon écrivit au P. de La Chaise et au nonce, afin d'empêcher Bossuet de lui répondre ; mais ce fut en vain. Comme Fénelon s'était appuyé, dans ces lettres, sur quelques circonstances des relations qu'il avait eues avec ses adversaires, et qu'il ne les racontait pas avec exactitude,

[1] *Les Mystiques en sûreté; l'École en sûreté ; le Quiétisme ressuscité.*

Bossuet lui opposa sa *Relation du Quiétisme,* dans laquelle il fit l'historique de tout ce qui s'était passé jusqu'alors en cette affaire.

Pendant que l'on publiait tous ces écrits en France, on travaillait activement à Rome à faire condamner Fénelon. Bossuet y avait envoyé son neveu, qui devint évêque de Troyes, et l'abbé Phélippeaux, son grand-vicaire, qui nous a conservé la *Relation* de tout ce qui s'y passa alors. Fénelon y envoya l'abbé de Chanterac pour le représenter, et y fit passer ses ouvrages, après leur avoir fait subir, toutefois, quelques modifications.

Bossuet n'approuvait pas la démarche de Fénelon, qui avait déféré au pape le jugement de son livre, contrairement aux coutumes de l'Église de France ; mais le livre des *Maximes des Saints* étant examiné à Rome, il lui semblait plus sage de poursuivre l'erreur sur le terrain où on l'avait portée, que d'abandonner le jugement aux hasards des intrigues et des influences, qui se donnaient libre carrière. Plusieurs congrégations furent successivement chargées de l'examen du livre des *Maximes.* Des discussions interminables furent soulevées ; d'innombrables intrigues furent mises en jeu par ceux qui voulaient sauver l'honneur de l'archevêque de Cambrai. Elles

réussirent longtemps. Après s'être réunis en soixante-quatre séances, de sept heures chacune, les examinateurs se partagèrent en deux partis égaux. Le pape était dans l'incertitude, et peut-être Fénelon n'eût-il été condamné que d'une manière indirecte, si Louis XIV ne s'était pas prononcé aussi énergiquement. Pendant longtemps ce roi ne soupçonna pas d'où pouvaient naître les obstacles qu'il rencontrait à Rome.

M^me^ de Maintenon entreprit d'user de toute son influence pour lui faire comprendre que les difficultés venaient surtout de ce qu'il conservait à la cour les amis de l'archevêque de Cambrai, et que cette conduite autorisait le pape à mettre moins d'activité pour condamner cet archevêque. Elle désignait par là les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, et faisait entendre au roi qu'il devait éloigner ces deux seigneurs, qu'elle n'aimait plus. Louis, qui avait conçu pour l'archevêque de Paris la plus haute estime, le consulta confidentiellement sur la disgrâce du duc de Beauvilliers, et lui fit même entrevoir que toutes les places seraient pour son frère, le duc de Noailles, qui était protégé par M^me^ de Maintenon. L'archevêque de Paris donna, en cette circonstance, la preuve de la vertu la plus solide et d'une délicatesse admi-

rable. Après avoir consulté le sage et vertueux d'Aguesseau[1], il prit le parti de Beauvilliers, et conseilla seulement au roi, pour donner à Rome, une preuve de sa volonté arrêtée, de renvoyer de la cour quelques subalternes trop dévoués à l'archevêque de Cambrai. Le roi suivit ce conseil, renvoya les abbés de Beaumont et de Langeron, et conserva le duc de Beauvilliers. Le frère de Fénelon, exempt des gardes-du-corps, fut cassé, sans qu'on eût à lui reprocher que d'être frère de l'archevêque de Cambrai. M^me^ Guyon, qui avait été transférée à Vincennes peu après son arrestation, fut ramenée à la Bastille, et on lui donna deux femmes pour la servir ou l'espionner, ce qui fit croire qu'elle était prisonnière pour sa vie. M^me^ de Maintenon ne fut pas satisfaite de ces actes, par lesquels le roi atteignait le but proposé, sans sacrifier le duc de Beauvilliers; mais, en femme habile, elle feignit d'approuver cette conduite et les conseils de l'archevêque de Paris.

On continua à faire, dans la discussion du quiétisme, tout ce qui était nécessaire pour que le pape ne se méprît pas sur les intentions du roi. « La Reynie,

[1] Père de celui que nous citons quelquefois.

dit Saint-Simon, interrogea plusieurs fois M^me^ Guyon et le P. La Combe. Il se répandit que ce barnabite disoit beaucoup, mais que M^me^ Guyon se défendoit avec beaucoup d'esprit et de réserve. Les écrits continuoient. Le roi loua publiquement l'histoire de toute cette affaire, que M. de Meaux lui avoit présentée, et dit qu'il n'y avoit pas avancé un mot qui ne fût vrai. Le roi avoit chargé le nonce d'envoyer ce livre au pape. Rome fut agitée de tout cet éclat. L'affaire, qui dormoit un peu à la congrégation du Saint-Office, où elle avoit été renvoyée, reprit couleur, et couleur qui commença à devenir fort louche pour M. de Cambrai. »

Sur ces entrefaites, Bossuet, qui avait beaucoup d'amitié et d'estime pour l'abbé de Rancé, le consulta sur les livres de Fénelon et les siens. Rancé répondit confidentiellement à son ami une lettre très-forte contre les nouveaux quiétistes, dont les imaginations étaient, disait-il, aussi contraires à l'Évangile qu'à la tradition sainte de l'Église. Bossuet communiqua la lettre de l'abbé de La Trappe à M^me^ de Maintenon, qui voulut qu'on la publiât. Dès qu'elle fut connue, le pauvre abbé fut accablé des reproches les plus amers, de ce que, lui, simple moine, voulait, du fond de son monastère,

juger un évêque qui avait porté sa cause à Rome. Rancé se plaignit de ce qu'on avait fait imprimer une lettre confidentielle, mais il déclara, en même temps, que, s'il eût publié son sentiment sur le quiétisme, il l'eût fait dans le même sens, et en se servant seulement d'expressions propres à faire comprendre qu'il avait pour l'archevêque de Cambrai et ses amis la plus haute estime. Quoi qu'il pût dire de flatteur et d'humble, il ne put désarmer Fénelon ni ses amis, qui *ne le pardonnèrent de leur vie à M. de La Trappe,* dit Saint-Simon.

Cependant, le roi pressait de plus en plus le jugement à Rome, et devenait chaque jour plus mécontent du cardinal de Bouillon, dont les sourdes intrigues lui étaient enfin connues. Pour montrer au pape d'une manière encore plus évidente ses intentions, il ôta à Fénelon le logement qu'il avait à Versailles, et lui défendit de prendre le titre de précepteur des enfants de France, dont il lui avait déjà ôté le traitement. Il eut soin de faire avertir de ces nouvelles mesures le pape et la congrégation chargée de l'examen du livre des *Maximes*. Le cardinal de Bouillon recevait, en outre, des ordres réitérés de presser le jugement, mais ce prélat faisait, au contraire, tous ses efforts pour empêcher que son ami

ne fût condamné. Comme il en reçut du roi des reproches fort durs, il chercha à s'excuser, mais il ne changea pas de conduite, et il alla même jusqu'à se déclarer en faveur du livre de Fénelon, quoiqu'il fût un des juges, en sa qualité de membre de l'Inquisition. Le roi d'Espagne avait pris aussi le parti du livre des *Maximes*. Le jour du jugement arriva enfin. Le cardinal de Bouillon « ne se contenta pas, dit le duc de Saint-Simon, d'opiner pour M. de Cambrai de toute sa force, mais il essaya d'intimider les consulteurs. Il interrompit les cardinaux de la congrégation, il s'emporta, il cria, il en vint aux invectives, de manière que le pape, instruit de cet étrange procédé et scandalisé à l'excès, ne put s'empêcher de dire de lui : *è un porco ferito* (c'est un sanglier blessé). Il s'enferma chez lui à jeter feu et flammes, et ne put même se contenir quand il fut obligé de reparoître. »

Le roi reçut, le 22 mars (1699), la constitution du pape, donnée en forme de bref, portant condamnation du livre des *Maximes des Saints*. Il en témoigna le plus vif contentement, et M^me^ de Maintenon fut au comble de la joie. Les courtisans allèrent en foule complimenter Bossuet, qui se trouvait à Versailles. L'archevêque de Paris montra une grande modération dans cette victoire, qui avait été gagnée

par le roi plus que par tous les autres. « Rome, à même de faire pis, dit le duc de Saint-Simon, montra, par la condamnation même, qu'elle étoit plus donnée au roi qu'appesantie sur M. de Cambrai. Vingt-trois propositions du livre des *Maximes des Saints* y furent qualifiées téméraires, dangereuses, erronées, mais *in globo*, et le pape excommunie ceux qui le liront et le garderont chez eux. »

Fénelon, qui avait d'abord paru menaçant dans une lettre au nonce, jugea ensuite plus prudent de se soumettre. Il était sur le point de monter en chaire lorsqu'il apprit la condamnation de son livre. Il prêcha sur la soumission due à l'Église, annonça la censure qui venait de le frapper et s'y soumit dans les termes les plus formels. Deux jours après, il publia un mandement fort court, par lequel il se rétracta, et adhéra à la censure que le pape avait faite de son livre.

Il écrivit à Innocent XII pour l'assurer de sa soumission entière, et le pape l'en félicita par un bref en date du 12 mai (1699).

Lorsqu'on eut reçu la constitution du pape contre le livre des *Maximes des Saints*, on songea à la faire enregistrer au parlement pour qu'elle eût force légale. « Là étoit la difficulté, car la cour de Rome, dit

Saint-Simon, sûre de l'impatience du roi de la recevoir, inséra des termes de son style que la France n'admet point... termes contraires aux libertés de l'Église gallicane, qui ne sont ni des concessions ou des priviléges, mais un usage constant d'attachement à l'ancienne discipline de l'Église, qui n'a point fléchi aux usurpations de la cour de Rome, et qui ne l'a point laissé empiéter, comme elle a fait sur les Églises des autres nations. » On avait affecté de donner à la constitution la forme d'un simple bref, afin que la soumission du clergé de France parût plus absolue: « on n'y évita, dit d'Aguesseau, ni la clause *motu proprio*, ni d'autres clauses contraires à nos libertés. »

On prit un expédient pour lever toutes ces difficultés. Le roi envoya le bref à tous les métropolitains, avec ordre d'assembler leurs suffragants et de prononcer sur la condamnation que le pape venait de faire du livre des *Maximes des Saints*. Par ce moyen, les évêques furent censés examiner le livre et la censure, et n'adhérer au jugement du pape que comme juges eux-mêmes de la doctrine et jugeant avec lui. Ils en firent des procès-verbaux qu'ils envoyèrent à la cour: et, les difficultés étant ainsi levées, le parlement enregistra le bref du pape avec

les clauses d'usage, et en conséquence de l'adhésion des évêques de France.

Le pape, ayant eu avis de ces formalités, les regarda comme une insulte à son infaillibilité, et en garda rancune au clergé de France.

Fénelon réunit ses suffragants comme les autres archevêques. Valbelle, évêque de Saint-Omer, *Provençal ardent à la fortune*, selon Saint-Simon, et *chicaneur comme un Normand*, dit d'Aguesseau, n'eut pas honte d'ajouter encore à la douleur de son illustre métropolitain ; et, croyant ainsi faire sa cour au roi, il prétendit dans l'assemblée, qu'il n'y suffisait pas de condamner le livre des *Maximes des Saints*, si on n'y condamnait pas, en même temps, tous les ouvrages que Fénelon avait faits pour le soutenir. L'archevêque répondit modestement qu'il adhérait de tout son cœur à la condamnation de son livre des *Maximes des Saints*, et qu'il n'avait pas attendu, comme on le savait, cette assemblée, pour donner des marques publiques de son entière soumission au jugement qui avait été rendu, mais qu'il croyait aussi qu'il ne devait pas l'étendre à ce qui n'était point jugé ; que le pape était demeuré dans le silence sur tous les écrits faits pour soutenir le livre condamné ; qu'il croyait devoir se conformer

entièrement à son jugement en condamnant comme lui le livre qu'il avait condamné, et en demeurant, comme lui, dans le silence sur tous les autres écrits à l'égard desquels il y était demeuré.

Cette réponse était sage, modérée, conforme à la raison, à la justice et à la vérité. Elle ne satisfit point l'évêque de Saint-Omer, qui voulait se distinguer et faire parler de lui. Il prit feu, et insista par de longs et violents raisonnements. Fénelon l'écouta paisiblement sans rien dire. Quand son suffragant eut fini, il dit qu'il n'avait rien à ajouter à la première réponse qu'il avait faite à la proposition de M. de Saint-Omer ; ainsi, que c'était aux deux autres prélats à décider, déclarant, par avance, qu'il s'en rapporterait à leur avis sans répliquer. Les évêques d'Arras et de Tournai se hâtèrent d'opiner pour l'avis de leur métropolitain, et imposèrent ainsi silence à l'évêque de Saint-Omer, qui ne cessa de murmurer entre ses dents. Cet évêque se présenta à la cour quelque temps après, croyant y recueillir des éloges ; mais il n'y trouva que de la froideur parmi ceux-mêmes qu'il regardait comme ses amis. Tout le monde à peu près le blâmait. On avait pu s'élever contre Fénelon au moment du débat et pour faire sa cour au roi, mais il eût été honteux d'insulter à un vaincu.

Fénelon supporta son humiliation sans faiblesse. Il eut cependant de sa disgrâce et de sa condamnation un profond chagrin, qui donna à son caractère une teinte de mélancolie et d'irritation qui ne le quitta plus. Bossuet lui sembla toujours bien coupable de l'avoir vaincu; et lorsque le secrétaire du grand évêque de Meaux alla à Cambrai après la mort de son maître, Fénelon affecta de garder le plus profond silence sur son illustre antagoniste, et se contenta de demander *qui l'avait assisté à la mort*, donnant à entendre qu'il avait eu besoin d'une expiation, et que ses derniers moments n'avaient pas dû être paisibles.

Il en est qui ont prétendu que la situation où était Fénelon avait rendu son sacrifice plus nécessaire, et, par là, moins méritoire. Qu'aurait-il gagné, disaient-ils, à lutter contre le pape et contre le roi? De nouveaux chagrins; au lieu qu'en se soumettant, il flattait le pape et espérait fléchir le roi et l'amener à lui rendre ses bonnes grâces. Quoi qu'il en soit des motifs qui dirigèrent Fénelon, ses amis n'en cherchèrent pas moins à utiliser sa soumission en le faisant élever au cardinalat.

« Les amis de M. de Cambrai, dit le duc de Saint-Simon, s'étoient flattés que le pape, charmé d'une

soumission si prompte et si entière, et qui avoit témoigné plus de déférence pour le roi que tout autre sentiment dans le jugement qu'il avoit rendu, le récompenseroit de la pourpre ; et, en effet, il y eut des manéges qui tendoient là. Ils prétendent encore que le pape en avoit envie, mais qu'il n'osa jamais, voyant que, depuis cette soumission, sa disgrâce n'étoit en rien adoucie. Le duc de Béthune, qui venoit toutes les semaines à Versailles, y dînoit assez souvent chez moi, et ne pouvoit, avec nous, s'empêcher de parler de M. de Cambrai. Il savoit qu'il y étoit en sûreté, et, outre cela, mon intimité avec M. de Beauvilliers. Cette espérance du cardinalat perdue, il se lâcha un jour chez moi jusqu'à dire qu'il avoit toujours cru le pape infaillible ; qu'il en avoit souvent disputé avec la comtesse de Grammont, mais qu'il avouoit qu'il ne le croyoit plus depuis la condamnation de M. de Cambrai. Il ajouta qu'on savoit bien que c'avoit été une affaire de cabale ici, et de politique à Rome, mais que les temps changeroient, et qu'il espéroit bien que ce jugement changeroit aussi et seroit rétracté, et qu'il y avoit de bons moyens pour cela. Nous nous mîmes à rire et à lui dire que c'étoit toujours beaucoup que ce jugement l'eût fait revenir de l'erreur de l'infaillibilité des

papes, et que l'intérêt qu'il prenoit à l'affaire de M. de Cambrai eût été plus puissant à lui dessiller les yeux que la créance de tous les siècles et tant de puissantes raisons, qui détruisoient ce nouvel et dangereux effet de l'orgueil et de l'ambition romaine, et de l'intérêt de ceux qui le soutenoient jusqu'à en vouloir faire un pernicieux dogme. »

On a reproché vivement à Bossuet la vigueur qu'il déploya contre le quiétisme ; si l'on en croit les partisans de Fénelon, le grand évêque de Meaux, si doux, si modeste, aurait cédé à quelque sentiment indigne de lui ; on a même été jusqu'à lui faire un crime d'avoir eu recours à l'intervention du roi pour obtenir du pape la condamnation du livre des *Maximes des Saints*.

Ceux qui lui ont fait ce dernier reproche sont les mêmes qui sollicitèrent l'intervention du même roi contre Port-Royal ; qui provoquèrent les mesures les plus injustes contre leurs adversaires ; qui applaudirent aux violences exercées contre eux. Fénelon lui-même, qui remarqua, parmi ceux qui combattirent ses opinions, les amis de Port-Royal, suscita contre eux, malgré sa tolérance si vantée, des mesures violentes et injustes. C'était un malheur de ce temps de réclamer toujours l'intervention du pouvoir

temporel dans les questions religieuses, et nous n'hésitons pas à dire que Bossuet fut plus modéré, sous ce rapport, que les autres évêques, plus modéré surtout que les jésuites et que Fénelon lui-même ; car, s'il engagea le roi à solliciter la condamnation d'une mauvaise doctrine, il ne s'abaissa jamais jusqu'à demander un seul acte de rigueur, même contre ses plus grands ennemis. On ne peut en dire autant de Fénelon.

Il est vrai que Bossuet fut parfois très-énergique dans quelques expressions qui allaient directement à l'adresse de l'archevêque de Cambrai ; mais Fénelon fut-il plus respectueux pour Bossuet? Il était jeune, cependant, tandis que l'évêque de Meaux, « consommé depuis longtemps dans la science de l'Église, dit d'Aguesseau, couvert des lauriers qu'il avait remportés tant de fois en combattant pour elle contre les hérétiques, » avait plus de droits à son respect.

Il faut bien peu connaître Bossuet pour croire qu'il ait pu être guidé, dans ces querelles affligeantes, par un autre sentiment que l'amour de la vérité. Avant d'écrire contre Fénelon, il l'avait loyalement averti que, s'il prenait la défense de la doctrine de M^me^ Guyon, il serait forcé de le combattre. La con-

duite de Fénelon refusant d'approuver l'*Instruction pastorale* de l'évêque de Meaux, et se hâtant d'en prévenir la publication par le livre des *Maximes des Saints*, était certainement peu délicate, outre qu'elle accusait en lui l'intention arrêtée de soutenir des erreurs qu'il avait repoussées en signant les articles d'Issy. Bossuet n'était pas un homme irascible ; et cependant, il se plaint souvent, dans sa correspondance, de la *conduite indigne* de l'archevêque de Cambrai à son égard. Seulement, Fénelon procédait toujours avec adresse et en diplomate, tandis que Bossuet agissait avec cette loyauté, cette franchise qui faisait comme le fond de son caractère. Fénelon se posait en victime ; mais il est facile de s'apercevoir, à travers ses douces phrases, qu'il eût traité Bossuet plus durement qu'il ne l'a été lui-même, s'il eût été vainqueur, et surtout s'il avait eu, comme Bossuet, de l'influence sur Louis XIV. Quant à l'évêque de Meaux, il ne voulut ni vaincre ni triompher, comme il le dit avec son admirable énergie, parce que l'un et l'autre n'appartiennent qu'à la vérité. Il voyait se former à la cour une secte d'autant plus dangereuse qu'elle arborait l'étendard de la dévotion, au moment où cette dévotion devenait un moyen de faire sa cour à Louis XIV ; il voyait, à la tête de ce parti, un

homme d'un génie insinuant, aimable, séducteur, et parmi les membres les plus actifs, le duc de Bourgogne lui-même, qui pouvait devenir roi : n'était-ce pas assez pour exciter le zèle de Bossuet et lui inspirer l'énergie qu'il a déployée dans cette discussion? Il est permis d'aimer le caractère de Fénelon ; mais il nous semble injuste de sacrifier à cet amour l'athlète infatigable qui, malgré son grand âge, aima mieux travailler encore pour l'Église que de se reposer sur ses lauriers. Lorsque Fénelon fut vaincu, Bossuet fit les premières démarches pour dissiper ses préventions. « Je suis, disait-il, toujours prêt à faire tous les pas que la charité la plus tendre et la plus sincère pourra m'inspirer, sans donner aucune borne à ces sentiments. »

Fénelon garda rancune au vénérable et sublime vieillard, qui n'avait combattu contre lui que pour la vérité. Il refusa de mettre à l'épreuve sa charité ardente et sa franchise.

V

BOSSUET, LES JÉSUITES ET L'ÉCOLE DE PORT-ROYAL.

Dans l'affaire du quiétisme, Bossuet en attaquant Fénelon, se montra l'adversaire des jésuites qui soutenaient cet archevêque. Ce n'était pas la première fois qu'il se trouvait en lutte avec ces religieux.

Quoiqu'ils eussent affecté, en 1682, de professer la doctrine gallicane avec plus de zèle que Bossuet lui-même, on savait bien qu'au fond ils étaient toujours partisans de Bellarmin.

En 1696, Bossuet prit ouvertement contre eux la défense du P. Quesnel et du cardinal de Noailles, comme nous le rapportons à la suite des *Mémoires* de l'abbé Le Dieu, parmi les *Fragments*.

Dans la guerre que les jésuites suscitèrent à l'édition bénédictine des œuvres de saint Augustin, Bossuet se déclara pour les bénédictins contre les jésuites.

Il se posa avec franchise en antagoniste de la doctrine du jésuite Molina, qui était celle de la société, la dénonça au Saint-Siége, et la fit condamner

par le clergé de France dans l'assemblée générale de 1700.

Dans cette même assemblée, il fit adopter une censure vigoureuse qu'il avait rédigée contre les Casuistes.

Il contribua puissamment à faire condamner par la Sorbonne l'ouvrage scandaleux et ridicule de Marie d'Agréda, soutenu par les jésuites.

Il prit une part active à la condamnation de la doctrine de ces religieux touchant les *rites chinois.*

Sur tous ces faits, nous trouverons dans les écrits de l'abbé Le Dieu des détails du plus haut intérêt. La conséquence qui découle de ses récits, c'est que Bossuet n'aimait pas les jésuites, et qu'il les considérait comme partisans d'une foule de systèmes opposés à la saine doctrine. Ce fait n'aura jamais été démontré avec tant d'évidence ; il sera désormais acquis à l'histoire.

Un autre fait non moins important et qui sera également entouré d'évidence, c'est l'union de Bossuet avec l'école de Port-Royal, sur la plupart des questions théologiques qui ont si profondément remué le monde au XVII^e^ siècle, et que les jésuites désignent sous le nom général de *Jansénisme.*

L'école de Port-Royal pensait comme Bossuet

sur tous les points où il était en désaccord avec les jésuites; il n'y eut de dissidence entre eux que sur quelques questions secondaires.

Nous ne pouvons entrer dans les innombrables détails qui seraient nécessaires pour initier parfaitement le lecteur à ces questions du *Jansénisme* auxquelles on s'est efforcé d'attribuer une importance qu'elles n'avaient pas. Nous dirons seulement quelques mots qui faciliteront l'intelligence des récits de l'abbé Le Dieu [1].

Jansénius, évêque d'Ypres, composa un volume *in-folio* sur la grâce; il l'intitula *Augustinus*. Il eut pour but dans cet ouvrage d'attaquer le système que le P. Molina et la compagnie des jésuites cherchaient à répandre et que les plus doctes théologiens regardaient comme hétérodoxe. Sur ce point, Bossuet n'hésitait pas et ne distinguait pas le molinisme du semi-pélagianisme. Molina détruisait la notion de la grâce admise par l'Eglise; il n'attribuait à cette grâce qu'une action secondaire, et prétendait que le libre arbitre de l'homme donnait au secours divin sa force véritable et son *efficacité*, par l'accession

[1] Nous avons d'ailleurs placé des notes explicatives sur ce sujet dans les endroits où nous les avons jugées indispensables.

On peut en outre, sur toutes ces questions, consulter notre *Histoire de l'Église de France*, t. X et XI.

de son consentement. L'Eglise catholique croit au contraire que la grâce est nécessaire pour rendre au libre arbitre la force qu'il a perdue par le péché originel, pour délivrer l'homme de l'*esclavage du péché* et lui rendre la *liberté des enfants de Dieu*. Ainsi, c'est la grâce qui est le principe de la force du libre arbitre selon l'Église ; tandis que, dans le système de Molina, c'est le libre arbitre qui donne à la grâce son efficacité.

Jansénius entreprit de défendre contre Molina la doctrine catholique dont saint Augustin avait été, au v^e^ siècle, le zélé et savant défenseur contre Pélage et ses adhérents plus ou moins timides.

Le livre de Jansénius fut considéré par les jésuites comme un coup vigoureux porté à leur doctrine de prédilection. De là la violence avec laquelle ils lui firent la guerre. Ne pouvant attaquer directement la doctrine augustinienne, ils prétendirent que Jansénius accordait tant à la grâce qu'il détruisait le libre arbitre, et qu'il imposait à l'homme une nécessité absolue, sous le nom de *grâce efficace*. Ils prétendirent résumer son livre en *cinq propositions* qu'ils firent dénoncer, par l'ancien jésuite Cornet, à la Faculté de théologie, et dont ils poursuivirent ensuite la condamnation à Rome.

Le pape Innocent X condamna les cinq propositions.

Port-Royal adhéra à cette condamnation, mais prétendit qu'on ne devait pas considérer les cinq propositions comme étant la doctrine de Jansénius.

Les jésuites cherchèrent à prouver qu'elles renfermaient bien cette doctrine. On leur répondit avec une science qui les désespéra et leur fit changer de tactique. Ils obtinrent de Rome une décision d'après laquelle les cinq propositions étaient dans l'ouvrage de Jansénius.

De quelle valeur était cette décision? Voilà la question qui, pendant un siècle, bouleversa l'Eglise de France tout entière.

On se demande naturellement pourquoi la cour de Rome la rendit. Quel motif pouvait-elle avoir de décider qu'un évêque, mort dans le sein de l'Eglise catholique et distingué par sa science et ses vertus, avait enseigné une doctrine hérétique, quand on pouvait interpréter catholiquement son livre? Pour quel motif voulut-elle obliger ceux qui l'interprétaient catholiquement à l'entendre d'une manière hérétique?

Quoi qu'il en soit de ces motifs, la cour de Rome décida que l'on signerait une formule ou *formulaire*

dans lequel on reconnaîtrait que les cinq propositions entendues hérétiquement étaient bien de Jansénius.

Port-Royal avait adhéré, comme nous l'avons dit, à la décision doctrinale d'Innocent X. On appella cette question doctrinale *question de droit*. Quant à l'attribution des cinq propositions à Jansénius (ce qu'on appela *question de fait*), Arnauld et ses amis refusèrent d'y adhérer *purement et simplement*. Ils consentirent à signer le formulaire quant à la *question de droit*, mais ils ne voulaient le faire, quant à la *question de fait*, qu'à certaines conditions.

Leur raison était que le pape et l'Église elle-même n'étaient pas infaillibles dans les décisions qui avaient pour objet *un fait non révélé*. L'infaillibilité de l'Église, disaient-ils, est une infaillibilité de témoignage ; elle constate la foi révélée et reçue catholiquement dans la société chrétienne. Mais un fait qui n'est point révélé est en dehors de la sphère où son infaillibilité peut s'exercer.

Tout le clergé de France, tous les théologiens, à peu près sans exception, admirent cette doctrine jusqu'au commencement du XVIII^e^ siècle. A cette époque, les jésuites obtinrent la bulle *Vineam Domini*, pour faire décréter l'infaillibilité pontificale dans les *faits*

du genre de celui de Jansénius. Le pape n'osa pas donner cette décision ; mais comme il parlait dans sa bulle d'une manière ambiguë, quelques écrivains, et en particulier Fénelon, inventèrent le système de l'infaillibilité dans les *faits* dits *dogmatiques*, système admis depuis par plusieurs théologiens.

Quel fut le rôle de Bossuet au milieu de ces discussions ?

D'abord il se prononça ouvertement contre le système de Molina, comme nous l'avons dit. Sur toutes les questions de la grâce, il fut avec Port-Royal, et ce fut lui qui engagea le grand Arnauld à écrire sur ce sujet contre Malebranche. Arnauld écrivit avec tant d'exactitude sur ce sujet délicat que ses ouvrages ne furent point censurés à Rome, quoique dénoncés et poursuivis par les jésuites ; ceux de Malebranche, au contraire, le furent malgré la protection de ces religieux et de la cour de France. Arnauld était, comme on sait, le principal docteur de l'école de Port-Royal. Bossuet croyait donc à l'orthodoxie de cette illustre école touchant la question de la grâce, puisqu'il trouvait que personne ne pouvait défendre la saine doctrine contre Malebranche aussi bien qu'Arnauld. On voit, par sa correspondance avec l'évêque de Castories, qu'il était en relation avec

Arnauld réfugié en Hollande. Il aimait et admirait l'illustre proscrit. Il était aussi en correspondance avec Nicole, Hermant, Le Roi, et d'autres membres de Port-Royal. Il avait choisi Treuvé pour son théologal; il admirait les *Provinciales* de Pascal et estimait la traduction du Nouveau-Testament de Mons.

Quant à l'attribution des cinq propositions a Jansénius, Bossuet n'était pas d'accord avec Port-Royal. Il avait lu Jansénius et il y avait trouvé une doctrine conforme à celle qui avait été condamnée dans les cinq propositions. Il faut dire, pour être juste, qu'il avait été élevé à Navarre par le docteur Cornet, ancien jésuite, lequel avait dénoncé les cinq propositions à la Faculté. L'éducation a toujours une forte influence, surtout lorsqu'elle est dirigée par un homme qui, comme Cornet, sait se faire aimer et estimer de ses élèves. Bossuet suivit donc naturellement les inspirations de son professeur.

Mais s'il s'éloignait de Port-Royal sur l'interprétation de Jansénius, il était loin de partager la manière de voir des jésuites sur la valeur des décisions de l'Église ou du pape touchant les *questions de fait*. Il ne croyait pas que l'*Église elle-même* fût infaillible sur ces sortes de questions. Lorsque Fénelon soutint son système de l'infaillibilité touchant les faits dog-

matiques, il le blâma comme un homme excessif qui ne pouvait se renfermer dans les bornes du vrai.

Cependant, comme l'autorité s'était prononcée sur la *question de fait*, Bossuet voulait que l'on crût que les cinq propositions étaient dans Jansénius ; il ne demandait pas qu'on fît sur ce point un acte de foi, mais un acte d'humilité, et il voulait que cet acte fût sincère, c'est-à-dire accompagné d'une adhésion intérieure, par respect pour l'autorité qui avait manifesté son opinion. Il y avait ainsi une différence immense entre l'opinion de Bossuet et celle de Fénelon et des jésuites, touchant la *question de fait*. Au contraire, une nuance presque imperceptible le séparait de l'école de Port-Royal, qui admettait qu'il fallait, par respect pour l'autorité, garder le silence, lorsqu'elle avait décidé. On a prétendu qu'à la fin de sa vie, Bossuet avait changé d'opinion et composé un ouvrage que les jansénistes auraient détruit. On verra, dans le cours des *Mémoires* et du *Journal* de l'abbé Le Dieu, ce conte ridicule invinciblement réfuté ; il faut espérer qu'après cette réfutation, on n'osera plus le produire dans l'histoire.

Il n'est donc pas étonnant, comme on voit, que certains auteurs aient essayé de faire planer sur le grand nom de Bossuet le reproche de *jansé-*

nisme. Celui qui aimait Arnauld, Nicole et la plupart des solitaires de Port-Royal, ne pouvait être qu'un janséniste aux yeux de ceux qui se servaient de cette inculpation comme d'un *pot au noir,* selon l'expression de Saint-Simon, pour salir et perdre ceux qu'ils n'aimaient pas. Ne suffit-il pas encore aujourd'hui, aux yeux de ces mêmes hommes, de prendre la défense de Port-Royal, de prouver que les plus illustres docteurs de cette école furent des hommes pieux et orthodoxes, pour mériter le reproche banal de *jansénisme?* Celui qui écrit ces lignes le sait par expérience. Mais c'est surtout à cause de la défense du livre des *Réflexions morales* du P. Quesnel, que l'on a élevé contre Bossuet cette accusation.

Le cardinal de Bausset, a cru qu'il avait besoin de justification sur ce point, et il a mis tout en œuvre pour arriver à son but. Il a pensé même que ses bonnes intentions l'autorisaient à dénaturer les faits et à tronquer plusieurs passages des écrits de l'abbé Le Dieu [1]. Des écrivains contemporains, M. Poujoulat en particulier, ont suivi la même voie et se sont imaginé que Bossuet avait besoin de

[1] Nous avons prouvé ce que nous avançons dans notre *Essai bibliographique sur l'Avertissement* composé par Bossuet, sur le livre des *Réflexions morales.* Nous avons sous les yeux un cahier

leur apologie. Sur ce point comme sur tous les autres, on n'a besoin que de présenter Bossuet tel qu'il fut, pour faire tomber toute accusation.

En 1699, le livre des *Réflexions morales* était estimé de tout le clergé et recommandé par la plupart des évêques de France. On n'y voyait point de jansénisme. Les jésuites, qui en voyaient partout, étaient d'autant plus portés à en apercevoir dans le livre du P. Quesnel qu'il était approuvé par Noailles, archevêque de Paris, qu'ils détestaient. Ils élevèrent pour la première fois cette accusation en 1699, au moment où Noailles se disposait à donner pour son diocèse de Paris une nouvelle édition du livre du P. Quesnel, comme il l'avait fait pour son ancien diocèse de Châlons. Les jésuites jugeaient le livre du P. Quesnel en partant des principes hétérodoxes de Molina. Bossuet, disciple de saint Augustin et pro-

d'extraits du *Journal de l'abbé Le Dieu*, copiés par le cardinal de Bausset lui-même. Nous avons le regret de dire que les extraits manuscrits sont exacts, et que plusieurs ont été imprimés avec des différences notables; ce qui prouverait que ce n'est pas par suite d'une lecture peu sérieuse du manuscrit de l'abbé Le Dieu, mais de propos délibéré, que M. de Bausset en aurait tronqué des passages.

M. Poujoulat, après avoir copié le récit du cardinal de Bausset, a soutenu très-fièrement d'abord sa thèse. Mais il n'a rien répondu à notre *Essai bibliographique* dirigé contre lui. Il n'en a pas moins maintenu son assertion erronée dans la deuxième édition de ses *Lettres sur Bossuet*.

fondément initié à la doctrine de ce Père, ne trouvait point dans le livre de Quesnel les erreurs qu'y voyaient les jésuites. Noailles l'ayant prié de l'examiner attentivement, il n'y découvrit que quelques taches légères, et n'y signala rien d'hétérodoxe.

Etait-ce faute de pénétration? Nous ne savons si l'on oserait le dire. Quant à nous, nous sommes persuadé que Bossuet avait assez d'intelligence et de science pour comprendre parfaitement le livre du P. Quesnel. Il est vrai que depuis, en 1713, le pape Clément XI, en censura 101 propositions.

Cela prouve seulement que les jésuites firent adopter à Rome leurs interprétations[1] et rien autre chose.

On sait qu'un livre peut être interprété de différentes manières, selon le point de vue où l'on se place. Bossuet dans toute l'indépendance de son génie, jugea le livre sans parti pris et avec l'intention formelle de faire corriger par Noailles ce qu'il y trouverait de répréhensible. Les jésuites étaient moins profonds que Bossuet, et surtout ils étaient moins indépendants, car on ne peut nier que leur intention, en poursuivant le livre du P. Quesnel, ne fût de se venger de Noailles et même de Bossuet. Le pape et

[1] On peut consulter sur ce point le tome XI de notre *Histoire de l'Eglise de France*.

le cardinal Gabrielli avaient peut-être aussi quelque vengeance à tirer de ces deux évêques, à titre d'éditeurs du livre du cardinal Sfondrate, dénoncé comme pélagien au Saint-Siége par Bossuet, Noailles et trois autres évêques de France. On peut remarquer que Clément XI s'étant décidé à censurer pour la première fois le livre du P. Quesnel, il affecta de calquer son bref sur la lettre des cinq évêques qui avaient dénoncé Sfondrate. Lorsque le P. Quesnel eut publié la défense que Bossuet avait faite de son livre pour le cardinal de Noailles, et que ce prélat l'eut aussi publiée à Paris, les colères redoublèrent : de là la bulle *Unigenitus*.

Il est à remarquer que jamais la cour de Rome n'insista sur la *question de fait* par rapport au livre du P. Quesnel, comme pour celui de Jansénius ; elle laissa par conséquent la liberté d'interprétation. Il était trop évident que les propositions censurées étaient susceptibles d'un bon sens. On pouvait de même en trouver un mauvais ; quel est le livre qui puisse être à l'abri de mauvaises interprétations, surtout de la part d'adversaires déclarés? Bossuet, qui n'était ni ami ni ennemi, interpréta catholiquement le livre du P. Quesnel, et fit un livre très-catholique et d'une forte théologie pour le défendre. Comment

a-t-on pu concevoir la pensée que ce livre catholique pouvait servir de fondement à une accusation tant soit peu fondée de jansénisme ? Il est vrai que les hommes de parti n'ont pas besoin de bases bien solides pour étayer leurs attaques ; mais aussi ces attaques n'ont-elles aucun poids auprès des hommes sages et instruits.

Laissons donc quelques hommes égarés accuser Bossuet de jansénisme parce qu'il aima Port-Royal et qu'il sut au besoin défendre Arnauld ; laissons-les appuyer cette singulière accusation sur un ouvrage orthodoxe du grand évêque. Ce qui ressort pour nous de ce débat, c'est que Bossuet, toujours grand, sut garder son indépendance. S'il se sépara de l'école de Port-Royal sur quelques questions secondaires, il eut trop de grandeur d'âme pour accepter le joug des préjugés des jésuites contre cette illustre école. Au milieu des vives discussions agitées autour de lui, il resta lui-même. Quel que soit le parti que l'on adopte sur ces discussions, on ne peut qu'admirer la noble indépendance de son génie, pourvu que l'on ait soi-même assez d'indépendance dans l'esprit pour dominer les préjugés.

L'abbé Guettée,
Auteur de l'*Histoire de l'Église de France.*

Paris, 1er décembre 1855.

MÉMOIRES

TOUCHANT

MESSIRE J. B. BOSSUET

ÉVÊQUE DE MEAUX

AVANT-PROPOS.

Les grands hommes n'ont pas besoin de louanges, leurs actions seules les rendent dignes de l'immortalité; combien plus celles des docteurs dont il est écrit qu'*ils brilleront dans toute l'éternité comme les étoiles et comme les feux du firmament :* témoins de la foi et de la tradition, leur témoignage durera autant que l'Église bâtie sur la pierre et autant que la foi, qui ne manquera jamais. Que le grand évêque de Meaux, défenseur de la foi et de l'Église, jouisse donc de la gloire immortelle qu'il s'est acquise par ses doctes écrits! La lumière de ses livres est plus brillante que le soleil, comme saint Jérôme dit de saint Cyprien, et il nous suffit d'en donner aux savans un catalogue avec leurs différentes éditions. Les Mémoires qui le précèdent serviront d'introduction à ses ouvrages et en expliqueront l'occasion et le dessein. L'histoire de sa vie et de ses grandes

actions doit être réservée à un temps plus propre et à une main plus habile, et cependant on aura ce caractère de l'illustre prélat pour qui nous ne saurions assez marquer notre profonde vénération.

C'est messire Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, conseiller ordinaire du roi en son conseil d'État; premièrement évêque de Condom, précepteur de monseigneur le Dauphin, ensuite premier aumônier de M^me^ la Dauphine, ensuite premier aumônier de M^me^ la duchesse de Bourgogne, docteur en théologie de la Faculté de Paris, de la maison et société royale de Navarre, conservateur des privilèges apostoliques de l'Université de Paris, supérieur du collége royal de Navarre, l'un des quarante de l'Académie françoise.

GÉNÉALOGIE DES BOSSUET.

Messieurs Bossuet sont de l'une des bonnes maisons du duché de Bourgogne, du parlement et de la ville de Dijon. Dans les registres de la chambre des Comptes de Dijon, on trouve, dès l'an 1461, Perrin Bossuet, employé à l'état de la maison de Philippe le Bon; et c'est une tradition parmi les Bossuet, qu'ils descendent d'un maître d'hôtel de l'un des derniers ducs de Bourgogne.

Ils sont sortis de la ville de Seurre ou Bellegarde. L'on y voit encore aujourd'hui leurs armes sur un ancien hôtel de cette ville, nommé, en de vieux titres, *la grande maison des Bossuet*, proche de l'Estaple. Les

mêmes armoiries, écartelées de celles des Berbis qui sont d'une très-bonne famille de Dijon, dont il y a eu, de père en fils, six ou sept conseillers au Parlement, paroissent aussi en pierre sur la clef d'une voûte et dans une des vitres de la principale église de ce lieu, et au village de Labergement, près de Seurre. Il y a un étang connu de toute antiquité, et jusqu'à présent, sous le nom d'*Étang Bossuet*.

Les voilà donc connus, dès 1461, par les registres de la chambre des Comptes de Dijon, et par des monumens publics qui sont encore subsistans; mais ceci regarde leur origine, car, pour leur descendance, elle n'est bien prouvée que depuis qu'ils se sont établis à Dijon et qu'ils y ont occupé des charges dans le Parlement.

Palliot, l'historiographe de Bourgogne, qui en a imprimé le *Parlement*,[1] y fait mention des Bossuet et des charges qu'ils y ont eus; mais dans ses mémoires manuscrits servant à l'histoire de cette province, et qui sont à Paris en la possession de M. Joly de Blaizy, originaire de Bourgogne et président au grand Conseil, il nomme Antoine Bossuet, l'un des deux auditeurs extra-

1 Pierre Palliot, né à Paris en 1608, s'établit imprimeur à Dijon; il avoit des connoissances fort étendues dans les généalogies et le blason. Son ouvrage, auquel l'abbé Le Dieu fait allusion, est intitulé : *Le Parlement de Bourgogne, ses origines, qualités, blason*, 2 vol. in-fol. François Petitot a continué cet ouvrage. Palliot mourut à Dijon en 1698.

ordinaires des Comptes de Dijon, créé en 1553. Il lui donne pour femme Jeanne Richard de Beligny, d'une des plus nobles et des plus anciennes maisons de Bourgogne, et nomme deux fils sortis de ce mariage : Jacques Bossuet, conseiller du roi aux requêtes du palais, à Dijon, en 1577-1571 (dans le mémoire de M. Charlet, il y a 1571; dans le *Parlement de Dijon* imprimé, il y a 1577), et André Bossuet, établi à Auxonne. Ces faits sont prouvés par les titres de famille et ils sont même de notoriété publique.

Ainsi Antoine Bossuet est reconnu pour chef de cette maison.

Jacques Bossuet, son fils aîné, conseiller aux Requêtes, en 1577, fut ensuite reçu au parlement de Dijon, le 23 mai 1597, comme il se voit dans le *Parlement de Bourgogne*, imprimé par Palliot, en 1649. Puis élu vicomte majeur de Dijon, en 1612, 1613 et 1614; on a encore des jetons qu'il a fait frapper avec ces dates et des marques de sa dignité, et avec les armes des Bossuet et cette devise : *Rebus inest velut orbis.*

En 1604, il épousa Claude de Bretagne, fille d'un doyen du parlement de Dijon et sœur du célèbre Antoine de Bretagne, conseiller au même parlement, en 1597, qui servit si bien le roi Henri IV, pour ramener à son obéissance non-seulement la ville de Dijon, mais encore toute la Bourgogne, et qui depuis, sous Louis XIII, fut fait premier président du parlement de Metz, par le

choix du cardinal de Richelieu, dans l'établissement de ce parlement, en 1633, et enfin premier président du parlement de Bourgogne, en 1637.

De ce mariage de Jacques Bossuet et de Claude de Bretagne, sortit Claude Bossuet, seigneur d'Aizeray, conseiller au parlement de Dijon, en 1610, vicomte majeur en 1647, 1648 et 1649, dont on a des jetons avec les armes de sa maison, et cette devise : *Currunt exemplo majorum*, et qui eut deux fils : Étienne Bossuet, aussi conseiller en 1637, et Jacques Bossuet, conseiller encore en 1642.

Bénigne Bossuet, cadet né du même mariage, épousa Madeleine de Mochette, d'une des meilleures maisons de Bourgogne. Dans sa jeunesse, il fut substitut du procureur général du parlement de Dijon, et ne pouvant y avoir de charge de conseiller parce que Claude son frère aîné, Étienne et Jacques ses deux neveux, et trois de ses oncles maternels du nom de Bretagne y étoient tous conseillers, il fut emmené à Metz par Antoine de Bretagne, son oncle, nommé premier président de ce parlement. Il y remplit une charge de conseiller, et telle fut la cause qui le proposa comme un magistrat digne de former la tête de cette nouvelle compagnie.

Il avoit déjà plusieurs enfans, entre autres Antoine Bossuet, depuis maître des requêtes et intendant de Soissons, qui a continué la race, et Jacques-Bénigne, à qui Claude Bossuet, son oncle et son parrain, donna

les noms du père et du grand-père : c'est feu monsieur l'évêque de Meaux, dont nous pleurons la mort.

Son bisayeul étoit donc Antoine Bossuet, l'un des deux auditeurs extraordinaires des Comptes à Dijon, en 1553. Son grand-père, Jacques Bossuet, conseiller au parlement de Dijon, en 1597; et son père, Bénigne Bossuet, conseiller au parlement de Metz, en 1633, par lequel s'est continué la ligne; car les fils de Claude Bossuet, aîné de Bénigne, connu sous le nom d'Aizeray, n'ont pas laissé de postérité, et nous avons vu mourir à Paris, depuis 1680, le dernier de cette branche sans enfans mâles, nommé Jacques Bossuet, conseiller au Parlement de Dijon, en 1642, et depuis attaché à feu M. le duc de Vendôme, père de MM. de Vendôme d'aujourd'hui, avec qui il demeura plusieurs années en Provence et vint finir sa vie à Paris.

Il y avoit encore André Bossuet, second fils d'Antoine, chef de la famille; mais sa postérité s'est aussi perdue.

Il laissa un seul fils, François Bossuet, qui eut diverses charges dans la province et épousa Marguerite de Benverand, d'une bonne et riche maison de Châlon-sur-Saône, femme habile et très-respectée, douée d'un grand génie. François s'établit à Paris; il y posséda l'une des deux charges de secrétaires du conseil, et en fit seul les fonctions, s'étant rendu nécessaire dans les affaires du conseil par sa grande capacité et expérience.

Un si bel emploi, joint à tant de mérite, le lia avec les ministres et toute la cour, et particulièrement avec MM. de Guénégaud, le secrétaire d'État et le trésorier général de l'Épargne. Sa femme vivoit aussi en grande familiarité avec M^me^ Du Plessis-Guénégaud et avec les dames de la cour. De ce mariage, il n'est resté que deux filles : Marguerite Bossuet, mariée premièrement à M. Mélian, maître des requêtes, fils de M. Mélian, procureur-général du parlement de Paris, et ensuite à M. de Fercourt, aussi maître des requêtes, dont elle est aujourd'hui veuve avec deux fils qui lui restent de ce mariage même : MM. le marquis et le chevalier.

La seconde fille est Élisabeth Bossuet, mariée à M. de Pont, maître des requêtes, fils de M. de Chavigny, secrétaire d'État, demeurée veuve, en 1684, avec quatre fils et une fille, tous connus, dont le troisième fils est M. l'évêque de Troyes d'aujourd'hui.

François Bossuet, secrétaire du conseil avec tant de crédit à Paris et à la cour, ayant connu dès leur jeunesse Antoine Bossuet, père de messieurs Bossuet, qui restent seuls de ce nom, et Jacques-Bénigne, dernier mort, tous deux pleins d'esprit et de mérite, les fit bientôt connoître à Paris, et les introduisit auprès des personnes de qualité.

Ce fut la première occasion de leur avancement, comme l'on verra; mais pour rendre ceci plus clair, j'y joindrai l'une et l'autre généalogie que voici :

ARBRE GÉNÉALOGIQUE DES BOSSUET

ANTOINE BOSSUET
l'un des deux auditeurs extraordinaires des Comptes de Dijon en 1553 a laissé

JACQUES BOSSUET
Conseiller au Parlement de Bourgogne en 1597, dont sont issus deux fils.

CLAUDE BOSSUET
Seigneur d'Aizeray, conseiller au parlement de Dijon dès 1610, qui a eu deux fils.

ÉTIENNE BOSSUET
Seigneur d'Aizeray, conseiller au parlement de Dijon en 1637, mort sans enfans.

JACQUES BOSSUET
Conseiller au même parlement en 1642, connu depuis sous le nom d'Aizeray, sans enfans mâles.

BÉNIGNE BOSSUET
Conseiller au Parlement de Metz en 1633 a laissé deux fils.

ANTOINE BOSSUET
seigneur d'Azu et de la Cosne, maître des requêtes en 1675, intendant de Soissons en 1699, qui a laissé deux fils

LOUIS BOSSUET
Seigneur d'Azu et de la Cosne, premièrement conseiller au Parlement de Metz, puis maître des requêtes en 1669, a epousé Marguerite de la Briffe, fille de M. le procureur-général.

JACQUES BÉNIGNE BOSSUET
Evêque de Meaux en 1681 après l'avoir été de Condom en 1669, sacré en 1670, mort en 1704.

JACQUES BÉNIGNE BOSSUET
Abbé de Savigny en 1691, vicaire-général et archidiacre de Meaux et présentement abbé de St-Lucien de Beauvais en 1704 (1).

(1) Il est devenu évêque de Troyes après son oncle de Pont en 1710.

ANDRÉ BOSSUET
Établi à Auxonne, revêtu de plusieurs charges dès 1607, a laissé un seul fils.

FRANÇOIS BOSSUET
Établi à Paris, secrétaire du Conseil, a laissé deux filles.

MARGUERITE BOSSUET
Qui est Mme de Fercourt, mère de MM. le marquis et le chevalier de Fercourt.

ÉLISABETH BOSSUET
Qui est Mme de Pont-Chavigny, mère de

M. l'évêque de Troyes d'aujourd'hui et de MM. de Chavigny et de Pont.

Après avoir posé cette généalogie pour servir de fondement et d'éclaircissement aux Mémoires qui suivent, il sera plus aisé de descendre dans le détail des actions particulières de feu Monsieur l'évêque de Meaux.

MÉMOIRES

I

Naissance de Bossuet.—Ses premières études à Dijon.—Bossuet, chanoine de Metz.—Au collége de Navarre.—Son admiration pour l'antiquité.—Première thèse de Bossuet. — Sa réputation naissante. — Sermon à l'hôtel de Rambouillet.—Autre sermon improvisé.—Première thèse de théologie.—Discours des *Paranymphes*.—Vie d'étude et de piété à Metz.—Le docteur de Launoy. —Le théâtre; opéra de Lully.—Le maréchal de Schomberg.—La *sorbonique*. —Procès entre Navarre et la Sorbonne.—La première messe de Bossuet.— Sa manière de dire la messe.—Caractère de sa piété.—Ses relations avec saint Vincent de Paul. — Témoignage qu'il rend à sa sainteté.—Avantages extérieurs de Bossuet. — Son éloignement du monde. — Ses patrons à la cour.—Ses études à Metz.—Il étudie saint Augustin et saint Thomas.—Ses succès pendant sa Licence.—Perte de ses discours académiques.—Ses compagnons de Licence.—Son discours pour le Doctorat.—Cornet lui propose la maîtrise de Navarre.—Vie de Bossuet à Metz.—Ses études sur l'Écriture-Sainte.—Ses études sur saint Augustin.—Ses études sur saint Bernard et les autres Pères.—Douceur de Bossuet envers les Protestants.—Réfutation du Catéchisme de Paul Ferry.

Jacques-Bénigne Bossuet, né à Dijon le 27 de septembre 1627, y fut baptisé le 29, fête de saint Michel, dans la paroisse de Saint-Jean. Dès son enfance, il fit briller son esprit et sa vivacité d'une manière qui donna d'abord de grandes espérances à sa famille. D'autant plus que ce premier feu étoit modéré par une douceur, une

retenue qui a été le fondement de la sagesse de toute sa vie.

Claude Bossuet, son oncle, qui étoit aussi son parrain, le prit en affection; il cultivoit les belles-lettres et avoit un cabinet où il faisoit venir cet enfant quand son âge le permit, et commençoit ainsi à lui faire aimer les livres.

Cette première affection engagea l'oncle à prendre un soin particulier de son neveu. Le père s'en alla en 1633 s'établir à Metz. Antoine et Jacques-Bénigne, ses deux fils, demeurèrent à Dijon dans la maison paternelle, près des Jésuites, étudiant en grammaire au collége de ces Pères. Jacques-Bénigne fit paraître des dispositions naturelles pour les sciences, et surtout combien il avoit la mémoire heureuse, en récitant des vers de Virgile, sans nombre, son oncle l'excitant à l'étude et en lui faisant ainsi cultiver sa mémoire de bonne heure. Comme il étoit homme de lettres, il prenoit beaucoup de plaisir à ces exercices, et le neveu faisoit les délices de l'oncle et l'admiration de ses maîtres.

Le père, revenant de temps en temps à Dijon, jouissoit aussi du fruit des études de son fils, et, l'ayant un jour conduit dans son cabinet, il s'aperçut que son esprit se portoit à une étude fort au-dessus des belles-lettres.

Ce fils jeta la main sur une Bible latine qu'il emporta avec la permission de son père. C'étoit la pre-

mière fois, étudiant alors en seconde ou en rhétorique, qu'il ouvrit les livres saints. Il y trouva un goût et une sublimité qui les lui firent préférer à tout ce qu'il avoit lu jusques-là. Il se souvint et raconta avec plaisir dans tout le temps de sa vie, combien il avoit été touché d'abord de cette lecture. Ce moment lui étoit toujours présent et aussi vif que la première fois, tant son âme en avoit été frappée comme de ces choses qui laissent une plus profonde impression de joie et de lumières

Sa piété ne fut pas moins remarquable dès ses premiers ans, et tant de talens à la fois faisoit juger à son régent de rhétorique, qu'il seroit un sujet propre pour la société.

Il le sollicita d'entrer chez eux et lui en parla souvent. Le neveu rapportoit à son oncle ces entretiens; mais cet oncle, qui croyoit son neveu destiné aux plus grandes choses, détermina le père à envoyer son fils étudier à Paris, et rompit ainsi les mesures des Jésuites.

Dès lors Jacques-Bénigne avoit pris quelque teinture de la langue grecque, qui servit au moins à lui en donner le goût et à la lui faire apprendre depuis aussi parfaitement que le latin. Et c'est ainsi qu'il passa ses premières années sous les yeux de ses parens, dans la pratique de la piété et de la religion, et dans une application continuelle à l'étude.

Le 24 de novembre 1640, il fut fait chanoine de l'église cathédrale de Metz, sur la réputation de son esprit,

dont il avoit déjà donné tant de preuves. Elles ne firent que s'augmenter à mesure qu'il s'avança dans ses études. L'abbé Bossuet alla à Paris en 1642. Il en racontoit souvent cette époque, marquée par les circonstances du retour du cardinal de Richelieu, rentrant en cette ville dans son brancard; de sa mort, arrivée le 4 décembre suivant, et de sa pompe funèbre qui fut le premier spectacle dont l'impression demeura très-avant dans la mémoire de notre abbé.

Il entra en philosophie au collége de Navarre cette année-là. Le célèbre Nicolas Cornet[1], grand maître, connut d'abord son mérite et prit soin de ses études et de sa conduite. Sous un tel maître, il fit autant de progrès dans la piété que dans les sciences.

Ses études ne se bornèrent pas à la philosophie du collége : il apprit le grec à fond; il lut tous les anciens historiens grecs et latins, les orateurs et les poëtes. L'on a vu, par une longue expérience de toute sa vie, combien ses premières études avoient été sérieuses, s'étant

[1] Nicolas Cornet fut d'abord jésuite. Il devint grand-maître de Navarre après avoir quitté la compagnie. Il fut nommé syndic de la Faculté de théologie, grâce, dit-on, à l'influence de ses anciens confrères. En 1649, il dénonça les cinq fameuses propositions qui furent attribuées à Jansénius et qui excitèrent tant de troubles dans l'Église. Cornet mourut en 1663. Bossuet prononça son oraison funèbre. Celle qui a été imprimée n'a jamais été reconnue par Bossuet comme son œuvre authentique; l'abbé Le Dieu nous en fournira la preuve dans la suite de ses *Mémoires*. On peut consulter sur les cinq fameuses propositions le tome X de notre *Histoire de l'Église de France*.

toujours trouvé prêt à réciter les plus beaux endroits, non-seulement des poëtes, mais encore des orateurs et même des historiens, tant il les avoit présens à la mémoire. Il ne cessoit d'en inspirer le bon goût et d'en faire le caractère, comme s'il les eût lus tous les jours. Il vantait la sublimité d'Homère et la douceur de Virgile, et le prouvoit aussitôt par des exemples, de même des orateurs; combien ne louoit-il pas la force des déclamations de Démosthènes contre Philippe, la majesté de Cicéron et surtout les tours d'esprit et d'insinuation de son oraison *pro Ligario?* On ne finiroit pas si l'on s'arrêtoit ici davantage au jugement qu'il faisoit des historiens, des philosophes, et en un mot de tous les anciens auteurs dont il avoit la mémoire aussi pleine et aussi vive que lorsqu'il était au collége de Navarre. Au reste, c'étoit sans préjudice de la Sainte-Écriture, dont le grand-maître lui fit faire le fondement de sa piété et de ses études. Il y aura un lieu plus propre à raconter l'estime qu'il en avoit.

Dans une si grande application jointe à une semblable assiduité aux exercices de la religion, l'abbé Bossuet sembloit ne faire que jouer, tant l'étude lui étoit aisée. Ses compagnons étoient étonnés de le voir le premier et le plus vif à leurs divertissemens, comme s'il n'eût eu d'autre inclination. Mais dès cet âge il sut se rendre aimable à tous. Le collége de Navarre étoit alors le plus florissant de l'Université. La jeunesse la plus illustre de

l'épée et de la robe y étudioit; l'abbé Bossuet se fit de ses compagnons des amis fidèles pour toute sa vie, dans ces deux ordres, qui n'ont cessé de rendre témoignage de sa piété et de son savoir dès le collége. Il les surpassoit tous, mais sans leur donner de jalousie, parce qu'il étoit doux et toujours le premier au jeu comme s'il eût étudié encore moins qu'eux.

Avec un esprit si universel il ne donna jamais dans la curiosité des mathématiques : vaine étude, disoit-il, pour les gens d'Église, quoiqu'il les estimât en ceux à qui elles sont utiles dans leur profession. Et même, quand l'occasion s'en présentoit, il étoit bien aise d'entendre de grands mathématiciens expliquer leurs problèmes.

Il y avoit alors de grandes jalousies à Paris entre les savans, entre l'Université et les Jésuites. C'étoit à qui feroit de meilleurs écoliers et les produiroit avec plus d'éclat.

En 1643, à la fin de la première année de philosophie, l'abbé Bossuet fut chargé de soutenir une thèse dédiée à M. de Cospéan[1], évêque de Lisieux, qui l'avoit été d'Aire et de Nantes, célèbre prédicateur ordinaire de la reine-mère, grand directeur des dames de la cour, homme de lettres qui s'étoit élevé par son mérite et par

[1] Philippe de Cospéan ou Cospeau avait été disciple de Juste Lipse, et il jouit d'une très-grande réputation pour son éloquence. On peut lui reprocher d'avoir été trop courtisan; il fut cependant bon évêque. Filleau en a fait un des personnages de son absurde projet de Bourg-Fontaine.

la faveur du duc d'Épernon; ce seigneur, attiré par la persuasion des prédications de M. de Cospéan, l'avoit été entendre jusqu'au collége de Lisieux, où cet homme modeste bornoit ses talens à l'instruction des écoliers. Mais ce duc, qui aimoit les gens d'esprit, le produisit à la cour et fut cause de son avancement.

Dans son élévation, M. de Cospéan ne songeoit aussi qu'à avancer les gens de lettres. Il étoit fort respecté dans l'Université, dont on le regardoit comme le principal appui. Il avoit déjà connu l'abbé Bossuet en une occasion que nous dirons incontinent : on le lui voulut faire connoître dans un plus grand spectacle, dont la gloire rejailliroit sur le collége de Navarre, qui vouloit utiliser de plus en plus l'évêque de Lisieux. Telle fut l'occasion des thèses que l'abbé Bossuet lui dédia.

Il y répondit avec une capacité qui le fit admirer de tout le monde et particulièrement des prélats assistans à l'acte en grand nombre.

Deux de ses compagnons soutinrent la même thèse les jours suivans; et le succès en fut tel que l'Université, alors en différend avec les Jésuites, les défioit dans ses écrits publics[1] de produire dans leur collége de jeunes philosophes de cette force.

[1] Le Dieu fait ici allusion aux écrits composés par Godefroy Hermant, en faveur de l'Université contre les jésuites, et imprimés par ordre du recteur. Hermant était chanoine de Beauvais et appartenait à la célèbre école de Port-Royal. Outre un grand nombre d'ouvrages imprimés, il composa des *Mémoires*, qui sont restés

C'est ainsi que la réputation de l'abbé Bossuet se répandoit dans l'Université, et passoit à la ville et à la cour par les prélats et les personnes de qualité témoins de ses actions publiques.

Aussi étoit-il déjà connu dans le monde. François Bossuet, son cousin, secrétaire du conseil, honoré d'une grande considération, comme l'on a dit, le produisit partout, à l'hôtel de Nevers, chez M. Du Plessis-Guénégaud, secrétaire d'État, où étoit le rendez-vous des beaux esprits; auprès de M^me^ Du Plessis, femme d'un grand mérite et d'un grand nom, puisqu'elle étoit fille du maréchal de Choiseul Du Plessis-Praslin, et ailleurs. Le marquis de Feuquières, mort depuis ambassadeur d'Espagne, alors gouverneur de Verdun, ami particulier de MM. Bossuet, à Metz, comme l'avoit été son père, n'étoit pas moins vif à publier le mérite de notre abbé[1].

Il l'avoit déjà conduit à l'hôtel de Rambouillet, où la marquise de ce nom, avec son illustre fille, depuis duchesse de Montausier, faisoit comme à l'hôtel de Nevers, une assemblée de gens de lettres les plus polis. Le marquis vantoit l'abbé à la marquise comme un des

manuscrits, *Sur l'Histoire ecclésiastique du* XVII^e^ *siècle*. On voit par une lettre que lui adressa Bossuet, le 22 mai 1686 (128^e^ des Lett. div.), qu'il mettait à profit, pour composer ses ouvrages, l'érudition du docte chanoine, et qu'ils avaient l'un pour l'autre beaucoup d'estime et d'amitié.

[1] Le marquis de Feuquières appartenait par sa femme (Suzanne Arnauld) à la famille des Arnauld et était cousin du fameux docteur de ce nom.

plus beaux esprits qu'elle eût encore connus, offrant de lui en faire preuve en l'enfermant seul et sans livres pour composer un sermon, sur une matière proposée, qu'il réciteroit aussitôt; le discours fait ce soir-là même, il fut aussi prononcé sur les onze heures, devant une grande assemblée, Voiture présent, qui dit à la fin : *Je n'ai jamais ouï prêcher ni si tôt ni si tard.*

On parle d'un autre sermon de cette sorte fait en présence de l'évêque de Lisieux et deux évêques de ses amis, dont ils furent si contens, que M. de Cospéan promit au prédicateur de le présenter à la reine afin qu'il lui récitât ce sermon-là même, tant il estimoit son talent et avoit envie de le faire connoître. C'est pourquoi il lui donna des avis importans sur la prédication et lui recommanda principalement de faire de bonnes études avant que de monter dans la chaire. Mais un jour qu'il l'étoit venu voir, après qu'il se fût retiré, cet évêque, parlant de l'abbé Bossuet, dit à la compagnie, dont étoit l'abbé Le Bouthillier de Rancé[1], qui l'a souvent raconté, à la Trappe même, à ses amis : « Ce sera une des plus grandes lumières de l'Église. » Peu après, M. de Cospéan eut ordre de se retirer dans son diocèse, et le dessein du sermon qui devoit être récité devant la reine, manqua.

[1] L'abbé de Rancé, réformateur de la Trappe, fut un des plus intimes amis de Bossuet. Il en sera fait souvent mention dans les récits de l'abbé Le Dieu.

Cependant l'abbé Bossuet continuoit ses études à Navarre avec le succès qu'on a vu, et toujours sous la conduite de Nicolas Cornet. Ce docteur en fut si content, et surtout dans la théologie, que de peur de le perdre, et voulant l'attacher de bonne heure à cette maison, il le fit recevoir contre la règle avant sa *tentative*[1].

Cette thèse fut le premier fruit de ses études de théologie et d'un grand éclat, tant par le mérite du répondant que par la dignité du patron. Elle fut dédiée, le 25 de janvier 1648, à Louis de Bourbon, prince de Condé, le héros du temps après les victoires de Rocroy, de Fribourg, de Nordling, de Dunkerque. Ce prince lui fit l'honneur d'y assister; il y vint aux flambeaux, suivi d'un grand cortége. La dispute fut vive; le jeune bachelier y brilla fort. Si bien que M. le Prince eut envie de disputer contre lui, comme il le dit en sortant. Il connoissoit déjà cet abbé par sa famille et par sa province[2], mais après cette action éclatante, il l'honora de son estime particulière jusqu'à sa mort, dont il lui

[1] On appelait ainsi la thèse qui précédait le baccalauréat. L'abbé Le Dieu rapporte, dans son *Journal* (1er janvier 1703), qu'il chercha en vain cette thèse, et qu'il n'en savait que ce que Bossuet lui en avait rapporté de mémoire. Il ne fut pas plus heureux pour les autres thèses de Bossuet et pour les harangues qui les accompagnaient. Il ne put recueillir, sous la dictée de Bossuet lui-même, que le discours du serment prononcé au doctorat. L'abbé Le Dieu le donne plus loin, ainsi que dans son *Journal*.

[2] Le prince de Condé était gouverneur de Bourgogne et avait eu nécessairement des rapports avec plusieurs membres de la famille

donna des marques dans les occasions, et même de sa confiance et de son amitié.

Dans la même année, l'abbé Bossuet fit encore à Navarre une action célèbre que la Faculté appelle les *paranymphes*[1], pour les bacheliers de la licence finie en 1647. Il sut de tout temps mêler dans ses discours une tendre piété à sa sublime éloquence; celui-ci fut de ce goût et sur ces paroles : *Deum timete, regem honorificate. Craignez Dieu, honorez le roi.*

Il se retira ensuite à Metz dans son canonicat; il y avoit été déjà plusieurs fois pendant les vacations, et il y avoit donné des preuves de sa piété par son assiduité à l'église. Mesdames ses sœurs nous ont souvent raconté sa manière de saluer sa famille le soir en se retirant : *Je m'en vais à matines,* disoit-il.

Il n'avoit là d'autres occupations que la prière et que l'étude, et il disoit souvent que c'étoit à Metz, où vivant sans distraction, il avoit le plus lu les saints Pères. Il se préparoit ainsi par une vie occupée d'un travail très-sérieux et continuel et par les exercices d'une piété sincère, comme il a paru dans le collége de Navarre, à

de Bossuet. Ce prince avait des connaissances fort étendues, même en théologie, ce qui rend moins étonnant ce que rapporte l'abbé Le Dieu de l'envie qu'il eut de disputer contre Bossuet.

[1] On appelait *paranymphes* un discours d'apparat que l'on prononçait à la fin de chaque licence dans les Facultés de théologie et de médecine. On donnait aussi le nom de *paranymphe* à celui qui prononçait le discours.

s'engager par les saints ordres au ministère des autels.

En effet, il reçut cette année le sous-diaconat, à Langres, de son propre évêque[1]. Revenu à Paris, il fut admis par M. Cornet dans la confrérie du Rosaire, établie à Navarre, et y récita une docte et tendre exhortation dont on voit encore aujourd'hui l'éloge dans les registres de cette maison, le 24 d'octobre 1648.

Avec tant de mérite, au milieu de tant d'occupations et d'actions si éclatantes, il ne dédaigna pas les emplois ordinaires du collége; il fut procureur de la communauté des bacheliers dans les temps les plus difficiles, au commencement de l'année 1649, pendant les troubles de Paris. Un si beau génie s'est ressouvenu avec plaisir, cent fois dans sa vie, d'avoir gardé à la ruelle de son lit quatre sacs de farine pour assurer la subsistance de ses confrères lorsqu'on craignoit la famine à Paris.

M. de Launoy[2], docteur de Navarre, y demeurant alors, qui vit bien les services que l'Église avoit à espérer des grands talens de ce jeune bachelier, l'exhorta

[1] Dijon n'avait pas alors de siége épiscopal. Zamet était évêque de Langres.

[2] Le docteur Jean de Launoy fut un des plus savants docteurs de la Faculté de théologie de Paris. Il naquit en 1603. Il tenait chez lui, tous les lundis, des *conférences* dans lesquelles on traitait des questions théologiques. Au moment où le roi les supprima, on s'y occupait beaucoup de la doctrine de Richer et l'on en prenait la défense. Launoy fut toute sa vie en lutte contre les préjugés et les erreurs dont le monde savant se débarrassa au xvii^e^ siècle. Ses

souvent à se donner tout à l'étude : l'abbé Bossuet en profita comme l'on sait; mais par estime et par reconnoissance envers ce docteur, il l'a souvent loué en sa vie de son bon conseil, sans approuver néanmoins ses erreurs ni ses sentimens particuliers, qu'il ne cessoit de blâmer même en public, tant il étoit attentif à la bonne doctrine.

Je sais même que, depuis son attachement à la cour, ayant été averti en secret des conférences tenues par ce docteur au milieu de Paris, où l'on affaiblissoit sans ménagemens tous les mystères, et où même l'on enseignoit, dit-on, le pur socinianisme, il fit rompre ces conférences par l'autorité de M. le chancelier Le Tellier, sans qu'il parût du tout s'en mêler et en épargnant à ce docteur toute sorte de mauvais traitemens; il lui suffisoit d'empêcher le mal et de tâcher de corriger les gens sans s'en faire valoir davantage.

livres de critique historique lui méritent une place distinguée parmi les érudits. Son *Histoire du collége de Navarre,* auquel il appartenait, est fort savante. Sa doctrine est sévère dans les ouvrages qu'il fit sur la discipline ecclésiastique et la théologie. Il avait étudié d'une manière approfondie la tradition de l'Église; son traité du *Pouvoir royal sur le mariage* a été critiqué par les ultramontains. En France, les jurisconsultes ont admis ses idées en les exagérant un peu et les théologiens en les atténuant. Il se prononça contre la censure dont la Faculté de théologie frappa le docteur Antoine Arnauld, au sujet de la bulle d'Innocent X, contre les cinq propositions. Il n'appartenait pas cependant à l'école de Port-Royal et il avait une doctrine toute différente sur la grâce. Il mourut en 1678.

Tant de dispositions en un jeune homme pour en faire un jour un orateur si véhément et si passionné, et qui sut si bien passionner son action, ne lui permirent pas d'ignorer tout à fait l'action même du théâtre; il vit donc les spectacles dans sa jeunesse, mais sans passion et sans attachement, puisqu'il y renonça absolument dès qu'il eut pris la teinture qu'il avoit jugée nécessaire et qu'il se vit attaché aux saints autels par le sous-diaconat, ne croyant pas que cette fréquentation lui fût alors permise. Aussi tant qu'il a été à la cour, et dans les temps que les opéra de Lully étoient le plus en vogue, il ne fut pas possible de l'y faire aller, hors une seule fois qu'il y fut conduit comme par force dans la compagnie de Monseigneur, qui voulut lui en faire prendre une idée[1].

La haute profession qu'il faisoit de la piété ne s'accommodoit pas de ces vanités du siècle; et Nicolas Cornet, qui l'élevoit pour être un exemple de vertu et de modestie encore plus que de science, ne lui auroit pas permis. Ce docteur demeuroit toujours à Navarre, quoiqu'il eût mis à sa place de grand-maître, dès le 27 de juin 1643, M. Pereyret son ami, autre célèbre docteur de cette maison; Pereyret fut depuis obligé de quitter, et Cornet rentra dans sa première charge au

[1] Bossuet avait même, touchant le théâtre, une morale très-sévère, comme on peut le voir dans ses *Maximes et réflexions sur la comédie*.

mois d'octobre 1651. C'était un savant docteur que son mérite avoit élevé aux emplois de confiance de la Faculté de théologie de Paris; il étoit pieux, modeste et désintéressé; il inspira ces grandes vertus à l'abbé Bossuet, son disciple.

En 1649, cet abbé, se préparant à la licence, étoit retourné à Metz, où il faisoit sa principale résidence, dans son canonicat, de la manière que nous avons dite, et il y reçut le diaconat.

Ce séjour le fit connoître à Charles de Schomberg, duc d'Halluin, pair et maréchal de France, comte de Nanteuil, etc., gouverneur et lieutenant général des évêchés de Metz et de Verdun et de la ville et citadelle de Metz, où étoit sa demeure ordinaire, mort depuis à Paris, en 1656; et à Marie d'Hautefort, femme de ce maréchal, en secondes noces. La piété et toutes les vertus régnoient dans leur maison : l'abbé Bossuet y eut par ce titre un libre accès, et mérita non-seulement l'amitié et la confiance de personnes si puissantes, mais encore leur protection, de sorte qu'ils ont le plus contribué à le faire connoître à la cour; aussi en a-t-il conservé toute sa vie la reconnoissance, et, depuis qu'il a été évêque de Meaux, il n'a jamais passé à Nanteuil, qui est de ce diocèse, qu'il n'allât dire la messe au tombeau de ses bienfaiteurs, dans l'église du Prieuré de ce lieu. Son attachement pour la maréchale n'a pas été moins persévérant jusqu'à sa mort, arrivée à Paris en 1691, et

pour toute la maison d'Hautefort, avec laquelle il a toujours été en grande liaison. Je rapporterai d'autres preuves de son bon cœur et de sa fidélité à ses amis.

En 1650, il entra en licence, déjà fort exercé à parler en public; avec le travail de la licence, M. Cornet voulut qu'il fût directeur de la confrérie du Rosaire, établie à Navarre, et il en faisoit tous les samedis l'exhortation. Les registres de ce collége font mention de son discours du 14 d'août 1650, veille de l'Assomption, où il représenta le triomphe de la sainte Vierge d'une manière pleine d'onction, de piété, de savoir et d'éloquence.

Il fit sa *sorbonique*[1], un des actes de la licence, un mercredi 9 de novembre 1650, avec ces circonstances mémorables. L'abbé Chamillart, mort depuis à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, alors prieur de Sorbonne, exigea par écrit des preuves de quelques conclusions de l'abbé Bossuet. Les docteurs de Navarre, M. Pereyret, grand-maître, à la tête, offensés de ce traitement fait à celui des leurs qui étoit reconnu pour le plus habile de la licence, lui ordonnèrent dans l'acte même, en pleine

[1] Thèse ainsi nommée parce qu'on devait la soutenir au collége de Sorbonne. L'abbé Chamillart, dont il est ici question, était fils d'un avocat au parlement. Son nom de baptême était Gaston; il avait un frère nommé Michel. Tous deux moururent au séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Ils jouèrent un certain rôle dans les discussions théologiques du temps et se montrèrent fort ardents contre Port-Royal. On trouve, touchant ce procès dont la *sorbonique* de Bossuet fut l'occasion, plusieurs pièces aux *Archives* (sect. jud. parlement de Paris); ces pièces ont été imprimées.

Sorbonne, de traiter le prieur de *doctissime domine prior*, et non *dignissime* à l'ordinaire. Le prieur, offensé à son tour et soutenu de ceux de Sorbonne, rompit l'acte. Par le conseil de ceux de Navarre, on porta la thèse aux Jacobins. Tous les bacheliers de la licence s'y rendirent, et l'acte fut soutenu dans l'école de Saint-Thomas. Il y eut procès à la grand'chambre par ceux de Sorbonne demandant la nullité de cet acte et qu'il fût ordonné qu'il seroit recommencé. L'abbé Bossuet plaida sa cause en latin; l'abbé Chamillart, présent, et qui n'avoit rien préparé, se retira secrètement de l'audience. Des avocats parlèrent pour lui et pour la Sorbonne. Les juges, charmés de l'éloquence de notre abbé et convaincus de son habileté par leur propre expérience, lui furent favorables. Omer Talon, avocat général, père du président à mortier, conclut aussi en sa faveur.

Le grand Molé (Mathieu), premier président et depuis garde des sceaux, si agréable à la cour, et qui sut si bien ménager l'esprit du peuple dans les troubles de Paris, fit son éloge en prononçant l'arrêt par lequel il approuva son acte fait aux Jacobins pour *sorbonique*, et ordonna néanmoins pour l'avenir que le prieur de Sorbonne serait appelé *dignissime*, à l'ordinaire. L'arrêt est du 26 d'avril 1651; on l'a imprimé joint aux procès-verbaux concernant cette affaire. Tout tournoit ainsi à la gloire de l'abbé Bossuet, et les mauvaises difficultés

qu'on lui faisoit ne servoient qu'à faire briller davantage son mérite et répandre sa réputation de plus en plus. Il finit sa licence avec l'année 1651.

Le 24 janvier 1652, il fut pourvu de la dignité d'archidiacre de Sarrebourg, en l'église de Metz, et depuis il en fut fait grand archidiacre. Le 27 d'août 1654, allant de degré en degré par son propre mérite et sans sollicitation, M. de Verneuil étant encore évêque de cette église, lui donna la première place; et l'abbé de Coursan, pénitencier, alors administrateur de l'évêché pour M. le cardinal Mazarin[1], qui s'étoit fait postuler par le chapitre, la seconde; l'un et l'autre voulant honorer les vertus de notre abbé, et l'attacher à Metz où il étoit très-respecté et déjà regardé comme un homme nécessaire à l'instruction de ce grand diocèse.

Dans le carême de 1652, il reçut la prêtrise. Pour se préparer à sa première messe, il fit sa retraite à Saint-Lazare, sous les prêtres de la Mission, le célèbre Vincent de Paul, supérieur général et instituteur de cette congrégation, y étant.

Il apporta tous ses soins à une si sainte action, je dis même pour n'ignorer aucune des moindres rubriques. Il les savoit à merveille, et souvent il a dit qu'il ne

[1] Le cardinal Mazarin n'était pas prêtre. Il ne s'en fit pas moins attribuer le titre et les revenus de l'évêché de Metz. M. de Verneuil, qui avait possédé l'évêché de Metz avant Mazarin, n'avait pas non plus reçu les ordres : il était fils naturel de Henri IV.

falloit rien négliger dans le service de Dieu, mais surtout dans l'administration des sacremens. Ce n'est pas qu'il s'attachât avec scrupule aux petites choses. Il étoit bien élevé au-dessus des minuties; mais sa piété sincère lui faisoit tout estimer et particulièrement les rits ordonnés et observés par l'Église.

Il ne laissoit pas de dire qu'il falloit aller rondement, de peur d'ennuyer le peuple et de le faire murmurer, et néanmoins il y vouloit un sérieux et une gravité qui édifioit; lui-même il en usoit ainsi. Il étoit appliqué tout entier aux saints mystères qu'il célébroit, et quand il voyoit les autres célébrer et faire l'office avec dévotion, il en étoit le premier attendri et édifié; il le disoit ainsi naturellement et en cent occasions. Ce grand homme, convaincu de la vérité des saints mystères par des raisons si hautes, avoua qu'il étoit touché sensiblement par les cérémonies extérieures comme le plus simple enfant de l'Église. Il proposoit à tous l'exemple de ceux qui servoient aux autels avec édification; il les louoit publiquement et vouloit qu'il parût qu'on servoit Dieu avec l'attention qu'il mérite, tant sa religion étoit sincère et intérieure!

C'est pourquoi il n'étoit pas long à la messe, son attention vive le rendant aussi exact et diligent; il avoit coutume de la dire les dimanches et fêtes, suivant l'esprit du concile de Trente. Il la disoit aussi tous les jours des octaves des fêtes solennelles, les jours de

jeûne et tout le carême, en un mot tous les jours liturgiques ou qui ont des messes propres.

Telle étoit sa dévotion de dire la messe conforme à l'office. Quand il y avoit des raisons particulières de prier ou des nécessités publiques, il le faisoit en disant la messe du temps. Également éloigné de toute singularité des petites dévotions, attaché au contraire à l'esprit de l'Église et à ses pratiques générales, tout étoit grand et sérieux en lui; il n'avoit rien de bas ni de petit, car ici il respectoit encore les saints Pères, auteurs de ces saintes institutions, et vouloit qu'on demeurât fortement attaché à ces traditions de discipline et de pratique comme à celles du dogme et de la foi. Leur ancien esprit, cet esprit primitif, étoit plus estimé de lui que les nouveautés. Il recommanda, depuis qu'il fut évêque, à ses ecclésiastiques, qu'ils fussent élevés dans cet esprit, et il le leur recommandoit lui-même.

Sa retraite lui fut une occasion de connoître intimement l'instituteur de la Mission et de se lier à lui d'une manière toute particulière. Ce saint homme, doué d'un discernement exquis, connut aussitôt le mérite de l'abbé Bossuet; il fut frappé de l'étendue et de la solidité d'un esprit si pénétrant et si lumineux, et encore plus de sa piété sincère, de l'innocence de ses mœurs, de sa simplicité, si on ose le dire, ou plutôt de sa candeur, de sa droiture, de son désintéressement, de sa modestie

qui étoit peinte sur son visage avec toutes ces vertus si chéries et si estimées de M. Vincent, qu'il possédoit lui-même au souverain degré et dont il faisoit le fondement de la vie et de la piété de ses prêtres. Il voulut donc s'attacher l'abbé Bossuet comme un homme ferme et solide dans le bien, digne de son estime et de sa protection, car on sait ce qu'il pouvoit à la cour et dans le conseil de conscience. Il commença par l'associer à la compagnie des ecclésiastiques de Paris : prélats, abbés, curés, docteurs et autres les plus illustres en piété et en doctrine, connus sous le nom de *Messieurs de la conférence des mardis*, et cette conférence se tenait à la maison de Saint-Lazare, le mardi de chaque semaine, sous la direction et la présidence du supérieur de la Mission. On y traitoit de toute sorte d'œuvres de piété, missions, prédications, et de tout ce qui regarde le ministère ecclésiastique. Nous verrons en son temps l'usage que M. Vincent sut faire du nouvel ouvrier évangélique dressé par ses soins et sous ses yeux.

Cependant il lui donna la connoissance de M. le Prestre, bon et simple ecclésiastique, mais très-pieux et très-élevé en Dieu, qui étoit de la conférence de Saint-Lazare; et le jeune abbé, avec tout son savoir, le cultiva jusqu'à la mort. Les registres de la maison de Saint-Lazare font foi de tous ces faits.

Mais en voici une preuve encore plus récente et plus particulière.

L'évêque de Meaux fut sollicité, comme plusieurs autres prélats de l'Église gallicane, de donner un témoignage public des vertus de M. Vincent, dont on sollicite à Rome la canonisation. Il le fit par une lettre au pape d'aujourd'hui, du 2 août 1702, à Meaux, et il y parle de cette sorte :

« Testamur venerabilem presbyterum Vincentium a « Paulo ab ipsâ adolescentiâ nobis fuisse notum, ejus- « que piis sermonibus atque consiliis veros et ingenuos « christianæ pietatis et ecclesiasticæ disciplinæ sensus « nobis esse instillatos, quorum recordatione in hac « quoque ætate mirificè delectamur[1]. »

Ensuite il raconte comment il fut fait prêtre, instruit à Saint-Lazare, dans sa retraite, reçu dans la conférence des mardis; de quelles personnes cette conférence étoit composée :

« Aderant plerumque magni nominis episcopi[2]. » Ce qui s'y travaillait : « ab eâque sodalitate mirum in « modum auctore Vincentio in apostolicis curis ac labo- « ribus juvabantur[3]. » Quels autres biens elle faisoit : « Præstò erant operarii inconfusibiles, qui per eorum

[1] « Nous attestons que le vénérable prêtre Vincent-de-Paul nous fut connu dès notre jeunesse, et que les premiers principes de la piété chrétienne et de la discipline ecclésiastique nous furent inspirés par ses discours et ses conseils; dans l'âge où nous sommes, nous trouvons un grand bonheur dans ce souvenir. »

[2] « On y voyoit, la plupart du temps, des évêques de grande réputation. »

[3] « Ils recevoient de cette association, d'une manière admirable

« ecclesias rectè tractabant verbum veritatis, etc.[1] »

Je tirerai de la même lettre d'autres preuves de la liaison intime de l'abbé Bossuet avec M. Vincent et des saints emplois auxquels il l'a appliqué, et après lui ses successeurs.

On voit donc que ce jeune abbé, dans la fleur de son âge, plein d'agrément et de bonnes grâces, et le plus propre à plaire aux yeux du monde (car il avoit toute la beauté du visage et les manières les plus engageantes); on sait d'ailleurs quel était son génie : quel feu! quelle vivacité! qu'il étoit estimé et chéri des Voiture, des Conrart, des Godeau[2], et de tous les beaux esprits du temps; reçu et admiré aux hôtels de Nevers et de Rambouillet, c'est tout dire : qu'il avait l'esprit poli et orné de toutes les grâces des anciens; on voit, dis-je, par ce que je viens de dire, que ce jeune abbé, si propre pour le monde, songeoit bien plus à s'attacher solidement à

et sous la direction de Vincent, de grands secours dans les travaux du ministère. »

[1] « Ces conférences formaient des ouvriers courageux qui prêchoient dans leurs églises la parole de vérité, etc. » (*V.* Lettre de Bossuet au pape Clément XI, du 2 août 1702.)

[2] Godeau, l'un des beaux esprits de l'hôtel de Rambouillet, après avoir été un homme du monde fort léger, devint un des plus distingués et des plus saints évêques du XVII^e^ siècle. Il fut évêque de Vence et Grasse. Parmi ses ouvrages nous citerons surtout son *Histoire ecclésiastique*. Il mourut en 1672. Il composa, au nom du clergé de France, l'éloge célèbre de l'abbé de Saint-Cyran, placé en tête de la 2^e^ édition du *Petrus Aurelius*, faite par les ordres et aux dépens du clergé. Dans les discussions entre Port-Royal et les jésuites, il se montra l'adversaire de ces der-

l'état ecclésiastique, à la piété, à la doctrine et à la foi de l'Église, et à toutes les personnes qui pouvoient l'y aider ou par leurs conseils ou par leurs exemples, comme un M. Cornet, un docteur, un homme de collége, mais cet homme si modeste, si simple, si désintéressé, d'une piété si exemplaire, et notre abbé se met sous sa conduite dès qu'il entre en philosophie; dans un âge plus avancé, il se lie avec M. Vincent dont on sait le caractère. Enfin tous ses amis étoient gens de lettres et de piété.

Ainsi se préparoit au ministère évangélique un homme qui le devoit exercer avec une liberté apostolique, et annoncer aux rois et aux princes la parole de vérité avec force et sans déguisement.

Aussi est-il entré à la cour, non comme les personnes du monde, pour y faire fortune par ses complaisances, mais avec une réputation tout établie d'un homme de bien, d'un prédicateur zélé et d'un docteur sublime, tel qu'il y a paru dans tous les âges de sa vie, toujours occupé pour l'Église et combattant pour ses intérêts.

niers, qui ne lui ont jamais pardonné et qui ont dirigé contre lui les pamphlets les plus injurieux. Le P. Le Vavasseur était le principal auteur de ces pamphlets.

Voiture, un des meilleurs écrivains de son temps, et Conrart, premier secrétaire perpétuel de l'Académie française, sont connus par plusieurs œuvres littéraires qui eurent, au XVII^e^ siècle, beaucoup de réputation.

Ses patrons furent des personnes graves, d'une probité connue et d'une piété sincère. Le premier de tous, Nicolas Cornet lui-même, par ses grandes lumières, étoit connu et estimé de la ville et de la cour; consulté de toutes parts et dans un commerce intime avec les seigneurs et les ministres, avec le cardinal Mazarin, qui l'avoit fait chef de son conseil de conscience, et même avec les nonces.

Cospéan, évêque de Lisieux, quoique retiré à son diocèse, ne laissa pas de contribuer beaucoup à la réputation de notre abbé, et le témoignage de cet homme apostolique étoit d'un grand poids.

Vincent de Paul inspira à la cour une estime et une connoissance plus particulière de la piété et des vertus ecclésiastiques d'un homme dont le mérite brilloit au dehors avec tant d'éclat.

Le maréchal et la maréchale de Schomberg, si respectés à la cour par leurs vertus, y soutinrent de tout leur crédit celui qu'ils avoient connu intimement par un long usage, qu'ils avoient vu et fait agir sous leurs yeux, à Metz, comme en un lieu particulier où il n'auroit pu se déguiser.

Nous avons déjà vu François Bossuet, secrétaire du conseil, en grand crédit à la cour et à la ville.

Marguerite de Beuverand, sa femme, native de Châlon, en Bourgogne, d'un grand cœur et d'un esprit solide, étoit aussi fort connue et fréquentoit les dames les plus

qualifiées[1]. Son mérite même les attiroit chez elle, et elle faisoit les honneurs de sa maison en grande dame, avec ses deux filles, aujourd'hui Mme de Fercourt et Mme de Pont, alors dans la fleur de la jeunesse, bien élevées, pleines d'esprit et de mérite, connues de toute la cour et estimées des plus grands partis de Paris; car M. Bossuet passoit pour un homme riche de quatre millions, et il avoit payé sa charge de secrétaire du conseil quatorze cent mille livres. Il en faisoit les fonctions avec honneur et avec une grande habileté qui lui méritèrent tant de considération [2].

La marquise de Sennecey, nièce du cardinal de Larochefoucauld, héritière de Randan, honoroit de son amitié M. et Mme Bossuet, qu'elle connaissoit déjà par la province. Henri de Beaufremont, marquis de Sennecey, son mari, chevalier des ordres du roi, mort, en 1622,

[1] Après ces mots, on trouve dans la copie authentique de l'abbé Le Dieu ce passage : « Elle étoit amie du marquis de Sennecey, de la maison de Beaufremont, du comté de Bourgogne qui, par la connoissance de la province, s'étoit d'abord fort attaché à M. et Mme Bossuet, qu'il cultivoit comme ses amis. Une autre raison le rendit plus assidu chez eux; c'étoit les deux filles de la maison, aujourd'hui Mme de Fercourt et Mme de Pont, alors dans la fleur de la jeunesse, etc.... »

[2] Après ces mots, on trouve dans la copie authentique : « Néanmoins le marquis de Sennecey prit parti ailleurs et épousa la nièce du cardinal de la Rochefoucauld, de la branche connue sous le nom de Randan, aussi du duché de Bourgogne, ce qui entretint, entre cette dame et M. et Mme Bossuet, la même amitié déjà liée avec le marquis de Sennecey. » Ces deux passages sont biffés dans l'autographe de l'abbé Le Dieu.

des blessures qu'il avoit reçues au siége de Rozan, étoit lieutenant-général au comté de Maconnais, gouverneur d'Auxonne, bailly et capitaine de Châlon-sur-Saône.

Ce seigneur avoit été président de la noblesse aux États de Bourgogne, en 1614; depuis ambassadeur en Espagne pour le mariage de Louis XIII, de là, et avec le crédit du cardinal de Larochefoucauld, chef des conseils du roi, dès 1623, et tout-puissant auprès de la reine.

La marquise de Sennecey fut gouvernante du Dauphin, aujourd'hui Louis le Grand, et de feu Monsieur; première dame d'honneur de la reine. Sa fille, la comtesse de Fleix, fut reçue en survivance dans la même charge de première dame d'honneur; elle l'exerçoit conjointement avec la marquise sa mère. Cette marquise se confessoit aux Jésuites, et elle en étoit très-vive pour leurs intérêts contre les Jansénistes. Ces dames, au reste, étoient d'une vertu et d'un mérite reconnus, qui les faisoient estimer et respecter de toute la cour. Elles furent les plus puissantes protectrices de l'abbé Bossuet; elles le firent connoître à la reine Anne d'Autriche; elles le firent prêcher devant elle. Tels furent ses premiers patrons. Nous verrons ensuite quels illustres amis il se fit par lui-même à la cour quand son mérite y fut connu.

Cependant, quoique exercé déjà dans la prédication, au collége, à Metz et ailleurs, avant que de se produire

dans les chaires de Paris et de monter sur la tribune des rois, avec ce fond de piété que nous lui avons vu, il travailloit à se faire un fond de doctrine, mais pure et solide, exempte de tout soupçon.

Il y avoit travaillé à Metz avant la licence; il y travailloit encore plus au collége de Navarre pendant la licence même, sous les yeux de Nicolas Cornet, alors rétabli dans sa charge de grand-maître. L'Écriture sainte fut le fondement de ses études. Les saints Pères et les conciles faisoient toute son application et l'occupoient beaucoup plus que les exercices ordinaires de la licence. Il prit saint Thomas pour son maître dans la scolastique; il s'attacha de point en point à sa doctrine, et il se fit gloire toute sa vie de ne s'en être jamais écarté, parce qu'il en trouvoit les principes plus suivis, plus sûrs et plus conformes à la doctrine constante de l'Église et de saint Augustin. C'est ce qu'on lui a ouï dire cent et cent fois, de sorte qu'il embrassa jusqu'à la prémotion physique [1] de l'Ange de l'école, qu'il regardoit comme un principe propre à éclaircir beaucoup de difficultés sur la grâce, et dont il s'étoit servi dans son

[1] Saint Thomas pensait que Dieu agit sur le cœur de l'homme par un moyen extérieur qu'il appelait *prémotion physique*. Saint Augustin pensait que ce moyen est intérieur et l'appelait *délectation victorieuse*. Sur tout le reste de la doctrine de la grâce, saint Thomas et saint Augustin sont d'accord et également opposés aux principes des semi-pélagiens, renouvelés par le P. Molina et la plupart des théologiens jésuites.

grand ouvrage manuscrit[1] où il explique, avec sa manière sublime, vive et précise, toute l'économie de ce mystère, les divers sentimens de l'école et toutes les difficultés, avec la tradition, l'histoire et les décisions de l'Église en cette matière; ce qu'il y a de foi, de certain, de constant; ce qui n'est que de curiosité, et dont il faut s'abstenir, comme dit saint Augustin : tout cela par les principes de ce grand docteur de la grâce et par ceux de saint Thomas, qu'il estimoit le plus attaché à sa doctrine et son plus fidèle disciple; ainsi il ne faisoit aucune difficulté d'admettre même sa prémotion physique comme une opinion sûre de l'école et propre à ce qu'on vient de dire; mais non pas comme un dogme de la foi catholique et qui pût être décidé de foi, comme il semble qu'on ait voulu faire dans le projet de bulle sur les disputes *de auxiliis*, ce qu'il ne pouvoit approuver[2].

[1] Cet ouvrage de Bossuet sur la grâce a été publié sous le titre de : *Défense de la tradition et des saints Pères*. Il y expose la question, non d'après des systèmes ou des raisonnements plus ou moins justes, comme les molinistes, mais en véritable théologien catholique, c'est-à-dire d'après la tradition et les ouvrages des saints Pères.

[2] On appelle congrégations *de auxiliis* des assemblées dans lesquelles les dominicains et les jésuites disputèrent sur les matières de la grâce. Elles eurent lieu à Rome, sous les papes Clément VIII et Paul V, depuis l'année 1598 jusqu'en 1607. Les jésuites y furent vaincus. Le système de Molina y fut déclaré erroné et l'on prépara une bulle pour le condamner. Les jésuites parvinrent à détourner le coup qui les menaçait et les dominicains demandèrent en vain à plusieurs reprises la publication de la bulle. Ellies Du

On peut bien penser qu'il brilla dans sa licence par une infinité d'actions éclatantes qui méritoient d'être conservées à la postérité; ses thèses, ses disputes et le reste lui attiroient toujours l'admiration des plus habiles gens, c'est le témoignage qu'en ont donné ses maîtres, MM. Guischard, grand-maître, et Du Saussoy, tous deux professeurs en théologie à Navarre, sous qui il a étudié quelques années, qui ont été spectateurs de ses actions académiques et qui sont morts seulement depuis peu d'années. D'autres docteurs, moins avancés en âge, l'ont vu briller dans sa licence, et l'on connoît encore des prédicateurs du premier ordre qui l'ont suivi dans ses prédications à la cour et à la ville, de sorte que la mémoire en est toute vivante. Je nommerai hardiment M. Le Feuvre, professeur royal en théologie, à Navarre, et le révérend père dom Jérôme Feuillant : l'un et l'autre en parlent encore aujourd'hui avec admiration et savent des faits singuliers, surtout pour le succès de ses sermons et de son éloquence (j'en appris d'eux qui auront ici place [1]).

Mais pour les premiers discours latins et académiques, ce sont toutes pièces perdues qu'on ne peut recouvrer, quelque soin que l'on ait apporté pendant

Pin a fait une analyse fort exacte des congrégations *de auxiliis*, dans le t. 1er de son recueil intitulé : *Histoire ecclésiastique du* XVIIe *siècle*.

[1] L'abbé Le Dieu n'a pas écrit les détails qu'il promet. Dans la copie authentique on trouve à la place de la parenthèse : «les consulter, ils en diront bien d'autres. »

vingt ans. Un homme simple, naturel et modeste comme étoit l'abbé Bossuet, s'oublioit bientôt lui-même et laissoit perdre de pareilles productions, qu'il ne regardoit que comme une préparation aux grands travaux qu'il méditoit pour l'Église et qu'il estimoit seuls dignes de ses soins.

D'ailleurs, sans parti et sans cabale, élevé par M. Cornet, guidé par saint Thomas et par la tradition qu'il regardoit comme l'unique voie de marcher sûrement, attaché aux prélats de l'Église, à M. de Péréfixe, archevêque de Paris, qui l'honoroit, comme l'on verra, de son amitié et de sa confiance dans les affaires de doctrine de ce temps-là et qui étoit de ses plus puissans patrons; seul pour ainsi dire, enfermé dans son mérite, l'abbé Bossuet n'avoit personne qui prît soin de recueillir ces premiers fruits de ses veilles ni qui les gardât à la postérité. Nous avons ainsi perdu l'éloge qu'il fit de M. le Prince, avec tant d'éloquence, en lui dédiant sa *Tentative*, comme c'étoit encore l'usage de la Faculté; le panégyrique du roi et du collége de Navarre, qu'il prononça en faisant les *Paranymphes* avec tous les vers latins qui l'accompagnèrent; son plaidoyer à la grand'chambre pour sa *Sorbonique* et tant d'autres discours dont nous ne connoissons que les circonstances les plus remarquables; ce qui néanmoins nous suffit à présent pour établir et son mérite reconnu dès lors, et les grandes occupations de sa vie, toujours

agissante et laborieuse, bien éloignée d'aucun soupçon de fainéantise et de mollesse.

Il vécut avec ses compagnons de licence comme il avoit fait avec ses premiers compagnons d'école, et il s'en fit des amis de toute sa vie. Il ne cessoit d'en bien parler, de les louer et de les nommer dans l'occasion avec le caractère qui leur convenoit. Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé, alors chanoine de Notre-Dame, mort abbé régulier de la Trappe, autant distingué par son mérite, étoit de cette licence et avoit lié amitié avec Bossuet. Ce fut le fondement de l'union intime qu'ils ont conservée jusqu'à la mort, et dont il sera encore parlé. L'abbé de Rancé eut le premier lieu pour prendre le bonnet de docteur, sortant de licence, et l'abbé Bossuet le second.

Notre abbé se prépara à cette action comme à l'une des plus importantes de sa vie, qu'il regardoit comme un dévouement de sa personne à la défense de la vérité. Il falloit qu'il fût bien pénétré de ce sentiment, puisqu'il n'a jamais oublié la haute profession qu'il en fit alors à la face des autels.

Au mois d'août 1703[1], à Versailles, un homme[2] tout

[1] Dans la copie authentique on lit : « au mois d'août dernier, » ce qui prouve que ces mémoires furent composés en 1704. On en trouve plusieurs autres preuves dans les *Mémoires* eux-mêmes. Du reste, l'abbé Le Dieu a pris soin de les dater en terminant.

[2] Cet homme était l'abbé Le Dieu lui-même, comme on le verra dans le *Journal*.

à lui, passionné pour sa gloire, et très-curieux de recueillir les moindres circonstances qui pouvoient orner une si belle vie, se plaignoit à lui-même de ce que personne n'avoit eu soin de garder ses premiers discours, et en particulier ce qu'il avoit prononcé en recevant le bonnet de docteur, et il fut tout étonné d'entendre M. l'évêque de Meaux, se promenant dans sa chambre, réciter ces paroles d'un ton ferme, tant il les avoit présentes à l'esprit :

« Ibo, te duce, lætus, ad sanctas illas aras, testes fidei « doctoralis, quæ majores nostros toties audierunt « (ainsi parloit le candidat au chancelier). Ibi exiges à « me pulcherrimum illud sanctissimumque jusjuran- « dum, quo caput hoc meum addicam neci propter « Christum, meque integrum devovebo veritati. O vo- « cem non jam doctoris, sed martyris? Nisi forte eo est « convenientior doctori, quo magis martyrem decet : « quid enim doctor, nisi testis veritatis? Quamobrem, « ô summa paterno in sinu concepta veritas, quæ « elapsa in terras te ipsam nobis in scripturis tradidisti[1] « tibi nos totos obstringimus, tibi dedicatum imus « quidquid in nobis spirat, intellecturi posthac quàm « nihil debeant sudoribus parcere, quos etiam san- « guinis prodigos esse oporteat[1]. »

[1] « J'irai joyeux, sous ta conduite, aux saints autels témoins de la foi des docteurs et qui entendirent si souvent nos ancêtres. Là, tu exigeras de moi ce serment magnifique et sacré, par lequel je

« Voilà de belles paroles, lui dit celui qui étoit seul de cet entretien. Permettez-moi, Monsieur, s'il vous plaît, de les écrire? — Faites, je le veux bien, répondit-il; » et il les répéta telles qu'on vient de les lire. Y eut-il jamais un sentiment plus digne de celui qui devoit prêcher la vérité comme un apôtre, et employer tous les momens de sa vie à la défendre? Cette action se passa à l'archevêché de Paris, le 16 de mai 1652.

Cornet, grand-maître de Navarre, étoit alors fort occupé du rétablissement de sa maison, qu'il auroit bien voulu égaler à la Sorbonne. Le cardinal Mazarin aspiroit avec passion à la gloire d'un édifice aussi célèbre [1]. Il avoit jeté les yeux sur ce collége, dont il étoit supérieur, et il avoit déclaré son dessein au grand-maître. Cornet, d'une santé faible et dans un âge avancé, n'espéroit pas en voir l'exécution. Il sollicita donc l'abbé Bossuet, dès qu'il fut docteur, d'accepter sa place de grand-maître, qui ne pouvoit nuire à son avancement,

dévouerai ma tête à la mort pour J.-C., et tout mon être à la vérité. O voix! non plus d'un docteur, mais d'un martyr, si toutefois elle ne convient pas d'autant plus à un docteur qu'elle convient mieux à un martyr! Un docteur, en effet, n'est-il pas un témoin de la vérité? C'est pourquoi, ô souveraine Vérité, conçue dans le sein du Père, vous qui, échappée du ciel, vous êtes donnée à nous dans les Écritures, nous nous enchaînons tout entiers à vous, nous vous consacrons tout ce qui respire en nous; ceux-là ne peuvent épargner leurs sueurs à son service qui doivent être, pour elle, prodigues de leur sang! »

[1] Il voulait imiter Richelieu qui avait reconstruit le collége de Sorbonne.

parce que, le faisant connoître au cardinal-ministre, en travaillant avec lui-même au moyen d'immortaliser son nom, il en devoit attendre les plus grandes récompenses. Il le flattoit aussi de la gloire qu'il auroit personnellement d'avoir fait tant d'honneur à la maison de Navarre, à la Faculté de théologie et à tout le corps de l'Université, qui recevoit un nouvel ornement dans son plus ancien collége.

L'abbé Bossuet ne donna pas dans ce vain projet; mais, suivant naturellement sa vocation, il s'en alla à Metz, où il établit sa résidence, attaché au service de son canonicat et de son archidiaconé, et c'étoit aussi le désir de sa famille. Il étoit le premier de jour et de nuit à tous les offices de l'Église, comme s'il n'eût d'autre talent que de chanter les louanges de Dieu. Sa piété lui avoit appris que tout est grand dans la maison du Seigneur : il n'en négligeoit pas la moindre fonction. Il est certain, par l'expérience de toute sa vie, qu'il aimoit fort l'office de l'Église, le chant des Psaumes, chantant aussi fort bien parce qu'il s'y étoit affectionné de bonne heure; il avoit la voix douce, sonore, flexible, mais aussi ferme et mâle. Son chant étoit sans affectation, et néanmoins il faisoit plaisir.

Après les offices, il s'enfermoit dans son cabinet et sur ses livres. Et c'est ainsi qu'il a amassé ce fond inépuisable de doctrine dans la méditation de l'Écriture sainte et dans la recherche de la Tradition. Fidèle à re-

jeter toute étude qui n'avoit pas de rapport à son état, tant il fut attentif de bonne heure à faire usage de ses talens! et il eut ces sentimens gravés si avant dans le cœur, qu'il ne manqua jamais, au milieu de ses amis, dans ses conversations ordinaires et en toute rencontre publique et particulière, d'inspirer à tous ceux qui l'approchoient l'amour des saintes Écritures et l'attachement à la bonne doctrine.

Il n'y a qu'à voir son Nouveau-Testament et sa Bible pour se convaincre de l'usage continuel qu'il en faisoit. Quoiqu'il sût presque par cœur le texte de la Sainte Écriture, il ne cessoit de la lire et relire tous les jours de sa vie, et d'y faire de nouvelles remarques. Ses remarques sont tantôt pour la doctrine, tantôt pour les mœurs, sur la personne et le caractère de Jésus-Christ, sur ses discours et ses paroles, sur toutes les circonstances de sa vie et de sa mort, sur les personnes et les caractères des apôtres, leur foi, leur zèle, leur témoignage. Rien ne lui échappoit. Tout est marqué, jusqu'aux moindres choses dont il tiroit des instructions admirables dans l'entretien, dans des conférences particulières, dans ses sermons. Il disoit aux prêtres, comme saint Jérôme à Népotien : « Que ce livre ne sorte jamais de vos mains; » mais surtout le Nouveau-Testament, qu'il répétoit sans cesse être la source de toute piété et de bonne doctrine.

Quand il avoit à traiter quelque dogme, il reprenoit

son Nouveau-Testament, et il le lisoit avec une aussi grande assiduité que s'il ne l'eût jamais ouvert. Mais comment le lisoit-il? par forme de méditation, pour s'imprimer davantage les vérités qu'il vouloit établir ou éclaircir. On le voyoit dans ses petits et longs voyages (car il travailloit partout), on le voyoit dans sa chambre, à la messe et ailleurs, l'Évangile à la main, et plus souvent fermé qu'ouvert, ruminant profondément sur les paroles qu'il s'étoit imprimées dans la mémoire; et c'est après, qu'on le voyoit prendre la plume et écrire rapidement les discours et les instructions sur lesquels il avoit médité avec une si grande attention. Mais sans avoir de livre à composer, sa vie étoit, comme celle de saint Augustin, une méditation continuelle de la parole de Dieu, non pas une méditation oisive, ni sèche ou stérile, mais vive et simple, avec une fin déterminée et un effet certain. On le voit assez par ses ouvrages. Enfin, c'étoit sa prière, car il la lisoit en esprit de prière pour y nourrir sa piété et sa ferveur, ne pouvant s'en distraire qu'avec peine, non plus que saint Augustin, pour s'occuper d'affaires temporelles. C'est pourquoi il avoit toujours à sa suite un Nouveau-Testament avec son bréviaire. Un jour, en 1688, on l'entendit dire sans aucune affectation, à un homme tout à lui [1], en lui rendant, en voyage, son Nouveau-Testament pour le ser-

[1] C'était l'abbé Le Dieu lui-même, son secrétaire, qui ne le quittait point.

rer : « Dieu soit loué! je viens d'achever encore une fois la lecture du Nouveau-Testament, que j'avois recommencée de suite à dessein. » Une autre fois, après avoir médité sur les chapitres IX, X et XI aux Romains, au sujet de quelques nouvelles interprétations[1] sur ces endroits, contraires à l'esprit de saint Paul, et après avoir quitté sa lecture, plein des raisons par lesquelles il réfutoit les sens faux et erronés qu'il expliqua ensuite dans l'entretien, il conclut en rendant le livre et en disant avec simplicité à son confesseur, qui étoit présent : « Voilà, mon révérend Père, le sujet ordinaire de ma méditation. » Ceci n'est pas un fait en l'air. On en a, dans un mémoire à part, marqué les personnes, dont quelques-unes sont encore en vie, le temps et les circonstances. C'étoit une chose établie, dans toutes ses maisons, à la cour, à la ville et à la campagne, de trouver partout sur son bureau une Bible et une Concordance. Il ne pouvoit s'en passer, ni vivre sans cela. Mais il y aura d'autres occasions de parler de son amour pour la sainte Écriture, et il les faut réserver à leur temps; l'on n'oubliera pas sa dernière maladie, pendant laquelle, quinze mois durant, il n'a trouvé de soulagement ni de consolation que dans la lecture des saints Livres.

J'ai dit qu'avec la sainte Écriture, l'abbé Bossuet

[1] L'abbé Le Dieu avait d'abord ajouté en cet endroit ces mots : « d'un fieffé moliniste, » comme on le voit par la copie authentique.

lisoit les saints Pères, à Metz, et principalement saint Chrysostome, saint Augustin : saint Chrysostome, pour y apprendre les interprétations de ses livres, propres à la chaire, pour se familiariser avec sa grande et noble éloquence et ses tons incomparables d'insinuation, qui lui faisoient dire que ce Père était le plus grand prédicateur de l'Église. Il louoit aussi Origène, ses heureuses réflexions et sa tendresse dans l'expression, dont il rapportoit souvent cet exemple : « Qu'heureuses furent les tourterelles, dit Origène, d'avoir été offertes pour Notre-Seigneur et Sauveur! Ne pensez pas qu'elles fussent semblables à celles que vous voyez voler dans les airs ; mais sanctifiées par le Saint-Esprit, qui descendit autrefois du ciel en forme de colombe, elles ont été faites une hostie digne de Dieu. » M. de Meaux a pris d'Origène une infinité d'endroits aussi doux et aussi tendres, que l'on peut voir semés à toutes les pages du Commentaire de ce prélat sur le Cantique des cantiques. Cette éloquence, douce et insinuante, a toujours été de son goût ; et tels furent les modèles de l'éloquence de la chaire qu'il se proposa dans sa jeunesse.

Pour saint Augustin, il le lisoit plus qu'aucun autre, afin d'y apprendre, disoit-il, les grands principes de la religion. On voit, dans ses extraits de ce saint docteur, qu'il avoit mis tous ses ouvrages par morceaux : tantôt il en remarque les principes de théologie, tantôt des desseins de sermons, des divisions, des preuves.

Ses dernières remarques sont tirées particulièrement des Sermons mêmes du saint, de ses Traités sur saint Jean et de ses Commentaires sur les Psaumes, et, dans ce dernier ouvrage, il s'attachoit surtout à la morale.

Il avoit une édition in-8° des *Psaumes* de saint Augustin, de sa *Cité de Dieu*, et de ses ouvrages contre les Pélagiens. C'est ce qu'il avoit le plus lu; le texte et les marges en sont chargés de mille sortes de remarques; il ne pouvoit se passer de ces livres, et il les avoit toujours à sa suite. Il n'avoit pas moins lu les grandes éditions : celle de Lyon de Gripse, qui demeuroit à Paris, et la première qu'il lut, est toute marquée de sa main; celle du grand Navire, de la bibliothèque de Meaux, de même; et celle des pères Bénédictins, la dernière venue, étoit encore plus lue et la plus marquée; il l'estimoit plus que les autres, et elle le suivoit partout [1].

[1] L'édition de saint Augustin, par les bénédictins Blampin et Mabillon, fut attaquée par les jésuites. Fénelon eut le tort de se mettre de leur côté et de juger les notes des savants éditeurs d'après la doctrine de Molina. Bossuet défendit cette édition et travailla avec Mabillon à la préface générale, dans laquelle on répondit aux accusations des jésuites; Louis XIV imposa silence à ces religieux, et l'édition des bénédictins fut approuvée à Rome même, malgré les efforts des jésuites et de Fénelon pour la faire passer pour janséniste. Il est vrai que saint Augustin lui-même est janséniste aux yeux des molinistes. Molina, leur chef, se faisait honneur d'être l'antagoniste de saint Augustin; il n'en est pas moins vrai que la doctrine du grand évêque d'Hippone a toujours été celle de l'Église.

Il étoit tellement nourri de la doctrine de saint Augustin et attaché à ses principes, qu'il n'établissoit aucun dogme, ne faisoit aucune instruction, ne répondoit à aucune difficulté que par saint Augustin; il y trouvoit tout, et la défense de la foi et la pureté des mœurs, témoins ses propres ouvrages dogmatiques, même le petit écrit publié contre l'opéra et la comédie, et enfin l'affaire du quiétisme.

Quand il avoit un sermon à faire à son peuple, avec sa Bible, il me demandoit saint Augustin; quand il avoit une erreur à combattre, un point de foi à établir, il lisoit saint Augustin. On le voyoit courir rapidement sur tous les ouvrages de ce Père propres à ce sujet; il n'y cherchoit pas seulement les principes qu'il y avoit appris toute sa vie, et qu'il y retrouvoit d'un coup d'œil, marqués d'un trait sur les marges, mais il y cherchoit encore la conduite qu'il devoit garder avec les errans en combattant leurs erreurs; et après leur condamnation, il étudioit dans ce Père la manière et les moyens de ramener les esprits à la paix et à la soumission. C'est ce qu'il fit dans toute l'affaire du quiétisme, demandant avec instance des conférences amiables, tant de fois pratiquées par saint Augustin, et proposant l'exemple de la soumission et de la rétractation de Leporius, si à propos en cette rencontre[1]. C'est ce qu'il a

[1] Leporius, moine de Marseille, soutenait des opinions contraires à la doctrine catholique sur la grâce, le péché originel et la

fait encore depuis en faveur des protestans, dans ses instructions sur *les promesses de l'Eglise,* par les paroles mêmes du saint docteur, et en imitant sa conduite envers les Pélagiens et les Donatistes.

Il possédoit saint Augustin de telle façon, qu'en quelque difficulté que ce fût, il ne manquoit jamais d'y trouver le point de décision, et souvent en un mot. Témoin celui-ci : *securus hoc dixit* « il a dit ceci avec sécurité, » pour expliquer le dévouement de Moïse à la mort éternelle, et par conséquent l'anathème de saint Paul, et le sacrifice absolu, par impossible, des âmes peinées (sont choses en effet impossibles, et qui se font avec une si pleine sécurité qu'il n'en sera rien) ; et ce petit mot, qui tranche le quiétisme par la racine, a tellement embarrassé ses défenseurs, qu'ils n'ont seulement jamais entrepris d'y répondre ; de même des autres principes de ce Père sur le désir d'être heureux, par lesquels il a poussé son adversaire à la contradiction.

Il n'étoit pas moins habile à trouver dans l'Écriture de pareilles décisions, nettes, précises, en un mot, comme il fit encore sur cette question si importante du

rédemption de l'humanité. Cassien, son abbé, et Proculus, son évêque, essayèrent, mais inutilement, de l'éclairer. Leporius ayant passé en Afrique, eut des conférences avec saint Augustin, évêque d'Hippone, qui le convainquit de la fausseté de ses opinions. Leporius les rétracta et envoya cette rétractation à tous les évêques de Gaules. (*V.* August., *Epist.* 219 ; Cass., *de Incarnat.*, lib. I, cap. 4 et 5.) On peut aussi consulter notre *Histoire de l'Église de France,* tom. I, pag. 153 et suiv.

quiétisme, qu'on ne peut pas se désintéresser du désir d'être heureux : « Car, disoit-il, cette question est décidée par la fin même de tous les préceptes, et de celui de la charité comme des autres, que Dieu a marquée par ce petit mot : *Ut bene sit tibi.* « Écoute Israël, garde ces commandemens du Seigneur, aime le Seigneur ton Dieu. » Pourquoi? *Afin que tu sois heureux.* » C'est ce petit mot, tant de fois inculqué dans cette dispute, qui est néanmoins demeuré sans réponse. Et ce mot, M. de Meaux le trouvoit employé par saint Augustin dans des passages exprès, au sens qu'il l'employoit lui-même, pour faire voir que le motif de nous rendre heureux est inséparable du précepte même de la charité. Je ne parlerai pas de ces autres mots : *le Seigneur ton Dieu;* termes relatifs à nous, expressifs de l'être souverainement parfait, souverainement bon, et communicatifs, sur lesquels notre docteur appuyoit avec une force invincible pour y démontrer, après l'école, l'union et la subordination des motifs premiers et seconds de la charité : Dieu bon en lui-même et Dieu bon à nous[1]. Avec une si grande connoissance de saint Augustin, il

[1] On sait que les quiétistes prétendaient que l'on doit aimer Dieu sans avoir, même pour motif secondaire, notre propre bonheur, et que le *pur amour* exclut tout intérêt particulier. De ce principe découlaient mille conséquences absurdes et même impies et immorales. Molinos, chef des quiétistes, ne reculait pas devant ces conséquences. Fénelon ne les admettait pas; mais, en cela, il était inconséquent, puisqu'il posait les principes.

ne faut pas s'étonner que M. de Meaux en fît ses délices, ni qu'il le mît en œuvre à tout propos. Il s'étoit fait une telle habitude de son style, de ses principes et de ses paroles mêmes, que par son bon goût il a rétabli une lacune de huit lignes dans le sermon CCXCIX de l'édition des pères Bénédictins. Ce sermon n'avoit pas encore paru, et les Bénédictins mêmes, si habiles, n'auroient pas essayé de remplir ce vide. Cependant il est reconnu publiquement dans leur dernier tome, parmi les tables, que ce texte a été bien rétabli. Mais parce qu'il s'y trouve quelque petite diversité, je rapporterai ici cette restitution telle qu'elle a été faite par ce prélat. Elle est du tome V, sermon 299, n. 5, p. 1213, en ces termes : « Bonum certamen certavi; cursum « consummavi; fidem servavi : hæc donavit his donis « suis, debet promissam coronam : quod immolaris, « quod bonum certamen certas, quod fidem servas, « ab illo habes; quid enim habes quod non accepisti? « Sed his, inquam, donis suis debet alia dona sua. Ante- « quam talia donaret, quam coronam deberet ?

« Vide ipsum apostolum dicentem : Fidelis sermo et « omni acceptione dignus : quod Christus Jesus venit « in hunc mundum peccatores salvos facere, quorum « primus ego sum [1]. »

[1] « J'ai fait bonne guerre; j'ai achevé ma course; j'ai conservé la foi : il a accordé cela à ses propres dons, il doit la couronne promise. C'est de lui que tu as obtenu d'être immolé, de faire

La voilà telle qu'elle m'a été dictée et depuis communiquée à ceux qui en ont été envieux. Ces savans Bénédictins, après avoir douté que le sermon 383e, t. V, p. 1484, fût de saint Augustin, revenus naturellement à la pensée et au goût de M. de Meaux, ils ont reconnu dans la même table[1] le style, le génie et la modestie du saint docteur; que ce discours est digne d'être mis au nombre de ses véritables sermons; et ils ont fait à notre prélat l'honneur de cette restitution. Il le croyoit si bien de ce Père, qu'il en avoit fait décrire les plus belles paroles en un tableau qu'il fit exprès placer dans sa chambre, comme un avertissement nécessaire à tout heure au gouvernement épiscopal, et pour sa satisfaction[2].

J'avois oublié cette preuve éclatante de son respect et de son zèle pour saint Augustin. En 1689, il voulut célébrer l'office pontifical, au jour de sa fête, dans l'église des chanoinesses de Notre-Dame de Meaux. Pour rendre la solennité parfaite, il prononça le panégyrique

bonne guerre, de conserver la foi; car qu'as-tu que tu n'aies pas reçu? Mais, je le dis, il doit à ses dons d'autres dons qui sont aussi les siens; avant qu'il t'eût donné de semblables dons, quelle couronne te devait-il?

« Ecoute l'Apôtre lui-même disant : C'est une parole vraie et digne de toute confiance : que Jésus-Christ est venu dans le monde sauver les pécheurs, dont je suis le premier. »

[1] *Op. S. August.*, édit. Bened, t. XI, *addenda et corrigenda, in tom. V.*

[2] Le sermon 383e de saint Augustin fut prononcé le jour anniversaire de sa consécration épiscopale.

du saint docteur, après vêpres, sur ces paroles : *Gratia Dei sum id quod sum : et gratia ejus in me vacua non fuit.* Et il se renferma dans ces deux propositions : ce que la grâce a fait pour saint Augustin, et ce que saint Augustin a fait pour la grâce. Son zèle le porta si loin, qu'en une heure et demie il ne put expliquer que la première proposition. Son grand ouvrage manuscrit sur la grâce [1] est proprement l'exécution de ce dessein, puisqu'en expliquant les véritables sentimens de saint Augustin sur la grâce, dans les différens âges de sa vie, il montre en effet tout ce que ce grand docteur a fait pour la grâce; et il n'avoit rien tant à cœur que de publier ce livre, qu'il jugeoit nécessaire en ce temps où l'on a comme renouvelé les anciennes contestations, sans parler des critiques si injurieux à saint Augustin. Il se sentoit sollicité de tenir la parole qu'il avoit donnée à ce sujet dans sa seconde instruction contre la version de Trévoux; et, six semaines avant sa mort, il se fit rendre un compte exact de cet écrit pour en reprendre les principes, et se préparer à le conduire à sa fin. Un homme tout à lui [2] en avoit fait l'analyse; il en entendit la lecture avec une joie indicible : « Vous me faites, dit-il, un très-grand plaisir. Je retrouve ici toute ma doctrine, et je me vois par ce moyen en état de finir

[1] Ce grand ouvrage est la *Défense de la tradition et des saints Pères.*

[2] L'abbé Le Dieu lui-même.

très-aisément. » Dieu nous l'a ôté au milieu de ce travail et de ces pensées, comme autrefois il retira du monde saint Augustin, composant contre Julien le pélagien, pour la défense de la grâce, son dernier ouvrage demeuré imparfait[1].

Saint Bernard étoit, à son avis, un des plus grands docteurs de l'Eglise après saint Augustin, son vrai disciple, et très-attaché à ses principes. Ce fut aussi celui auquel il s'appliqua davantage par la conformité de la doctrine, et il le possédoit parfaitement; il le lut et relut plusieurs fois pour combattre le quiétisme, et il s'en servit avec l'avantage que l'on sait; il louoit fort l'élévation de son esprit, mais surtout son onction et sa piété. Son amour pour ce Père le fit aller exprès à la Trappe, pour y passer le jour de sa fête. Et en 1689, touché d'une semblable dévotion, il célébra pontificalement cette fête dans l'église des Bernardines du Pont-aux-Dames de son diocèse, et y prononça le panégyrique du saint. Combien sut-il faire valoir dans les disputes du quiétisme, le *raptim*, c'est-à-dire l'instant ou le moment rapide d'une haute contemplation, suivant ce

[1] Bossuet dirigea principalement cet ouvrage contre les molinistes qui, sous prétexte de combattre le jansénisme, renouvelaient les erreurs de Pélage. On doit remarquer que la plupart de ceux qu'on appelait jansénistes reconnurent leur véritable doctrine dans le livre de Bossuet. Or comme le livre de Bossuet ne renferme que la vraie doctrine de saint Augustin, qui est celle de l'Église, on doit en conclure qu'un grand nombre de ceux qu'on a appelés jansénistes étaient plus orthodoxes que les molinistes ou jésuites.

grand docteur, pour réfuter l'état habituel de la parfaite contemplation acquise? Il est aisé de remarquer des traits semblables dans ses livres, qui font voir la netteté et la précision de son esprit avec son grand savoir; mais ce travail est à présent inutile.

Il n'avoit pas moins étudié les autres Pères de l'Église dès le temps de sa longue résidence à Metz, et il y parut bien un peu après dans ses excellentes prédications, pleines surtout de saint Augustin et de saint Grégoire de Nazianze, qu'il mettoit au-dessus de tous les Pères grecs par la connoissance des mystères, quoiqu'il n'eût pas négligé les autres qu'il savoit employer si à propos, comme l'on voit dans ses écrits contre Jurieu et les autres protestans ou sociniens. Mais il se servoit particulièrement de saint Grégoire de Nazianze, pour donner au roi et aux princes des instructions convenables à leur état et à leur cour.

Cette profonde science de l'abbé Bossuet n'étoit pas oisive à Metz. Le maréchal et la maréchale de Schomberg l'excitoient souvent à prêcher pour leur édification, pour l'exercer lui-même et pour connoître encore mieux ses talens, qu'ils vouloient faire valoir. Ils n'avoient pas de plus grand plaisir que celui de l'entendre. Un dimanche, dans l'octave des Rois, qu'il dînoit chez eux, ils l'engagèrent à leur donner un sermon sur le mystère du temps. Il n'aimoit pas les *in promptu*. Il vouloit qu'on traitât la parole de Dieu avec respect, et

après avoir invoqué son saint Esprit, et non pas en le tentant ou plein de sa suffisance ou de son propre esprit. Ici il ne put refuser. Il choisit donc le changement de l'eau en vin, et fit *voir la loi changée en grâce, la crainte en amour, et les figures en vérité,* comme il nous l'a raconté encore depuis peu d'années.

Pierre de Bedacier, religieux de l'ordre de Cluny, premier vicaire général de Marmoustier, puis évêque d'Auguste *in partibus,* étoit alors suffragant et vicaire général de l'évêché de Metz, pour M. de Verneuil, évêque titulaire [1], et il l'a été depuis encore sous les évêques ses successeurs. Il aimoit tendrement l'abbé Bossuet, se servoit fort de son conseil et de ses lumières, et l'appliquoit à toute sorte de fonctions, mais principalement

[1] Certains évêques ne l'étaient alors que de nom, et seulement pour toucher la plus forte partie des revenus de l'évêché. C'est ainsi que Mazarin, qui n'était pas même prêtre, posséda ce siége de Metz avec le titre d'évêque. Cet abus n'était que trop commun et venait principalement du concordat de Léon X et de François Ier, en vertu duquel le roi avait le droit de nommer aux évêchés. Il abusait de ce droit en donnant les meilleurs bénéfices à des cadets de *bonne maison,* à ses enfants naturels, à ceux des princes et des grands seigneurs, qui ne prenaient la peine ni de recevoir les ordres, ni de pratiquer les vertus qui les en eussent rendus dignes. De Verneuil était, comme nous l'avons remarqué, un des bâtards de Henri IV. On lit à son sujet, dans les *Mémoires* de Mlle de Montpensier (ann. 1681) : « C'étoit un fort bonhomme, qui avoit été, jusqu'à soixante ans, d'église, et qui s'étoit avisé de se marier. » Comme il n'était que clerc tonsuré, quoique titulaire de l'évêché de Metz, il ne s'était point engagé au célibat. Il renonça à son évêché et se maria avec la veuve du duc de Sully.

à la controverse avec les calvinistes, qui étoient en grand nombre à Metz.

Là parurent le zèle et la charité du jeune docteur. Il avoit l'esprit de saint Augustin, de traiter les errans avec paix et avec douceur. « C'étoit déjà, disoit-il, faire une assez grande peine aux gens que de leur montrer qu'ils ont tort, et en matière de religion. » Il ajoutoit que, les prétendus réformés étant naturellement révoltés contre l'Eglise, il falloit avant toute chose la leur rendre douce et aimable. Depuis que le cardinal de Richelieu eut frappé ce parti d'un coup fatal et qu'il eut lui-même donné l'exemple de travailler à leur instruction, tous les gens habiles tournoient leurs études de ce côté-là.

L'abbé Bossuet, nourri de la doctrine des saints Pères, les fléaux des hérétiques, avec un esprit doux et modeste, très-élevé d'ailleurs et très-vif dans la dispute, se sentit appelé à ce travail, le plus nécessaire à l'Eglise de France et en particulier à celle de Metz. Son savoir et sa politesse lui avoient acquis l'estime des protestans de cette ville, et il étoit l'ami de Paul Ferry, homme sage et de belles-lettres, le plus instruit et le premier de leurs ministres. Ceux qui cherchoient la vérité de bonne foi s'adressoient volontiers à l'abbé Bossuet. L'évêque d'Auguste et le maréchal de Schomberg lui en adressoient aussi plusieurs; mais, pour aller à la source du mal, il voulut traiter avec le ministre même.

L'occasion s'en présenta bientôt. Ferry venoit de pu-

blier un catéchisme[1] où il avoit pour but d'établir ces deux propositions : « 1° Que la réformation avoit été « nécessaire; 2° Et qu'encore qu'avant la réformation, « on se pût sauver dans la communion de l'Eglise « romaine, maintenant, après la réformation, on ne le « peut plus. »

L'abbé Bossuet y répondit par un livre imprimé sous ce titre : *Réfutation du catéchisme du sieur Paul Ferry*, etc., à Metz, en 1655, avec l'approbation authentique de l'évêque d'Auguste, grand-vicaire, du 15 d'avril, pleine des éloges de l'auteur. Aux deux propositions du ministre, notre docteur opposa ces deux vérités catholiques : « 1° Que la réformation, comme nos « adversaires l'ont entreprise, est pernicieuse; 2° Que, « si l'on s'est pu sauver dans l'Eglise romaine, il s'en- « suit qu'on y peut encore faire son salut. » Il établit ces deux vérités par les propres principes de Ferry, et renverse ainsi par lui-même la doctrine de son catéchisme, qu'il fait entrer dans la suite de son discours. Il proteste d'abord qu'il écrira en esprit de douceur, ce qu'il exécute inviolablement. Le succès du livre fut tel, que le parti huguenot s'en trouva fort ébranlé, et nous en verrons la suite incessamment. Le ministre même en fut si touché, qu'après plusieurs conférences avec

[1] Ce catéchisme était intitulé : *Catéchisme général de la réformation de la religion*, prêché dans Metz, par Paul Ferry, ministre de la parole de Dieu. Sedan, 1654.

notre abbé sur le fond de la religion, il se résolut à rentrer dans l'Eglise, d'où malheureusement il étoit sorti. Retenu par un faux honneur, il n'eut pas la force d'effectuer ce bon dessein pendant sa vie. Mais sa résolution était connue : et à la mort il la déclara hautement aux anciens du consistoire et à toute sa famille, demandant avec instance M. l'abbé Bossuet pour faire entre ses mains sa réunion. Un écrit publié alors, qu'on voit encore à Metz dans les cabinets des curieux, contient les circonstances de ces faits, avec de grandes plaintes des catholiques contre les protestans de cette ville, qui violentoient les consciences, parce qu'il étoit notoire que leurs anciens et les parens du ministre Ferry avoient mis obstacle à sa conversion, en empêchant qu'il ne vît notre abbé.

II

Premiers sermons de Bossuet à Paris.—Mission de Metz.—Retraites prêchées par Bossuet.—Bossuet et les Lazaristes.—Commensaux de Bossuet à Paris. —Son désintéressement. — Bossuet, doyen de Metz. — Il prêche devant la reine-mère. — Bossuet et Santeuil. — Carême prêché aux Grandes-Carmelites. — MM. de Port-Royal aux sermons de Bossuet. — Raisons qui les y attirent. — Opinion de Bossuet sur le Formulaire. — Projet d'un écrit sur le Formulaire.—Le Bref de saint Augustin.—Jésuites amis de Bossuet.—Affection générale pour Bossuet. — Sermon de la *vocation*. — Conférences sur l'Écriture Sainte.—Entretiens pour les séminaires.—Sermons de vêture.— Oraison funèbre de la princesse Palatine. — Oraison funèbre de Cornet. — Bossuet prêche devant le roi.—Dévouement de Bossuet pour le duc de Foix. — Bossuet au Synode de Paris. — Grâces de son éloquence. — Sermons à Jouarre.—Sermons de vêture.—Entretiens dans les monastères.—Élévations sur les mystères. — Amitié de Condé pour Bossuet. — Mariage du frère de Bossuet.—J. B. Bossuet, évêque de Troyes. — Le père de Bossuet élevé au diaconat.—Conversion de l'abbé de Dangeau.— Autres conversions. — Faveurs obtenues par Bossuet aux Réunis.—Condé et Turenne.—Modération de Bossuet dans la controverse.—Comment il prépare ses sermons. — Bossuet en chaire. — Sujets qu'il traite dans ses sermons. — Ses prédications pastorales.—Catéchisme de Bossuet.—Son affection pour ses diocésains. — Caractère de son éloquence. — Sermons manuscrits. — Prière et méditation de Bossuet pour préparer ses sermons. — Discours pour la Faculté de théologie.—Bossuet et l'école de Port-Royal.

De temps en temps cet abbé faisoit quelques voyages à Paris, où sa réputation se répandit bientôt par ses prédications célèbres. Il y prononça le panégyrique de saint Victor, dans l'abbaye de ce saint; celui de saint Pierre, dans l'Église de Saint-Paul, et une autre fois celui de saint Paul même, encore dans son église, à la

fête de sa conversion, sous ce texte : *Surrexit Paulus de terrâ*, « Paul se leva de terre » (Act. IX, 8), où il expliqua toute la force de la grâce victorieuse des cœurs les plus rebelles, ce qui fut d'un si grand éclat, dit dom Jérôme, qui y étoit présent, que l'on ne parloit d'autre chose, et l'on donna à ce discours, comme l'on fait aux ouvrages des grands maîtres, ce nom par excellence, *le Surrexit Paulus* de M. l'abbé Bossuet, parce que ce texte si propre rappeloit d'abord l'idée de toute la pièce. Nous verrons par d'autres exemples combien il étoit heureux à bien choisir les textes de ses sermons et à bien prendre ses desseins; mais aussi étoit-il sublime dans la manière de les traiter, et très-passionné dans l'action; de sorte que jamais orateur n'a su comme lui l'art d'attacher son auditeur. En 1657, un dimanche, fête du Rosaire, à l'occasion de cette confrérie, il fit un discours dont on parle encore avec admiration.

La même année, la reine mère fit un voyage à Metz, où il fut beaucoup parlé de travailler à la réunion des religionnaires déjà ébranlés, comme l'on a dit, par les instructions de vive voix et par écrit de l'abbé Bossuet. Il fut résolu qu'on y feroit une mission. M. Vincent en fut chargé par la reine, et choisit pour cette œuvre les plus habiles ecclésiastiques de sa conférence des mardis, M. l'abbé de Chandenier, neveu du cardinal de la Rochefoucault, à la tête.

On trouve dans les registres de la maison de Saint-Lazare de Paris, six lettres de l'abbé Bossuet au général de la Mission, écrites de Metz, du 12 de janvier 1658, de février, et autres dates de la même année, avec celles de M. Vincent, écrites de Paris à cet abbé [1]. L'on y voit qu'il avoit la principale conduite de cette grande œuvre. La lettre de cachet de la reine lui fut adressée : l'évêque d'Auguste, grand-vicaire de Metz, la reçut de sa main. Les prêtres de la Mission allèrent descendre à son logis et préparoient tout de concert avec lui. La mission s'ouvrit le jour des Cendres 1658. Les prédications se firent à la cathédrale et dans l'église paroissiale de la citadelle de Metz. L'abbé prêcha en cette paroisse, laissant par honneur aux missionnaires venus exprès de Paris, la chaire épiscopale où lui-même il avoit déjà prêché tant de fois. Il y eut des conférences pour l'instruction particulière des protestans. Notre abbé faisoit connoître ceux dont on pouvoit espérer la réunion; il donnoit le mouvement à tout. La lettre de M. l'abbé Chandenier, supérieur de cette mission, à M. Vincent, en explique le succès, *les travaux apostoliques de l'abbé Bossuet et la protection de l'évêque d'Auguste*, ce sont ses termes, et qu'ils méritent l'un et l'autre d'en être remerciés par des lettres particulières du saint instituteur de la Mission. Ce qui fut fait.

[1] Cinq lettres de Bossuet à saint Vincent de Paul ont été publiées dans sa correspondance.

La lettre de feu M. l'évêque de Meaux[1] au pape, sur ce saint homme, dont j'ai déjà parlé, fait aussi mémoire de cette mission : « Fuit etiam illud nobis desideratissimum « tempus quo eorum laboribus sociati, Metensem eccle- « siam, in quâ tunc ecclesiasticis officiis fungebamur, « in vitæ pascua deducere conabamur : cujus missionis « fructus venerabilis Vincentii non modo piis instiga- « tionibus, verum etiam precibus tribuendos, nemo « non sensit[2]. »

Cet abbé continua son commerce de piété avec M. Vincent jusqu'à sa mort, arrivée le 27 septembre 1660. Car étant à Paris en 1659, il fit à sa prière les entretiens à Saint-Lazare pour l'ordination de Pâques, et en 1660 pour l'ordination de la Pentecôte. Il continua la même liaison avec René Alméras, son successeur, et ce nouveau général l'engagea encore à faire les entretiens des ordinations de la Pentecôte en 1663 et 1669, avec un tel succès, que les ordinands choisissoient pour se préparer aux ordres le temps que l'abbé Bossuet devoit faire ses instructions. L'abbé Fleury[3], sous-précepteur des prin-

[1] L'abbé Le Dieu désigne ainsi Bossuet, qui venait de mourir, lorsqu'il fit ses *Mémoires*.

[2] « Ce fut aussi pour nous un temps précieux que celui où, associés à leurs travaux, nous nous efforcions de conduire dans les pâturages de vie l'Église de Metz, où nous remplissions alors le ministère ecclésiastique : tout le monde a pensé que les fruits de cette mission étaient dûs non-seulement aux pieuses excitations, mais aussi aux prières du vénérable Vincent. »

[3] L'abbé Claude Fleury, connu par un grand nombre d'ouvrages et surtout par sa belle et édifiante *Histoire ecclésiastique*.

ces, qui fut de ce nombre, en est un bon témoin; tant la piété et la religion de ce prédicateur apostolique étoient éclatantes! Sa lettre au pape parle aussi de ces conférences de Saint-Lazare, et, pendant toute sa vie, il s'est fait honneur de la piété et du zèle des prêtres de la Mission. Il a travaillé avec eux dans son diocèse. Il les y a maintenus et affermis. Il y a fait plusieurs établissemens des Sœurs de la charité, qui sont de leur institut et sous leur direction. Pour récompenser sa piété et son zèle, il semble que Dieu ait voulu, après lui avoir donné l'esprit ecclésiastique par le ministère de M. Vincent et des saints prêtres de sa congrégation, lui donner enfin une sainte mort par la même voie. M. Hébert, curé de Versailles, a ouï la confession de M. de Meaux, dans sa maladie du mois d'août 1703; il lui a administré la sainte communion et reçu son testament; et, depuis, fait évêque d'Agen, il l'a vu au lit de la mort à Paris, et l'a mis en terre à Meaux, officiant pontificalement à ses obsèques.

Ainsi se préparoit ce grand prédicateur à remplir les chaires de Paris. Il y prêcha le carême en 1658, aux Minimes de la place Royale, avec un concours universel. Il y en a même des témoins dans cette maison, de qui je l'ai appris. Le panégyrique de saint François de Paul eut un succès merveilleux; celui de sainte Thérèse de même. Il étoit alors à Paris député pour les affaires de l'église de Metz, qui avoit en lui une entière confiance,

et lui faisoit toutes sortes de bons traitemens pour contribuer à son élévation, dont elle devoit recevoir tant d'honneur.

Il avoit choisi son logement au doyenné de Saint-Thomas-du-Louvre, avec M. De Lamet, son ancien ami, docteur de Navarre, comme lui, et doyen de cette église, depuis curé de Saint-Eustache; avec l'abbé du Plessis de la Brunetière, depuis grand-vicaire de Paris et évêque de Saintes; l'abbé d'Hocquincourt, depuis évêque de Verdun; l'abbé Janon, son parent; l'abbé Tallemant, l'aîné, prieur de Saint-Irénée, de Lyon et Saint-Laurent, alors introducteur des ambassadeurs près de Monsieur, et mort depuis faisant les fonctions de gouverneur de M. le duc d'Orléans d'aujourd'hui. C'étoit une agréable société de gens de lettres et d'une probité connue.

Pendant ce séjour de notre abbé a Paris, au mois d'octobre de l'année 1660, Pierre de Bédacier, évêque d'Auguste, son ami particulier, s'en allant de Paris à Metz, tomba malade à Château-Thierry, et mourut retiré près de là au château du Charmel. Touché du mérite de l'abbé Bossuet, il fit en sa faveur la démission du doyenné de Gassicourt, près de Mantes, de l'ordre de Cluny, et la lui mit entre les mains, au Charmel, où il le fit venir. Le cardinal Mazarin, abbé de Cluny, lui en donna les provisions. Mais la mort de ce cardinal, arrivée peu après, le 9 de mars 1661, fut l'occasion d'un

grand procès pour ce bénéfice, qui néanmoins demeura à notre abbé par la faveur de M. l'abbé le Tellier[1], son ami, qui obtint le désistement de sa partie en lui donnant un prieuré de sa nomination[2].

On étoit étonné qu'un homme d'un si grand mérite fût si peu avancé. Tout occupé de ses études et des fonctions de son saint ministère, il ne pensoit pas à faire fortune. Ses amis y songèrent pour lui. On voulut alors le faire curé de Saint-Eustache de Paris. M. de Verneuil, auparavant évêque de Metz, qui connoissoit particulièrement notre abbé, lui destina la cure de Saint-Sulpice, dont il étoit patron en qualité d'abbé de Saint-Germain-des-Prés. On le jugeoit capable de tout, et on lui souhaitoit toutes les places.

En 1662, le doyenné de Metz ayant vaqué, lui fut offert tout d'une voix. Royer, ancien chanoine, briguoit cette dignité. Il étoit ami particulier de M. Bossuet, et il avoit donné à notre abbé le canonicat dont il jouissoit depuis longtemps. Il le pria donc de le laisser passer avant lui. « Vous êtes jeune, lui dit-il, vous y reviendrez

[1] L'abbé le Tellier devint archevêque de Reims. Il en sera fait souvent mention dans les récits de l'abbé Le Dieu.

[2] Bossuet avait six compétiteurs pour le prieuré de Gassicourt, lesquels en avaient été pourvus plus ou moins régulièrement par plusieurs dignitaires qui croyaient en avoir le droit. Le plus sérieux des concurrents fut Pierre du Laurent, moine de Cluny. C'est à lui que Le Tellier céda un de ses nombreux bénéfices. Le procès que soutint Bossuet, pour obtenir le prieuré de Gassicourt, dura près de six ans.

à votre tour; je vous promets de ne vous garder la place que deux ans. » Il fut donc élu le 16 d'août 1662, dans l'absence de l'abbé Bossuet, qui étoit à Paris et se tenoit exprès éloigné de Metz. Mais le bonhomme tint parole, et mourut au terme fatal. Notre abbé fut mis à sa place le 10 de septembre 1664, et les dignités lui venoient malgré lui. Il se voyoit alors 8 à 10,000 livres de rentes, parce que Gassicourt étoit d'un plus grand revenu qu'à présent. Content de sa médiocrité, il n'avoit pas d'autre ambition.

Sa réputation lui avoit fait beaucoup d'amis entre les princes et les seigneurs de la cour. M. le Prince[1] s'étoit déclaré son patron. M. de Turenne l'estimoit et l'aimoit. L'abbé de Bouillon, aujourd'hui cardinal, étoit son ami[2]. M. le Tellier, alors secrétaire d'Etat, cherchoit les occasions de le servir, lui qui étoit le protecteur de tous les gens d'esprit. L'abbé le Tellier, son fils, étoit aussi de ses amis, et tant d'autres. Quand il étoit appelé, il prêchoit devant le roi et les évêques, comme l'on va voir, avec l'applaudissement que l'on sait. Sa mission finie, et simple particulier, il se retiroit de la cour et se

[1] On appelait ainsi le prince de Condé.

[2] Le cardinal de Bouillon prit parti pour Fénelon pendant les discussions relatives au quiétisme, et, étant à Rome, entrava, le plus qu'il lui fut possible, les démarches de Louis XIV, pour la condamnation du livre des *Maximes des Saints*. Cette conduite lui fit perdre la faveur du roi, qui le rappela en France. Le cardinal, n'ayant pas obéi, fut privé de toutes ses dignités et de ses bénéfices. Il en sera parlé dans le *Journal* de l'abbé Le Dieu.

renfermoit avec ses amis, et sur ses livres, ou en d'autres fonctions ecclésiastiques auxquelles on l'appliquoit.

La marquise de Sennecey et la comtesse de Fleix avoient toujours une grande passion de le faire prêcher devant la reine-mère, et elles en cherchoient l'occasion. La reine fréquentoit fort l'église des Feuillans, de la rue Saint-Honoré, et elle y faisoit souvent ses dévotions. Bossuet, le secrétaire du conseil, y avoit sa chapelle que feu M. Bossuet, l'intendant de Soissons, a acquise, qu'il a fort ornée, et où il est inhumé. A cause de cette chapelle, le secrétaire du conseil étoit ami des Feuillans. Il obtint d'eux aisément le panégyrique de saint Joseph, de l'année 1660, pour l'abbé, son parent, ne doutant pas que la reine n'y assistât.

La reine y vint en effet, conduite par ses dames d'honneur, qui lui répondirent du prédicateur. A peine eut-il prononcé son texte : *Depositum custodi* (I. Timoth., VI 20) « Gardez le dépôt, » qu'une si heureuse application surprit son auditoire, excita ses applaudissemens, et le rendit attentif au discours merveilleux que ce mot faisoit espérer. Il y découvrit la profondeur des conseils divins dans l'Incarnation, dont le secret avait été confié comme un dépôt à saint Joseph, avec la personne même de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère; et il fit voir la sagesse du saint à garder sur ce mystère un silence impénétrable pendant toute sa vie, sans

chercher à s'en faire honneur. Le succès du sermon fut si grand que la reine le redemanda à l'heure même pour l'année suivante. M. de Meaux en parloit quelquefois comme de l'une des plus belles pièces qu'il eût faites; et Santeuil de Saint-Victor,[1] qui y étoit, en fut tellement frappé d'admiration, comme on le lui a ouï dire en cent rencontres, que, pour en rendre la mémoire éternelle, il a depuis employé ce beau mot : *depositum Dei*, au même sens dans son hymne de saint Joseph. On nomma aussi ce sermon par excellence, *le Depositum custodi*, de M. l'abbé Bossuet, comme l'on avait déjà dit : *le Surrexit Paulus de terrâ*.

Le 8 de septembre, il prêcha aux Grandes-Carmélites la vêture de M^me^ de Bouillon de Château-Thierry, sœur Emilie de la Passion, l'aînée des deux sœurs de M. le

[1] Santeuil est bien connu par ses poésies latines et surtout par ses belles hymnes qui font l'ornement du Bréviaire parisien. On a plusieurs lettres que lui adressa Bossuet et qui témoignent que le grand évêque de Meaux avait beaucoup d'estime pour son talent. Santeuil vivait dans l'intimité de la famille de Condé. Saint-Simon a raconté sa triste mort, occasionnée par une dose de tabac, mise par plaisanterie dans son verre, à la table même du duc de Bourbon. Bossuet avait fait promettre à Santeuil de ne jamais faire allusion dans ses vers aux divinités païennes. Le poëte oublia sa promesse dans les vers qu'il fit pour le livre de La Quintinie, intitulé : *Instructions pour les jardins*. Bossuet lui dit amicalement qu'il était un *parjure*. Santeuil lui demanda pardon dans un poëme, qu'il fit précéder d'une gravure sur laquelle il était représenté à genoux, la corde au cou et un flambeau à la main, sur les dégrés de l'église de Meaux. Bossuet lui pardonna en considération d'un si grand repentir.

cardinal de Bouillon religieuses de ce couvent. Les reines assistèrent à ce sermon avec une grande cour, et les applaudissemens suivirent à l'ordinaire.

En 1661, il prêcha le carême aux Carmélites même, et commença par le sermon de la Purification, *qui eut*, disent les carmélites, *un grand applaudissement*. Il y fit voir que, pour faire un sacrifice parfait, « il fallait « sacrifier avec la sainte Vierge le plaisir de l'esprit; « avec Anne la prophétesse, le plaisir des sens, et avec « saint Siméon, le plaisir de la vie. » Les sermons du carême étoient sur les évangiles du temps. Le prédicateur y attira un grand concours et mérita toute sorte d'applaudissemens, disent encore les religieuses. On leur faisoit remarquer que les gens doctes qui y assistoient en grand nombre, s'attroupoient ensuite dans leur cour pour s'en entretenir, comme porte encore leur mémoire. Il est vrai qu'il étoit fort suivi par messieurs de Port-Royal, cantonnés à tous les coins de son auditoire; ils étoient les plus vifs à exciter les applaudissemens. Noël de la Lane, d'une bonne famille de Paris, docteur en théologie de cette faculté, abbé de Valcroissant, célèbre par son savoir et sa piété et parce qu'il avoit été à Rome défendre Jansenius, s'y faisoit remarquer des premiers[1]. Il demeuroit à Navarre où il

[1] Lorsque les cinq propositions, rédigées par Nicolas Cornet et données comme le résumé du système de Jansenius sur la grâce, furent portées à Rome, les évêques amis de Port-Royal, envoyèrent

avoit vu les progrès de l'abbé Bossuet dans les sciences et dans la vertu; il le connoissoit à fond et l'estimoit autant qu'il le méritoit; il étoit attiré plus que les autres à ses prédications. L'abbé Bossuet, qui étoit au collége sous la direction de Nicolas Cornet, avoit été bien éloigné de faire aucune liaison avec l'abbé de la Lane, ni de suivre sa doctrine, mais il le connoissoit fort bien, et on lui a souvent entendu dire que ce docteur étoit, à Navarre, un exemple de piété et de vertu, vivant dans une grande retraite et dans une application continuelle à l'étude, très-respecté dans le collége des petits et des grands; les écoliers mêmes interrompaient leurs jeux quand il passoit, pour lui faire honneur.

De dire quelle intention avoient ces messieurs en s'attachant à notre abbé avec tant d'assiduité, c'est ce qu'il est inutile de deviner. Le zèle et la liberté apostolique du prédicateur, ses grands talens, sa sublime élo-

au pape Innocent X plusieurs députés, non pas afin de défendre Jansenius, comme le dit l'abbé Le Dieu, mais pour faire observer au pape que les propositions dénoncées étaient susceptibles de plusieurs sens et qu'il y en avait un parfaitement conforme à la doctrine de saint Augustin et de l'Église romaine; que les jésuites et leurs amis voulaient faire condamner ce sens au profit de Molina, et qu'en conséquence le pape devait le mettre à couvert dans la condamnation des cinq propositions. Innocent X ne distingua rien dans la bulle et se contenta de déclarer de la manière la plus expresse en diverses circonstances qu'il n'avait pas eu l'intention de condamner la doctrine de saint Augustin. Le docteur de Saint-Amour et le P. Des Mares de l'Oratoire furent, avec Noël de la Lane, envoyés à Rome par les évêques amis de Port-Royal.

quence, son savoir, sa piété, sa doctrine si solide, si saine et si chrétienne, étoient d'assez puissantes raisons pour les attirer comme tant d'autres de tout rang et de toute condition; car, de s'imaginer qu'ils aient eu la pensée de gagner un docteur orthodoxe, élevé, comme nous avons vu, dans des principes opposés, il n'y a nulle apparence. Aussi avoua-t-il qu'il n'a seulement jamais été tenté par aucun d'eux. Cet esprit ferme et inébranlable dans l'amour de la vérité, n'a pas eu, en toute sa vie, le moindre doute sur les décisions de l'Eglise dans ces matières du temps[1].

Témoin de tout ce qui se faisoit sur ces questions, il en étoit très-instruit. Il avoit lu et relu Jansenius, il y trouvoit les cinq fameuses propositions au sens qu'elles ont été condamnées. Et quand, au commencement de 1703, le *cas*, signé des 40 docteurs, fit tant de bruit à Paris[2], après avoir relu exprès l'*Augustinus* d'un bout à l'autre avec une nouvelle attention et toutes ses lu-

[1] Bossuet, élevé par Nicolas Cornet et imbu de la doctrine de ce docteur, crut toujours que les cinq fameuses propositions, comme elles étaient interprétées par Cornet, formaient l'essence du système de Jansenius. L'école de Port-Royal prétendait qu'on devait entendre le livre de Jansenius autrement que Cornet et les jésuites. Telle est la seule différence qui existe entre Bossuet et Port-Royal sur les matières si débattues de la grâce; pour la doctrine elle-même l'école de Port-Royal a toujours été de l'avis de Bossuet et adopta toujours ses ouvrages comme l'expression de ses sentiments et de ceux de saint Augustin.

[2] Il s'agit du fameux *cas de conscience* dont l'abbé Le Dieu parlera fort au long dans son *Journal*.

mières, il dit : « J'y trouve aujourd'hui la même chose que j'y trouvai il y a cinquante ans dans le fort des disputes. »

Jamais il ne douta que l'on ne fût obligé en conscience de signer le formulaire purement et simplement, et sans aucune restriction[1]. Il l'a fait lui-même

[1] On appelait *formulaire* une formule d'adhésion à la condamnation des cinq propositions de Jansenius. Quelques évêques de cour en firent d'abord un qui fut sans résultat. Le pape Alexandre VII en donna un autre dont Louis XIV rendit la signature obligatoire. Une vive discussion s'éleva à propos de ce formulaire. Port-Royal ne consentit à le signer qu'en faisant la distinction du *fait* et du *droit*. Par le *fait*, on entendait l'attribution des cinq propositions à Jansenius ; par le *droit*, la doctrine contenue dans ces propositions. Tout le monde convenait que les cinq propositions pouvaient être entendues dans un mauvais sens et qu'elles étaient par conséquent condamnables. Mais ces propositions étaient-elles de Jansenius? L'école de Port-Royal le niait ; les autres l'affirmaient. Le pape décida qu'elles étaient justement attribuées à Jansenius. Or, quelle foi devait-on avoir en cette décision? Les jésuites en faisaient une décision infaillible de l'Église et regardaient comme hérétiques ceux qui ne l'admettaient pas. Port-Royal soutenait avec tout le clergé de France que cette décision n'était point une définition de l'autorité infaillible de l'Église qui n'avait point à définir les faits non révélés. Port-Royal ajoutait que l'on devait donc se contenter de garder le silence sur la décision, par amour de l'ordre et par respect pour l'autorité du pape. Bossuet d'accord avec Péréfixe, archevêque de Paris, voulait un peu plus, c'est-à-dire une adhésion intérieure comme celle que l'on doit, non à l'autorité infaillible, mais à une autorité plus éclairée que de simples particuliers. Mais, comme il le dit dans sa lettre aux religieuses de Port-Royal, dont l'abbé Le Dieu parle un peu plus bas, il ne demandait pas un *acte de foi*, pour la question de fait, mais un *acte d'humilité*.

On voit que Bossuet, tout en étant partisan de la signature pure et simple, n'attachait pas à cette signature le même sens que les

dans les occasions nécessaires. Attaché comme l'on sait à M. de Péréfixe, archevêque de Paris[1], il alla à Port-Royal dans la compagnie de ce prélat, et il parla aux religieuses en sa présence pour les disposer à la souscription pure et simple. Appuyé de son autorité, il instruisit ces saintes filles, même par écrit, sur l'obéissance qu'elles devoient à l'Eglise. Une lettre qu'il composa alors pour elles, par ordre de l'archevêque, entre les mains de qui elle fut mise, trouvée dans ses papiers, est la preuve des faits qu'on avance, et montre que sa conduite et sa doctrine ont toujours été invariables en ce point. L'on y voit encore quelles étoient ses lumières sur le droit, sur le fait et sur le dogme. Aussi, dans la chaleur de l'affaire du *cas*, sentant le besoin qu'avoit l'Eglise d'une instruction à fond en cette matière, il recueillit des mémoires de l'histoire ecclésiastique et des conciles, qu'il poussa jusqu'à celui de Constance,

Jésuites, et que son opinion se rapprochait beaucoup plus de celle de Port-Royal que de celle de ces religieux.

On peut voir l'histoire du formulaire dans le t. X de notre *Histoire de l'Église de France*.

[1] Hardouin de Péréfixe fut fait archevêque de Paris après la mort de Pierre de Marca, qui mourut le jour même qu'il reçut ses bulles. Il est connu par une *Vie de Henri IV*. Cet archevêque avait des qualités ; mais son servilisme pour la cour le fit tomber dans des excès blâmables. Ce fut lui qui engagea Bossuet à écrire aux religieuses de Port-Royal la lettre dont il est parlé ci-après, afin de les engager à signer le formulaire purement et simplement. Après avoir persécuté ces religieuses, il leur rendit la paix lorsque Clément IX la donna, en 1669, au reste de l'Église, en admettant implicitement comme légitime la distinction du *fait* et du *droit*.

auquel il travailloit encore à Versailles, au mois d'août, quand il fut attaqué de la pierre, pour prouver par la pratique de tous les siècles, en suivant les principes de sa *lettre aux religieuses de Port-Royal*, la nécessité de *la soumission entière de jugement et de la persuasion absolue*[1], dans les décisions de l'Eglise contre les erreurs aussi bien que contre les auteurs et les livres qui les enseignent, *sans néanmoins croire que ces sortes de définitions concernant les faits fussent infaillibles, comme il s'en est souvent expliqué à ses amis*, et vouloit en faire la preuve au long, dans *l'écrit qu'il méditoit*[2].

[1] Il voulait un peu plus que le silence respectueux de Port-Royal, mais non l'*acte de foi* des jésuites comme nous l'avons remarqué.

[2] Il est évident, par ce passage, 1° que l'ouvrage de Bossuet dont il est question, fut seulement esquissé par lui; 2° qu'il avait pour but d'y prouver que l'on doit à l'Eglise *soumission* sur les faits dogmatiques, mais non *foi*, comme sur les questions doctrinales définies par elle.

M. de Bausset (*Histoire de Bossuet*, liv. XIII^e^, § II) parle de cet ouvrage comme terminé, en s'appuyant sur des passages du *Journal* de l'abbé Le Dieu, qu'il entend d'une manière trop absolue; il veut aussi le faire considérer comme un ouvrage très-défavorable aux partisans de la distinction des questions de *droit* et de *fait*. D'après ce qu'en dit l'abbé Le Dieu, il est facile de voir que si Bossuet avait l'intention d'attaquer, dans ce livre, ceux qui n'accordaient que le *silence respectueux* aux décisions de l'Eglise sur les faits dogmatiques, il ne voulait pas soutenir l'opinion de ceux qui, d'après les Jésuites, prétendaient que, dans ces décisions, l'Eglise était infaillible.

Non content de s'être trompé sur la nature et la portée de l'ouvrage projeté de Bossuet, M. de Bausset a soulevé, d'après Feller, à propos de cet écrit, une accusation de mauvaise foi contre l'abbé Lequeux, premier éditeur des œuvres complètes du grand évêque :

Il avoit agi par les mêmes principes à la tête du

Voici la note que nous trouvons à l'endroit indiqué ci-dessus de son *Histoire de Bossuet*.

« Le manuscrit original existait encore vers 1760, et il existait entre les mains de l'abbé Lequeux, premier éditeur d'une collection complète des *Œuvres de Bossuet;* depuis, il a entièrement disparu. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le *Dictionnaire historique* de Feller, article *Lequeux :* « Feu M. Ribaillier, syndic de la faculté « de Théologie de Paris, parlant à M. l'abbé Lequeux du petit « ouvrage qu'avait fait Bossuet sur le *Formulaire* d'Alexandre VII, « lui dit que sûrement il avait dû le trouver parmi ses manuscrits. « L'abbé répondit qu'effectivement il l'avait trouvé, mais qu'il « l'avait jeté au feu. M. Ribaillier lui fit à ce sujet une réprimande « convenable. »

Nous reprendrons la note du cardinal de Bausset après avoir fait quelques observations sur cette première partie.

D'abord, le passage de Feller n'est pas cité en entier. Il commence par ces mots : *On raconte au sujet de l'abbé Lequeux l'anecdote suivante, que nous transcrivons telle qu'elle nous a été communiquée.....* Le passage se termine ainsi : *Nous pouvons citer les personnes les plus respectables qui vivent encore, et à qui M. Ribaillier a fait part de cette anecdote. Il n'en revenait pas toutes les fois qu'il racontait cette impertinente réponse.*

Feller ne donne donc que comme un *on dit*, ce qu'il raconte. Il ne nomme pas les *personnes respectables* qui pouvaient corroborer cette anecdote de leur témoignage; on n'a donc que le témoignage personnel de Feller rapportant un *on dit*. Or, peut-on raisonnablement s'appuyer sur une anecdote racontée par un *adversaire*, qui la donne comme lui étant venue de personnes qu'il pouvait si facilement nommer et qu'il ne nomme pas. Feller est peu difficile sur les anecdotes quand il s'agit d'attaquer les Jansenistes. Il n'hésite pas à dire, dans l'article cité, que l'abbé Lequeux n'entreprit son édition des œuvres de Bossuet que pour les *corrompre et rendre la foi de Bossuet suspecte*. Cette assertion haineuse et purement gratuite indique le degré de confiance qu'il faut accorder à la parole du biographe jésuite.

L'anecdote qu'il raconte est non-seulement dénuée de preuves, mais elle est parfaitement ridicule. Ribaillier était l'antagoniste le plus ardent des opinions de l'abbé Lequeux, et l'adversaire de l'édi-

clergé de France, en l'année 1700. Les actes publics de

tion de Bossuet qu'il avait entreprise. Comment concevoir que cet ecclésiastique, fort instruit et fort sérieux, aurait fourni à Ribaillier un renseignement pareil à celui que rapporte Feller? Cette observation suffit pour prouver que l'anecdote de Feller est controuvée. De plus, comment se fait-il que cette anecdote n'ait été conservée que par Feller, et n'ait été connue qu'après la mort de Ribaillier? Nous pensons que ce docteur n'aurait pas manqué de la publier pour déprécier le travail de Lequeux, s'il avait reçu la confidence en question.

Continuons la note de M. de Bausset :

« Ce manuscrit avait été confié à l'abbé Lequeux avec les autres manuscrits de Bossuet, et nous avons de sa main une copie du préambule de l'ouvrage, avec le plan et l'indication des preuves et des exemples dont Bossuet *avait fait usage* pour confirmer la tradition de l'Église. »

Cet écrit, d'après ce que nous rapporte l'abbé Le Dieu, était seulement *médité* par Bossuet; le grand homme dictait quelques indications de preuves et de témoignages dont il aurait besoin pour son livre. M. de Bausset prétend qu'il en *avait fait usage*, mais son témoignage est contraire à celui de l'abbé Le Dieu, qui parle seulement d'un *écrit qu'il méditoit*. Cet ouvrage fut donc seulement ébauché par Bossuet, au milieu des souffrances de la dernière année de sa vie. Il y a tout lieu de croire qu'il ne consistait que dans ce préambule et ces notes que l'abbé Lequeux copia de sa propre main, d'après M. de Bausset lui-même. Au lieu de voir un faussaire dans l'abbé Lequeux, nous n'y voyons qu'un éditeur consciencieux qui recueille et copie lui-même des notes informes qu'il ne veut pas laisser perdre. Si l'abbé Lequeux eût détruit le manuscrit du livre de Bossuet, comme on l'en accuse gratuitement, dans quel but en aurait-il copié le préambule, le plan, les principales preuves? Ce malheureux abbé Lequeux aurait vraiment travaillé d'une manière extraordinaire à conserver le souvenir de sa mauvaise action, en allant la raconter à Ribaillier, son adversaire, et en cherchant à en laisser par écrit la preuve évidente. M. de Bausset a fait imprimer la copie de l'abbé Lequeux, et l'on y trouve, en effet, un ouvrage ébauché, composé dans les principes bien connus de Bossuet.

Après avoir averti de sa publication, M. de Bausset continue :

« Il est facile de deviner le motif qui a porté les Bénédictins,

cette assemblée, où sont ses décisions et son rapport sur ce point, l'expliquent mieux que tout ce qu'on peut dire[1]. En falloit-il davantage pour le faire connoître à fond? Non, sans doute. Mais Dieu a voulu, pour fermer la bouche à l'injustice, que le grand évêque de Meaux, toujours sincère et toujours vrai, donnât, comme à la veille de sa mort, une dernière preuve de ses premiers et de ses derniers sentimens en faveur de ces constitutions apostoliques. C'est celle qui a paru dans l'acte signé, au mois de juin 1703, par un grand-vicaire[2] d'une métropole voisine de Paris, où ce prélat lui fit reconnoître : « Que l'Eglise est en droit d'obliger tous les « fidèles de souscrire, avec une approbation et une sou- « mission entière de jugement, à la condamnation non- « seulement des erreurs, mais encore des auteurs et de « leurs écrits..... et qu'ainsi se réduire à une simple « soumission de respect et de silence à l'égard des con-

éditeurs de Bossuet, à supprimer son ouvrage en faveur du formulaire. »

Le Bénédictin D. Deforis a *continué* l'édition de l'abbé Lequeux, après la mort de ce dernier. Si l'ouvrage prétendu de Bossuet a été brûlé par l'abbé Lequeux, comme le rapporte M. de Bausset, comment D. Deforis aurait-il pu le publier?

M. de Bausset tenait, comme on voit, à trouver bien des coupables. Nous croyons qu'il n'y en a pas d'autres en tout cela que Feller et M. de Bausset, qui ont gratuitement calomnié deux hommes respectables.

[1] Les faits qui suivent seront racontés avec plus de détails dans le *Journal*.

[2] L'abbé Couet, vicaire général de Rouen. On verra ce qui le concerne dans le *Journal*.

« stitutions apostoliques et du formulaire, sur le sens « du livre de Jansenius, sans aller jusqu'à une entière « et absolue persuasion que le sens de Jansenius est « justement condamné, c'est mériter la censure et les « qualifications portées par l'ordonnance de Mgr le car- « dinal de Noailles, du 22 février dernier. »

Pouvoit-il parler avec plus de précision et de netteté et d'une manière plus convenable à la conduite de toute sa vie?

Il ne cessoit aussi de louer l'ordonnance du grand cardinal archevêque de Paris contre le *cas;* et il eut cette attention de l'insérer dans la déclaration qu'on vient de voir pour lui donner encore plus d'autorité, et, par ce moyen, assurer son sentiment conforme sur la soumission à l'Eglise. Cette affaire finie, il en eut une telle joie, qu'il ne put s'empêcher d'en écrire à une dame du premier rang qui y prenoit intérêt, se réjouissant avec elle d'avoir eu cette occasion de faire respecter l'ordonnance de son archevêque.

Le bref du pape contre le *cas* ne lui donna pas moins de joie, et encore plus celui que Sa Sainteté a publié depuis contre le livre qui a pour titre : *Véritable tradition de l'Eglise sur la prédestination et la grâce,* etc., à Liège, 1702, non-seulement à cause de la condamnation qu'il en contient, mais bien plus parce que la doctrine de saint Augustin sur la prédestination et sur la grâce y est encore reconnue et canonisée, comme la doctrine

même de l'Eglise romaine. C'est pourquoi il le nomma le *bref de saint Augustin*, tant il étoit zélé pour ce grand docteur, et voilà les dernières pensées avec lesquelles il est mort. Il ne faut donc pas s'étonner que ce grand homme, sans autre parti que celui de la vérité, avec de si rares talens et un si grand zèle pour l'Eglise, fût également chéri et honoré de toutes parts. Il avoit ses amis aux Jésuites[1]: le P. Cossart, ce bel esprit; le P. Ferrier, confesseur du roi[2], lui furent toujours fidèles jusqu'à la mort, sans parler de ceux de la même compagnie qui ont depuis pris leur place en son amitié.

De même dans les grands ordres, parmi les savans Bénédictins qui l'ont honoré de leurs ouvrages pendant sa vie, et ont fait pour lui des prières dans leur congré-

[1] Après les PP. Cossart et Ferrier, Bossuet aima quelques Jésuites, entr'autres Bourdaloue et de la Rue; mais il n'aima pas la société et la combattit dans son esprit et ses tendances, dans sa doctrine et dans sa morale, comme nous l'avons démontré dans l'Introduction de cet ouvrage; la correspondance de Bossuet et les écrits de l'abbé Le Dieu en fournissent bien des preuves. On vient de voir combien il était enthousiaste de saint Augustin et de sa doctrine. Les Jésuites dépréciaient ce docteur, d'après Molina, qui affecte de ne pas lui donner le nom de saint; et les injures qu'ils prodiguèrent au grand docteur de la grâce furent condamnés par les inquisitions d'Espagne et de Rome, qui n'étaient pas suspectes de jansénisme.

[2] Le P. Cossart fut un littérateur assez distingué. Le P. Ferrier succéda au P. Annat, comme confesseur du roi et fut remplacé par le P. de La Chaise. Le P. Ferrier n'eut pas toujours une conduite irréprochable dans les affaires de Port-Royal; cependant, il était moins fougueux que le P. Annat. Avant la paix de Clément IX, il avait entrepris, sans succès, de concert avec Gilbert de Choiseul, évêque de Comminges, une réconciliation entre Port-Royal et les Jésuites.

gation depuis sa mort; chez les chanoines réguliers de saint Augustin; dans l'Oratoire; à la Mission, comme l'on a vu; et même dans les Chartreux, dont il a reçu cette marque particulière de leur estime en une lettre d'association, pour lui et pour sa famille, aux prières de ce saint ordre, que lui envoya dom Innocent Le Masson, dernier général, il y a sept ou huit ans. Quelle union avec la Trappe! nous la marquerons en son temps; quelle estime parmi les prédicateurs, entre les docteurs, dans le corps de l'Université! il en a été regardé avec raison comme le principal ornement de son siècle; il s'en est fait le protecteur déclaré aussi bien que de tous les gens de lettres; il en a aimé et fréquenté les exercices : aussi l'a-t-elle comblé de tous ses honneurs. La Faculté de théologie lui fut chère comme sa mère; il en a relevé la gloire et l'autorité par la censure des erreurs qu'il lui faisoit faire. Qui pourroit dire à combien d'actes il a présidé? Les abbés de la plus grande qualité recherchoient son témoignage et son approbation, avec l'honneur de sa présidence; tous les savans vinrent en foule entendre ses disputes. Navarre, sa chère maison, étoit l'objet de ses complaisances : elle ne cesse de publier ce qu'il a fait pour elle; mais dans le clergé, quelle considération! il en étoit l'esprit et le conseil; et à la cour! personne n'y fut jamais ni plus estimé, ni plus respecté. Ce génie sublime et élevé au-dessus de tous étoit aimé de tous. Mais revenons à ses sermons.

Plusieurs raisons avoient lié l'abbé Bossuet avec les Grandes-Carmélites de Paris. La réputation de leur piété et le désir de les y avancer, étoit la principale. Ses amis pieux qui y avoient des parentes; les seigneurs et dames, M. de Turenne et tant d'autres, qui y étoient attachés; la duchesse de Longueville, sœur du prince de Condé, et la princesse de Conti, Anne-Marie Martinozzi, nièce du cardinal Mazarin, deux dames aussi illustres par leurs vertus que par leur naissance, qui fréquentoient cette sainte solitude pour y vivre éloignées de la cour, dans tous les exercices de la piété chrétienne, elles qui estimoient particulièrement notre abbé, et l'honoroient de leur protection : tout cela fit naître sa liaison avec cette sainte communauté et l'entretint jusqu'à la mort.

Dans le carême qu'il y prêcha en 1661, il y répéta, le jour de saint Joseph, le *Depositum custodi* de l'année précédente, suivant l'ordre des princes qui s'y trouvoient avec leur cour, dont le prédicateur reçut les mêmes applaudissemens. En 1664, il y prêcha la vêture de la comtesse douairière de Rochefort, sur ces paroles : *Viduas honora quæ verè viduæ sunt* (1 Timoth., v. 3), « Honorez les veuves qui sont vraiment veuves. »

Mais le sermon du plus grand éclat, fut celui de la *vocation*, qu'il y prononça un vendredi, fête de saint André, en 1668, pour confirmer le vicomte de Turenne dans sa réunion à l'Eglise, faite le 28 d'octobre précé-

dent. Et tels étoient les sujets des prédications de ce nouvel apôtre. Le P. Des Mares, célèbre prédicateur de l'Oratoire, fut présent à celle-ci, avec des personnes distinguées par un semblable mérite; les parens et les amis du vicomte et peu d'autres auditeurs. Ce fut *un sermon d'une exquise beauté*, disent les Carmélites dans leur mémoire. Et, quand on en a parlé au prédicateur, il en est convenu de bonne foi, se ressouvenant encore des plus beaux endroits, qu'il étoit prêt à réciter. L'effet en fut tel que M. de Turenne suivit cet abbé dans son Avent de Saint-Thomas-du-Louvre de la même année, tourné exprès à l'instruction de ce seigneur, et partout où il prêcha depuis, comme son disciple, mais en même temps son panégyriste et son protecteur déclaré. Aussi avoit-il eu des entretiens avec cet abbé sur la religion. Il lui demanda par écrit les instructions qu'il avoit reçues de vive voix. Elles devinrent l'occasion et la matière de l'*exposition*, dont il sera parlé en son lieu.

Pendant le carême de 1668, l'abbé Bossuet avoit expliqué les Epîtres du temps, au parloir des Carmélites, dans des explications particulières, où assistoient la duchesse de Longueville et la princesse de Conti, avec d'autres personnes approchant de ce rang. « Ces « explications, disent encore ces saintes filles, étoient « d'une beauté enchantée et de la plus grande utilité « du monde. En plusieurs autres temps, continuent-« elles, il a expliqué divers prophètes, l'*Apocalypse* et

« le *Cantique des cantiques*, et ces explications étoient « de la même beauté que nous venons de dire. »

J'étois présent à l'explication de l'*Apocalypse* et du *Cantique*, qui se fit en divers temps, en 1686, en 1687, en huit ou dix conférences; et je croyois entendre saint Jérôme interprétant les livres saints aux veuves et aux vierges chrétiennes. Le mémoire des Carmélites m'a fait sauter plusieurs années qu'il faut reprendre.

Avant son épiscopat, notre abbé fit souvent de semblables conférences dans la chambre même de la duchesse de Longueville, qui y assembloit des dames de charité.

Dès 1663, il fit aussi les entretiens, plusieurs semaines de suite, pour la bourse cléricale de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, et ceux encore du séminaire des Trente-Trois [1], établi vers ce temps à l'hôtel d'Albiac. Mais ces actions, quoique privées, furent néanmoins d'un grand éclat, dit M. Poulet, docteur de Sorbonne, élevé dans cette maison, et qui en est supérieur depuis quelques années; il se faisoit tout à tous, et il employoit ses talens et pour les petits et pour les grands, selon l'ordre de la Providence et de la charité.

En 1675, le 4 de juin, son sermon aux Carmélites,

[1] Ce séminaire fut fondé par le P. Bernard, appelé *le pauvre prêtre*, pour y élever trente-trois jeunes gens pauvres qui montreraient des dispositions pour l'état ecclésiastique. Le séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet avait été fondé un peu auparavant, par le P. Bourdoise.

pour la vêture de ma sœur Louise de la Miséricorde, sur ces paroles : *Et dixit qui sedebat in throno : Ecce nova facio omnia,* « et Celui qui étoit assis sur le trône dit : je m'en vais faire toutes choses nouvelles » (Apoc. xxi, 5), fut l'admiration de la ville et de la cour; on l'a vu depuis imprimé, mais l'auteur ne s'y reconnoissoit pas. Il étoit évêque attaché à la cour; et la duchesse de la Vallière, Louise-Françoise de la Beaume, avant sa retraite, avoit eu une grande confiance en lui, qu'elle a conservée jusqu'à sa mort.

Le 5 de décembre 1681, sœur Marie-Anne de Saint-François Bailly, d'une des meilleures familles de Dijon, reçut le voile aux Carmélites, de la main de l'ancien évêque de Condom [1], officiant pontificalement et prêchant sur ce texte : *Qui vult venire post me,* etc., d'une manière admirable, dit elle-même cette sainte fille, en 1699, lorsqu'elle étoit supérieure.

Le retour de Mme de Peray à l'Église fit dans le monde un grand bruit : elle étoit nièce de MM. de Dangeau [2], avec beaucoup d'esprit et d'attachement à la religion protestante. Elle fut conduite aux Nouvelles-Catholiques le 5 de mars 1686. Elle eut plusieurs conférences avec

[1] C'est Bossuet lui-même qui est ainsi désigné par l'abbé Le Dieu, par anticipation.

[2] Le marquis et l'abbé de Dangeau furent fort à la mode sous Louis XIV. Ils avaient été protestants, et ne furent jamais bons catholiques; même l'abbé qui tenait plus à la réputation d'homme d'esprit que d'ecclésiastique régulier. Il était ami de l'abbé de Choisy.

l'évêque de Meaux : une à Versailles, qui dura toute une après-dînée, une autre à Paris, aux Nouvelles-Catholiques, dont M. l'abbé de Fleury fut témoin. Ce prélat la convainquit par les propres passages du *Bouclier de la foi*, de Dumoulin, qu'elle alléguoit. On fit venir le livre, et, par la simple lecture, on vit la contradiction manifeste du ministre. La demoiselle, ne sachant que répondre, avoua depuis qu'elle fut outrée de douleur d'avoir été poussée à bout.

Mais après y avoir bien pensé, ce fut le coup qui abattit son orgueil et opéra sa conversion. Son abjuration suivit de près, le 1er de juin 1686.

Elle eut une telle reconnoissance d'une si grande grâce, qu'elle se résolut d'embrasser la vie religieuse pour y vivre et mourir comme une victime d'actions de grâces; elle cherchoit à Paris les maisons les plus austères, et elle tomba enfin aux Grandes-Carmélites, auxquelles elle se détermina, par le conseil des Pères de l'Oratoire. Sa naissance, sa piété, son esprit l'y firent recevoir à bras ouverts. Elle avoit trouvé la religion chrétienne si aimable dans saint Cyprien, qu'elle croyoit lui être redevable de sa conversion. Elle en prit son nom de religion, sœur Charlotte de Saint-Cyprien. L'évêque de Meaux lui donna le voile le 13 de mai 1689, et prit ce texte si propre à la fille qui s'était convertie après tant de combats et de peines. *Maledicta terra in opere tuo : in laboribus comedes ex eâ cunctis diebus*

vitæ tuæ : spinas et tribulos germinabit tibi. « La terre « sera maudite dans votre œuvre ; vous n'en tire- « rez votre nourriture toute votre vie qu'à force de tra- « vail : elle vous produira des ronces et des épines. » (Gen. III, XVII, 118.) Ce prélat avoit passé cette nuit-là même à Saint-Cloud, exhortant à la mort Mlle de Duras, dame d'atour de Madame, célèbre catholique de la façon de l'évêque de Meaux, dont il sera parlé en son lieu.

L'oraison funèbre de la princesse palatine fut aussi prononcée aux Carmélites le 9 d'août 1685, et suivie d'un grand applaudissement, avec la force toute-puissante de la grâce victorieuse des cœurs les plus endurcis.

On y sent encore sur le papier un caractère de piété et d'onction qui attendrit le lecteur. Mais dans l'action même, il fut touchant jusqu'aux larmes ; les princes et princesses en pleurèrent, comme je fis aussi et tant d'autres.

La dernière fois que ce prélat prêcha aux Carmélites fut le 3 de mai 1692, à la vêture de Mme de Villers, sa parente, veuve d'un conseiller du parlement de Dijon, dont la fille unique venoit d'épouser M. de Chessy, maître des requêtes, fils aîné de M. de Fourcy, conseiller d'Etat. Et il a ainsi conservé son attachement à cette maison jusqu'à la fin, où l'on a fait aussi pour lui les prières les plus ferventes dans sa maladie jusqu'à sa mort.

Il falloit voir à la fois son union aux Carmélites. Reprenons maintenant la suite de ses autres sermons.

Dans ce grand éclat, il n'oublioit pas Navarre, son ancienne maison et ses premières inclinations. Le grand-maître Nicolas Cornet y mourut le 18 d'avril 1663. L'archevêque d'Auch, Henri de La Motte Houdancourt[1], supérieur, fit les obsèques pontificalement, et l'abbé Bossuet l'oraison funèbre. Un neveu de ce grand maître la fit imprimer en Hollande il y a 10 ou 12 ans. L'auteur ne s'y est pas du tout reconnu[2]. Il ne croyoit pas alors devoir encore rien imprimer.

Depuis le panégyrique de saint Joseph, prononcé aux Feuillans en 1660, la reine mère suivit partout ce nouveau prédicateur dans les sermons détachés qu'il faisoit le long de l'année. Le carême des Carmélites de l'an 1661, le Saint-Joseph répété en présence de la reine, tant de succès lui procurèrent l'honneur, à l'âge de 34 ans, de prêcher la première fois devant le roi, l'avent de 1661 et tout de suite le carême de 1662, dans la chapelle du Louvre, à Paris. Le roi en fut si content qu'il

[1] Ce prélat avait été d'abord évêque de Rennes et aumônier de la Reine. Il fut un des plus vifs ennemis de Port-Royal et contribua beaucoup à inspirer à Louis XIV les mesures de rigueur qu'il prit contre cette illustre école. Il était beaucoup plus courtisan qu'évêque.

[2] On doit remarquer ces paroles. Bossuet n'a pas reconnu son œuvre dans cette fameuse oraison funèbre de Cornet, dont on a tant abusé, et qu'on a louée outre mesure dans certain parti, parce qu'on y avait inséré une diatribe contre Port-Royal.

fit écrire de sa part à M. Bossuet, à Metz, le succès des prédications de son fils, et la satisfaction qu'il en avait. M. Rose, déjà secrétaire du cabinet, composa la lettre, qui étoit très-belle, comme nous l'a dit M. de Meaux.

Notre abbé prêcha aussi un carême, je crois, en 1663, au Val-de-Grâce, cette chère retraite de la reine, où elle l'entendoit souvent, le regardant comme son prédicateur ordinaire. On ne sait pas bien ici la suite de quelques autres prédications. Il en fit tant qu'il seroit difficile de les marquer toutes; mais il est certain qu'en 1665, il prêcha le carême dans l'église de Saint-Thomas du Louvre, où toute la cour et les reines l'alloient entendre. Son panégyrique de saint Thomas d'Aquin est du même temps, aux Jacobins de la rue Saint-Honoré, où la reine le suivit. Les anciens de ce monastère se souviennent encore de l'affluence de la cour et du succès de la pièce. Cette princesse assista au sermon de l'Assomption, qu'il prononça la même année à Saint-Sulpice, et, contente de plus en plus de ses talens, elle le donna encore au roi pour prédicateur à la Toussaint et dans l'avent qui suivit. Le roi sut que M. Bossuet venoit aux sermons de son fils dans la chapelle du Louvre, et il dit : *Il doit être content de le voir si bien prêcher.*

Cependant, on ne faisoit rien pour un si digne sujet. La reine seule lui témoignoit de la bonne volonté, et elle avoit résolu de lui donner le premier évêché qui vaqueroit en Bretagne, son apanage. Notre abbé croyoit

devoir cette affection à ses protectrices la marquise de Semecey et la comtesse de Fleix. Il avoit un grand attachement auprès d'elles, et il embrassoit toutes les occasions de leur marquer sa reconnoissance. Celle-ci se présenta vers ce temps.

Le duc de Foix, fils aîné de la comtesse, devint veuf; voulant se donner tout à la piété, il fit sa confession générale à l'abbé Bossuet et se conduisit par ses avis. Etant depuis tombé malade pendant l'avent que cet abbé prêchoit devant le roi en 1665, il le fit appeler. On vit paroître la petite vérole: notre prédicateur n'osoit y retourner à cause des sermons de la cour; mais le malade, pressé, le demanda avec instance pour entendre sa confession. L'abbé y alla avec la permission du roi, s'enferma avec le malade et le confessa. Il ne voyoit goutte, tant il étoit couvert de petite vérole; ses paupières en étoient collées et ses mains toutes gâtées. Mais touché de componction et percé au vif des tendres exhortations de son confesseur, il lui prenoit les mains et les lui serroit de joie.

Enfin, il mourut dans ces dispositions, après avoir reçu le saint viatique. Cela se passa un dimanche, et le roi agréa qu'il n'y eût pas de sermon, afin de donner le temps au malade de recevoir tous les secours de son confesseur. Cette action d'éclat, sue de toute la cour par le sermon manqué, fit beaucoup d'honneur à l'abbé Bossuet. C'étoit des éloges publics de son bon cœur,

qui lui avoit fait exposer sa propre vie pour son ami.

Dès ce temps, avec l'estime générale qu'il s'étoit acquise par ses grands talens, il avoit su gagner tous les cœurs par sa modestie et par sa douceur. Dans le commerce du monde, il sembloit s'oublier lui-même, en descendant de ses sublimes pensées et s'abaissant à la portée des plus faibles, comme il a fait pendant toute sa vie.

Hardouin de Péréfixe de Beaumont, autrefois précepteur du roi, alors archevêque de Paris, s'étoit attaché intimement notre abbé, qu'il tenoit auprès de lui, à la ville et à la campagne, et s'en servoit dans toutes les affaires de confiance. Nous avons vu celle des religieuses de Port-Royal où il l'avoit employé sans succès; nous en verrons d'autres encore de plus grande importance. Mais cette année 1665, célébrant son synode à Paris, le 17 juin, il y fit prononcer par cet abbé, à la tête de son clergé, l'oraison synodale qui lui mérita des applaudissemens semblables à ceux qu'il recevoit de toutes ses actions publiques.

Son éloquence s'accommodoit à tous les sujets : aux grandes prédications, aux simples entretiens, aux conférences particulières; il traitoit le dogme et les mystères avec la même facilité que la morale et les vertus. Il excelloit dans le dogmatique par sa sublimité; dans le pathétique, il s'insinuoit jusqu'au plus intime par ses tours nouveaux et inconnus. Ses tendres yeux, son air accueillant, sa voix douce, son geste modeste et naturel,

sa noblesse et sa dignité, tout parloit, tout étoit passionné. Dans la narration, dans le panégyrique et dans les éloges funèbres, qui jamais a pu l'atteindre? Les vives images, la naïveté, l'abondance modérée, le tendre et le passionné, l'ont rendu inimitable en ce genre comme dans les autres. On voit tous ces caractères dans ses oraisons funèbres, et ils ne sont pas moins répandus dans son *Histoire universelle* et dans les *Variations* à qui en a le goût et le sentiment.

La cour étoit charmée de tant de grâces. Le roi y prit goût et, après l'avoir entendu à Paris, dans la chapelle du Louvre, le jour de la Toussaint et tout l'avent de 1665, il le retint encore pour le carême suivant de 1666. Notre abbé le prêcha à Saint-Germain, dans la chapelle du château, où la cour s'étoit retirée à cause de la mort de la reine, arrivée le 20 de janvier.

Il avoit perdu dans cette princesse son principal appui, mais il n'en perdit pas courage. Lui qui n'avoit d'autre affaire à la cour que d'y prêcher d'exemple encore plus que de parole, sans intrigues et sans espérance, ses prédications finies, il n'y paraissoit plus, il ne la suivoit ni à Saint-Germain ni à Versailles, si quelque raison particulière ne l'y obligeoit et surtout l'instruction de messieurs de la Religion qui dès lors avoient confiance en lui et même les plus distingués par leur naissance. Son parti étoit pris de se retirer à Metz quand on lui en donneroit la liberté pour y continuer ses fonc-

tions ecclésiastiques, ses études, et employer ses veilles à la défense de l'Eglise, comme il fit depuis par ses ouvrages immortels, au milieu même de la cour et dans les grands emplois où il a été élevé.

Sa réputation se répandoit ainsi de toutes parts et on vouloit l'entendre dans tous les couvents. Madame de Montpensier, qui honoroit de son amitié Mme Henriette de Lorraine, sa parente, abbesse de Jouarre, où même elle l'alloit voir assez souvent, y avoit amené notre abbé, en 1662, pour prêcher la Toussaint. Il fit son sermon sur ce texte de l'Apocalypse : *Amen, Alleluia,* c'est-à-dire *louange, action de grâces,* en quoi consiste toute la vie des bienheureux : ce que saint Augustin a traité plusieurs fois dans la *Cité de Dieu,* dans ses sermons et ailleurs, comme une matière des plus belles et des plus imposantes. Elle réussit à merveille à Jouarre, où il fut beaucoup parlé d'*Alleluia.*

En 1664, le duc de Luynes, ami de tous les gens habiles, qui connoissoit fort notre abbé et l'aimoit avec la distinction qu'il méritoit, le mena encore à Jouarre, dans la compagnie de l'évêque de Périgueux, pour la profession de ses deux filles. M. le Roult prêcha le 7 de mai pour Marie-Louise de Saint-Bernard, qui est Mme de Luynes, aujourd'hui prieure de Torcy ; et l'abbé Bossuet le jour suivant, pour Henriette-Thérèse-Angélique d'Albert de Luynes, morte depuis à Torcy où elle s'étoit retirée avec sa sœur.

Il alla aussi à Meaux, en 1669, avec le duc de la Vieuville pour la vêture de sa fille Marie-Thérèse-Henriette de Vienne, qu'il prêcha le 8 de septembre dans l'abbaye de Notre-Dame, en présence de l'évêque Dominique de Ligny, son ami, officiant pontificalement [1].

Quand il y avoit quelque raison, surtout de charité, il ne refusa jamais sa parole aux couvents. Entre une infinité d'exemples, j'en dirai seulement deux de cette sorte. L'un est celui de Madame de la Mare, religieuse des Filles-Dieu de Paris, qui lui étoit recommandée par monseigneur le Dauphin et par le duc de Montausier, et qu'il ne put faire recevoir avec une si grande recommandation qu'à la condition expresse de prêcher à sa vêture et à sa profession, ce qu'il fit en 1686, avec cette circonstance, qu'il fut obligé de partir de Meaux le jour même de la Pentecôte, au soir, après avoir fait le sermon et tout l'office dans sa cathédrale, afin d'être à Paris le lundi suivant du matin pour recevoir les vœux de cette fille et faire la prédication.

L'autre est celui d'une sainte veuve, qui n'avoit d'autre recommandation que sa vertu et son zèle pour la religion. Les sermons qu'il fit, à sa vêture, le jour de l'Ascension 1697, et à sa profession, le 22 mai 1698, furent les conditions de son engagement à Torcy [2].

[1] Dominique de Ligny fut le prédécesseur immédiat de Bossuet sur le siége de Meaux.

[2] On a pu remarquer que, dans l'énumération des discours et

Depuis qu'il fut attaché à son église, il donna souvent de pareils exemples, mais sans se livrer trop aux monastères, suivant la pratique de saint Augustin, qui n'y alloit que pour des besoins pressans, dit l'ancien auteur de sa vie [1]. Il les visitoit donc à propos, et consoloit par sa parole les saintes vierges qu'il estimoit, comme un ancien père, la plus noble portion du troupeau de Jésus-Christ et la plus digne du soin des pasteurs. Il leur parloit familièrement, comme il avoit fait aux Carmélites, dans des conférences, sur un point de la règle, sur un psaume ou quelque endroit important de l'Evangile, pour leur en faciliter la méditation et leur en donner le goût et le désir, cette nourriture des âmes. Les filles de la Visitation de Meaux, les Ursulines, Notre-Dame, Jouarre, Faremoutiers et les autres maisons religieuses de la ville de Meaux, ont été souvent favorisées de ces

panégyriques de Bossuet, l'abbé Le Dieu ne mentionne pas le *Panégyrique de saint Ignace*. Grosley prétend, dans une lettre adressée en 1768 au *Journal encyclopédique*, que ce panégyrique fut prononcé par Bossuet, sans dire qu'il en ait vu le manuscrit. M. de Bausset s'appuie sur ce témoignage insignifiant d'un homme très-peu sérieux, pour accuser les Bénédictins, éditeurs de Bossuet, d'avoir *soustrait et anéanti* ce panégyrique, comme l'écrit sur le formulaire. Nous avons prouvé que, touchant ce dernier ouvrage, M. de Bausset fut dans l'erreur. Sa seconde accusation est aussi gratuite que la première, car le témoignage de Grosley, seule preuve qu'il invoque, ne prouve pas que le manuscrit ait existé; le silence de l'abbé Le Dieu nous porterait même à croire que le panégyrique n'a pas été prononcé.

[1] *August. Vit.* per Possid. cap. XXVII.

(Note de l'abbé Le Dieu.)

pieuses et ferventes élévations, comme il les appeloit.

Mais afin de les communiquer partout, sous ce titre : *Elévations sur les mystères*, dans sa chère retraite de Germigny, pour se délasser en Dieu des grands travaux qui commençoient à l'occuper, il y a dix ou douze ans, au sujet du Quiétisme, il composa une explication suivie de toute la religion, sur la sainte Ecriture, commençant par la toute-puissance divine et la création du monde, le déluge, les patriarches et la suite ; l'incarnation de Jésus-Christ, sa vie, sa mort, ses mystères, jusqu'à l'Apocalypse et la gloire éternelle : tout cela pour les religieuses de son diocèse, chez qui bien des copies s'en sont répandues et même à Paris. Il me redemanda cet ouvrage avant sa mort. Il se l'est fait lire et relire plusieurs fois. Ce fut sa consolation et sa joie dans ses douleurs ; il y trouva un avant-goût des joies éternelles. De là, sa paix, sa fermeté, sa confiance avec lesquelles Dieu l'a retiré à lui par sa miséricorde pour le récompenser de ses grands travaux et de ses longues souffrances. Son explication, qu'on a vue, du chap. VII d'Isaïe et du Ps. XXI, sont dans ce goût et on en peut juger si les *Elévations* sont instructives et consolantes.

En 1667, au service solennel du bout de l'an de la reine, dans l'église des Carmélites du Bouloy, l'archevêque de Paris Péréfixe officiant, il prononça l'oraison funèbre de cette princesse, en présence d'un grand nombre de prélats et d'une assemblée choisie, sur ces

paroles d'Isaïe : *Timor Domini, ipse est thesaurus ejus* « la crainte du Seigneur étoit son trésor .» Is. xxxiii, 6). Son discours fut d'autant plus touchant, qu'il étoit lui-même plus pénétré de douleur de la grande perte qu'il avoit faite ; mais avec elle il n'avoit pas tout perdu, et ses autres patrons, toujours excités par tant d'éclat, sembloient après ce coup se réveiller en sa faveur.

Louis de Bourbon, prince de Condé, qui n'eut jamais de plus grande joie que de l'entendre en public, le voir en particulier et converser avec lui familièrement à Chantilly, à la cour, partout; qui le traitoit d'ami, et l'a souvent honoré de ses lettres que j'ai vues, toutes de sa main, les plus polies et les plus tendres qu'un aussi grand génie et un aussi bon cœur pouvoit écrire à un homme qu'il estimoit infiniment et qu'il vouloit obliger comme son ami ; ce prince donc, en attendant mieux, fut bien aise de lui donner, en la personne d'Antoine Bossuet, son frère, cette marque éclatante de son estime et de sa protection. Il connoissoit les lumières naturelles de ce frère, sa sagesse, sa sûreté, son zèle et la capacité qu'il avoit acquise dans les affaires du conseil et en toute autre sous son parent le secrétaire du conseil; et il lui procura dans son gouvernement de Bourgogne, par son autorité, une charge des plus importantes et de la plus grande confiance. Pour rendre son établissement parfait, il lui donna en mariage la demoiselle Renée de Gaureaul-du-Mont, d'une rare beauté et d'un esprit au-des-

sus de son sexe, fille de Nicolas de Gaureaul-du-Mont, d'une très-ancienne noblesse de Bourgogne, et d'Anne du Hautoy, d'une des meilleures maisons de Lorraine, qui prétend être sortie des cadets de Luxembourg.

Nicolas du Mont, lieutenant du roi d'Anjou, gentilhomme des plus braves et ne respirant que la guerre, s'attacha d'abord, avec ses trois frères, à la fortune du prince de Condé, le suivit dans tous ses combats et partagea ses victoires. Pour récompenser le courage de ce vaillant guerrier et lui donner occasion de l'exercer, ce prince, déjà maître de Rocroi, le fit gouverneur de Linchamp, place forte de ce voisinage, aujourd'hui rasée, située à l'entrée des Ardennes, en une presqu'île de la rivière du Semoy, très-propre à retirer des coureurs et des partisans, afin, par ce moyen, d'incommoder toute cette frontière. Du Mont répondit à merveille aux espérances de son général. Il mit tout le pays en contribution et seul il payoit les appointemens des garnisons de Rocroi et de Linchamp. Avec un cœur noble et libéral, il ne savoit se rien réserver des fruits de ses combats et des dépouilles de ses ennemis. Il partageoit tout à ses amis et à ses capitaines, ou il l'employoit au service du prince. Il rentra en France avec lui après la paix des Pyrénées, et ressentant, comme il devoit, le malheur qu'il avoit eu de s'être laissé entraîner dans la rébellion, il reçut du roi même, en témoignage de sa clémence, une grande récompense (cinquante mille

écus) de sa lieutenance de roi d'Anjou qu'il avoit perdue dans sa sortie du royaume.

Le marquis du Mont, premier écuyer de Monseigneur le Dauphin, dont le père, élevé à la cour de Louis XIII et chéri de lui, a été honoré par son choix de la charge de son gouverneur du Dauphin, aujourd'hui Louis le Grand, étoit cousin germain de Nicolas du Mont.

De ce mariage sont sortis deux fils, les seuls rejetons des Bossuet, mais aussi les dignes héritiers de leurs vertus. La sagesse de l'un dans le premier rang de la magistrature le fait aimer et respecter de tous; et le mérite de l'autre [1], qui s'est fait remarquer dans les affaires importantes de doctrine et dans le gouvernement ecclésiastique avec une estime générale, lui a déjà attiré du prince même des bienfaits d'une grande distinction dont son illustre oncle avait été honoré et que le pape a encore rehaussé par une nouvelle faveur.

Jacques Bossuet, leur grand-père, voyant les fruits

[1] Ce second fils du frère de Bossuet était Jacques-Bénigne Bossuet, abbé de Saint-Lucien, et depuis évêque de Troyes. Ce passage, où l'abbé Le Dieu en parle avec éloge, a été biffé sur la copie par une main étrangère; mais il est intact sur l'original. Lorsque l'abbé Le Dieu biffait quelque passage on pouvait encore le lire sous les ratures. Nous avons trouvé une analogie frappante entre la manière dont le passage ci-dessus est raturé et celle de plusieurs passages du *Journal*. L'encre elle-même est semblable; ce qui donnerait à penser que ces ratures du journal, attribuées aux jansénistes, pourraient bien être d'une toute autre main; car on ne reprochera pas certainement aux jansénistes d'avoir biffé l'éloge de l'évêque de Troyes.

du mariage de son fils, et ce ferme appui de son nom et de sa famille, ne pensoit plus qu'à finir ses jours dans la paix du Seigneur. Depuis son veuvage, sa piété l'avoit entièrement détaché du monde et attaché à l'Eglise ; élevé au diaconat, il remplissoit avec honneur et avec édification la dignité de grand archidiacre de Metz.

Son fils le doyen, aussitôt après son carême prêché devant le roi en 1666, s'en étoit retourné à sa résidence, suivant sa coutume, évitant les engagemens de Paris et de la cour, si éloignés de sa pensée et de ses premiers desseins, qui étoient de s'appliquer tout entier à la défense de la Religion. Il étoit la joie et la bonne odeur de l'église de Metz par ses doctes prédications et par ses autres talents, qu'il ne lui refusoit pas. On l'avoit engagé à prêcher dans la cathédrale le jour de l'Assomption de 1667. Prêt à monter en chaire, il fut obligé de laisser le sermon pour rendre les derniers devoirs à son père et lui fermer les yeux. Ce vieillard, languissant dans l'attente de sa dernière heure, à laquelle il étoit tout préparé, mourut ce jour-là même à l'âge de 75 ans, laissant à son fils la consolation d'avoir tout quitté pour le soutenir au moment de son passage de cette vie.

Cependant l'absence de notre abbé se faisoit sentir à la cour et à la ville : chacun l'y souhaitoit et le redemandoit à la province de Metz. Messieurs de la Religion surtout, qui, bien intentionnés et déjà instruits, ne pouvoient néanmoins se résoudre à faire leur réunion qu'ils

n'eussent été éclairés des vives lumières de ce docteur, tant sa réputation étoit établie sur ce point.

Entre un grand nombre des plus qualifiés, je ne craindrai pas de nommer M. l'abbé de Dangeau, qui a raconté lui-même sa conversion dans un livre imprimé. Bon calviniste, comme il dit, mais un peu flottant, il avoit cherché dans les voyages du Nord, en Allemagne et jusqu'à Rome, les docteurs les plus célèbres de toutes les communions, pour trouver un principe certain qui tranchât ses doutes.

Mais il revint à Paris avec les mêmes incertitudes qu'il avoit en partant. Dieu lui préparoit la lumière qui devoit dissiper ses ténèbres, qu'il avoit rapportées de Rome même; et l'abbé Bossuet fut l'ange qui lui dessilla les yeux.

Quelle précision, quelle sublimité ne trouva-t-il pas dans cet esprit lumineux! Au lieu que ses ministres l'embarrassoient et le fatiguoient en lui rebattant toutes les controverses par le menu, sans même lui épargner les calomnies et les noms odieux de parti qui le rebutoient. Doux et poli, il fut ravi de trouver un homme qui lui parla avec candeur et modération, écartant ce détail inutile et le conduisant droit au principe qu'il cherchoit.

C'est l'autorité de l'Église et la certitude de la révélation divine, qu'elle nous déclare dirigée par le Saint-Esprit et fondée sur l'expresse promesse de Jésus-Christ,

que notre docteur s'est tant efforcé toute la vie d'inculquer, par toutes sortes de voies, dans son *Exposition*, dans sa *Conférence*, dans ses *Variations*, dans ses *Avertissemens*, dans ses dernières *Instructions sur l'Eglise*. C'est un principe qui, selon lui, finit toutes les controverses et qui est également nécessaire aux catholiques et aux protestans et à tous les *dévoyés*[1], pour les attacher à la vérité. C'est là cette pierre contre laquelle il faut que tout orgueil, c'est-à-dire toute hérésie, comme il l'explique, vienne se briser.

De là le retour de cet abbé ingénu qui veut bien, avec sa noble franchise, s'avouer la conquête de l'abbé Bossuet et apprendre à toute la terre qu'il a fait entre ses mains l'abjuration de ses erreurs.

Tous sont rentrés au bercail par cette porte : le vicomte de Turenne, son illustre nièce et tant d'autres, connus et inconnus, à la cour, à Paris, et dans les provinces. Eveillés par cette voix retentissante dans toute l'Europe, les uns sont revenus du fond de l'Écosse et de l'Angleterre, d'autres du Nord et de l'Allemagne, et quelques-uns même des royaumes les plus reculés de l'Orient. De grands seigneurs et de savants ministres ont fait gloire d'avoir ici l'évêque de Condom pour maître. L'histoire en sera curieuse si on la juge nécessaire. Les

[1] Ce mot était communément employé au XVII^e^ siècle, pour désigner ceux qui étaient *hors de la voie* de la vérité c'est-à dire les hérétiques.

circonstances en sont mémorables, avec des caractères tout différens, non-seulement des génies et des personnes, mais encore des conditions. On voit donc que l'instruction des nouveaux catholiques fut le principal motif qui le rappela de Metz à Paris.

Il étoit destiné à servir l'Église, l'État et son roi, principalement par ce moyen. De là, cette confiance dont Louis le Grand l'a honoré dans toutes les affaires de religion. De là, ces libéralités royales répandues par ses mains sur un nombre infini de réunis qu'il avoit instruits. Ce prélat si sage, si réservé quand il falloit demander des grâces, connoissant la piété et le zèle du fils aîné de l'Église envers ses enfans revenus au giron de leur mère, n'a jamais craint de se rendre importun en demandant pour eux non-seulement des pensions, mais toute sorte de faveurs et de moyens, ou de les établir ou de les faire vivre.

Après l'abbé de Dangeau, le vicomte de Turenne fut celui qui donna plus de réputation au talent qu'avoit l'abbé Bossuet de convaincre, avec l'aide de Dieu, messieurs de la R. P. R. [1], en leur rendant aimables l'Église romaine, sa doctrine et ses pratiques. Il le connoissoit de longue main, il l'avoit fréquenté, il l'avoit suivi depuis plusieurs années dans ses sermons, se disposant à rentrer dans l'Église. Mais depuis que, conduit par ses

[1] Ces lettres veulent dire, dans les écrits de ce temps: *Religion prétendue réformée. Messieurs de la Religion*, signifient: les protestants.

instructions particulières, il eut fait cette démarche d'un si grand éclat en France et dans l'Europe, et que, pour s'affermir dans sa conversion, il lui eut encore donné cette marque publique de confiance de lui demander des sermons composés exprès pour lui, le faisant ainsi regarder comme son docteur et son maître, un si beau témoignage emporta l'approbation de tous les esprits.

En effet, à qui n'étoit pas connu le caractère du grand Turenne? l'élévation de son esprit, son étendue, sa force, son courage héroïque; bien plus, sa droiture, sa sincérité et sa modestie? Si donc l'abbé Bossuet étoit lié intimement avec un si grand homme, quel honneur n'en recevoit-il pas dans le monde? On jugea bientôt des qualités extraordinaires de son esprit, par celle principalement de ces deux hommes illustres, le prince de Condé et le vicomte de Turenne, qui l'honoroient de leur amitié et de leur confiance. Dans ce commerce intime, il les connut à fond et s'en fit connoître. On peut voir ce qu'il en savoit par les éloges publics qu'il en a faits dans l'oraison funèbre du prince, mais en particulier il les a beaucoup plus loués, à ses amis, de leur sincérité et de leur modestie, après tant de victoires, qui les avoient mis au-dessus des plus grands capitaines. C'étoit aussi par là que notre abbé leur étoit le plus attaché : simple et modeste lui-même, avec de si rares talens, il pouvoit donc bien passer dans le monde pour le docteur et le maître de M. de Turenne; mais il étoit bien éloigné

d'agir ni de parler d'un ton de maître. Il a été quelquefois obligé de le faire en Sorbonne et à Navarre, instruisant les bacheliers et reprenant publiquement, avec l'autorité que Dieu lui avoit donnée dans l'Église et dans la Faculté, des erreurs capables de corrompre ces jeunes étudians. Mais, hors de là, et surtout dans la controverse, il avoit pris une autre méthode, celle de la modération et de la douceur, qu'il a mise en vogue autant par sa pratique que par ses livres, et c'est ce qui l'attacha le plus à M. de Turenne.

Il fit donc pour lui, en 1668, comme nous avons dit, la célèbre prédication du jour de Saint-André aux Carmélites, *sur la Vocation;* et tout de suite son avent de Saint-Thomas du Louvre. Avec ses talens si connus, la nouveauté du spectacle et la personne du vicomte lui attira toute la cour. On remarqua principalement le succès du panégyrique de saint Thomas de Cantorbéry, patron de cette église, prononcé à la fin de décembre le jour de sa fête, avec autant de force que de sagesse, sur le zèle des pasteurs pour les droits de leurs églises contre les entreprises des puissances séculières (la reine y étoit avec la cour) ; et l'on en fit grands récits au roi, qui retint encore une fois le prédicateur pour l'avent prochain de 1669.

Il falloit qu'il y eût bien du merveilleux dans ses discours pour enlever tant d'applaudissemens, et depuis tant d'années. C'étoit déjà un spectacle ravissant que de

le voir en chaire avec cette grâce qui lui concilioit d'abord son auditoire. Mais sa manière toujours nouvelle de traiter son sujet étoit encore bien plus saisissante. Je la lui ai quelquefois ouï raconter simplement et naturellement au milieu de ses amis et j'essaierai d'en donner une idée, telle que je me la suis faite après avoir eu le bonheur de l'entendre prêcher, en toute sorte de rencontres, pendant vingt ans. Le lecteur louera au moins mon zèle quoique je ne réponde pas à son attente.

L'abbé Bossuet n'a jamais prêché à la cour de sermons étudiés et préparés. Il ne lui étoit pas possible d'y penser que peu de jours et souvent même peu d'heures avant que de les prononcer. Dès qu'il commença de prêcher à Metz, on lui fit cette plainte dans sa famille qu'il se laissoit trop presser par le travail. Ses amis n'ont cessé de lui répéter la même chose toute sa vie, et non-seulement à l'occasion de ses sermons mais encore de tous ses ouvrages. Entre cent exemples, je ne rapporterai que celui-ci. En deux séances, chacune de trois heures, j'ai écrit sous lui, à Germigny en 1688, au milieu de l'été, l'abbé Fleury présent, le plan et le canevas de son explication de l'Apocalypse, avec les citations du texte et les caractères des empereurs par les historiens, tant il possédoit sa matière, quoique d'une si longue discussion et d'une si grande variété.

Il prêchoit donc de génie, et sa vivacité et son abondance lui donnoient une facilité inconnue aux autres.

La considération actuelle des personnes, du lieu et du temps le déterminoient sur le choix du sujet. Comme les SS. Pères, il accommodoit ses instructions ou ses répréhensions à des besoins présens ; c'est pourquoi le long d'un avent ou d'un carême, il ne pouvoit se préparer que dans l'intervalle d'un sermon à l'autre. Aussi ne s'est-il point chargé de ces grands carêmes où l'on prêche tous les jours ; il auroit succombé au travail et se seroit épuisé, tant son application étoit grande et sa prononciation vive. Au travail, il jetoit sur le papier son dessein, son texte, ses preuves, en françois ou en latin, indifféremment, sans s'astreindre ni aux paroles, ni au tour de l'expression, ni aux figures : autrement, lui a-t-on ouï dire cent fois, son action auroit langui et son discours se seroit énervé.

Sur cette matière informe, il faisoit une méditation profonde dans la matinée du jour qu'il avoit à parler, et le plus souvent sans rien écrire davantage, pour ne se pas distraire, parce que son imagination alloit bien plus vite que n'auroit fait sa main.

Maître de toutes les pensées présentes à son esprit, il fixoit dans sa mémoire jusqu'aux expressions dont il vouloit se servir ; puis, se recueillant l'après-dînée, il repassoit son discours dans sa tête, le lisant des yeux de l'esprit comme s'il eût été sur le papier, y changeant, ajoutant et retranchant comme l'on fait la plume à la main. Enfin, monté en chaire et dans la prononciation,

il suivoit l'impression de sa parole sur son auditoire, et soudain, effaçant volontairement de son esprit ce qu'il avoit médité, attaché à sa pensée présente, il poussoit le mouvement par lequel il voyoit sur le visage les cœurs ébranlés ou attendris.

On remarque dans les sermons de saint Augustin que souvent, s'abandonnant ainsi à son zèle, il adressoit tout à coup la parole tantôt aux Ariens et aux Manichéens, tantôt aux Pélagiens et aux Donatistes. Il raconte aussi lui-même dans la vie écrite par Possidius[1], qu'il croyoit une fois avoir été tiré par un mouvement d'en haut, du sujet qu'il traitoit et déterminé à réfuter les Manichéens pour l'instruction de quelque âme séduite que Dieu qui, dit-il, tient en sa main nous et nos paroles, vouloit rappeler à lui. Et il ajoute qu'un ou deux jours après, un marchand, nommé Firmus, vint se jeter à ses pieds, fondant en larmes, confessant qu'il avoit été plusieurs années manichéen, mais que son dernier discours l'avoit converti et fait catholique, et demandoit à rentrer dans l'Église.

Telle fut la manière de prêcher de Bossuet dans sa jeunesse et à la cour, qui lui acquit cette facilité, cette abondance et cette variété de tant de sermons qu'il a faits sans nombre sur toute sorte de sujets; car jamais il n'a répété ni le même carême, ni le même avent. C'étoit tou-

[1] *Aug. vit.* per Possid. c. xv.

(Note de l'abbé Le Dieu.)

jours des matières nouvelles, des plus nécessaires au salut et propres à l'état et à la condition de ses auditeurs. Ainsi, il parloit au roi et aux grands de leurs devoirs aussi librement qu'aux particuliers; mais de quels devoirs? des devoirs de la royauté pour la défense de l'Église, pour le maintien de la Religion, pour le gouvernement de l'État, pour la propre personne du roi, sans sortir de son caractère, sans faire le ministre ni l'homme d'État, mais avec une sagesse et une prudence qui l'ont rendu aussi irrépréhensible en ce point que dans toutes les autres circonstances de sa vie. Je l'ai vu employer dans sa *Politique* sur les rois et la royauté des matériaux tirés de ses sermons prêchés à la cour, tant il en estimoit les principes sûrs et bien établis, et sans y trouver rien à changer en un âge si avancé et avec tant de lumières.

Il se plaignoit depuis quelques années que l'on ne prêchoit plus les mystères en un temps où il en croyoit le besoin plus pressant que jamais, le nombre des libertins allant toujours croissant et les hommes devenant plus hardis à débiter leurs imaginations pour affaiblir la foi. Il lui sembloit qu'on avoit honte de prêcher Jésus-Christ: « et comment, disoit-il, veut-on qu'il soit aimé, si on ne le rend aimable et si on ne le fait connoître? », et en particulier le mystère de Jésus-Christ, pour en inspirer l'amour si recommandé dans l'Évangile, et dont il s'est lui-même tout pénétré, comme nous le verrons

ailleurs par des faits singuliers aussi remarquables que les preuves éclatantes qu'il en a données dans ses livres et dans la chaire ; car, suivant cette parole du Sauveur même (Joan., XVII, 3) : « La vie éternelle consiste à vous « connaître, vous qui êtes le seul Dieu véritable, et Jésus-« Christ que vous avez envoyé ; » et celles-ci de saint Paul (Rom., X., 14) : « Comment croiront-ils en lui s'ils n'en « entendent point parler? et comment en entendront-ils « parler, si personne ne le leur prêche? » il vouloit donc qu'on expliquât au peuple tous les attributs divins. En son temps, il en annonça hautement les mystères dans ses sermons; et depuis qu'il fut fait évêque de Meaux, il fit revivre l'ancienne discipline et rétablit la prédication du pasteur jointe à l'office pontifical, comme en étant la partie la plus importante. Dès son entrée en cette église, il le promit ainsi et il le pratiqua fidèlement jusqu'à la mort. Aussi, pourquoi chante-t-on l'Évangile dans l'assemblée des fidèles, si ce n'est afin, suivant les constitutions canoniques et les exemples des SS. Pères, qu'il leur soit expliqué dans une instruction pastorale?

C'étoit principalement les mystères que ce savant théologien expliquoit à son peuple dans les grandes solennités ; et afin d'en répandre davantage la connoissance, il publia en 1687 un *catéchisme* de sa façon, où il s'étendit particulièrement sur le symbole, et ajouta exprès, à la fin, un catéchisme des Fêtes qui contient l'explication

de tous les mystères. Je ne craindrai pas de rapporter ici ce qu'il nous a dit de ces premiers élémens de la foi, parlant naturellement et en simplicité : qu'à son avis, il n'avoit rien paru en ce genre de plus accompli ; et M. l'abbé de Rancé, à qui cet ouvrage avoit été communiqué à la Trappe, au voyage de cette année-là [1], en fit le même jugement, admirant la justesse avec laquelle il avoit accommodé la hauteur de la Religion à la portée des plus simples. Dans les divers temps de l'année, dans ses visites, en mission, et en toute rencontre, il prêchoit la morale évangélique comme il convenoit, et néanmoins sans oublier le fondement de la foi, ni par conséquent aucune partie de la doctrine chrétienne, qu'il ne pouvoit approuver qu'on enseignât aussi imparfaitement. Les peuples étoient touchés du zèle apostolique dont il étoit brûlant pour leur instruction, et en le recevant les larmes aux yeux pour le conduire au tombeau, nous les entendîmes rendre ce glorieux témoignage à sa mémoire : *Ah! quelle perte! il a tant écrit et si bien parlé pour la foi!*

Ce long exercice et cette grande habitude de la parole faisoit qu'à Meaux il n'avoit pas besoin de beaucoup de

[1] Bossuet fit huit voyages à la Trappe pendant son épiscopat; l'amour de la retraite et du recueillement l'y conduisait autant que son amitié pour l'abbé de Rancé; il disait que c'était le lieu où il se plaisait le plus après son diocèse. Il y restait huit jours environ à chaque voyage; il menait pendant ce temps la vie des religieux avec une exactitude exemplaire.

préparation. Après avoir rappelé ses idées dans l'Evangile, dans saint Augustin, ailleurs, ce n'étoit plus qu'une douce méditation et une prière continuelle, dans un grand recueillement, même pendant l'office divin. Il s'enfermoit ensuite quelques momens avant de monter en chaire, et quand il avoit une fois ouvert la bouche, il étoit écouté avec une attention et un respect qu'on ne peut exprimer. On voyoit un père et non pas un prélat parler à ses enfans, et des enfans se rendre dociles et obéissans à la voix du père commun. Il les traitoit comme saint Jean avec ces termes de tendresse : *Mes enfans, mes petits enfans, mes bien-aimés*; aussi, à l'exemple de ce saint apôtre, dont l'histoire ecclésiastique raconte que par sa bonté et par ses larmes il ramena à la pénitence un jeune homme qui s'étoit perdu après son baptême, il a eu la consolation, avec l'aide de Dieu, de faire cesser par sa charité et par sa longue patience, entre plusieurs désordres parmi ce peuple, celui des rendez-vous de Bemcelle, qui étoient la ruine des familles et la source de leurs divisions. Par un seul discours animé de cette charité angélique, il pacifia les esprits divisés d'un monastère célèbre, à leur grand étonnement.

Son grand talent étoit de se proportionner à son auditoire et de se rendre intelligible en prêchant. De là, la facilité de traiter toute sorte de matières et devant des personnes de différens états, avec le même succès et dans

le même temps. Un matin, après avoir tonné contre les péchés capitaux, les inimitiés et les injustices, en une paroisse de campagne (Quincy), car il étoit très-véhément orateur, le soir, donnant la confirmation à des religieuses dans une sainte abbaye (le Pont aux Dames), il les éleva jusqu'au sein de la Divinité et leur découvrit le Saint-Esprit procédant du Père et du Fils par cette voie d'amour qui est la source de la sanctification des âmes et de toutes les grâces. On crut voir les cieux ouverts et les dons célestes descendre par ses mains sur ces âmes chastes et tremblantes, comme autrefois les langues de feu sur les apôtres. Toujours semblable à lui-même, il y auroit cent exemples à citer de ce caractère dont j'ai été témoin, le trouvant à tout propos familier, simple, naturel, élevé quand il le falloit; pressant, persuasif, se conciliant d'une manière admirable, comme un autre saint Augustin, l'attention des esprits les plus tardifs, et toujours plein d'onction. Avec ses vives lumières et ses tendres sentimens, il renvoyoit son auditeur instruit, consolé et prêt à faire tout le bien avec la grâce de Dieu. C'étoit aussi sa méthode d'accompagner les sacremens et même l'ordination d'une parole d'exhortation courte et vive, avec une gravité et un sérieux qui inspiroient l'attention et le respect, le recueillement et la ferveur, et tiroient souvent les larmes des yeux.

Il faut dire un mot de ses actions d'éclat, ses oraisons funèbres et ses discours dogmatiques, comme celui qu'il

prononça aux Grands Augustins, à l'ouverture de l'assemblée du clergé, en 1681, où il fit voir la force et l'autorité de l'Église dans son unité; et celui de la Circoncision qu'il fit en 1687 dans l'église de Saint-Louis des Jésuites, où sur ces paroles (Matth. I, 21) : *Vous lui donnerez le nom de Jésus*, il expliqua toute l'économie du salut et de la grâce chrétienne[1], depuis la première avec celle de la persévérance jusqu'à celle de la consommation dans la gloire. Quand il préparoit les oraisons funèbres où il entre beaucoup de narratifs à quoi il n'y a rien à changer, et ses autres discours où l'exposition du dogme doit être claire, simple et précise, il écrivoit tout sur un papier à deux colonnes, avec plusieurs expressions différentes des grands mouvemens, mises l'une à côté de l'autre, dont il se réservoit le choix dans la chaleur de la prononciation pour se conserver, disoit-il, la liberté de l'action en s'abandonnant à son mouvement sur ses auditeurs et tournant à leur profit les applaudissemens mêmes qu'il en recevoit.

Voilà ce que souvent il a dit lui-même de sa manière de prêcher, et il a été facile de la remarquer à un homme attentif et affectionné à sa parole. Mais les sermons manuscrits qu'il a laissés en grand nombre sont encore la preuve de ce qu'on en a dit. Ils sont dans des porte-

[1] Ce ne fut pas sans de graves motifs que Bossuet choisit ce sujet pour prêcher chez les Jésuites; car on sait qu'il considérait le système de Molina, adopté généralement par les Jésuites, comme contraire à la doctrine de l'Église.

feuilles marqués : 1er Carême, 2e Carême; 1er ou 2e Avent, et ainsi du reste. Ce n'est, la plupart, qu'une ou deux feuilles volantes, où est un texte en tête, un raisonnement avec ce mot en marge pour l'exorde; une division en deux ou trois membres, toujours marquée distinctement à la suite du texte et du dessein de l'exorde; et pour le corps du discours, l'on n'y trouve que quelques passages des SS. Pères, beaucoup des Grecs, d'Origène surtout, mais aussi de saint Athanase, de saint Basile, de saint Grégoire de Nazianze et de saint Chrysostome; de Tertullien parmi les Latins, de saint Augustin et des autres. Hors les grands panégyriques et peu d'autres actions d'éclat, aucun de ces sermons n'a la forme d'un discours achevé : et plusieurs sont en latin.

Avec cette merveilleuse facilité, il ne mettoit pas sa confiance en lui-même; mais uniquement dans la prière, d'où il tiroit la force de ses puissantes paroles, et dans la Sainte-Ecriture et l'Evangile, qui étoient le fondement solide de ses discours, où par ce moyen il répandoit l'esprit de piété et d'onction.

Dans le cours de vingt années, je ne l'ai jamais vu monter en chaire qu'après s'être prosterné en secret aux pieds de son crucifix, dans une humiliation profonde, pour demander les lumières du Saint-Esprit. Aussi, l'avons-nous tant de fois ouï répéter, et dans un même discours, cette humble parole de saint Augustin : *Voilà, mes frères, ce que Dieu m'a donné pour vous, et*

priez-le qu'il me donne la force de vous prêcher, jusqu'à la fin, les vérités du salut, comme faisoient les apôtres dans leur ferveur : « Donnez, Seigneur, à vos serviteurs la force d'annoncer votre parole avec une entière liberté »; et saint Paul : « Priez, mes frères, que Dieu, m'ouvrant la bouche, me donne des paroles pour annoncer librement le mystère de l'Evangile, afin que je le publie avec la hardiesse et la liberté que je dois. » C'étoit là sa dévotion, parce que c'étoit aussi sa vocation, à laquelle il craignoit de manquer. C'est pourquoi, quittant un jour la supérieure d'une sainte communauté de Meaux (Mme de Noëfort) avec ce mot : « Priez Dieu pour moi; » et cette fille, pleine de mérite et de vertus, lui ayant dit à son tour : « Que lui demanderai-je? » il répliqua : « Que je n'aie point de complaisance pour le monde; » tant il craignoit la tentation d'altérer la parole de Dieu qu'il se sentoit chargé, comme saint Paul, de prêcher avec une entière sincérité.

Il invoquoit donc avec ferveur et en grande humilité l'esprit du Seigneur pour se préparer aux discours les plus familiers qu'il faisoit partout en visitant son diocèse. Je l'admirois allant d'une paroisse à l'autre, l'Evangile à la main, le méditant pour se pénétrer des vérités qu'il vouloit annoncer aux plus simples, avec une attention respectueuse et en esprit de prière, plutôt qu'avec ses grandes lumières et cette érudition profonde que le faisoient admirer des savants, quand il traitoit

au milieu d'eux les plus hauts mystères et la théologie la plus sublime.

Dans le carême de 1687, à Meaux, prêt à aller à l'église de Saint-Saintin expliquer le décalogue, je le vis, M. l'abbé de Fleury présent, prendre sa bible pour s'y préparer et lire, à genoux, tête nue, les chapitres XIX et XX de l'Exode; s'imprimer dans la mémoire les éclairs et les tonnerres, le son redoublé de la trompette, la montagne fumante et toute la terreur qui l'environnoit en présence de la majesté divine : humilié profondément, commençant par trembler lui-même afin de mieux imprimer la terreur dans les cœurs et enfin y ouvrir les voies à l'amour. Car c'étoit encore ici sa méthode : après avoir ébranlé son auditeur par les mouvemens les plus forts de frayeur et de crainte, de le renvoyer consolé par la joie de l'espérance et par l'onction de la charité.

De saintes religieuses et de grand mérite (mesdames de Luynes et d'Albert), sensibles à cette impression ordinaire de ses discours, lui disoient, dans leur transport : « Comment faites-vous donc, Monseigneur, pour vous rendre si touchant? Vous nous tournez comme il vous plaît, et nous ne pouvons résister aux charmes de vos paroles. » « Remerciez-en Dieu, mes filles, répondoit-il en simplicité; c'est l'onction que vous avez reçue du Fils de Dieu qui vous enseigne toutes choses[1] et qui vous

[1] Joan. II, 27. (Note de l'abbé Le Dieu.)

parle au cœur par ma bouche. Mais je veux bien aussi vous avouer qu'ayant à vous entretenir, je commence par me pénétrer moi-même des considérations dont je dois exciter en vous le sentiment. » Et c'est ainsi que ce grand orateur savoit joindre à sa tendre piété ce précepte commun de l'éloquence humaine :

« .... Si vis me flere, dolendum est
« Primùm ipsi tibi ; tunc tua me infortunia lædent [1]. »

Mais c'en est assez sur les sermons ; reprenons notre narration.

L'ordonnance qui se préparoit au commencement de l'année 1669, et par laquelle on devoit ôter l'abus trop étendu du *Committimus*, réveilla la Faculté de théologie de Paris, menacée de perdre ce beau privilége, dont elle est aujourd'hui privée. Elle prit résolution d'en demander au roi la conservation ; et elle obtint une audience publique à ce sujet au mois de février de la même année. L'abbé Bossuet, si connu du roi, et qui faisoit tant d'honneur au corps de la Faculté, fut mis à la tête de la députation et porta la parole. Son discours en françois, prononcé dans le Louvre avec sa grâce ordinaire, en présence de toute la cour, lui attira beaucoup d'applaudissemens ; et néanmoins, il fut sans effet. Le prince de Condé l'embrassa de joie devant tout le monde. M. de

[1] *Horace, Poëtiq.* « Si tu veux que je pleure, il faut que tu paraisses pénétré de douleur ; alors je serai sensible à tes malheurs. »
(Traduction et note de l'abbé Le Dieu.)

Turenne le vint aussi féliciter, lui et les députés, de ce que la Faculté parloit si bien. M. Le Tellier, ses autres amis et tous les courtisans, s'empressoient à lui faire compliment. Il fut parlé de ce discours autant qu'on eût jamais fait d'aucun de ses sermons : et la réputation en est encore vivante dans la Faculté, dont les anciens racontent tous les jours le succès merveilleux, avec les circonstances qu'on vient de voir.

Vers la fin de 1668, où s'étoit faite la paix de l'Eglise, après la signature du formulaire d'Alexandre VII par les quatre évêques [1] et par M. Arnauld, ce docteur et ses amis eurent la liberté de revenir à Paris; il fut lui-même présenté au roi par M. de Pomponne, son neveu,

[1] Ces quatre évêques d'Aleth, de Pamiers, d'Angers et de Beauvais n'avaient pas refusé de signer le *formulaire* d'Alexandre VII pour la condamnation des cinq propositions, mais ils voulaient que l'on distinguât la question doctrinale de l'attribution de ces propositions à Jansenius. Sur le premier point, ils étaient d'accord avec le reste des évêques et avec l'école de Port-Royal, et regardaient comme mauvaise la doctrine des cinq propositions interprétées selon le sens que leur attribuaient Cornet et les Jésuites ; mais ils ne pensaient pas que le pape ni même l'Eglise fussent infaillibles lorsqu'ils attribuaient une doctrine à un auteur. Tout le clergé de France était de cet avis ; mais comme à Rome on avait une opinion contraire, on blâmait les quatre évêques d'avoir publié des mandements pour soutenir cette doctrine. Sous Clément IX, on travailla à une réconciliation des quatre évêques et de Port-Royal avec la cour de Rome. Les quatre évêques firent le sacrifice de leurs mandements, et la cour de Rome consentit à ce que l'on en conservât la doctrine, c'est-à-dire la distinction du *fait* et du *droit*. C'est ce qu'on appelle la paix de Clément IX. (V. l'histoire de cette paix au t. X de notre *Histoire de l'Eglise de France*.)

et pour donner des assurances de son attachement à la paix, en renonçant entièrement aux disputes de la grâce, lui et ses amis s'appliquèrent aux controverses contre les calvinistes, et demandèrent au roi l'abbé Bossuet pour censeur de leurs livres. L'archevêque de Paris fut bien aise que ce prédicateur, aussi célèbre par sa bonne doctrine que par son éloquence et par les conversions des protestans qu'il avoit instruits, d'ailleurs attaché à lui comme il l'étoit, pût lui répondre du travail de ces messieurs. De sorte que notre abbé, déjà à la tête des prédicateurs et des docteurs, fut encore regardé, sous l'autorité du roi et de son archevêque, comme le conciliateur de tant d'habiles gens, et la caution de leur doctrine et de leur foi.

Ils eurent alors une occasion naturelle de traiter la controverse. La petite *Perpétuité* avoit été publiée en 1664. On y avoit depuis répondu. Il étoit nécessaire de soutenir, par un ouvrage qui ne souffrît pas de réplique, ce premier livre si important à l'Eglise, au jugement même de M. de Meaux. C'est ce qui produisit la grande *Perpétuité*, publiée en 1669, avec l'approbation de l'abbé Bossuet, du 2 de janvier de cette année.

Il continua d'examiner et d'approuver la suite de ce grand ouvrage dans les années suivantes, pour lequel même il eut des conférences avec M. Arnauld [1] et avec

1 Le docteur Antoine Arnauld fut un des plus grands théologiens catholiques. Il était fils du fameux avocat du même nom, qui

M. Nicole [1], à Saint-Germain en 1671, y étant demeuré auprès de monseigneur le Dauphin, pendant un voyage de la cour pour visiter les villes de Flandre que le roi avoit fait fortifier, depuis la paix de 1668. Il louoit beaucoup la docilité de ces messieurs : et eux, M. Arnauld surtout, dit au sortir de la conférence qu'il en avoit plus appris de M. de Condom, en deux ou trois heures d'entretien, qu'il n'avoit fait par une longue étude. Tout cela se faisoit par ordre exprès du roi, comme portent les approbations du 4 de septembre 1671, données à Paris par l'évêque de Condom et, conjointement avec lui, par l'évêque et prince de Grenoble, aujourd'hui le cardinal Le Camus, tant pour la suite de la *Perpétuité* que pour d'autres ouvrages publiés dans le même temps par ces messieurs, comme les *Préjugés légitimes contre les calvinistes*, et *le Renversement de la mo-*

adressa à Henri IV *le franc et libre discours* contre les Jésuites et qui plaida avec un grand succès la cause de l'Université contre ces religieux. Antoine Arnauld eut vingt enfants, parmi lesquels les plus célèbres sont Arnauld d'Andilly l'aîné, père du marquis de Pomponne, secrétaire d'Etat ; la célèbre mère Angélique, réformatrice de l'abbaye de Port-Royal, et le grand docteur Antoine Arnauld dont les travaux et les combats ont été si multipliés qu'on ne peut en donner une simple esquisse sans passer les bornes d'une note.

[1] Nicole fut un des plus illustres écrivains de Port-Royal. Il est surtout connu par ses *Essais de morale ;* ses *Notes* sur les *Provinciales* de Pascal ; ses *Imaginaires* et ses ouvrages contre les protestants. Bossuet avait pour lui une estime toute particulière. Nicole travailla avec Arnauld au livre fameux de la *Perpétuité de la foi,* un des plus beaux ouvrages de controverse, et peut-être le plus savant qui ait été écrit sur le dogme de l'Eucharistie.

rale de Jésus-Christ, et ainsi des autres qui suivirent.

Mais cette modération et cette équité que M. Arnauld trouva d'abord en l'abbé Bossuet, lui fit porter ses vues plus loin et à un plus grand bien. Ce fut de l'engager à les aider lui et ses amis de ses lumières, pour corriger dans la version du Nouveau Testament de Mons[1] ce que l'archevêque de Paris y avoit repris dans la censure qu'il en avoit faite; et enfin, à la réformer en tout, suivant les règles proposées en la même ordonnance. Le marquis de Feuquières, parent du docteur, se chargea de cette proposition envers l'abbé, qui en rendit compte à l'archevêque de Paris et obtint son agrément. Les assemblées se tinrent à l'hôtel de Longueville, avec MM. Arnauld, l'abbé de la Lane, Sacy et Nicole. On commença par les Epîtres de saint Paul et par celle aux Romains, comme la plus difficile. Les auteurs de la version y faisoient toutes les corrections avec une docilité sans bornes. Cette épître fut à peine achevée que la mort enleva l'archevêque de Paris, Péréfixe (le 1er de janvier 1671), et ce travail est demeuré inutile, parce que le nouvel archevêque ne l'approuva pas, et que l'abbé Bossuet, élevé à des emplois qui l'occupoient tout entier, n'eut plus le loisir de s'y appliquer.

[1] On appelait ainsi une traduction du Nouveau-Testament faite par les solitaires de Port-Royal, et condamnée par l'archevêque de Paris. Bossuet n'y trouvait pas de défauts graves; il reprochait seulement aux auteurs de l'avoir faite avec trop d'élégance. V. sa lettre xxixe au maréchal de Bellefonds.

III

Oraison funèbre d'Anne d'Angleterre. — Oraison funèbre de la duchesse d'Orléans. — Bossuet précepteur du Dauphin. — Ses scrupules touchant son évêché. — Bossuet, sacré évêque. — Il se demet de son évêché. — Son désintéressement. — Sa vie studieuse à la cour. — Amis de Bossuet à la cour. — Réunions littéraires qu'il préside. — Bossuet et Fénelon. — Bossuet reçu à l'Académie françoise. — Education du Dauphin. — Études grammaticales. — Fable latine de Bossuet. — Études grecques. — Virgile et Horace. — Éducation religieuse du Dauphin. — Lettre de Bossuet à Innocent XI. — Influence de l'éducation du Dauphin. — Logique et éloquence. — Philosophie. — *Connaissance de Dieu et de soi-même.* — Politique et Histoire. — *Exposition de la doctrine catholique.* — Bossuet hésite à faire imprimer ce livre. — Sa prudence pour l'impression de ses ouvrages. — Première édition de l'*Exposition.* — Son succès. — Traductions qui en sont faites. — L'*Exposition* imprimée à Rome. — Le Pape l'approuve. — L'*Exposition* approuvée par le clergé de France. — Polémique à propos de l'*Exposition.* — Résultats de l'*Exposition.* — Derniers sermons de Bossuet à la cour. — Conférences sur l'Écriture-sainte. — Le Concile de la cour. — Commentaires sur l'Écriture-sainte. — Amour de Bossuet pour l'Écriture-sainte. — Poésies de Bossuet.

En effet, il avoit été nommé évêque de Condom le 13 de septembre 1669, et on venoit de le charger de l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre, Henriette-Marie de France. Il la prononça à Chaillot, le 16 de novembre, avec des applaudissemens tout nouveaux. Madame (Henriette-Anne d'Angleterre), en fut si touchée

qu'elle mit toute sa confiance dans le nouvel évêque, et, résolue de s'appliquer tout entière à la piété, elle reçut de lui des règles de conduite dont elle fut si contente, qu'elles lui firent désirer de le voir souvent en particulier. Avec tant d'esprit, cette princesse, bientôt instruite des devoirs du christianisme, voulut encore apprendre à fond la religion catholique, qu'elle avoit peu connue en Angleterre. Notre prélat eut l'honneur de l'en entretenir souvent, trois fois par semaine; mais, dans de si bons sentimens, Madame même fut tout d'un coup frappée à la mort. A ce moment, elle demanda l'évêque de Condom et voulut mourir entre ses mains. C'étoit à Saint-Cloud, au milieu de la nuit, d'où elle l'envoya chercher à Paris jusqu'à trois fois; et n'espérant plus de le revoir, tant le mal pressoit, elle mit sa bague où étoit une large émeraude d'un grand prix (100 louis), entre les mains de Monsieur, pour la lui donner par estime et par reconnaissance. Il arriva assez tôt pour recevoir cette faveur de la princesse même, et pour l'aider à bien mourir. Par ses exhortations accompagnées de ferventes prières, elle regarda la mort avec constance, et elle l'a reçue en paix, avec une parfaite soumission, au milieu de toute la cour fondante en larmes. L'évêque de Condom fit son oraison funèbre le 21 d'août 1670, à Saint-Denis, comme il avoit fait celle de la reine d'Angleterre, sa mère; et pour honorer la mémoire d'une princesse qui l'avoit tant estimé et honoré,

il porta toute sa vie la bague qu'elle lui avoit donnée.

Madame l'avoit obligé à faire imprimer l'oraison funèbre de la reine sa mère. Il ne le put refuser à des ordres venus de si haut. Monsieur lui fit la même loi pour celle de Madame. Elles furent reçues du public avec de si grands éloges et une telle avidité, que les éditions s'en multiplièrent bientôt en grand nombre. On joignit ces deux discours ensemble, en un petit volume, à cause du rapport des sujets et pour la commodité publique; et depuis ils ont été publiés en un même recueil avec les autres oraisons funèbres de l'évêque de Meaux.

Dans l'intervalle de ces deux morts, le nouvel évêque de Condom avoit prêché devant le roi, à Saint-Germain, dans la chapelle du château, la fête de la Toussaint et l'avent de 1669, au grand contentement de toute la cour, qui voyoit son mérite récompensé et lui destinoit encore des places d'une plus grande confiance.

Celle de précepteur de monseigneur le Dauphin avoit été donnée en 1668 au président de Périgny, déjà lecteur du roi et établi à la cour. On en avoit beaucoup parlé pour l'abbé Bossuet; il n'y songeoit pas et ne prenoit aucune mesure : cependant son mérite étoit connu et sa personne agréable; il avoit de puissans amis qui s'employoient pour lui, l'archevêque de Paris, de Péréfixe, les seigneurs et dames qu'on a vus, et M. le Tellier, surtout, qui le proposa et l'appuya de tout son crédit; le roi même, balançant entre les deux,

chargea le secrétaire d'État de s'informer plus particulièrement des concurrens. Son rapport fut à l'avantage de l'abbé; mais le président l'emporta par la faveur du duc de Montausier, gouverneur, à la sollicitation de la duchesse sa femme, intime amie de la présidente de Périgny. Il ne fut en place que deux ans, et à sa mort, arrivée le 1er septembre 1670, il n'y eut qu'une voix à Paris et à la cour pour l'évêque de Condom.

On dit bien que Paul Pelisson [1] y pensoit, mais non, certainement. Ses amis y pensèrent pour lui, et Mme de Scudéry l'y poussoit, espérant tout de la protection du duc de Montausier, leur ami commun. Cette espérance fut vaine, et l'on n'osa seulement pas le proposer. Depuis la disgrâce de M. Fouquet, dont il avoit été le premier commis, enfermé dans la Bastille, encore huguenot, il eut le temps et le courage d'étudier à fond la religion catholique et de lire tous les Pères de l'Église pendant plusieurs années. Sorti de là en 1667, il continua de s'instruire à loisir, ne voulant pas précipiter sa réunion ni paroître agir en politique. Il y étoit tout préparé quand la mort du président de Périgny arriva. Il eut la sagesse de différer encore un mois, pour faire voir

[1] Pelisson fut un avocat et un littérateur distingué. On a de lui l'*Histoire de l'Académie*, qui lui ouvrit les portes de cette Société. Il fut enveloppé dans la disgrâce de Fouquet, et il publia, en faveur de son maître, des *Mémoires* que Voltaire trouvait dignes des oraisons de Cicéron. Après sa conversion, il fit plusieurs ouvrages religieux et, entre autres, un *Traité de l'Eucharistie*.

combien peu il pensoit à sa place, n'y ayant pas d'apparence qu'on la donnât à un homme encore de la religion. Enfin il fit son abjuration à Chartres, sous la protection de la sainte Vierge, le 8 d'octobre 1670, entre les mains de l'évêque de Comminges, depuis de Tournay, et s'alla cacher à la Trappe dans un esprit de retraite et de pénitence. Nous verrons incontinent combien il fut attaché à l'évêque de Condom ; leur amitié dura jusqu'à la mort.

Le roi donc, dès l'onzième de septembre de la même année, avoit nommé ce prélat précepteur de Monseigneur, sans aucun concurrent, avec un applaudissement général, comme la seule personne digne de cette place. Il y trouva d'abord cette difficulté, qu'étant chargé du gouvernement d'une Église par le bienfait de Sa Majesté, il ne pouvoit pas prendre d'autre engagement, ni recevoir la nouvelle marque de confiance dont elle l'honoroit. « Je veux un évêque, lui répondit le roi; faites-vous sacrer, suivez après cela le mouvement de votre conscience; je vous laisse toute liberté sur votre évêché. »

Par le conseil de M. Feret, célèbre docteur de Sorbonne, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, en grande réputation de piété, et de deux autres de ses amis aussi recommandables en savoir et en vertus, il accepta la charge de précepteur en gardant Condom jusqu'à ce qu'il eût essayé de la cour.

M. de Péréfixe, qui aimoit si tendrement notre prelat

et portoit si haut ses intérêts, ayant appris cette grande faveur, fut le premier de ses amis à le venir féliciter chez lui, au doyenné de Saint-Thomas, et il ne cessa pas de l'aimer jusqu'à sa mort. Son digne neveu, qui est M. l'archevêque de Sens d'aujourd'hui, lui a continué le même honneur, vivant avec lui dans une parfaite union et correspondance. Ses autres amis, ceux de l'Université, de la Faculté, et tous les gens de lettres, furent ravis de voir en cette place un homme de son caractère, qui les maintiendroit à la cour dans l'estime où le cardinal de Richelieu les avoit mis; ce qu'il a fait toute sa vie.

L'assemblée du clergé de France se tenoit alors à Pontoise, et le coadjuteur de Reims, Charles Maurice le Tellier, archevêque de Nazianze, en étoit. Il devoit faire le sacre de l'évêque de Condom, et donner cette marque publique d'union avec son ami particulier, qui étoit aussi l'ami commun de toute sa famille. Le clergé résolut d'assister en corps à cette cérémonie. Elle se fit dans l'Eglise des Pères Cordeliers de Pontoise, le 21 de septembre, fête de saint Matthieu, 1670, avec toute la solennité des anciens sacres, et comme en plein concile; l'abbé de Fromentières, depuis évêque d'Aire, faisant la prédication. Le jour suivant, 22, le nouvel évêque prêta le serment de fidélité comme évêque, et le 23, comme précepteur.

Quelle que envie qu'il eût de quitter l'évêché de Condom, il ne lui convenoit pas de le faire aussitôt après

avoir été sacré évêque. Il songea donc à pourvoir au gouvernement de cette Église, et, dans son absence, il y envoya un autre lui-même chargé de tous ses pouvoirs; ce fut l'abbé Janon, son parent, autrefois procureur général de la cour des aides du Dauphiné, et depuis obéancier de Saint-Just de Lyon, prêtre d'une grande capacité et expérience dans les affaires ecclésiastiques, d'un désintéressement exemplaire et très-digne de sa confiance. Tout réussit à souhait dans ce diocèse, et l'évêque en eut une parfaite satisfaction. Il ne laissa pas d'être toujours peiné sur sa non-résidence, et enfin il prit son parti dans l'an, suivant les canons. Le roi agréa sa démission pure et simple, faite le 31 d'octobre 1671, sans aucune vue, sans mesure et sans espérance.

L'abbé de Thorigny-Matignon fut mis à sa place, et depuis sacré par lui-même au commencement de 1672. Ce nouvel évêque, touché des bontés de son prédécesseur, pour qui il conserva jusqu'à sa mort un attachement inviolable, une vénération sans bornes, fit entre les mains du roi sa démission du prieuré du Plessis-Grimaux, qu'il possédoit près de Caen; et toute sa famille s'employa pour le demander en faveur de l'ancien évêque de Condom, à qui S. M. le donna. Le désintéressement de ce prélat fut fort loué. En quittant Condom, il se vit privé de plus de 40,000 livres de rente, dont à peine avoit-il reçu de quoi payer ses bulles; 8 ou 9,000 livres que valoit le Plessis l'aidèrent à vivre avec sa

pension de la cour. Dès qu'il fut fait évêque, il se dépouilla de ses bénéfices de Metz, sans récompense, et sur sa démission pure et simple, le chapitre de cette Église procéda à l'élection d'un doyen en 1669. Son revenu étoit modique : il lui suffisoit pour vivre avec la frugalité et la modestie dont il fit profession pendant toute sa vie.

Sa table étoit bonne, mais sans délicatesse et sans profusion; ses meubles très-simples; son équipage modeste; sa maison réglée et composée des domestiques seulement nécessaires; sans faste sans ostentation, sans vains amusemens, il ne parut jamais rien sur sa personne que de grave et de sérieux; on eût cru voir un simple ecclésiastique. Le roi, par sa bonté, pourvut bientôt libéralement à la subsistance d'un prélat de ce mérite. Le cardinal Mancini [1] mourut à Rome, le 28 de juin 1672, tandis que le roi, après le passage du Rhin, réduisoit la Hollande à son obéissance par ses armes victorieuses, auxquelles rien ne résistoit, ni les fleuves, ni les villes, ni les armées. A son retour à Saint-Germain, au mois d'août, il donna à l'évêque de Condom le choix des trois abbayes vacantes par la mort de Mancini : la Chaise-Dieu, Saint-Lucien de Beauvais et Saint-Martin de Laon. Il choisit Saint-Lucien à cause de la proximité.

[1] Mancini était un de ces Italiens qui avaient reçu en France des biens immenses de la libéralité de leurs compatriotes, Marie de Médicis et Mazarin.

Serroni, archevêque d'Albi, eut la Chaise-Dieu, et Clermont, évêque de Noyon, Saint-Martin. Mais, avec cette augmentation, ce prélat modeste ne se haussa point, et il ne parut aucun changement dans sa conduite.

Estimé et respecté universellement à la cour, il y vécut sans intrigue et sans autre liaison particulière que celle qui s'entretient par honnêteté et par politesse. Au milieu d'un travail continuel, on vit bien qu'il avoit raison d'éviter le grand commerce du monde, et que ses occupations le dispensoient de certaines assiduités des courtisans, où il y a beaucoup de temps à perdre. Civil, d'ailleurs, et prévenant envers tous, il ne manqua jamais à aucun devoir de bienséance. Les ministres, les seigneurs étoient tous ses amis, et les princes l'honoroient de leur bienveillance et de leur estime.

Sa profession d'homme de lettres attacha plus particulièrement autour de sa personne une troupe de gens choisis, distingués par leur esprit et par leur savoir. On les connoît tous : l'abbé de la Broue, Toulousain, célèbre prédicateur, depuis évêque de Mirepoix à sa recommandation[1]; l'abbé de Saint-Luc[2], aumônier du roi, d'un

1 Pierre de la Broue fut un des quatre évêques qui, en 1717, interjetèrent appel de la fameuse bulle *Unigenitus*. On a de lui un fort bon ouvrage sur la grâce dans lequel il réfute Fénélon et le P. Daniel qui soutenaient le molinisme. Ses *Lettres sur l'Eucharistie*, adressées aux protestants convertis de son diocèse, peuvent être regardées comme un chef-d'œuvre en leur genre.

2 L'abbé de Saint-Luc fut un des députés du second ordre de l'assemblée de 1682. Bossuet avait beaucoup d'estime pour lui.

rare mérite; l'abbé de Fleury, son ami de longue main et dès qu'il étoit encore avocat, alors précepteur des princes de Conti, à qui il l'avoit donné, et depuis du duc de Vermandois, et enfin sous-précepteur de nos princes; de Cordemoy, célèbre avocat, fait lecteur de Monseigneur le Dauphin, à sa prière, connu depuis par ses ouvrages de philosophie et par son *Histoire de France;* Galland [1], secrétaire du cabinet, bel esprit, philosophe, habile en tout : c'étoit là les plus assidus chez lui.

Bien d'autres y fréquentoient. M. Pelisson, par exemple, comme nous avons dit; M. l'abbé Renaudot, alors attaché aux princes de Conti; le clergé de la cour, du premier et du second ordre; et nous verrons incessamment de quelle manière il entretenoit cette liaison : tous les gens de lettres, même les seigneurs et les magistrats de ce goût, lui faisoient l'honneur de s'assembler à certaines heures en son logis : dans la belle saison, il y avoit un rendez-vous à la promenade, où chacun se trouvoit à l'heure marquée, à Saint-Germain, à Fontainebleau, à Versailles.

Pendant toute sa vie, et encore l'été de 1703, après sa fièvre du mois d'août, il ne parut jamais à la cour, dans les promenades publiques, qu'il ne fût environné de

[1] Galland est connu surtout par sa traduction des *Mille et une nuits*; il était fort instruit dans les langues orientales; il rapporta d'Orient des documents précieux touchant l'Eucharistie. Ils furent utiles à l'abbé Renaudot, savant orientaliste lui-même, qui continua le bel ouvrage d'Arnauld et Nicole intitulé : *Perpétuité de la foi.*

l'élite du clergé. C'étoit un bel exemple, surtout à Versailles, où cette troupe se faisoit remarquer davantage dans le petit Parc, dans l'allée qu'ils avoient nommée *des Philosophes*, dans l'île Royale et ailleurs. Ce vieillard, vénérable par ses cheveux blancs, dont le mérite et la dignité, joints à tant de bonté et de douceur, lui attiroient les respects des petits et des grands, dès qu'il se montroit, marchoit à la tête, résolvant les difficultés qui se proposoient sur la sainte Écriture, expliquant un dogme, traitant un point d'histoire, une question de philosophie. Avec une politesse charmante, il y avoit une entière liberté : on y parloit de tout indifféremment et sans contrainte; les belles-lettres y étoient honorées par le récit des plus beaux endroits des poëtes anciens et modernes; on y lisoit aussi des discours académiques et autres ouvrages nouveaux. Lui-même, ce grand homme, toujours naturel, simple et modeste jusqu'à la fin, faisoit lire ses propres ouvrages à la compagnie, les soumettoit à sa censure; et, profitant des avis des plus simples, il faisoit faire à l'heure même les corrections qu'on demandoit. Ainsi fut lue et corrigée toute sa *Politique*, dans les promenades de son dernier séjour de Versailles, voulant enfin la donner aux pressantes sollicitations du public. Telle fut, au milieu des palais et des jardins de Louis le Grand, cette académie de sagesse, où présida l'évêque de Meaux, comme fit autrefois l'illustre et saint Alcuin, dans la célèbre école du palais de Charlemagne.

M. l'abbé de Fénelon, maintenant archevêque de Cambrai, le connut dès ce temps, dans sa grande jeunesse; son oncle le marquis de Fénelon, qui étoit à la cour en réputation d'homme d'esprit et de piété, se lia bientôt avec l'évêque de Condom, et ensuite il lui amena son neveu. Cet abbé, tout brillant d'esprit, mais élevé dans la piété et la modestie par les soins de son autre oncle, l'évêque de Sarlat, si recommandable par sa sainteté, gagna d'abord l'estime de notre prélat : et ce fut le fondement de l'amitié et de la liaison intime dans laquelle nous les verrons vivre à Paris, à Meaux, à Germigny, pendant tant d'années. Cette confiance s'étendit aussi à l'abbé de Langeron [1]. Il y entra plus tard parce qu'il étoit beaucoup plus jeune. Sa mère, dame d'honneur de M^me^ la Princesse, faisoit souvent de grands récits à l'évêque de Condom des espérances que lui donnoit son fils. Elle venoit dîner chez le prélat, à Versailles, pour lui recommander ce cher fils.

Nous avons vu l'abbé Bossuet, dès sa jeunesse et à mesure qu'il croissoit en âge et en mérite, toujours lié à la ville et à la cour aux personnes de son temps les plus illustres en piété et en savoir; et maintenant, dans son élévation, nous le voyons avec ses premières mœurs à la tête de toutes les personnes de mérite et de vertu,

[1] L'abbé de Langeron fut un des amis les plus fidèles de Fénelon; il le suivit dans sa faveur comme dans sa disgrâce.

qu'il attire des provinces, qu'il attache à sa personne, qu'il élève dans l'Église et qu'il place auprès des princes en des emplois de confiance, vivant avec eux jusqu'à la fin, avec la même bonté qu'il avoit fait auparavant, car outre ceux que nous avons nommés, nous en verrons bien d'autres, en grand nombre, paroître en leurs temps, et les uns succéder aux autres, à mesure qu'ils étoient placés, ou retirés, ou morts.

Nourri donc au sein des sciences, père et protecteur des savans, connu des premiers académiciens après avoir, par ses sermons, porté l'éloquence françoise à un si haut point de gloire; lui qui devoit, dans ses ouvrages immortels, donner à notre langue de nouvelles grâces et de nouvelles richesses par ses tours nouveaux et ses traits hardis, fut recherché avec empressement par cette compagnie de savans hommes, dont la politesse et l'éloquence égalent aujourd'hui la pureté attique, la majesté romaine, sans attendre les formes et les délais ordinaires. Il fut reçu à l'Académie françoise le 5 de juin 1671, et nous avons encore le compliment qu'il y prononça avec une délicatesse infinie.

Il étoit alors appliqué tout entier à former Monseigneur le Dauphin. L'étendue de ses lumières lui fit prendre le dessein d'une éducation digne de l'héritier du plus grand empire du monde. Mais, pour gagner d'abord l'attention du prince et se saisir de son esprit, il ne songea qu'à l'amuser par des histoires divertis-

santes ou par des fables ingénieuses, en excitant sa curiosité par ce qu'elles ont de vif et de piquant, afin de lui inspirer l'amour de l'étude et des belles-lettres. Il poussoit son assiduité auprès de lui jusqu'à se trouver tous les jours à son coucher, pour l'endormir par quelque récit agréable, faisant seul toutes les leçons et ne se déchargeant sur personne du soin des études. L'abbé Huet [1], sous-précepteur, depuis évêque d'Avranches, M. de Cordemoy, lecteur, tous deux très-savans et très-polis, pouvoient bien le soulager et prendre une partie du travail; mais il crut qu'il étoit de la dernière importance d'accoutumer le prince à la même personne et aux mêmes manières, pour concilier son attention et ôter toute occasion de distraction, ce qui lui réussit à merveille : comme l'on voit que les enfans nourris tout d'un même lait profitent davantage et deviennent plus forts.

Dès la grammaire, on auroit peine à croire le travail et l'exactitude d'un aussi habile maître, si l'on ne voyoit encore, parmi ses papiers, ses propres observations écrites de sa main, non-seulement sur les règles les plus curieuses de cet art, sur la force et le jeu des conjonctions et des particules indéclinables, et même sur l'usage

[1] Huet fut un savant du premier ordre. Sa *Démonstration évangélique*, ses *Questiones alnetanæ*, sont remplies d'érudition. Il publia une partie des œuvres d'Origène et fit plusieurs autres ouvrages remarquables ; son amour pour l'étude le fit renoncer à son évêché. Il vécut dans la retraite au milieu de ses livres.

de bien des mots latins pris au sens propre en des significations tout opposées, par les meilleurs auteurs, dont il apportoit l'exemple : tant il poussa loin la pureté de sa latinité !

Entre un grand nombre de preuves, j'en donnerai une qui est à propos : il fit une fable latine dans le goût de Phèdre, si bien imitée et d'une pureté si grande, qu'on la prit comme de cet auteur. Vous en jugerez vous-même, lecteur, la voici transcrite de l'original[1] :

IN LOCUTULEIOS.

Ne quid loquaris temerè.

De regno quondam contenderunt belluæ ;
Placuit componi amicè controversiam :
Tum concioni habendæ condictus dies,
Locusque : huc omne adcurrit animantûm genus.
Quæque arva, quæque saltus umbrosos tenent,
Et quæ patentes ætheris vasti plagas;
Bipedes, quadrupedesque irruunt magno ambitu.
Extollit audax robur invictum Leo ;
Elephantus moli admixtam vim prudentiæ ;
Prodit superbus Sonipes cervice arduâ,
Notamque formæ dignitatem prædicat,
Habilemque bello pariter ac pace indolem.

1 L'abbé Le Dieu n'a pas transcrit cette fable dans l'autographe de ses Mémoires ; il en cite seulement les premiers mots, en avertissant le copiste de laisser *deux pages de blanc*. Nous donnons cette fable telle qu'elle a été imprimée dans plusieurs collections des œuvres de Bossuet.

Humi jacentes Aquila ab alto despicit,
Sibique jactat creditum fulmen Jovis.
Sua quemque rapiunt studia. Tandem Simius
Composito vultu turbam in mediam prosilit,
Suîque haberi rationem postulat :
Natura quòd se fecerit simillimum
Homini, cui nemo regium invideat decus.
Hîc tenuitatis Psittacus oblitus suæ
(Quas non pertentat animas ambitio impotens !)
« Si tanti facitis, inquit, humanum genus,
« Ut qui sit homini propior, is potissimus
« Habeatur, cedat Simius pulcherrimi
« Imago turpis : me, me eligite, ô principes :
« Ego ille humanæ vocis imitator scitus.
« Quâ voce præstat cæteris, hominem exprimo. »
Tum simius : « Tace, improbe, et tantùm loquax ;
« Sat multa blateras, verùm nil intelligis :
« Tibi prompta lingua est, animus at sensûs inops
« Fanda atque infanda profert ore futili. »
Sic garrulæ avis retusa est impudentia.
Temerè loquentes hoc sibi dictum putent.
Tu, non quod libet dicito, sed quod decet ;
Os regat animus ; linguæ mens præluceat.

On voit ici, avec sa netteté, tous les caractères des animaux marqués dans Phèdre, et l'on y sent une latinité digne du siècle d'Auguste.

L'antiquité grecque et latine repassa sous ses yeux : poëtes, orateurs, philosophes et historiens. Ouvrez son *Histoire universelle*, l'ancienne philosophie s'y fait autant remarquer que la fable et l'histoire, et son style a toutes les grâces de la poésie. Entre les poëtes grecs, il ne s'attacha qu'à Homère ; il le savoit aussi bien que

Virgile et Horace, et il en récitoit des vers avec la même facilité. La sublimité du divin Homère, la richesse de ses comparaisons et toutes ses beautés le lui faisoient mettre à la tête des poëtes et des orateurs. Dans les occupations les plus pénibles de sa vie, Homère étoit un de ses délassemens et le sujet le plus agréable de ses conversations : on étoit surpris qu'il en eût la mémoire si présente. « Eh quelle merveille! disoit-il, après avoir enseigné tant d'années la grammaire et la rhétorique.—Comment donc l'entendez-vous? et ou cela? reprit un grand prélat fort étonné (M. Gabriel de Roquette, évêque d'Autun). — A Saint-Germain et à Versailles,» continua l'évêque de Meaux, se ressouvenant avec plaisir du temps qu'il avoit l'honneur de faire des études si agréables dans la compagnie de Monseigneur le Dauphin. Il étoit alors si plein d'Homère qu'il en répétoit souvent des vers en dormant et s'éveillant, par l'attention qu'il avoit à les réciter, comme on s'éveille au milieu d'un songe dont on est agréablement frappé. Dans un doux sommeil de cette sorte, son imagination fut si vivement touchée des malheurs d'Ulysse, qu'il fit encore tout endormi ce beau vers hexamètre :

Τοις δυστυχουσιν ἄχθος εστι χώ λογος.

Tout est à charge aux malheureux, même leur pensée.

Virgile et Horace ne lui étoient pas moins familiers.

On n'allait jamais à la campagne sans Virgile. Il ne cessoit de vanter la douceur de ses vers, et aussitôt l'exemple suivoit, pris des *Églogues* ou des *Géorgiques*. La beauté de la simple nature faisoit ses délices dans ce poëme; et combien plus à la campagne ! l'on avoit à la fois et la chose et l'expression; l'*Énéide* avoit son prix en d'autres rencontres; Horace pareillement, dont les belles et vives images étoient un sujet d'admiration avec sa philosophie et sa poétique. Mais la préférence étoit pour Virgile, dont la douceur étoit aussi le caractère de notre prélat. Il ne pouvoit approuver la licence d'Horace, qui se donne pour stoïcien, mais qui est trop souvent cynique. On l'entendoit peu réciter ses vers, hors les plus belles peintures des hommes et des peuples ou les caractères des âges, et ses autres beautés connues. Il en répétoit souvent cet exemple, qui lui plaisoit fort.

> Cupidum, Pater optime vires
> Deficiunt : neque enim quivis horrentia pilis
> Agmina, nec fractâ pereuntes cuspide Gallos,
> Aut labentis equo describat vulnera Parthi.
>
> (Horat., *Sermon.*, lib. II, Satyr. 1.)

Horace, disoit-il, laisse échapper les plus beaux vers lorsqu'il s'excuse de n'en savoir pas faire.

Le duc de Montausier, gouverneur de Monseigneur, fut ravi d'avoir trouvé un précepteur de ce mérite, qui

joignit à de si rares talens une sagesse et une prudence consommées avec une piété et une religion qui présidoient à tout. Ces deux hommes, d'un même esprit et d'un égal mérite, quoique d'un naturel fort différent, se lièrent bientôt d'amitié, et leur union fut intime jusqu'à la mort du duc, arrivée en 1688, à laquelle l'évêque se trouva, et rendit enfin à son ami les derniers devoirs à la solennité de ses funérailles.

Ils eurent les mêmes pensées d'une éducation noble, chrétienne et uniforme, propre à donner à l'esprit et au corps une force et une vigueur si nécessaires à cette élévation. Le roi prescrivit le temps des études, et ne voulut pas qu'il se passât un seul jour sans travail, pour accoutumer le prince à une suite de pensées et d'occupations telles qu'elles se rencontrent dans les conseils des rois et dans le gouvernement des peuples.

La principale instruction fut celle de la piété et de la religion. Elle se faisoit tous les jours avant les autres études, par un catéchisme dressé exprès avec des formules de prières propres à un grand prince. Afin d'élever l'esprit à la connoissance de Dieu par une doctrine certaine, et de remplir le cœur de sentimens d'une piété solide, on y employoit une lecture journalière de la sainte Écriture, de l'Évangile et du Nouveau-Testament. Le prince sut bientôt toute l'histoire sainte par cœur, et principalement la punition des rois impies. S'il n'apportoit pas tout le respect et toute l'attention

dus à cette divine lecture, on lui ôtoit l'Évangile et on l'en privoit comme en étant indigne; il sentoit cette punition avec peine et il réveilloit son attention et son respect pour la parole de Dieu.

Il y eut des instructions particulières pour la pénitence et pour la première communion. Elles sont si solides et si édifiantes que le prélat n'a pu les refuser à son peuple, et après en avoir ôté ce qui étoit propre à la personne du prince, il les a fait imprimer dans le livre des *Prières ecclésiastiques du diocèse de Meaux*. La fin de ces instructions fut d'inspirer au prince ce fondement de ses devoirs : la piété, la bonté et la justice. C'est ce qu'on ne cessoit de lui inculquer tous les jours. Cent maximes tirées des *Proverbes de Salomon* et autres livres sapientiaux et de plusieurs endroits de l'Écriture, de Platon, de Xénophon et des autres anciens philosophes, mises en ordre méthodique, sur la conduite de la vie et le gouvernement des peuples, servirent au prince d'exemples pour apprendre à écrire. On lui proposa depuis de semblables maximes, prises des *Commentaires* de César sur l'art militaire, les campemens, les siéges, les combats, le secours des alliés; et on se servoit de tout pour lui faire connoître les devoirs de son état.

Une lettre de l'évêque de Condom au pape Innocent XI, vers la fin des études, pour lui en rendre compte comme au père commun, en contient une relation aussi agréable qu'utile. Après la religion et la grammaire, on voit les

soins infinis du précepteur pour la latinité et la manière d'en faire lire les auteurs : pour l'histoire générale, ce qui a produit le *Discours sur l'Histoire universelle*, dont il sera parlé; pour l'histoire particulière, et surtout celle de France : la vie de saint Louis, le modèle des rois; celle de Louis le Grand, sa campagne de 1672 en Hollande, et les autres merveilles de son règne, toutes choses composées en latin et en françois, parce qu'elles ont servi de thèmes au prince, afin qu'il apprît avec la latinité ce qui lui étoit le plus utile et le plus agréable. On joignit à l'histoire la chronologie et la géographie, qui ne peuvent s'en séparer.

Un si grand exemple fit refleurir les lettres à la cour. Non-seulement les jeunes princes, mais encore tous les jeunes seigneurs, suivirent ce plan et se portèrent avec ardeur à l'étude, sous des maîtres habiles, la plupart choisis par l'évêque de Condom. Ce fut une nouvelle manière de faire sa cour et de se rendre agréable au roi. Le nonce et les ambassadeurs étrangers, témoins des succès de cette belle éducation, en parurent émerveillés et avouèrent que l'on ne prenoit pas de pareils soins chez leurs maîtres. La réputation s'en répandit bientôt partout, et les savans, appliqués particulièrement aux belles-lettres dans les États voisins, se firent honneur de travailler aux auteurs de la plus pure latinité pour en dédier les éditions à Monseigneur le Dauphin.

Nos François ne leur cédèrent pas en ce travail, et

sous les ordres du gouverneur et du précepteur de Monseigneur, ils ont donné au public tous les auteurs classiques latins avec de nouveaux commentaires et dans une forme plus commode, qui les ont rendus très-célèbres dans la librairie, sous les noms des *Dauphins*, et qui les font rechercher par toute l'Europe [1].

Mais cette langue et les autres connoissances que l'on y joignoit, n'étoient encore que le fondement des études plus sérieuses qui se préparoient à loisir. La dialectique et la rhétorique, prises dans les sources des anciens, furent proposées au prince d'une manière nouvelle pour lui former l'esprit et le jugement; car tout étoit nouveau et fait exprès par cet habile maître, qui, sachant écarter dans les sciences les épines et les inutilités, réduisoit tout à l'utile et à l'agréable. Ainsi, pour rendre plus curieuse l'étude de la logique et de l'éloquence, il fit voir la liaison qu'elles ont entre elles, et comment l'une ajoute de la force aux grâces de l'autre, à la manière des corps qui, sous la délicatesse et les belles couleurs de la peau et des chairs, reçoivent la force et le mouvement des os et des nerfs qui y sont cachés. Il tiroit de cette sorte un raisonnement caché sous les fleurs de la rhétorique, et il en montroit la force en le proposant sec et décharné, en forme de syllogisme, avec ses prémisses et sa conclusion.

[1] Ces éditions des auteurs latins sont connues sous le titre de : *Ad usum delphini*.

Il sut donc, suivant cette méthode, traiter toutes les parties de la philosophie. Dans la morale, il posa pour principe que les chrétiens ne la doivent pas chercher ailleurs que dans la sainte Écriture et surtout dans l'Évangile et dans le Nouveau-Testament, et néanmoins il fit un extrait de la morale d'Aristote où il expliqua les définitions et les divisions des vertus et des vices exposées par ce philosophe et devenues si célèbres dans l'école. Son plus grand travail a été sur la philosophie nouvelle et la métaphysique, qu'il a comprises ensemble sous ce titre : *De la Connaissance de Dieu et de soi-même.* L'on en voit assez l'utilité et le dessein, mais ils méritent d'être un peu plus expliqués. Les démonstrations de l'existence de Dieu, de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme, y sont proposées avec des tours nouveaux et rendues sensibles aux plus tardifs. L'anatomie y est employée à faire admirer l'intelligence du Créateur et son influence continuelle dans toutes les sensations et dans tous les mouvements. On y voit les passions avec leur liaison et leur subordination, telle qu'elle est enseignée par Descartes : comment elles nous sont données afin de nous avertir de faire un continuel effort pour nous tourner au bien et à la vertu et pour nous éloigner du vice. Les preuves qui font voir que les bêtes sont de pures machines, servent en même temps à relever la perfection de la raison, dont la lumière toute spirituelle est aussi indivisible, de sorte qu'elle

ne peut se communiquer à aucun être que tout entière ou point du tout. L'on voit ici tous les principes du nouveau philosophe qui se rendit si célèbre au siècle passé. Il avoit mérité l'estime et l'approbation de notre prélat, qui même a fait exprès un écrit particulier pour prouver son orthodoxie sur le mystère de l'Eucharistie, et pour réfuter la nouvelle manière d'expliquer la présence réelle du corps et du sang de N. S. en ce sacrement, proposée par les disciples de ce philosophe comme conforme à ses principes. Au reste, il mettoit son *Traité de la Méthode* au-dessus de tous ses ouvrages et de tous ceux de son siècle. Mais aussi le *Traité de la connoissance de Dieu et de soi-même*, fait par M. l'évêque de Meaux, après avoir été vu par des personnes très-habiles, par des physiciens de profession, par des médecins ou des anatomistes du premier ordre, a été mis à son tour au-dessus de tout ce qui a paru jusqu'à présent en cette matière, et non-seulement pour la méthode et l'évidence des principes de philosophie proportionnés et rendus sensibles aux plus faibles, mais encore par sa fin principale, qui est d'établir et d'inspirer partout la grandeur d'un Dieu créateur, dont l'action se fait sentir et admirer en toutes ses œuvres.

A la philosophie, le précepteur joignit les principes de la jurisprudence; et cependant un autre montroit au prince les mathématiques, les fortifications et tout ce qui en dépend.

Ce cours d'études tirant à sa fin, la lettre au pape fait mention de trois utilités particulières que monseigneur le Dauphin en devait recevoir : 1° la *preuve de la religion* par la suite de l'histoire universelle, par l'établissement et renversement des empires au milieu desquels l'Église seule bâtie sur la pierre est demeurée inébranlable; 2° la *politique* prise des propres paroles et des exemples de la sainte Écriture, pour la défense de la religion et de l'Église, le bon gouvernement de l'État et le salut des peuples; 3° les *mœurs et intérêts particuliers de la France*, comparés avec ceux des autres royaumes, pour conduire à la connoissance parfaite de l'état de l'Europe.

Je ne sais ce que c'est que ce dernier ouvrage, dont je n'ai rien vu. On a déjà dit l'intention de l'auteur de rendre publique sa *Politique*, qu'il estimoit prête à paroître. Ses ouvrages de philosophie, sa *Métaphysique* et même son *Histoire de France* ne sont pas moins parfaits; ils ont encore servi à l'instruction de nos princes; et leurs habiles maîtres, avec de grandes lumières, ont cru que ce travail tout prêt pouvoit leur être utile : tout leur a été communiqué. Le *Discours sur l'Histoire universelle* s'est assez fait connoître par la réputation qu'il a eue; le public l'estime encore comme le plus beau monument de l'éducation de Monseigneur. On vient de dire en gros quelle en a été l'occasion et le dessein : ce qu'il y en a à savoir de plus particulier

doit être réservé à son temps : et d'autres ouvrages publiés auparavant vont paraître à leur rang.

Le premier est l'*Exposition de la doctrine de l'Église catholique,* etc. Les instructions qu'il contient avoient été faites, comme l'on a dit, pour l'abbé de Dangeau, et depuis communiquées au vicomte de Turenne. Ce seigneur faisoit un grand cas de cet ouvrage; il en répandoit partout des copies, jugeant que les esprits sans prévention en seroient touchés comme il l'avoit été lui-même : et il ne cessoit de solliciter l'évêque de Condom de donner son livre au public, qu'il regardoit comme un moyen sûr d'attirer à l'Église tous les réformés de France. On voyoit croître chaque jour le nombre des protestans qui, de bonne foi, demandoient instruction, et l'on ne pouvoit leur en mettre entre les mains une plus précise ni plus nette, où ce prélat, en écartant tout ce que l'on impute de faux et d'odieux à l'Église catholique dans les controverses, et en s'arrêtant uniquement à ce que cette Église a défini touchant ces matières dans le concile de Trente, avoit fait paroître sa sagesse et sa modération; et en même temps la sublimité et la force de son génie, en posant pour fondement de son livre les fondemens mêmes et les articles principaux de la foi crus et professés dans sa communion aussi bien que dans la religion prétendue réformée. Par ce moyen plusieurs disputes s'évanouissoient tout-à-fait; et celles qui restoient ne paraissoient plus si ca-

pitales que les ministres l'avoient d'abord voulu faire croire. Avec ces avantages, l'auteur avoit encore de la peine à publier son écrit.

Jamais homme ne fut plus éloigné de la démangeaison de se faire imprimer. Il nous a dit cent fois : « Je ne comprends pas comment un homme d'esprit a la patience de faire un livre pour le seul plaisir d'écrire. » C'étoit bien pis, à son avis, que des prêtres et des religieux perdissent le temps à divertir le public, ou par des *aventures* galantes, ou par des *entretiens frivoles* et même par des *histoires* dont les titres sérieux semblent promettre quelque chose d'utile, mais qui ne contiennent en effet que de belles paroles et un abus manifeste de la vérité. Il n'écrivoit donc pas qu'il n'y fût forcé par quelque nécessité ou quelque grande utilité, et quand il avoit composé son ouvrage, si la raison de le publier cessoit, il le supprimoit[1]. De là tant de traités utiles à

[1] Ceci explique pourquoi plusieurs ouvrages composés par Bossuet restèrent dans ses cartons lorsqu'ils n'avaient pas été publiés dans les circonstances pour lesquelles il les avait composés. On a voulu en conclure qu'il désavouait ces ouvrages. Cette fausse idée disparaît devant le témoignage de l'abbé Le Dieu, qui nous donne la vraie raison qu'avait Bossuet de ne les pas faire imprimer. Cette observation s'applique surtout à la *Défense de la déclaration du clergé de France*, et à l'*Avertissement* pour le livre des *Réflexions morales* du P. Quesnel. On a prétendu que ce dernier livre avait été supprimé par Bossuet. M. de Bausset l'a dit, d'après certaines gens qui avaient intérêt à l'affirmer; M. Poujoulat l'a répété d'après M. de Bausset, dans ses *Lettres sur Bossuet*. Le *Journal* de l'abbé Le Dieu contient sur ce point des renseignements qui démentent les assertions de MM. de Bausset et Poujoulat. On les

la religion demeurés ensevelis dans son cabinet; ses ouvrages même faits avec tant de soin pour l'instruction de Monseigneur, et surtout sa métaphysique, ou *Connoissance de Dieu et de soi-même*, que ses amis jugeoient si nécessaire non-seulement pour répandre davantage les bons principes de la philosophie, mais encore pour combattre les libertins : quand on le pressoit de les donner au public : c'étoient, disoit-il, des choses dont il ne falloit pas seulement parler. Il n'y avoit de grand dans son esprit que la défense de l'Église et de la religion.

Et quand de pareils ouvrages étoient prêts, quelle sagesse et quelle prudence n'apportoit-il pas pour les publier! tant il vouloit être certain qu'ils tourneroient à l'édification publique, et seroient jugés dignes de l'approbation de l'Église, bien éloigné de s'exposer au risque d'y causer du scandale ou de la division. C'est ce qui le retenoit sur l'*Exposition*; il en savoit l'importance et la nécessité; il étoit bien assuré de sa doctrine; mais qui pouvoit lui répondre que tous les esprits fussent également bien disposés à la recevoir?

rencontrera plus tard dans cette publication, et on peut les voir dans l'*Essai bibliographique* que nous avons opposé à M. Poujoulat. Nous nous contenterons ici de publier le témoignage de Bossuet lui-même. Dès l'année où l'*Avertissement* fut composé, on fit courir le bruit qu'ont recueilli avec tant d'empressement MM. de Bausset et Poujoulat. Bossuet le dément lui-même par ces paroles : « *Il n'est pas vrai*, comme on l'a dit, que j'aie fait supprimer un ouvrage composé contre le *problème*. »

(Bossuet, Lettre 473e, à son neveu, 4 mai 1699.)

Cependant il s'en fit à Toulouse une édition à son insu, et, quoiqu'elle n'ait presque pas été connue, il n'y eut plus moyen de différer davantage celle qui se préparoit à Paris. Pour la satisfaction de l'auteur, qui ne la voulut faire paroître qu'avec l'unanimité de l'épiscopat, son libraire proposa d'en tirer, par manière d'essai, dix ou douze exemplaires qui seroient plus tôt faits et plus aisés à lire que des copies à la main. M. de Turenne et les prélats approbateurs en eurent chacun un ; ils les rendirent tous en donnant leur approbation hors un archevêque[1] qui, sur de vains prétextes, n'ayant pas jugé à propos de se joindre au témoignage de ses confrères, garda le sien ; comme fit aussi M. de Turenne dont il n'y avoit pas lieu de se défier, tant il étoit affectionné au succès de ce livre. Il parut donc à Paris, la première fois, à la fin de 1671, avec l'éloge qu'on y peut voir. On fut bien étonné de n'y pas trouver le nom de l'Ordinaire[2]; il avoit eu ses raisons de se séparer des évêques, et ce n'est pas ici le lieu de les dire.

Un docteur de Sorbonne des plus célèbres par son esprit et par son savoir, consulté en particulier, donna son

[1] François de Harlai, archevêque de Paris.

[2] Cet ordinaire était François de Harlai. Il était jaloux de Bossuet comme il le fit voir en maintes circonstances, et en particulier lors de l'assemblée de 1682. Il fit alors des difficultés ridicules sur le sermon d'ouverture prononcé par Bossuet. Outre ce que nous verrons dans l'abbé Le Dieu sur ce point, on peut consulter la lettre de Bossuet au cardinal d'Estrées, 91e des *Lettres diverses*.

avis avec un éloge magnifique ; il l'envoya par un de ses amis, qui, profitant de cette occasion pour entrer dans la connaissance de l'évêque de Condom, n'a cessé depuis de cultiver son amitié et de lui rendre des soins assidus jusqu'à la veille de sa mort.

Le dessein de l'ouvrage, l'importance de la matière et le mérite de l'auteur, rendirent bientôt ce petit livre très-célèbre. Le succès en fut tel parmi les catholiques que les treize prélats, archevêques ou évêques approbateurs l'avoient promis. Trois ou quatre ministres et autres protestans y firent d'abord des réponses où ils accusoient l'auteur d'avoir rempli son livre d'adoucissemens contraires à la doctrine commune, qui exciteroient une grande contradiction dans l'Église [1]. Cependant cet ouvrage avoit d'abord emporté tous les suffrages des plus habiles théologiens de Rome et des cardinaux les plus célèbres en doctrine et en vertus. Il était lu dans toute l'Europe et se traduisoit en diverses langues, à Rome même en italien. Et loin qu'aucun catholique y trouvât à redire, il en revenoit de toutes parts, et non-seulement de France mais encore du fond de l'Allemagne, des éloges et des approbations authentiques [2].

[1] Bossuet s'appuyait particulièrement sur cette assertion des protestants pour faire sentir la nécessité d'approuver son livre à Rome. On peut voir, à ce sujet, ses lettres écrites au docteur Dirois, théologien du cardinal d'Estrées, chargé par le roi des affaires religieuses de France à Rome.

[2] On voit cependant, par les lettres de Bossuet au docteur Dirois, que les ultramontains exagérés cherchèrent à empêcher l'appro-

La première version fut celle de l'abbé de Montaigu, en anglois, publiée à Paris en 1672 et reçue de tous les catholiques d'Angleterre avec une approbation générale. Le P. Porter, célèbre dans l'ordre de Saint-François et supérieur du couvent de Saint-Isidore à Rome, fit la version irlandaise imprimée à Rome même en 1675, à l'imprimerie *de propagandâ fide*, où rien ne passe qu'avec une approbation particulière.

Dès 1773, l'illustre Ferdinand, évêque et prince de Paderborn, alors coadjuteur et depuis évêque de Munster, écrivit à l'auteur qu'il faisoit travailler à une traduction latine pour l'Allemagne où il jugea cet ouvrage nécessaire; les guerres de ce temps-là interrompirent ce travail. L'abbé de Fleury [1] la fit à Paris, sous les yeux de M. de Condom, et l'évêque de Castorie [2], vicaire apostolique dans les États des Provinces-Unies, en procura l'impression à Anvers en 1678. Mais afin de répandre ce livre plus aisément en Flandre et dans les Églises soumises à son autorité, il en fit encore imprimer à Anvers, dans la même année, une version flamande

bation par le pape du livre de l'*Exposition*, parce que Bossuet n'y rangeait pas au nombre des dogmes l'infaillibilité du pape, mais seulement celle de l'*Église*.

[1] Claude Fleury, auteur de l'*Histoire ecclésiastique*.

[2] Jean de Neercassel, vicaire apostolique de Hollande, fut très-lié avec Bossuet. Ses lettres relatives à l'*Exposition* ont été imprimées dans la Correspondance de Bossuet. Il était comme l'intermédiaire entre ce grand homme et Arnauld, pendant le séjour de ce dernier en Hollande.

avec approbation des théologiens et de l'Ordinaire.

Environ ce temps, la traduction italienne fut achevée avec une fidélité et une élégance à laquelle il ne se peu rien ajouter. L'abbé Nazarri, célèbre par son *Journal des Savans*[1], l'avoit faite, et M. le cardinal d'Estrées non-seulement l'avoit fait revoir, mais même il avoit pris la peine de revoir quelques endroits principaux afin qu'elle fût entièrement conforme à l'original. L'abbé Nazarri la céda aux cardinaux de la Congrégation *de propagandâ fide*, par l'ordre desquels elle parut dans la même année 1678, de l'imprimerie de cette congrégation, avec les approbations des plus célèbres théologiens de Rome et la permission du maître du sacré palais.

Le livre fut présenté au pape Innocent XI, à qui la version latine avoit déjà été présentée; il eut la bonté de faire écrire à l'évêque de Condom par l'abbé de Saint-Luc, qu'il en était satisfait, ce qu'il a répété plusieurs fois au duc d'Estrées, ambassadeur de France.

L'auteur, qui sembloit n'avoir plus rien à désirer après une telle approbation, en fit avec un profond respect ses remerciemens au pape par une lettre du 22 de novembre 1678, dont il reçut réponse par un bref de Sa Sainteté, du 4 de janvier 1679, qui porte une approbation si expresse de son livre que personne ne pouvait

[1] L'abbé Nazarri fonda en Italie un *Journal des Savants*, rédigé sur le modèle de celui qui se publiait en France sous le même titre. Bossuet parle de cet abbé et de sa traduction dans plusieurs de ses lettres.

plus douter qu'il ne contînt la pure doctrine de l'Église et du Saint-Siége.

C'est ce qui donna lieu à une nouvelle édition de cet ouvrage, augmenté d'un avertissement où l'auteur s'appuyant de tant de versions et de tant d'approbations, jusqu'à celle du pape même, il détruit toutes les vaines accusations d'adoucissemens tant vantés par les ministres. Cette édition est de l'année 1679, et outre l'avertissement, elle contient encore un bref du pape et toutes les approbations de Rome.

L'évêque et prince de Strasbourg, François Egon de Furstemberg, frère du feu cardinal, avoit aussi fait traduire ce livre en allemand, et cette version, imprimée à Molsheim, ville catholique et université de son évêché, y fut publiée en 1680, avec sa lettre pastorale du 1er de février 1679, adressée à ses diocésains.

Dans le même temps, la version latine de l'avertissement fut achevée par l'abbé de Fleury, et, en 1680, il parut à Anvers, en cette langue, une nouvelle édition du livre même et de l'avertissement.

L'édition de Paris de 1679, augmentée de l'avertissement, fut dès ce temps présentée au pape avec une lettre de l'auteur, et Sa Sainteté y répondit par un second bref, du 17 de juillet de la même année, où il fait encore l'éloge du livre et de l'avertissement.

Il n'y manquoit plus qu'un témoignage authentique du consentement unanime de l'Église gallicane qui

se joignit en corps à tant d'éloges et d'approbations.

Il lui fut donné dans l'assemblée extraordinaire du clergé de France à Paris en 1682, par les soins de François de Harlay de Chamvalon, archevêque de Paris [1], président, et la mettant nommément au nombre des méthodes approuvées par l'Église, pour ramener dans son sein les prétendus réformés. C'étoit déjà, dans la pratique générale de tout le royaume, une règle de foi à tous les protestans bien intentionnés, qui demandoient tous publiquement à faire leur réunion de la façon que l'évêque de Condom l'enseignait dans son livre.

Mais depuis la révocation de l'édit de Nantes faite au mois d'octobre 1685, il ne fut plus parlé d'autre méthode que de celle-ci. Pour la mettre donc entre les mains du public et des protestans, avec tant d'illustres témoignages recueillis ensemble, celui même du clergé de France et le second bref du pape, il s'en fit à Paris une sixième édition en 1686 qui est la dernière revue par l'auteur et laissée en l'état où il a voulu qu'elle demeurât. Dans le grand mouvement des conversions qui suivirent, ce livre se multiplia ensuite à l'infini, et les presses de l'imprimerie royale ne cessèrent de rouler jour et nuit pendant toute cette année pour cet ouvrage, jusqu'à la douzième et dernière édition qui court encore

[1] Nous avons vu ci-dessus qu'il était personnellement opposé à cet ouvrage, par jalousie contre l'auteur ; mais en habile politique, Harlai savait céder aux circonstances.

aujourd'hui, sans parler des éditions de Lyon et de Toulouse ni de celles des pays étrangers, tant il est vrai que jamais livre de doctrine n'a eu un aussi grand cours et une approbation aussi générale.

Avec ces fondemens inébranlables, ce livre est toujours la consolation des véritables réunis, et en même temps la pierre d'achoppement des protestans, où quelques-uns sont encore venus se briser depuis même ces dernières éditions si authentiques. Le sieur de la Croze [1], auteur de la *Bibliothèque historique et universelle*, (tom. XI, année 1688, mois de décembre, p. 438, 464) a cru, après tant d'années, pouvoir décréditer l'*Exposition*, en supposant qu'il y en eut d'abord une que l'auteur fut contraint de supprimer, en sorte que celle de 1671, certainement la première, n'aurait paru qu'après avoir été réformée, sur les corrections de la Sorbonne et des autres censeurs, et par conséquent que M. de Condom est tombé lui-même dans des variations sur la foi qu'il a depuis tant reprochées aux prétendus réformés.

Mais toute cette histoire est convaincue de fausseté par le simple récit du fait de la publication de ce livre, tel que l'auteur l'a raconté dans la dernière partie de

[1] Cet auteur avait été bénédictin avant de se faire protestant. Il mourut à Berlin en 1739. Il était bibliothécaire du roi de Prusse. On a de lui un grand nombre d'ouvrages d'histoire et de linguistique.

son VI^e^ avertissement aux protestans (p. 834 et suivantes), où il fait la *revue de ses ouvrages précédens*. Ce qu'on vient d'en rapporter en abrégé suffit pour l'éclaircissement du lecteur ; mais pour convaincre ceux qui auroient encore quelque doute, il n'y a qu'à leur répéter les paroles mêmes par lesquelles M. de Meaux finit ainsi son histoire de son *Exposition* : « C'est, dit-il, en la forme où elle est que je l'ai donnée au public et qu'elle a reçu l'approbation de tant de docteurs, de tout le clergé de France et du pape même. C'est en cette forme que les protestans l'ont trouvée pleine des adoucissemens ou plutôt des relâchemens qu'ils y ont voulu remarquer ; et cela étant posé pour indubitable, comme d'ailleurs il est certain que ma doctrine est demeurée en tous ses points irrépréhensible pour les catholiques, elle sera un monument éternel des calomnies dont les protestans ont tâché de défigurer celle de l'Eglise, et on ne doutera point, qu'on ne puisse être très-bon catholique en suivant cette *Exposition*, puisque je suis avec elle depuis vingt ans dans l'épiscopat, sans que ma foi soit suspecte à qui que ce soit. » C'est ce qu'il écrivoit en 1691.

Cependant M. de Beauval[1], auteur de l'*Histoire des*

[1] Henri Basnage de Beauval. Son *Histoire des ouvrages des savants* fait suite à l'ouvrage de Bayle intitulé : *Nouvelles de la République des lettres ;* elle forme 24 vol. in-12, et elle parut de 1687 à 1709.

ouvrages des savants, dont le nom et l'esprit sont connus, qui avoit fait paroître auparavant de la bonne foi sur le sujet même de M. l'évêque de Meaux, en rendant compte au public de ses *avertissemens* contre le ministre Jurieu, s'oubliant lui-même et les autres auteurs qui assurent combien la doctrine de l'*Exposition* est certaine, et la démonstration que ce prélat en a tirée comme l'on vient de voir, recommence dans son année 1695 (p. 304), les vaines accusations de palliations et d'adoucissemens tant de fois détruites.

Bien plus, le ministre Basnage, son frère [1], nous a encore depuis rebattu la même plainte, dans son *Histoire ecclésiastique* (t. 2, p. 1634), et quelle nouvelle preuve en apporte-t-il ? les paroles ambiguës d'un auteur particulier qui ne signifient rien ; enfin un caractère fait en l'air par M. Maimbourg [2], dans son *Histoire du luthéranisme* (liv. 3, p. 253), voilà ce qu'on oppose aux approbations de toute l'Eglise et de son chef, tant les ministres se sentent pressés par l'*Exposition* de M. de Meaux, contre laquelle, faute d'avoir rien de solide à dire, ils se sont comme donné le mot de semer des ca-

[1] Jacques Basnage de Beauval. Son *Histoire de l'Eglise* forme 2 vol. in-folio. Son *Histoire des Juifs depuis J.-C.*, etc., et beaucoup d'autres ouvrages attestent son érudition et son ardeur pour l'étude. Ce fut un des plus sérieux antagonistes de Bossuet.

[2] Le P. Maimbourg fut longtemps jésuite; il sortit de la Compagnie afin de pouvoir la défendre sans la compromettre par ses excentricités. Ce fut un écrivain très-fécond, mais sans exactitude.

lonnies dans des journaux et autres livres de débit et de curiosité pour tromper les peuples et les retenir dans un parti décrié, depuis que visiblement livré à l'esprit de vertige il s'est abandonné par toute l'Europe à la tolérance, ou plutôt à l'indifférence des religions et du socinianisme [1].

Mais sans plus parler des approbations que ce livre a méritées, les protestans auront toujours contre eux ce témoignage public de la vérité qui leur est clairement proposée dans cet ouvrage : c'est le nombre infini des conversions sincères qui se sont faites et se font encore par ce moyen. On ne sauroit dire combien de personnes de toute condition, éclairées par cette simple exposition de la doctrine catholique, sont venues de tout le royaume se faire instruire par l'auteur, à la réputation de son livre.

Combien le roi lui en a envoyées, des plus illustres par leur naissance, qui ont trouvé en lui la bonne foi et la probité que son livre leur promettoit ! combien les évêques même des provinces les plus éloignées lui ont adressé de familles entières, qui s'en sont retournées consolées autant par l'efficace et par la douceur de sa parole que par l'onction de sa piété ! Des ministres même, célèbres par leur esprit et par leur érudition, gagnés

[1] Voyez le *sixième avertissement de M. de Meaux aux protestants*, partie troisième, ou l'*État présent des Controverses*, etc.
(Note de l'abbé Le Dieu.)

par la simplicité et par la candeur avec laquelle la vérité leur est ainsi proposée toute nue, sont venus de Languedoc, de Dauphiné et de Poitou achever de se convaincre par ses discours et faire ensuite entre ses mains leur réconciliation, comme l'on pourra le raconter dans la suite, s'il est à propos; mais c'est ce grand succès qui fâche les ministres; et leurs calomnies font voir que leur prétendue réforme a reçu par l'*Exposition* le coup fatal dont ils ne peuvent la défendre.

Quelque occupation que l'évêque de Condom eût à la cour, dans l'instruction des nouveaux catholiques, avec son travail ordinaire pour Monseigneur le Dauphin, il ne laissoit pas d'instruire encore en public et d'édifier la cour même par ses sermons. On raconte l'effet merveilleux de celui du 5 juin 1672, fête de la Pentecôte, à Saint-Germain dans la chapelle du château, en présence de la reine (le roi étant à sa campagne de Hollande), où ce prélat attendrit son auditoire jusqu'à lui faire répandre des larmes de joie en expliquant les dons du Saint-Esprit. Celui du jour de Pâques, prononcé aussi à Saint-Germain en présence du roi, en 1680, ne fut pas moins remarquable, principalement à cause de la discipline qui y fut prêchée d'élever à l'épiscopat les grands vicaires des évêques, c'est-à-dire des prêtres exercés dans le gouvernement ecclésiastique; comme à la guerre, où l'on prend les officiers généraux du nombre des subalternes en les faisant monter par degrés; et ce prélat

vit enfin avec joie que depuis plusieurs années le roi s'attachoit à cette règle pour remplir les églises ; car il n'eût rien tant à cœur en sa vie que de voir les bons en place pour faire fleurir la doctrine et la discipline.

Outre ces occupations extérieures et de grand éclat, M. de Condom s'en faisoit de particulières avec ses amis qui n'étoient ni moins édifiantes ni moins utiles ; il savoit mettre tout à profit, et jusqu'aux délassemens qu'il prenoit avec eux dans des entretiens familiers. On y agita longtemps toutes les questions de l'ancienne et nouvelle philosophie ; mais enfin, il lui vint cette bonne pensée de faire entre eux, en commun, une lecture suivie de la sainte Ecriture, où chacun fourniroit ce que Dieu lui donneroit. Parmi tant d'habiles gens, ce dessein ne pouvoit manquer d'avoir un heureux succès.

Il fut exécuté la première fois à Saint-Germain, en 1673, un premier dimanche de l'Avent, après le sermon, pour tenir lieu des vêpres qui ne se disoient pas au château et sanctifier ainsi le dimanche par une autre sorte d'action de piété. On commença naturellement par Isaïe, dont l'Eglise fait la lecture en Avent. Chacun avoit en main son exemplaire, l'un l'hébreu, l'autre les Septante, et ainsi des autres versions anciennes et nouvelles. On avoit aussi recours à saint Jérôme et aux plus célèbres commentateurs. La Vulgate étoit le fondement de tout : chacun rapportoit les différences des textes et les divers avis des interprètes sur les difficultés. Le prélat

concluoit. M. l'abbé Fleury, toujours présent à l'assemblée, tenoit la plume et rédigeoit à l'instant les observations par écrit. Ce travail, devenu considérable par l'assiduité qu'on y avoit apportée, excita les ecclésiastiques de la Cour les plus habiles à y prendre part. M. Pellisson s'y rendoit fort exact et bien d'autres de même génie et de même goût. La conférence se tint toujours chez M. de Condom, à Saint-Germain d'abord, et depuis à Versailles; on en fixa les jours et les heures; et il y avoit aussi à dîner pour ceux à qui leurs emplois permettoient de faire au prélat l'honneur de prendre place à sa table. Quelqu'un dit : *Ceci est un Concile;* et depuis on a toujours ainsi nommé cette assemblée, qui parut encore plus vénérable par ce beau nom.

La grande Bible de Vitré, dans laquelle on isoit la Vulgate et où l'on jeta d'abord en marge les notes par écrit, étoit la Bible du concile. On peut voir ce plan tracé par la main de cet habile maître qui y présidoit, dans son épître au chapitre de Meaux, mise à la tête des Psaumes qu'il fit imprimer en 1691 et qu'il dédia à son clergé avec une bonté paternelle. Le chapitre reçut de son prélat ce beau témoignage d'amitié et d'estime, dont il vouloit bien l'honorer, avec une vénération profonde qui se déclare encore plus tous les jours depuis sa triste mort.

Tel fut enfin insensiblement le fruit des séances réitérées de ce concile pendant tant d'années; il a produit

des notes sur le Pentateuque, sur Job, sur les Psaumes et les Cantiques, sur les livres sapientiaux, sur les quatre grands prophètes et sur les douze petits : c'est-à-dire sur les livres les plus difficiles de la sainte Écriture et qui sont aussi les plus nécessaires. M. de Condom revoyoit le tout à loisir avec une grande application, conférant les textes par ses yeux, consultant les Saints Pères avec les plus habiles interprètes et sans même oublier les critiques. A la tête de chaque livre il a mis des préfaces de sa composition, où sont les preuves de l'authenticité et de l'inspiration des livres sacrés, avec des clefs ou des observations générales qui répandent une lumière admirable dans les esprits et une onction ineffable dans les cœurs, pour leur donner l'intelligence et le goût des saintes Écritures. Quiconque en voudra faire l'essai, n'a qu'à lire sa dissertation sur les Psaumes et sa préface sur le Cantique des cantiques.

Son dessein étoit de donner ces notes au public, et non-seulement sur les livres qu'on vient de dire, mais encore sur tout le corps de la Bible et aussi bien sur le Nouveau-Testament que sur l'Ancien, comme il s'en explique dans son épître dédicatoire des Psaumes, où il fait aussi sentir son amour pour la parole de Dieu et combien il en étoit pénétré. Le lecteur sera peut-être bien aise de retrouver ici ce beau sentiment exprimé en ce peu de mots : *Certè in his consenescere, his immori, summa votorum est : id pium, id beatum, fateri enim*

libet, id omni ambitu expetendum ducimus. C'étoit donc là ce qu'il avoit le plus à cœur. Mais d'autres occupations et surtout la réfutation du Quiétisme, l'ont détourné de ce travail. Il étoit prêt de le reprendre, s'il avoit plu à Dieu de lui prolonger ses jours, parce que plus il s'est appliqué à la réfutation des erreurs de M. Simon[1] et des autres judaïsans, plus il a vu la nécessité de venir au détail de chaque livre de la sainte Écriture, pour arrêter, s'il est possible, le cours des fausses interprétations.

On peut juger de ce qu'on en devoit attendre par ce qu'il a déjà donné sur les Psaumes, sur les livres sapientiaux, et principalement sur le Cantique de Salomon et dans son supplément sur les Psaumes. On voit dans ce dernier combien il étoit attentif à conserver le précieux dépôt des Écritures, ne craignant rien tant qu'elles fussent altérées par les nouveaux critiques, trop hardis et mal intentionnés. C'est aussi ce qu'il a marqué plus particulièrement dans l'avertissement de son dernier livre, où est l'explication du chap. VII d'Isaïe et du Ps. XXI.

Il est donc constant[2] que toute son affection étoit à la parole de Dieu; que ce fut toute son étude pendant sa vie et au milieu de la cour, dans les plus grands emplois qu'il sut sanctifier par là; et que Dieu lui a fait la

[1] Nous verrons, dans le *Journal*, ce qui regarde Richard Simon et la réfutation que fit Bossuet de ses erreurs.

[2] Ce qui suit, jusqu'au ch. IV, manque dans l'autographe de l'abbé Le Dieu. Nous le donnons d'après la copie corrigée par lui.

grâce de mourir comme il l'avoit souhaité, dans cette sainte méditation, en composant son dernier ouvrage et en relisant ses *Élévations sur les mystères*.

Il a laissé des traductions en vers françois d'un grand nombre de psaumes et de plusieurs cantiques qui ont été admirées par de grands maîtres en l'art poétique[1]; c'est encore une preuve qu'il a voulu donner, comme ont fait les saints Pères, de son affection à la sainte Écriture. On en pourra dire davantage et en son lieu, cependant on voit assez combien sa vie a été sainte et sérieuse à la cour même.

[1] Les poésies de Bossuet se trouvent en manuscrit à la Bibliothèque Impériale. *V.* l'inventaire que nous avons fait des manuscrits de Bossuet, à la fin de ces *Mémoires*.

IV

SUITE EN ABRÉGÉ DES ACTIONS DE M. DE MEAUX [1].

Conférence avec Claude.—Plusieurs églises désirent Bossuet pour évêque.—Bossuet, évêque de Meaux.—Assemblée de 1682.—*Traité de la communion.*—Projet de réunion avec les protestants.—Bossuet et le roi d'Angleterre.—Bossuet visité par la cour.—Conversions célèbres.—Modestie de Bossuet dans ses succès.—Premier sermon à Meaux.—Mission dans son diocèse.—Conférences ecclésiastiques.—Séminaires et synodes.—Visites pastorales.—Piété et aumônes de Bossuet.—Conférences pour les nouveaux catholiques.—Révocation de l'édit de Nantes.—Bossuet ennemi de la violence.—Il exhorte Louis XIV à cesser les rigueurs.—Lettre pastorale aux nouveaux catholiques. — *Histoire des Variations.—Explication de l'Apocalypse.—Avertissements aux protestants.*—Conversion de milord Perth.—Bossuet et l'abbé de Rancé.—Voyage à la Trappe.—Bossuet et les ministres convertis—Joseph Saurin et Isaac Papin.—Bossuet assiste la Dauphine à la mort.—Bossuet attaque les erreurs de Richard Simon..—Il s'oppose au Molinisme.—Il fait censurer Marie d'Agreda.—Bossuet consulté de toutes parts.—Il combat le Quiétisme.—Assemblée de 1700. — Instructions sur l'Église.—Projet de réunion approuvé par le pape.—Instruction contre la version de Trévoux.—Cas de conscience.—Deuxième instruction contre la version de Trévoux.—Derniers travaux de Bossuet.—Sa mort.—Ses vertus.

Mlle de Duras, dame d'atour de Madame, sœur de la comtesse de Roye et des maréchaux de France Duras

[1] Cette quatrième partie forme comme un second mémoire de l'abbé Le Dieu. L'autographe de ce *mémoire* existe en entier à la Bibliothèque Impériale. Seulement, par une négligence regrettable, les feuillets ont été placés d'une manière très-irrégulière dans le volume, partie avant le premier mémoire et partie après.

et Lorges, nièce de M. de Turenne, demande une conférence sur la religion entre M. de Condom et M. Claude, ministre de Charenton, et propose la matière de l'Église. Le mercredi 1er mars 1678, la conférence se tint chez la comtesse de Roye, plusieurs personnes des deux communions présentes : elle dura cinq heures; on en sait l'effet par le livre même. Mlle de Duras en demeura persuadée de la nécessité de rentrer dans l'Église, comme elle fit, le 12 mars suivant, par les mains de l'évêque de Condom.

Ce prélat raconte, dès le soir, le succès de la conférence. Le lendemain il fait un pareil récit à ses amis, qui lui persuadent de l'écrire. Il l'écrit : et, ce récit donné à Mlle de Duras, après avoir couru longtemps, les copies en furent altérées. De là, la nécessité de l'imprimer, ce qui se fit à Paris en 1682, et pour preuve de la victoire de l'évêque sur le ministre, le prélat avançoit qu'il étoit prêt dans une nouvelle conférence de faire avouer à M. Claude les même choses qu'il avoit déjà avouées.

A la fin de l'année 1679, le mariage de Monseigneur le Dauphin, arrêté avec la princesse Anne-Chrétienne de Bavière; au commencement de 1680, on fit la maison de la Dauphine : l'évêque de Condom fait premier aumônier.

Toute la maison va jusqu'à Brisac recevoir la princesse à l'entrée du royaume sur la frontière d'Allema-

gne. Le premier aumônier aussi : et le long du voyage il travailloit à revoir son *Discours sur l'histoire universelle*. A Strasbourg, il parla aux ministres et à M. d'Obrecht, encore protestant, homme d'un grand esprit et d'une profonde érudition. Il fit avec lui une amitié particulière dont nous verrons le fruit en son temps. On parloit beaucoup partout de l'*Exposition de la foi*.

Au retour du voyage à Châlons-sur-Marne, le mariage célébré entre le Dauphin et la Dauphine, le 7 mars 1680 ; et le jour suivant, l'évêque de Condom prêta le serment entre les mains de la Dauphine, en qualité de premier aumônier et le premier de tous les officiers de sa maison.

Après le mariage de Monseigneur, M. de Condom se trouvant libre étoit destiné à la première église du royaume qui viendroit à vaquer.

Félix Vialart, évêque de Châlons, très-infirme, lui proposa d'agréer qu'il le demandât au roi pour son successeur. M. de Condom lui laissa la liberté. Cette proposition est demeurée sans effet.

Dominique de Ligny, évêque de Meaux, aussi très-infirme, le souhaitoit ardemment pour successeur.

Depuis, dans les vacances qui sont arrivées, il a été désiré à Beauvais, à Lyon, à Sens, et ces Églises lui écrivoient leurs vœux le priant de venir les gouverner. C'étoit à qui l'auroit.

Cependant le *Discours sur l'histoire universelle*, conduit à sa fin, fut imprimé et distribué au commencement de 1681 avec le succès que l'on sait.

Tout se préparoit alors pour l'assemblée extraordinaire du clergé de France. Le roi voulut que l'évêque de Condom y assistât.

Dominique de Ligny mourut à Meaux, le 27 avril 1681. M. de Condom en fut averti des premiers, et pressé de demander cet évêché, il dit qu'il n'en feroit rien ; que le roi savoit bien qu'il étoit évêque et sans église et que c'étoit à Sa Majesté à l'employer. En effet, le roi y pensa de lui-même et avec cette distinction, qu'il envoya le père de La Chaise dire à M. de Paris que le roi donnoit l'évêché de Meaux à M. de Condom, avec ordre à l'archevêque de le déclarer tout publiquement, dans l'assemblée des évêques qui se tenoit ce jour-là même, 2 de mai 1681, à l'archevêché, ce qui se fit de cette sorte.

Le pape Innocent XI qui l'affectionnoit lui accorda la moitié du *gratis* de ses bulles, comme il avoit déjà fait pour l'abbaye de Saint-Lucien.

Cette assemblée de 1681 étant formée, M. de Meaux fut chargé de faire le sermon de l'ouverture, qu'il prononça le 9 novembre 1681, aux Grands-Augustins, à Paris, avec le succès que l'on sait.

M. de Paris en eut de la jalousie : il se plaignit que l'orateur ne lui avoit pas adressé la parole en particulier, à

lui, étant dans son diocèse. Les évêques s'en moquèrent et soutinrent le procédé de M. de Meaux qui avoit salué ensemble le corps de l'épiscopat.

L'archevêque chicana sur la doctrine du discours, qu'il trouvoit trop favorable à Rome, il en fallut venir à une explication devant le roi, qui fut persuadé des raisons du prédicateur. Le sermon fut approuvé à Rome par le ministère du cardinal d'Estrées : l'assemblée l'approuva encore davantage à Paris et, par délibération, M. de Meaux fut prié de le faire imprimer.

On voit comment le roi prenoit confiance aux lumières de ce prélat et comme ce prélat gagnoit lui-même la confiance du roi et de toute l'assemblée par sa sagesse et par sa modération.

Cette confiance vint à ce point, qu'ayant été mis à la tête des commissions de la doctrine et de la morale, tout s'y régla par ses décisions, et on lui doit la principale obligation du succès de cette assemblée, dont il sut ramener les décisions à un point équitable et vrai pour la doctrine, par son habileté, sa grande patience et modération, en quoi il a même servi Rome très-utilement; car on proposoit de porter les choses à une extrémité dangereuse.

La méthode d'instruire les protestans suivant l'*Exposition* de M. de Meaux, approuvée nommément dans cette assemblée par délibération du 23 de juin 1682.

Propositions de morale à examiner : M. de Meaux

chargé de tout ce travail; séparation de l'assemblée avant aucune décision. En ce temps M. de Meaux publia son *Traité de la communion sous les deux espèces* en 1682, à cause des plaintes du retranchement de la coupe que lui faisoient les protestans avec qui il avoit à traiter continuellement. Il leur écrit donc cette instruction, nécessaire dans l'abus qu'ils faisoient de cette parole mal entendue : *buvez-en tous,* qui n'est pas un précepte, mais une simple invitation dont l'évangéliste rapporte le fait en disant qu'ils en burent tous.

Ce livre avec l'*Exposition* remua beaucoup l'Angleterre et l'Allemagne. Le duc d'York s'étoit fait et déclaré catholique dès 1672. Il avoit trouvé le roi son frère bien disposé pour l'Église romaine, et il songeoit à procurer à l'Angleterre, toujours zélée pour les premiers Pères de l'Église, quelque instruction importante.

Pour l'Allemagne, c'étoit principalement dans la cour de Hanovre où l'on paroissoit plus disposé à écouter; les princesses étant en France, avoient fort goûté M. de Meaux; elles disoient tout haut que Luther étoit un fripon. Mme l'abbesse de Maubuisson avoit obtenu du roi la permission, pour M. de Meaux, qu'il entreroit en commerce avec les théologiens de Hanovre : tout passoit par les mains de cette princesse et par celles de M. le marquis de Croissy, afin de donner plus de poids à la négociation.

L'abbé de Loccum, très-habile théologien de Hanovre, M. de Leibnitz, conseiller du duc, célèbre jurisconsulte et politique, d'ailleurs grand philosophe et mathématicien, entretenoient leur commerce avec M. de Meaux.

On en prit pour fondement un projet de réunion proposé par M. l'évêque de Neustadt, près de Vienne, autorisé par une bulle impériale peu d'années auparavant. Cet évêque étoit en grande réputation; il avoit été établi principal commissaire, de la part de l'empereur, pour travailler à la réunion. Il mourut sans rien conclure; mais le projet subsistoit et avoit laissé les esprits en grand mouvement.

Cela posé, l'abbé de Loccum envoya le premier un écrit latin à M. de Meaux, intitulé, si je ne me trompe : *Propositiones modestæ et pacificæ*, etc., qui contenoient beaucoup de projets d'accommodement sur le célibat, sur les images, les reliques, les saints, les jeûnes, etc., sur lesquels on n'étoit pas fort éloigné les uns des autres, ni même sur la justification, le mérite des œuvres et autres points de doctrine.

M. de Meaux fit un grand écrit latin où il profitoit des avances et disoit jusqu'à quel point l'Église romaine pourroit venir. Il traduisit lui-même cet écrit en françois pour les princesses de Hanovre; Mme de Maubuisson a tout vu et peut-être en a-t-elle retenu des copies [1].

M. Pellisson écrivoit aussi de son côté à Hanovre et en

1 Ces écrits ont été publiés.

recevoit des lettres. Les guerres d'Europe et principalement celles de 1688 et la ligue d'Augsbourg du même temps, avec la révolution d'Angleterre, rompent toutes les mesures de pacification dans la religion. Charles II, roi d'Angleterre, meurt catholique, et le duc d'York est proclamé roi sous le nom de Jacques II. Il se déclare catholique. Conjuration du prince d'Orange en 1688. Révolte générale en Angleterre. Le roi, la reine et le prince de Galles se retirent en France.

Ce fut dans ce séjour de la cour d'Angleterre à Saint-Germain que le roi Jacques déclara souvent lui-même le dessein qu'il avoit toujours eu d'appeler M. de Meaux à Londres, si l'état des affaires l'avoit permis, pour entrer en conférence avec les Anglois.

M. de Meaux sentoit son zèle s'échauffer pour la religion quand ce roi lui parloit de la sorte, et disoit qu'il étoit prêt à passer les mers pour obéir aux ordres de Sa Majesté. Il s'est souvent entretenu de ce dessein. Il espéroit de gagner bien des choses des Anglois à cause du respect qu'ils avoient pour la sainte antiquité ; mais il croyoit pouvoir aussi tirer un grand avantage de leurs divisions domestiques sur la religion.

Cependant, et dès le commencement de la guerre, Monseigneur le Dauphin fut envoyé en Allemagne. « Mon premier gîte sera à Meaux, » dit-il à notre prélat le rencontrant à son lever. En effet, le 25 de septembre 1688, partant de Versailles pour le siége de Philips-

bourg, il vint coucher à Meaux, à l'évêché, où il fut reçu par les officiers du prélat.

Le 23 de novembre, au retour de cette campagne, il vint encore prendre à Meaux, à l'évêché, un dîner préparé par les mêmes officiers. M. le prince de Conti et les autres princes et seigneurs qui suivoient en firent de même. En 1690, Monseigneur le Dauphin étant encore nommé général pour l'Allemagne fit aussi le même compliment à M. de Meaux. «Mon premier gîte sera, non à Meaux, mais à Germigny[1];» et le 17 de mai, dans le plus beau jour du monde, il partit exprès de bonne heure de Versailles, arriva à Germigny à quatre heures après-midi, afin d'avoir le temps de voir la maison et d'entretenir le prélat et fut aussi servi par les officiers de M. de Meaux.

Il avoit à sa compagnie M. le duc de Vendôme, le comte de Brienne, le comte de Sainte-Maure et autres seigneurs qui furent aussi traités par les mêmes officiers.

Le jour suivant, après la messe dite et servie par les prêtres de la maison, Monseigneur et sa suite ayant fait un léger déjeuner partit à dix heures du matin et continua sa route.

Tous les princes lui avoient déjà fait le même honneur. Le 10 mai 1687, le roi partit de Versailles et vint coucher à Claye, allant à Luxembourg. Toute la cour le suivit. M. le prince Henry-Jules de Bourbon partit exprès

[1] Maison de campagne des évêques de Meaux.

de Paris tout seul, le 12, de grand matin, et se rendit de bonne heure à Germigny, vit la maison, les jardins, la machine, y dîna et continua sa route.

Au retour de Luxembourg, le roi ayant dîné à Monceaux, le 6 de juin, pour aller coucher à Claye, M. le duc et M. le prince de Conti vinrent coucher et souper à Germigny.

M. le comte de Toulouse vint aussi les jours suivans avec M. le marquis d'O et toute sa maison, et peu après M. le duc du Maine qui étoit demeuré derrière.

Cependant il se faisoit toujours un grand nombre de conversions des personnes les plus célèbres, entre les mains de M. de Meaux. M. d'Obrecht, de Strasbourg, vint, en 1684, à Germigny se faire instruire et fit sa réunion le 15 d'octobre dans la chapelle de l'évêché. Peu après il fut fait préteur royal (avocat général) de Strasbourg. Il est demeuré en grande liaison avec M. de Meaux, et il est mort dans sa charge au mois d'août 1701.

Celle de milord Charles, duc de Richemond (fils naturel de Charles II, roi d'Angleterre, et de la duchesse de Portsmouth), fut d'un grand éclat; elle se fit à Fontainebleau, en 1685, un dimanche 21 d'octobre, à l'issue de la messe du roi, par M. de Meaux, en crosse et en mitre, prêchant sur l'Évangile du jour, *Compelle intrare :* (Math. XXII, 2; et Luc, XIV, 25.) La cour fondit en larmes par la considération des miséricordes de Dieu qui appelle à lui ceux qu'il veut. Alors se faisoit le grand mouve-

ment des conversions des huguenots : le roi fut ravi d'entendre expliquer le *Compelle* et d'apprendre l'interprétation de saint Augustin et sa conduite conforme avec celle de toute l'Église d'Afrique. Jamais sermon n'eut un pareil effet. Madame la Dauphine transportée de joie ne parla d'autre chose pendant son dîner. «Jamais je n'ai ouï parler comme il fait, disait-elle ; il me fait un plaisir que je ne puis exprimer, et plus je l'entends plus je l'admire.»

Ce qui étoit digne d'une bien plus grande admiration, c'est qu'après tant d'applaudissemens, M. de Meaux rentré chez lui, s'y tenoit caché, rendant gloire à Dieu lui-même de ses dons et de ses miséricordes, sans dire seulement le moindre mot, ni de son action ni du succès qu'elle avoit eu ; et la remarque qu'on fait à ce propos, est un caractère vrai et certain, car il en usoit de même dans toutes les autres occasions; que si on tiroit de lui quelque aveu des applaudissemens de ses premières prédications, c'étoit par occasion dans des temps très-éloignés où il n'avoit plus à craindre d'en être flatté, parce qu'il s'étoit bien élevé au-dessus de cette gloire par des actions nouvelles et dignes d'une gloire immortelle.

Les oraisons funèbres qu'il avoit faites presque d'une année à l'autre lui méritèrent aussi de grands éloges. Celle de la reine en 1683, celle de la princesse Palatine en 1685, celle de M. Le Tellier en 1686, et celle de M. le

Prince, en 1687. Les devoirs de l'obéissance, du respect et de l'amitié l'engagèrent à faire ces discours qu'il ne put refuser. On voit pour quelles personnes, et quelle liaison il avoit eue avec elles toute sa vie. Mme la Princesse l'engagea à celle de la princesse Palatine, sa tante, si je ne me trompe. Il n'aimoit pas naturellement ce travail, qui est peu utile, quoiqu'il y répandît beaucoup d'édification. En finissant donc l'oraison de M. le Prince, il déclare que ses cheveux blancs l'avertissent qu'il a un compte à rendre auquel il doit penser et un troupeau à qui il doit le ministère de sa parole.

En effet, il avoit pris possession de l'évêché de Meaux, le dimanche 8 de février 1682, et dès le mercredi suivant, jour des Cendres, prêchant dans sa cathédrale à l'entrée du carême, il déclara qu'il se destinoit tout à son troupeau et consacreroit ses talents à son instruction. Il s'engagea, comme on a dit ailleurs, à prêcher toutes les fois qu'il officieroit pontificalement; et jamais aucune affaire, quelque pressée qu'elle fût, ne l'empêcha de venir célébrer les grandes fêtes avec son peuple et leur annoncer la sainte parole. Il ne s'en dispensa jamais, pas même pour l'exercice de sa charge de premier aumônier. Il prenoit congé des princesses auxquelles il étoit attaché avec beaucoup de respect, et laissoit à d'autres le soin de leur administrer la sainte communion aux grandes fêtes.

En 1683, pendant le carême, il fit, dans sa cathédrale,

une grande mission avec l'abbé de Fénelon et ses autres amis, et les Pères de l'Oratoire chargés de faire des missions dans le diocèse de Meaux, à cause de l'union de l'abbaye de Juilly à leur maison de Saint-Honoré de Paris.

Au commencement de 1685, il en fit aussi à Coulommiers, principale ville de son diocèse, et dans toutes les autres villes, et dans les paroisses de la campagne.

En 1690, après Pâques, il en fit une autre très-célèbre dans la cathédrale avec le père Honoré de Cannes et les missionnaires capucins ses confrères, qui eut un grand succès, et une autre tout de suite à Coulommiers par les mêmes religieux.

Il prêchoit le premier de parole et d'exemple dans ces grandes occasions, ses aumônes étoient abondantes; dans ses visites il avoit un grand soin des pauvres. Il faisoit ou entretenoit partout les assemblées des dames de la charité, y présidant en personne, exhortant vivement par l'efficace de sa parole les dames à exercer leur charité et leur donnant de grandes aumônes.

Un autre de ses soins étoit les prêtres des villes et des bourgades qu'il assembloit chez lui, pendant les Missions, dans des conférences, pour leur représenter avec une douceur paternelle et une charité pastorale, la sainteté de leur vie et de leurs devoirs. Dès le temps de M. Séguier, évêque de Meaux, les conférences ecclésiastiques sur la morale entre les curés et prêtres

avoient été établies en dix ou douze cantons du diocèse, où les voisins se rassembloient pendant sept ou huit mois du plus beau temps de l'année. Il entretint cet établissement de toute son autorité, allant lui-même exprès y présider dans les temps qu'elles se tenoient, et quittant tout à cet effet pour soutenir un si grand bien. Je l'ai vu souvent partir de Germigny sans autre raison que celle d'aller à une semblable conférence en une paroisse éloignée. Il ne manqua jamais d'assister à celle qui se tient à Meaux dans la chapelle de l'évêché.

Sa bonté et sa douceur s'y faisoient particulièrement remarquer. Ne cessant de louer ceux qui y parloient pour les exciter eux et les autres à parler; leur disant la manière simple et populaire à laquelle il falloit s'accoutumer afin de se faire une habitude facile de parler, et lui-même il parloit alors de cette sorte, cachant tous ses talens et sa profonde science pour bégayer avec ses enfans, et se renfermant dans l'Évangile et dans la sainte Écriture. A Meaux il s'élevoit davantage parce qu'il y trouvoit plus de capacité et de savoir, mais néanmoins ses manières y étoient bien simples.

Il parloit avec la même familiarité à ses jeunes clercs dans son séminaire qu'il visitoit souvent, assistant à leurs conférences, les faisant parler en sa présence et surtout dans le temps des retraites pour les ordinations; il alloit aux entretiens du soir et les finissoit ordinairement par des paroles pleines de feu, en un temps où

les cœurs étoient déjà émus par les saints exercices et exhortations. D'ailleurs, dans leur institution, son principal soin étoit qu'on les exerçât à parler en public, n'ayant rien tant à cœur que l'instruction des peuples.

Ce fut aussi le plus souvent la matière de ces synodes qu'il ne manqua jamais d'assembler chaque année et de présider en personne. Il y répéta souvent : *Dabitur enim vobis in illa hora quid loquamini, non enim vos estis*, etc., employant toute sorte de moyens pour inculquer la nécessité d'instruire et la manière aisée de le faire. Aussi, dans les statuts synodaux qu'il publia au synode de 1691, où il fait paraître son zèle pour la manutention de plusieurs points importans de la discipline ecclésiastique, il y insiste principalement sur l'obligation des curés d'instruire par eux-mêmes[1] les peuples commis à leurs soins (dans les articles 8, 12, 13, qu'il faut voir), et recommande l'assiduité aux conférences ecclésiastiques dans l'article 11.

Son travail même du corps étoit étonnant dans ses

[1] Bossuet envoyait aussi dans les paroisses des prédicateurs pour aider les curés dans l'instruction de leur troupeau. Ces prédicateurs partaient chargés d'une mission en forme, dont ils devaient présenter l'acte authentique au curé ; et les curés devaient, après leur station, renseigner l'évêché sur la manière dont ils s'étaient acquittés du ministère qui leur avait été confié. Bossuet avait fait imprimer des formules pour la mission des prédicateurs. L'abbé Le Dieu s'est servi du revers de plusieurs de ces formules pour indiquer les corrections à faire sur le manuscrit des *Méditations sur les Évangiles*. On les trouve à la Bibliothèque Impériale, S. F. n° 5133, tom. IX des manuscrits de Bossuet.

visites. Il recevoit à la confirmation tous ceux qui lui étoient présentés par les curés et qu'ils avoient instruits à cette fin. Il ne renvoya jamais personne; pour s'accommoder aux besoins des peuples, il faisoit toujours ses visites dans les fêtes de Noël, de Pâques, de la Pentecôte, et autres dans le cours de l'année, pour ne pas détourner les gens de leur travail, et profiter de la bonne disposition que les fêtes mettent dans les cœurs; et en faisant la confirmation, il ne commençoit jamais que toutes les paroisses ne fussent arrivées, environ dix ou onze heures du matin, et ne quittoit pas que tout ne fût fini, encore que le travail durât souvent jusqu'à deux heures après midi, ne voulant renvoyer personne sans la grâce de ce sacrement et sans cette consolation. Il auroit pu partager le travail en deux, moitié le matin et moitié l'après-midi, mais il ne vouloit pas marquer de préférence pour les uns plutôt que pour les autres, et il songeoit à leur donner le temps de retourner dans leurs paroisses en les faisant partir vers les trois heures après midi.

Ce sacrement étoit toujours précédé par une exhortation familière en chaire, non-seulement pour l'instruction des peuples, mais encore pour l'édification et l'exemple des curés et des prêtres, et comme il venoit pour connoître ses ouailles, il vouloit aussi leur faire connoître la voix du pasteur.

Au milieu de ce grand travail, sa dévotion et son re-

cueillement étoient exemplaires. Tout appliqué à son action, il ne se distrayoit jamais; jamais il ne parloit; jamais il ne regardoit ni à droite ni à gauche; il laissoit aux autres le soin de veiller à ce qui les regardoit, et pour lui, renfermé tout entier dans son action, il étonnoit les gens par son sérieux, par sa gravité et par sa constance. Pour sa modestie, c'étoit celle d'un ange plutôt que celle d'un homme; je dis à la lettre : ses yeux suivoient son action avec une retenue qui inspiroit aux autres la dévotion.

Les affaires des paroisses, les comptes de fabrique, qui étoient moins de son goût, il ne les négligeoit pas, ayant ordinairement avec lui l'un de ses grands vicaires pour y présider, et terminant ensuite par son autorité toutes les difficultés quand on lui faisoit le rapport.

Il entra par lui-même dans une grande connoissance du détail des maladreries, quand il fallut agir pour les réunir aux hopitaux. Il fit exprès des visites partout pour le règlement des hôpitaux, et mit dans les plus considérables des sœurs de la charité de Saint-Lazare pour avoir soin des malades. Les Hôpitaux de la ville de Meaux n'ont pas moins ressenti les effets de ses soins et de sa protection en cette occasion. Ses aumônes réglées étoient abondantes en faveur surtout de l'hôpital général. Dans la chère année, il les augmenta considérablement, et un homme d'affaires lui disant qu'il

falloit les modérer et qu'il ne pouvoit lui fournir tant d'argent : « Pour les diminuer, dit-il, je n'en ferai rien, et pour faire de l'argent je vendrai plutôt tout ce que j'ai. » Le fait est constant, j'étois présent et feu M. Bossuet aussi [1], qui fut très-scandalisé de la proposition de cet homme d'affaires. Les aumônes allèrent donc sur le pied qu'on avoit commencé de les faire, et il en voulut voir par lui-même la distribution et l'exécution de ses ordres.

Une autre occupation des plus laborieuses de sa vie fut l'instruction des nouveaux catholiques de son diocèse et principalement de la ville de Meaux; depuis la révocation de l'édit de Nantes, du 22 octobre 1685, il y donna tous ses soins; il établit à Meaux, à l'évêché, des conférences réglées où il les faisoit venir. M. de Mesnard, alors intendant de Paris, son ami, qui étoit ravi de l'entendre parler de religion, passa à cette occasion bien du temps à Meaux pour mettre ces conférences en train; mais après bien du temps, voyant qu'il n'y avoit aucun fruit à en espérer, les esprits s'aigrissoient et devenoient encore plus fiers et orgueilleux de la liberté même qu'on leur donnoit de parler devant un si grand homme : au lieu de conférences publiques, on fit des conversations particulières où l'on appeloit tantôt une famille ou tantôt une autre, ce qui réussit mieux et n'a pas eu néanmoins un effet fort considérable, n'y ayant

[1] Ce Bossuet était le frère de l'évêque de Meaux.

dans le diocèse, entre trois mille religionnaires, que des gens de basse condition, la plupart pauvres vignerons, ignorant même les premiers principes de la religion et le catéchisme, trop entêtés dans leur ignorance et qui ne pouvoient être ramenés que par une longue patience et par des instructions particulières et personnelles.

Mais quoi que les ministres réfugiés en Hollande aient pu dire ici de la conduite de M. de Meaux, qu'il avoit lui-même usé de violence, c'est un fait certain qu'il n'y eut aucune exécution militaire dans la ville ni dans le diocèse de Meaux, hors dans une seule famille de noblesse, à la campagne, du nom de Séguier, dans la Brie. C'étoit un vieux gentilhomme avec sa femme, tous deux fort entêtés, chez qui M. l'intendant envoya dix ou douze soldats en garnison, et qui n'y demeurèrent que cinq ou six jours sans y faire aucun désordre, car au bout de ce temps le gentilhomme vint à Meaux avec sa femme. Leur évêque les instruisit lui-même et ils firent leur abjuration très-librement. Le reste se passa tranquillement à Claye, à Lisy et ailleurs, M. de Meaux allant lui-même partout et instruisant en public et en particulier. Il chargea ensuite des prêtres de suivre ce travail avec les curés. Il connoissoit tous les nouveaux catholiques en particulier, on les lui amenoit de temps en temps ou pour être instruits ou pour recevoir la confirmation. Les protestans rebelles ne lui

étoient pas moins connus. Il les faisoit venir aussi très-souvent à Meaux même et dans les autres lieux de son diocèse quand il y étoit en visite, et jamais aucun ne s'est plaint de ses rigueurs.

Son esprit y étoit bien opposé; et il donna au contraire ce rare exemple de douceur et de modération en suivant les traces des saints Pères. Il se fit un jour une grosse assemblée de sept à huit cents hommes ou femmes religionnaires, au milieu de la paroisse de Nanteuil, près de Meaux. Quelques-uns des plus rebelles arrêtés, leur procès instruit, il y eut la peine de mort prononcée contre trois ou quatre. M. de Meaux fit surseoir l'exécution par son autorité et par ses sollicitations à la cour. Il obtint enfin leur grâce. Il y avoit des femmes coupables aussi bien que des hommes. Il fit modérer les peines des uns et des autres, qui furent presque toutes réduites à une amende-honorable devant l'Église et au bannissement. En d'autres rencontres, il employa tout son crédit pour tirer de la mort des malheureux, et entre autres un pauvre berger de Montyon qui avoit tué un homme sans malice. Il y auroit plusieurs exemples semblables à rapporter.

Mais pour ce qui regarde la religion, jamais évêque n'y apporta plus de douceur d'esprit et de modération. Le roi l'obligea de donner son avis sur les contraintes qui se faisoient en Languedoc pour faire aller les nouveaux catholiques à l'Église et même pour leur faire

faire leurs pâques. Il savoit sur cela le sentiment de M. de Basville, de M. l'évêque de Rieux, de M. l'évêque de Mirepoix et de M. de Nîmes et de plusieurs autres prélats, tous ses amis, qui même de concert avoient fait des mémoires pour faire voir qu'il falloit user de la force pour ces sortes d'exercices de la religion et pour les sacremens; et néanmoins M. de Meaux ne put approuver leur sentiment. Il fit un mémoire contraire qui fut donné au roi[1]. La cour l'approuva et y conforma sa conduite; ainsi toutes les violences ont cessé : ces rudes peines portées par les édits de traîner les relaps sur la claie après leur mort et autres sont demeurées sans exécution. On s'est contenté des peines pécuniaires, et encore dans son diocèse les faisoit-il ôter autant qu'il pouvoit. M. l'intendant se plaignoit de sa douceur, il ne cessoit de lui reprocher sa modération, dont, disoit-il, les religionnaires abusoient. Jamais il ne lui refusoit les grâces qu'il lui demandoit. Plusieurs sont revenus à l'Église de bonne foi par ces moyens, mais le plus grand nombre est demeuré dans l'opiniâtreté.

Il employoit tous les moyens pour les gagner, se ser-

[1] On peut voir dans la correspondance de Bossuet les lettres et mémoires des évêques de Languedoc et de Lamoignon de Basville, ainsi que les réponses de Bossuet. Louis XIV voyant, par expérience, que la violence n'avait pas de bons résultats pour la réunion des protestants à l'Église, changea de système et suivit les conseils de Bossuet, qui préférait l'instruction et la douceur à tous les autres moyens; malheureusement ces bonnes idées ne furent adoptées à la cour qu'après quinze ans de violences.

vant même des réunis qui avoient été connus dans le parti, espérant de les attirer par leur exemple. Marin Grotesse des Mahis, un d'eux, autrefois ministre à Orléans, en réputation d'esprit et de savoir, rentré dans l'Église à l'âge de trente-trois ans, le 27 mai 1683, par le ministère de M. l'évêque d'Orléans, aujourd'hui cardinal de Coislin, et depuis fait chanoine de la cathédrale d'Orléans, et élevé au diaconat, vint à Meaux à la prière de notre prélat, prêcher l'octave du saint Sacrement, en 1691. Ses prédications eurent un succès merveilleux auprès des catholiques. Les réunis y assistèrent en foule, admiroient ses discours et disoient : « Vous voyez combien les ministres étoient habiles parmi nous! » Mais pas un ne se convertit ni demanda seulement à l'entretenir.

Au reste, les ouvrages publics de M. de Meaux font foi de cette modération et de cette patience extrême avec laquelle il attendoit la conversion des pécheurs et des réunis en particulier.

En 1686, vers le milieu du carême, il publia sa lettre pastorale adressée aux nouveaux catholiques de son diocèse pour les exhorter à faire leurs pâques et leur donner des avertissemens nécessaires contre les fausses lettres pastorales des ministres réfugiés en Hollande.

On y voit toute l'étendue de sa charité pastorale et sa profonde érudition dans les controverses qu'il traite

presque toutes en maître dans cet ouvrage de deux ou trois heures de lecture.

Peu après, en 1687, il publia son *Catéchisme* pour son diocèse. On en a donné l'idée en parlant des Mystères, et l'on ne s'y arrêtera pas ici davantage. Il y joignit, en 1689, son livre des *Prières ecclésiastiques* à l'usage de Meaux, dans lequel, avec le catéchisme, il a prétendu comprendre toute la science du salut nécessaire au commun des fidèles.

Son *Histoire des variations* est de 1688. L'occasion fut la prétendue variation qu'on lui avoit reprochée dans la composition de son *Exposition*. Il lisoit alors le *Syntagma confessionum*, où sont la confession d'Augsbourg et toutes les autres confessions de foi des prétendus réformés de l'Europe. Leurs variations s'y firent bientôt remarquer à un esprit si clairvoyant et d'une dialectique aussi fine et aussi précise. De là donc le dessein des *Variations*. Il avoit commencé ce travail en finissant celui de l'*Histoire universelle*, et le bruit s'en étoit répandu, de sorte qu'il alla jusqu'aux protestans. Depuis, ils en prirent occasion de dire que cet ouvrage tardoit bien à venir. Ils ne savoient pas que, depuis l'assemblée de 1682, un autre travail de plus longue haleine et d'une plus grande application avoit rempli les veilles de l'évêque de Meaux[1].

[1] Cet ouvrage était la *Défense de la déclaration de l'Assemblée de* 1682, connue sous le nom des *Quatre articles*. Cet ou-

L'abus que les ministres refugiés firent de l'Apocalypse pour entretenir l'illusion des petits prophètes de Dauphiné et des Cévennes, obligea notre prélat de donner son *Explication de l'Apocalypse* en 1689. Tout le monde en vit la nécessité, et il fit sentir la force de sa démonstration en deux points contre les protestans : 1° que c'est Rome païenne dont il s'agit dans l'Apocalypse sous le nom de Babylone, et non pas Rome chrétienne; 2° que les prophéties de l'Apocalypse sont toutes accomplies, et que la fin de leur accomplissement est la chute de Rome arrivée sous Alaric et du temps de saint Jérôme, qui vit tout cela.

Un seigneur et une dame d'Angleterre, bons catholiques, lui proposèrent vers ce temps, des difficultés sur la liturgie, qu'il éclaircit dans son livre de l'*Explication de quelques difficultés sur la messe*, en 1689.

Les *Avertissemens* aux protestans sur les lettres du ministre Jurieu suivirent tout après, dès la fin de 1689, et continuèrent dans les années 1690 et 1691. Ils furent nécessaires principalement pour la défense des *Variations*, mais il y en avoit une autre raison plus profonde.

C'étoit alors le fort de la guerre allumée par la rebellion du prince d'Orange. Le ministre Jurieu, son pensionnaire, fut aussi son boute-feu. Il excitoit la révolte de tous côtés par ses lettres séditieuses qui voloient

vrage, fort savant et écrit en latin, a été publié après la mort de Bossuet. Nous en avons l'*original* entre les mains.

dans toute l'Europe; de là la nécessité de faire voir le fanatisme de M. Jurieu, dans le *troisième Avertissement* de M. de Meaux; et le fondement des empires, renversé par ce ministre, dans le *quatrième Avertissement*, qui est ici sans doute le plus important par rapport à l'Angleterre, à sa révolte et à sa constitution.

Dans les autres *Avertissemens*, surtout le sixième composé de trois parties, on sait comment tous les mystères y sont défendus contre les nouvelles et les anciennes erreurs ; mais une chose y paroît digne d'une remarque particulière : c'est ce qui se trouve sous ce titre à la fin de la troisième partie du sixième avertissement : *Revue sur quelques ouvrages précédens :* ce qui a un rapport manifeste aux rétractations de saint Augustin qui lui ont fait tant d'honneur dans l'Église ; non pas qu'il y eût dans M. de Meaux des erreurs à réformer, mais seulement quelques fautes d'inadvertance dans les citations de quelques auteurs dont les passages n'auroient pas été ou rapportés ou traduits avec assez d'exactitude.

Le petit livre in-12, de la *Défense des Variations*, est encore ici fort à propos, car il est fait pour prouver contre le ministre Basnage que, dans la réforme, on avoit pris les armes par délibération des synodes ; ce qui avoit été déjà prouvé dans les *Variations* mêmes, et peut ici beaucoup servir, d'autant plus que tout cela se trouve dit dans le temps de la révolution d'Angleterre,

car ce dernier livre est aussi de l'an 1691, au plus fort de la guerre.

Au reste, il ne sera pas inutile de remarquer que M. de Beauval, frère de M. Basnage, rendant compte des *Avertissemens* de M. de Meaux dans son *Histoire des ouvrages des savans*, est demeuré d'accord aux yeux de toute la terre que le ministre Jurieu y est poussé à l'absurdité.

La conversion de milord comte de Perth, grand chancelier d'Écosse, arriva dès la première année du règne du roi Jacques; il ramena sa femme et toute sa famille à l'Église. Le prince d'Orange étant sur le trône fit jeter ce seigneur dans la prison d'Édimbourg; de là il écrivit les lettres les plus touchantes[1] à M. de Meaux, attribuant sa réunion à ses livres, surtout à l'*Exposition*, dont il parle en des termes très-respectueux et pleins de reconnoissance, envers Dieu, premièrement, mais encore envers le prélat son docteur qu'il comble de louanges. Il vit ensuite les *Variations* où l'état de l'Église d'Angleterre est si bien peint, il en fut encore plus affermi dans la religion catholique. Sa foi étoit aussi vive que celle des martyrs; mais le prince d'Orange se garda bien de lui en donner la gloire et la palme. Il le mit donc en liberté. Ce seigneur vint en France, passa à Rome; et depuis, enfin, il a été appelé auprès du prince de Galles,

[1] La correspondance de milord Perth et de Bossuet a été publiée parmi les *Lettres diverses* de l'évêque de Meaux.

pour en être le gouverneur, par le feu roi qui le fit ensuite duc. Ce duc est demeuré dans une liaison intime avec M. de Meaux qu'il a traité, pendant toute sa vie et de vive voix et par lettres, comme son libérateur et son docteur.

Un gentilhomme françois, huguenot réfugié en Hollande, où il étoit auprès du prince d'Orange, en revint aussi vers ce temps pour se convertir; et, s'étant retiré à la Trappe où il fit profession, il eut le moyen d'y voir M. de Meaux et de recevoir ses instructions. M. l'abbé de la Trappe l'affectionnoit fort parce qu'il étoit nouveau catholique et qu'il avoit beaucoup d'esprit; et, en témoignage de son amitié, il lui donna son nom, François Armand.

Dès que notre prélat fut attaché à la cour, il eut occasion d'y servir l'abbé de la Trappe, son ancien ami de licence, qui, dans le commencement de sa réforme, trouva de grandes oppositions dans son Ordre. Cela servit à renouer leur liaison; et, dès que M. de Meaux fut libre après le mariage de Monseigneur le Dauphin, il profita de ce premier loisir pour faire un voyage à la Trappe, en 1682, après que l'assemblée du clergé fut séparée. On l'y fit voir le livre *De la sainteté et des devoirs monastiques* qui étoit manuscrit et servoit ainsi à l'instruction des religieux. Il trouva moyen d'en avoir une copie, et quand il s'en vit le maître, il dit à M. de la Trappe qu'il falloit faire imprimer ce livre, qu'il s'en chargeoit et qu'au

surplus il seroit inutile qu'il s'y opposât parce qu'il en avoit une copie à lui, dont il répondoit. Après bien de la résistance, cet abbé, se voyant prévenu et forcé, consentit à l'impression. Pour donner plus d'autorité à ce livre, M. de Meaux lui procura les approbations de M. de Reims et de M. de Grenoble avec la sienne, et cet ouvrage parut ainsi en 1683[1].

L'union de M. de Meaux avec cet abbé en devint plus intime; il a fait huit voyages exprès pour l'aller voir dans cette chère solitude dont il disoit : que c'étoit le lieu où il s'aimoit le mieux après son diocèse; il y vaquoit à tous les exercices de la communauté, et n'y prenoit pas d'autre nourriture. L'abbé étoit ravi de le voir à l'office du jour et de la nuit, au réfectoire et partout, un si grand exemple ne pouvant manquer d'encourager ses religieux, sans parler de l'approbation publique que sa réforme en recevoit. Avant vêpres on prenoit un peu l'air à la promenade sur l'étang ou dans

[1] Dans son ouvrage, l'abbé de Rancé soutenait que saint Benoît avait défendu dans sa règle l'étude aux moines. Les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, si connus par leurs beaux travaux d'érudition, prirent la défense de l'étude et chargèrent le plus savant d'entre eux, Mabillon, d'entrer en lice contre l'abbé de Rancé. Il le fit par son livre des *Etudes monastiques*. Bossuet, ami de Mabillon et de Rancé, se posa en médiateur. *V.* ses *Lettres diverses*. Dom Vincent Thuillier a fait l'histoire de cette discussion fameuse, à laquelle prirent part les hommes les plus doctes du temps. L'abbé de Rancé se combattit lui-même en luttant contre Mabillon, puisqu'il fit des livres et de l'érudition pour prouver que les moines n'en devaient pas faire.

les bois ; les deux amis se séparoient de la compagnie pour s'entretenir ensemble, et c'étoit là tout le plaisir et le fruit de ces visites de piété.

M. de Meaux vit donc, en l'un de ses voyages de la Trappe, le frère Armand, nouveau catholique, qui eut toute permission de s'entretenir avec le prélat, de la religion; et depuis il obtint aussi la liberté de lui écrire et de lui proposer ses doutes ; c'est ce qui a donné lieu à une réponse que M. de Meaux lui fit de Versailles, le 17 de mars 1692, qui a été publiée sous ce titre : *Lettre de M. l'évêque de Meaux, sur l'adoration de la Croix.*

Elle est d'un style fort simple, mais la doctrine en est excellente, et c'est un monument précieux de l'affection et de l'attachement que ce prélat eut toute sa vie pour la Trappe.

Entre les ministres et les réunis qui se sont adressés à M. de Meaux et dont plusieurs ont été longtemps ou dans sa maison ou dans son séminaire, car il en avoit toujours quelques-uns à sa suite, à Paris, à Meaux et à Germigny, deux ont paru plus distingués par leur esprit : M. Saurin et M. Papin [1]. Ils étoient aussi très-estimés des

[1] Joseph Saurin, converti par Bossuet, était frère d'Élie Saurin, ministre de l'église wallone d'Utrecht, qui eut avec Jurieu des discussions théologiques. Il ne faut pas le confondre avec Jacques Saurin, un des plus célèbres prédicateurs du protestantisme.

Joseph Saurin fut membre de l'Académie des Sciences; il avait surtout des connaissances en géométrie. Sa conduite, après sa conversion, a été peu édifiante ; ce qui fit douter de sa sincérité. Isaac Papin, l'autre ministre converti par Bossuet, fut beaucoup

protestans à qui ils s'étoient fait connoître dans de longs voyages d'Allemagne, de Hollande et ailleurs, pour s'entretenir avec les plus honorables ministres. M. Saurin avoit été ministre en Suisse, et M. Papin prêtre de la religion anglicane. Des pays étrangers ils s'adressèrent l'un et l'autre à M. de Meaux qui leur procura des passeports pour rentrer dans le royaume. M. Papin et sa femme arrivèrent les premiers à Paris, firent leur abjuration entre les mains de M. de Meaux, le 15 de janvier 1690, à Paris, et M. Saurin à Germigny, le 15 de septembre suivant. Ils ont été longtemps près de ce prélat en attendant des pensions et des établissemens qu'il a obtenus pour eux. M. Saurin amena depuis de Suisse sa femme qui y étoit restée, et elle fit aussi abjuration à Paris, le 27 de mai 1691, et ils sont demeurés en grande correspondance avec M. de Meaux jusqu'à sa mort.

Plusieurs nouveaux catholiques de Paris conservoient le même attachement. Ce détail est ici inutile, mais on ne peut oublier la femme de Thurot, horloger du roi, qui s'étant convertie après avoir été longtemps attachée à sa religion, a fait ensuite paroître un très-grand zèle

plus estimable. Il était cousin germain du fameux Denis Papin, connu par ses expériences sur la vapeur, et neveu du médecin Nicolas Papin, célèbre par plusieurs ouvrages estimés.

Cette savante famille était de Blois.

Isaac Papin, après sa conversion, composa plusieurs ouvrages de controverse dignes d'un disciple de Bossuet. Son cousin, le P. Pajon, de l'Oratoire, les a publiés, après sa mort, en 3 vol. in-12.

pour ramener les autres; et à sa mort elle voulut être exhortée par M. de Meaux et recevoir sa bénédiction.

Bien d'autres ont eu la même dévotion; c'étoit des occasions où M. de Meaux faisoit aussi paroître tout son zèle. Le roi et toute la cour en furent édifiés. A la mort de madame la Dauphine, arrivée le 20 d'avril 1690, ce prélat avoit passé tout le carême auprès d'elle, pendant sa longue maladie. Le jeudi saint, la princesse eut la dévotion de recevoir le viatique, qui lui fut administré par M. de Meaux, avec une exhortation très-touchante. Elle reçut aussi de lui l'extrême-onction et mourut peu de jours après, pleine de confiance par ses paroles.

Le zèle de notre prélat s'excitoit encore davantage pour conserver la pureté de la foi ou de la morale, quand il les voyoit attaquées; c'est ce qui lui fit employer son crédit auprès du chancelier Le Tellier pour faire supprimer l'*Histoire critique de l'Ancien-Testament* de M. Simon[1]. En donnant au public son commentaire sur les livres de Salomon en 1693, il y ajouta un *Supplenda in Psalmos* contre les nouveaux critiques judaïsans pour défendre les anciennes prophéties du Messie qu'ils anéantissent.

M. Du Pin[2] parla depuis trop librement sur le péché

[1] L'abbé Le Dieu parle fort au long dans son *Journal* des travaux de Bossuet contre Richard Simon; nous ne devons donc pas les mentionner ici.

[2] Bossuet estimait Ellies Du Pin; mais, par amour pour l'orthodoxie, il releva sévèrement quelques erreurs de ce docteur.

originel et autres points de cette importance. M. de Meaux, présidant à Navarre à la tentative de l'abbé Fagon, s'en plaignit publiquement et mit en même temps un mémoire des fautes de ce docteur entre les mains du chancelier Boucherat. Il fit enfin aussi avertir M. de Paris qui porta le docteur à une révocation volontaire et ne laissa pas de censurer encore ses ouvrages.

La lettre du P. Caffaro, théatin, en faveur de la comédie, excita à Paris un tel scandale que M. de Meaux se crut obligé de publier pour préservatif son livre des *Maximes sur la comédie*, en 1694; il avertit ensuite, par une lettre particulière, ce Père qui reçut avec soumission l'avertissement, en témoignant un grand repentir de sa faute.

M. Simon n'en fit pas de même; il renouvela ses anciennes erreurs et tomba encore dans de nouvelles à mesure qu'il multiplia ses ouvrages. Le public avoit une grande avidité de les lire, d'autant plus qu'ils s'imprimoient en Hollande, l'auteur n'ayant pu les faire passer à Paris. L'*Histoire des commentateurs du Nouveau-Testament* parut la plus dangereuse de toutes à notre prélat. Saint Augustin y est traité de novateur et tous les saints Pères méprisés. M. de Meaux en entreprit la réfutation par un grand ouvrage où il défend, non-seulement tous les saints Pères, mais encore plus particulièrement saint Augustin et sa doctrine qui est celle de l'Église romaine sur la grâce. Cet ouvrage étoit prêt

à paroître en 1692[1], lorsque tout à coup notre prélat en fut détourné par de nouvelles erreurs encore plus dangereuses pour l'Église.

C'est le nouveau quiétisme qui commença dès lors à se traiter en grand secret, qui a depuis éclaté comme on a su, et enfin attiré sa juste condamnation, et ce fut l'occasion des ouvrages que M. de Meaux a fait paroître depuis 1695 jusqu'en 1699, où cette cause a été heureusement terminée à la gloire de ce prélat.

Dans l'intervalle il eut beaucoup de part à l'ordonnance que M. de Paris publia sur la grâce, le 20 d'août 1696, et qui fut reçue de toutes parts avec applaudissement[2].

Et en suivant ce dessein d'assurer la doctrine de la grâce, il fut l'auteur de la lettre qu'on nomme des Cinq évêques, adressée au pape Innocent XII en 1697, pour lui dénoncer les erreurs du cardinal de Sfondrat contre le péché originel et autres points qui ont aussi rapport à la grâce[3].

[1] C'est l'ouvrage dont nous avons déjà parlé et qui est intitulé : *Défense de la Tradition et des SS. Pères.*

[2] Cette ordonnance donna occasion au *Problème ecclésiastique.* Nous donnerons à la fin de ces *Mémoires*, et parmi les fragments de l'abbé Le Dieu, des pièces inédites qui jeteront de vives lumières sur la polémique qui eut lieu à propos du *Problème ecclésiastique* et sur le livre que composa Bossuet à cette occasion, et qui a été publié sous le titre de *Justification des Réflexions Morales.* Nous avons entre les mains l'*original* de cet important ouvrage, accompagné des pièces les plus intéressantes et d'une parfaite authenticité.

[3] Bossuet dénonça au pape Innocent XII la doctrine du cardinal

Il avoit été le principal promoteur de la censure faite par la Faculté de théologie de Paris en 1696, contre la Mère Marie, abbesse d'Agréda[1].

Dans la même année, il publia ses *Méditations sur le jubilé*[2].

Ce seroit une chose infinie de marquer combien il a été consulté sur toute sorte d'affaires, par toute sorte de personnes : feu M. l'archevêque de Cambrai[3] lui demanda son avis sur plusieurs points de morale, sur l'attrition, la contrition et autres dispositions pour l'absolution :

Sfondrate, de concert avec les archevêques de Paris et de Reims, et des évêques d'Amiens et d'Arras. Leur lettre collective, rédigée par Bossuet, accuse Sfondrate des erreurs de Pélage.

[1] Marie d'Agréda composa une vie de la sainte Vierge, de pure imagination, prétendant avoir reçu des révélations sur les plus petits détails de cette vie. Cet ouvrage ridicule, et même scandaleux, fut chaudement défendu par les Cordeliers. Ces religieux firent même intervenir le gouvernement espagnol en faveur de leur prophétesse. Son livre n'en fut pas moins justement condamné. On trouve dans les *Œuvres de Bossuet* un extrait fort exact des erreurs de Marie d'Agréda. On peut consulter sur ce point sa correspondance avec son neveu, à propos du quiétisme, et le tome XI de notre *Histoire de l'Église de France*.

[2] Il y a ici une lacune de quelques mots dans l'autographe de l'abbé Le Dieu. Bossuet fit imprimer de nouveau ses *Méditations* à propos du jubilé séculaire de 1700, dont il obtint la prorogation en faveur de son diocèse pour l'année 1702. Il publia, le 26 mars de cette année un *Mandement*, qui est joint aux *Méditations*, dans lequel il annonce à ses diocésains la faveur de Clément XI. Ses *Méditations* étaient faites dans le but d'exciter ses diocésains à profiter des grâces spirituelles attachées au jubilé. On verra dans le *Journal* Bossuet lui-même donnant l'exemple, en faisant les exercices religieux prescrits pour gagner le jubilé.

[3] Cet archevêque était le prédécesseur de Fénelon.

toutes questions agitées dans son diocèse avec beaucoup d'aigreur par ceux qu'on nomme rigoristes et leurs adversaires; on en doit trouver les lettres dans ses papiers.

Les évêques de Saintes et de Luçon derniers morts[1], ses amis, le consultoient souvent aussi sur le fait des religionnaires principalement, et des dispositions requises pour les recevoir dans l'Église.

Il fit en son temps une grande consultation pour la cour sur le mariage des réunis. En général, il voulut qu'on y apportât une grande facilité pour le repos des familles et des consciences pour le bien de l'État.

Il a passé par ses mains mille affaires de la cour sur lesquelles on le voyoit travailler à Versailles avec une grande application et avec un secret impénétrable dont il ne gardoit aucun mémoire.

Nonobstant la longueur de la dernière guerre, ses grands ouvrages de controverse envoyés à Hanovre renouoient de temps en temps le commerce; il parut même quelque nouvelle espérance favorable à la religion catholique lorsque le duc de Hanovre fut fait électeur, mais elle a été sans succès.

La paix de Savoie faite en 1696, la princesse de Savoie

[1] L'évêque de Saintes était son ancien commensal au doyenné du Louvre, du Plessis de la Brunetière. L'évêque de Luçon était le vénérable Barillon, dont on a voulu faire un janséniste, comme de la plupart des autres évêques de cette époque qui se distinguèrent par leur zèle apostolique et leurs vertus.

arrive à Fontainebleau au mois d'octobre de la même année.

M. de Meaux nommé conseiller d'État à Marly, le 29 juin 1697, et prit place au conseil, le 3 juillet suivant.

Nommé premier aumônier de Mme la duchesse de Bourgogne à Versailles, le 28 octobre 1697 ; il en reçut la nouvelle le 30, se promenant à Vareddes, de l'autre côté de Germigny, et en prêta le serment le 31 décembre, à Versailles.

On sait assez dans quelle confiance M. de Meaux traita l'affaire du quiétisme avec le roi même, et comment le roi, instruit par le prélat, en parla devant toute la cour à Saint-Germain et en mille occasions, ce qu'il en dit au nonce et ce qu'il en écrivit à Rome [1].

Ce fut aussi par la suite de la même confiance que M. de Meaux et les autres prélats obtinrent du roi de faire des assemblées en chaque province ecclésiastique pour y recevoir la constitution de Rome avec plus d'autorité. Les ministres et les magistrats s'opposèrent fort à ces assemblées ; quand ils virent le roi résolu de les accorder, ils essayèrent au moins de lui persuader d'y envoyer des commissaires de sa part : « Non, dit le roi,

[1] L'affaire du quiétisme et les discussions élevées entre Bossuet et Fénelon sont trop longues et trop compliquées pour que nous entreprenions de les exposer, même en abrégé, dans une note. On peut voir ce que nous en avons dit dans notre *Introduction*. On peut aussi consulter le tom. XI de notre *Histoire de l'Église de France*. Il en sera fait mention dans le *Journal*.

je me fie aux évêques. » C'est une suite de la confiance qu'il avoit eue en M. de Meaux dans toute cette affaire.

La même confiance parut encore dans l'assemblée du clergé de 1700; car le dessein d'examiner la morale et d'en condamner les relâchemens fut d'abord proposé au roi qui l'agréa, se confiant à la sagesse des chefs, M. de Meaux à la tête, qui promettoient que tout se feroit avec prudence et avec modération, comme il est arrivé.

On sait le travail de M. de Meaux dans cette assemblée et comment il en a été le docteur, l'esprit et le conseil; avec quel esprit il y étoit regardé même des évêques qui vouloient éluder la condamnation des casuistes.

Les actes de cette assemblée font foi de tout, et que ce prélat est l'auteur de la *Relation*, qui y est insérée, de l'affaire du quiétisme et de sa condamnation, aussi bien que de la censure sur la morale, des qualifications et des décrets qu'elle contient et de la lettre qui l'accompagne.

Il publia alors quatre petits écrits latins sur la probabilité, qu'il estimoit décisifs en cette matière[1].

Dans la même année il se fit une 3e édition, in-12, de son *Discours sur l'Histoire universelle*, qu'il avoit revue et où il a fait quelques additions, en fortifiant principa-

[1] L'abbé Le Dieu parle fort au long, dans son *Journal*, de tout ce qui se passa à l'assemblée de 1700.

lement la preuve de l'inspiration des livres sacrés contre les libertins, ce qui est la fin principale et le bel endroit de cet ouvrage comme il l'a souvent dit.

La paix de Riswick, et la déclaration du roi du 5 décembre 1698 qui ordonne l'exécution de la révocation de l'édit de Nantes et pourvoie à l'instruction des nouveaux catholiques, ayant donné lieu à plusieurs prélats de publier des instructions pastorales pour exciter les réunis à leurs devoirs, M. de Meaux en fit une sur l'Église, matière qu'il a toujours jugée des plus nécessaires et des plus propres aux nouveaux convertis, et la publia en 1700.

M. Basnage y répondit aussitôt par son *Traité des préjugés*, et le prélat y répliqua par sa seconde instruction sur la même matière, donnée en 1701.

Dans le même temps il parut quelques nouvelles espérances de traiter de la réunion des protestans d'Allemagne, non plus avec les théologiens de Hanovre, qui ne vouloient rien conclure et ne faisoient que perdre le temps, mais avec un autre grand prince d'Allemagne que l'on ne nommoit qu'à l'oreille, parce que ce projet étoit encore fort secret. Cependant ce prince avoit fait connoître ses dispositions au pape par ses nonces et au roi même.

Je crois qu'il alla depuis à Rome en personne pour cette affaire. Enfin M. de Meaux fut chargé de la part du pape et du roi de dresser un projet. Il le composa

en latin, à Germigny, dans l'été de 1701, à peu près sur le pied du précédent, fait pour Hanovre, hors qu'il étoit encore plus précis et plus serré. Cet écrit fut envoyé au pape vers la fin de l'été de 1701, par la voie du Nonce. Les ministres du roi en eurent copie, et le roi même en vit le dessein et l'abrégé en françois. L'on n'a pas su quelle en a été la suite. La guerre commencée avec plus de chaleur qu'auparavant en aura empêché l'effet.

Dans le synode tenu à Meaux, au mois de septembre 1701, notre prélat publia son mandement avec la censure faite sur la morale l'année précédente par le clergé de France.

Au mois de janvier 1702, on commença à parler beaucoup de la version du Nouveau Testament imprimée à Trévoux[1] : elle étoit tout imprimée et on sollicitoit un privilége pour la publier à Paris.

M. de Meaux en eut un exemplaire des premiers. Il y remarqua d'abord beaucoup d'erreurs. Il en fit un mémoire, contenant les raisons pourquoi ce livre ne pouvoit jamais passer, et ce mémoire fut communiqué aux amis de l'auteur et à un docteur de Sorbonne, son approbateur, par qui l'auteur même vit le mémoire.

Ses amis entrèrent depuis en conférence sur ce sujet avec M. de Meaux, dans le carême, après avoir eu le temps de tout peser et considérer, et soutinrent la

[1] Cette Version avait été faite par Richard Simon.

version d'un bout à l'autre. Le docteur y étoit trop engagé par son approbation qui paroissoit à la tête du livre.

M. de Meaux avoit travaillé pendant six mois pour ramener l'auteur et ses amis et prévenir un éclat. Mais quand il les vit obstinés dans leurs erreurs il étudia tout de nouveau la matière, relut tous les Sociniens à Germigny, avec tous les interprètes catholiques du Nouveau-Testament, et fit, en 1702, l'ordonnance qui défend le débit et l'usage de cette version dans son diocèse, et publia en même temps son *Instruction* qui en combat les erreurs.

Au mois de décembre 1702, on répandit à Paris le *cas* délibéré par quarante docteurs, touchant la signature du formulaire contre les cinq propositions de Jansénius. M. de Meaux en vit d'abord l'importance, et dès qu'il eut présenté à Versailles, au mois de janvier 1703, son instruction contre M. Simon, il revint à Paris pour travailler à cette affaire.

On sait le succès de ses soins pour porter les docteurs à une rétractation, hors trois ou quatre, et la part qu'il eut à l'ordonnance et censure de ce *cas* faites par M. le cardinal de Noailles.

Mais il vouloit faire une plus ample instruction pour prouver que l'on doit une soumission parfaite de jugement aux décisions de l'Église, même dans les faits dogmatiques. Dans le mois de février et pendant tout le

carême de 1703, il dicta un long mémoire avec un grand recueil de toutes les preuves de la tradition sur cette affaire. Ses douleurs de la pierre s'étoient fait sentir dès le commencement de février; elles devinrent encore plus vives en carême, et l'empêchèrent d'aller à Meaux à Pâques par ordonnance expresse de ses médecins. Il fut obligé de renoncer à ce travail en attendant une meilleure santé [1].

Cependant survint la signature de M. Couet, grand-vicaire de Rouen, dont les explications et restrictions déplurent tellement à de grands prélats, qu'ils ne purent se résoudre à recevoir aucun écrit de M. Couet, tant sa personne et sa doctrine leur furent suspectes.

M. de Meaux s'étant trouvé en meilleure disposition alla à Versailles pour la Pentecôte, et il y reçut ordre de finir cette affaire qui traînoit depuis plus de six mois, sans qu'on vît encore le moyen d'en sortir, au grand mécontentement de M. l'archevêque de Rouen. Il gagna d'abord la confiance et des prélats et du grand-vicaire, et d'un seul coup il trancha ce nœud par ces deux mots : de *soumission entière* et *d'absolue persuasion* [2], qu'il persuada M. l'archevêque de Rouen et

[1] On voit que le livre de Bossuet ne fut qu'une ébauche, comme l'abbé Le Dieu le dit ailleurs. *V.* la note de la p. 78 de ces *Mémoires*. On trouvera, dans le *Journal*, de nouvelles preuves à l'appui de notre opinion.

[2] Nous avons déjà fait remarquer que Bossuet ne demandait pas *un acte de foi* sur les *faits dogmatiques* comme sur les points de

M. Couet de passer dans sa déclaration et souscription du formulaire sans plus parler de ses écrits précédens.

Les prélats l'agréèrent de cette sorte. L'acte en fut dressé par M. de Meaux, qu'ils approuvèrent pareillement, et enfin il fut signé et présenté par M. Couet à l'archevêché de Paris, le 8 de juin 1703.

Notre prélat acheva, dans le même temps, la *seconde instruction* sur le Nouveau-Testament de Trévoux. Elle fut aussitôt mise sous la presse, et M. de Meaux étant allé à Versailles pour la fête de l'Assomption, il en fit lui-même les présens.

Vers la fin de ce mois il y fut attaqué de la fièvre, mais en ayant bientôt été quitte, et après avoir repris ses forces, il revint à Paris à la fin du mois de septembre. Cependant son livre avoit été envoyé à ses amis mêmes des provinces. L'un d'eux lui en faisant ses remerciemens, vers la mi-septembre, lui proposa en même temps une difficulté sur la prophétie d'Isaïe, à laquelle il ajouta une instance par une autre lettre de la mi-octobre.

Ce fut l'occasion du dernier livre de M. de Meaux, qui

doctrine définis par l'Église. Son opinion a été consacrée par la bulle *Vineam Domini*, dans laquelle Clément XI ne demande pas plus que lui, quoi qu'en aient dit les Jésuites modernes, grands partisans et inventeurs du système selon lequel on devait faire un *acte de foi* sur les *faits dogmatiques* comme sur les points *révélés* et définis.

répondit à cet ami par ses lettres du mois d'octobre, qu'il prit ensuite la résolution de publier, parce que chacun les lui demandoit; et pour faire un juste volume, il dicta de son lit, où ses infirmités le retenoient la plupart du temps, l'*Explication du psaume* XXI, qui étoit sa préparation à la mort. Cela se fit à loisir dans le mois de décembre 1703 et de janvier 1704; en février on commença à imprimer; l'impression finit le 25 de mars. Ce livre fut aussitôt donné, et le 12 d'avril l'auteur est mort comme sur ce travail et dans les dispositions que l'on sait d'ailleurs[1].

Il avoit joui toute sa vie de la meilleure santé du monde, sans avoir jamais eu aucune maladie dangereuse, mais seulement une fièvre tierce deux ou trois années de suite, en 1677, en 1678 et 1679, qu'il extirpa enfin par le quinquina. Il disoit que ce remède l'avoit renouvelé et fortifié si bien qu'il n'eut depuis aucune atteinte de fièvre ni d'autre indisposition, jusqu'en 1699, en carême et en l'affaire du quiétisme, où il eut un érysipèle qui l'obligea de rompre l'observance quadragésimale, à laquelle il n'avoit jamais manqué de sa vie. Son tempérament étoit admirable; de là cette facilité merveilleuse pour le travail et pour l'application continuelle dans laquelle il a passé sa vie. Maître de

[1] On en verra le détail dans le *Journal*. Nous donnons en outre, après ces *Mémoires*, la relation de la mort de Bossuet, par M. de Saint-André, un de ses vicaires généraux, qui en fut témoin.

son sommeil, il l'interrompoit pour prier Dieu au milieu de la nuit, ce qu'il a fait tout le temps de son épiscopat à Meaux; et pour travailler dans le silence et le recueillement, tant que sa tête y pouvoit fournir; il retrouvoit ensuite le sommeil et se reposoit encore suivant le besoin.

Sa manière de vivre dans sa famille, avec ses amis et même ses domestiques, étoit d'une douceur, d'une honnêteté et d'une noblesse qu'on ne sauroit dire; il gagnoit le cœur de ses gens, et on étoit naturellement porté à le servir par affection. Son discernement étoit exquis; il perçoit les hommes jusqu'au fond de l'âme et connoissoit fort bien si c'étoit la vanité, l'intérêt ou un attachement sincère qui les faisoit agir. Il ne disoit mot; il remarquoit tout et souffroit tout jusqu'aux manières mêmes de ses gens qui pouvoient ne lui être pas agréables, mais qu'il excusoit par bonté et par l'affection qu'il remarquoit en eux. De là la paix et l'union qui ont toujours régné chez lui avec la piété et le bon ordre. Dans l'occasion, il se souvenoit fort à propos de ce qu'on lui avoit dit ou fait d'agréable, et il le rapportoit, lorsqu'on n'y songeoit plus, pour en marquer sa reconnoissance. Aussi ne perdit-il en sa vie aucune occasion de favoriser les siens. «On croit, disoit-il, que je ne pense qu'à mes livres; voyez si ce que je viens de faire pour celui-ci et pour celui-là n'est pas convenable.»

Les étrangers mêmes qui l'ont fréquenté ont connu et senti cette douceur et cette politesse. Qui pourroit dire sa noblesse à Germigny? elle y attiroit toute sorte de personnes, les princes, comme l'on a vu, et les plus grands seigneurs, dont on n'a pas cru devoir parler. Mais on ne peut passer sous silence les plus célèbres prédicateurs du roi, qui tous, sans exception, lui ont fait l'honneur de prêcher dans sa cathédrale la fête de saint Étienne d'été, ravis de venir goûter à la campagne les délices de sa compagnie. Ses amis particuliers de la cour et de la ville n'y venoient pas avec moins d'empressement et d'assiduité. On auroit pu les nommer et raconter le détail d'une vie si charmante, mais il est maintenant inutile, et il trouvera mieux sa place ailleurs.

Il y avoit aussi quelque chose à dire de Jouarre et de Rebais, deux abbayes du diocèse de Meaux, autrefois exemptes de la juridiction épiscopale, que notre prélat a fait revenir au droit commun. Son gouvernement dans Jouarre est peut-être une des choses de sa vie où il a fait paroître plus de charité et de prudence, et qui mérite d'être expliquée plus au long, aussi bien que ses bontés continuelles pour son chapitre avec lequel il a vécu dans une parfaite intelligence, ne cessant de lui accorder sa protection et de lui rendre des services importans jusqu'à la mort. La ville de Meaux et tout le diocèse ont reçu de pareils témoignages de sa bonne

volonté. On sait les occasions qui ont besoin d'un plus long discours.

C'est ce qui nous fait pleurer sa mort jour et nuit sans que la source de nos larmes puisse jamais tarir.

A Meaux, ce 16 mai 1704.

CATALOGUE

DES OUVRAGES DE Mgr L'ÉVÊQUE DE MEAUX

SELON LE TEMPS QU'ILS ONT ÉTÉ PUBLIÉS [1].

— *Réfutation du catéchisme de Paul Ferri*, ministre de la R. P. R. [2] à Metz, 1655, in-4° (ne se trouve plus), par M. l'abbé Bossuet, alors chanoine et grand archidiacre de Metz.

— *Oraison funèbre de la reine d'Angleterre;* à Paris, in-4°, chez Cramoisy. (Les in-4° ne se trouvent plus, mais bien le recueil in-12, chez Dezalliers.)

— *Oraison funèbre de Madame*, 1670, in-4°, chez Cramoisy.

— *Exposition de la doctrine de l'Église catholique*, etc., 1671, in-12. La même, augmentée d'un avertissement, à Paris, 1679, in-12, chez Cramoisy.

— *La même* en latin, à Anvers, 1678, in-12, et avec l'avertissement, aussi traduit en latin, à Anvers, 1670, in-12; sans parler

[1] Ce catalogue, dressé par l'abbé Le Dieu, est du plus haut intérêt pour les bibliophiles qui aiment, avec raison, à connaître la première édition des ouvrages d'hommes aussi illustres que Bossuet; mais on doit remarquer qu'il est loin de suffire pour faire connaître les œuvres complètes du grand évêque de Meaux. Comme le fait remarquer plus loin l'abbé Le Dieu, les œuvres manuscrites de Bossuet étaient plus nombreuses que celles qu'il fit imprimer de son vivant; on les a publiées depuis.

[2] C'est-à-dire *religion prétendue réformée*.

des autres versions faites en diverses langues de l'Europe, comme la version angloise, publiée à Paris en 1672; l'irlandoise, à Rome, à la Propagande, en 1675; la flamande, à Anvers, 1678; l'italienne, aussi à Rome, à la Propagande, même année; l'allemande, au diocèse de Strasbourg, 1680; sans parler non plus du nombre infini des éditions françoises qui s'en sont faites à Paris pendant vingt années et encore à Lyon, et partout.

On ne parle pas non plus des approbations que ce livre a méritées : elles se voient toutes dans la douzième édition publiée à Paris chez Cramoisy en 1686, laquelle se trouve aujourd'hui chez la veuve Benard; mais il y faut particulièrement remarquer l'approbation expresse de l'Assemblée générale du clergé de France, tenue à Paris en 1682, contenue dans les actes de l'Assemblée concernant la religion.

—*Les deux Oraisons funèbres* ci-dessus en un recueil in-12, 3e édition, à Paris, 1680, chez Cramoisy, qui ne se trouve plus; mais bien un autre recueil de toutes les *Oraisons funèbres* de M. De Meaux, in-12, chez Dezalliers.

—*Discours sur l'Histoire universelle*, etc., à Paris, 1681, in-4°. *Le même*, 2e édition, in-12, 1682, chez Cramoisy. Ces éditions sont des chefs-d'œuvre de l'art; on en peut encore trouver chez Rouland; voyez ci-dessus.

—*Sermon de l'Assemblée du clergé*, à Paris, 1682, in-4°; chez Léonard. C'est un prodige d'érudition et d'éloquence. On peut mettre au nombre des ouvrages de M. l'évêque de Meaux les quatre articles dressés en cette assemblée, sous ce titre : *Cleri Gallicani de ecclesiasticâ potestate declaratio*, puisque le procès-verbal les lui attribue expressément.

—*Conférence avec M. Claude*, à Paris, 1682, in-12, chez Cramoisy, et se trouve à présent chez Remy, libraire à Paris

—*Communion sous les deux espèces;* à Paris, 1682, in-12, chez Cramoisy, et se trouve à présent chez Remy.

—*Oraison funèbre de la reine*, à Paris, 1683, in-4°, chez Cramoisy.

—*Celle de la princesse Palatine*, à Paris, 1685, in-4°, chez Cramoisy.

—*Celle de M. Le Tellier*, à Paris, 1686, in-4°, chez Cramoisy.

Ces éditions des *Oraisons funèbres*, in-4°, passent tout ce qui s'est jamais fait de mieux dans l'imprimerie.

—*Exposition* augmentée, etc., 12e édition, in-12, à Paris, 1686. C'est la meilleure édition qui se trouve, à Paris chez la veuve Benard.

—*Communion sous les deux espèces*, 2e édition, in-12, à Paris, 1686 ; chez Cramoisy.

—*Lettre pastorale aux nouveaux catholiques*, etc., à Paris, in-4°, 1686. Elle se trouve à présent chez Desprez, libraire à Paris.

Seconde édition de la même année et en la même forme, chez Cramoisy.

—*Conférence avec M. Claude*, 2e édition, in-12, à Paris, 1687, Cramoisy.

—*Catéchisme de Meaux*, à Paris, 1687, in-12, chez Cramoisy : il se trouve à présent chez la veuve Benard. Toute la religion et les mystères sont expliqués dans cet ouvrage[1].

—*Oraison funèbre de M. le Prince*, à Paris, 1687, in-4°, chez Cramoisy, et se trouve dans le recueil in-12 qui se vend à Paris, chez Dezalliers.

—*Histoire des variations*, à Paris, 1688, in-4°, 2 tomes, chez la veuve Cramoisy, et se trouve à présent chez Desprez.

—*Histoire des variations*, à Paris, 1688, in-4°, 2 tomes, chez la veuve Cramoisy, et se trouve à présent chez Desprez.

—*La même*, in-12, 4 tomes, à Paris, 1689, aussi chez la veuve Cramoisy, et à présent chez Desprez. Il y en a une belle édition de Hollande, en 2 tomes in-12.

—*L'Apocalypse*, 1689, à Paris, chez la veuve Cramoisy, et à présent chez Villotte, libraire à Paris.

[1] On trouve au t. III des manuscrits de Bossuet à la Bibliothèque impériale, supplement français, 5133, un traité écrit par Bossuet lui-même, et signé de lui et de la dame Marie Dallin, veuve Benard, pour l'impression du *Catéchisme de Meaux* et des *Prières ecclésiastiques*.

—*Explication de la messe*, 1689, à Paris, in-12, chez la veuve Cramoisy, et à présent chez Rouland.

—*Prières ecclésiastiques*, 1689, à Paris, in-12, chez la veuve Benard. Ce sont des Heures à l'usage des fidèles, auxquels M. l'évêque de Meaux a prétendu donner, tant en ce livre que dans son catéchisme, tout ce qui est nécessaire au salut.

—*Recueil d'Oraisons funèbres*, 1689, à Paris, in-12, chez Dezalliers.

—*Pièces et mémoires sur l'abbaye de Jouarre*, 1690, à Paris, in-4°, se trouve encore chez Desprez, avec une ordonnance de visite très-importante.

—*Avertissemens aux Protestans*, à Paris, in-4°; le premier est de 1689, le 2e et le 3e sont de la même année, le 4e et le 5e sont de 1690. Le 6e, 1re et 2e parties, et encore la 3e partie séparée, sont de 1691. Les uns ont été imprimés chez la veuve Cramoisy et les autres chez Annisson, et se trouvent à présent chez Desprez, mais difficilement. Ce sont des ouvrages très-importans pour la religion, contre toutes les hérésies anciennes et nouvelles, mais principalement contre les Sociniens.

—*Le Catéchisme de Meaux*, imprimé à Lyon, in-12, 1691, chez Annisson.

—*Défense des Variations*, à Paris, in-12, 1691, chez Annisson. On y combat particulièrement la prise des armes des Protestans.

—*Liber psalmorum*, à Lyon, in-8°, 1691, se trouve à Paris, chez Annisson.

—*Statuts et ordonnances synodales*, à Paris, in-4°.

—*Lettre sur l'adoration de la Croix*, à Paris, 1692, in-4°, chez Huguet. Elle ne se trouve plus à présent; faite pour un nouveau catholique, moine de la Trappe.

—*Libri Salomonis*, à Paris, in-8°, 1693, chez Annisson.

—*Maximes sur la comédie*, à Paris, in-12, 1694, chez Annisson. Ce petit traité est très-vif, très-savant et très-curieux.

—*Ordonnance sur l'Oraison*, à Paris, 1695, in-4°. Elle est imprimée dans les états d'Oraison.

—*Méditations du Jubilé*, à Paris, 1696, chez Annisson.

—*Epistolæ quinque Ecclesiæ præsulum*, etc., contre le cardinal Sfondrat, à Paris, 1697, in-4°, chez Annisson. Elle est certainement de M. l'évêque de Meaux [1].

—*États d'Oraison*, à Paris, 1697, in-8°, 2e édition de la même année et en la même forme, avec des additions et corrections, à Paris, chez Annisson.

—*Additions et corrections* imprimées séparément, ibid., in-8°, chez Annisson.

—*Declaratio trium episcoporum*, etc., à Paris, in-4°, 1697. Elle est certainement de M. de Meaux, et jointe aux divers écrits du même.

—*Summa doctrinæ*, etc., à Paris, in-4°, 1697. Ce sommaire est aussi joint aux mêmes *divers écrits*.

—*Divers écrits*, etc., à Paris, in-8°, 1698, chez Annisson.

—*Réponse à quatre lettres*, à Paris, in-8°, 1698, chez Annisson.

—*Relation sur le quiétisme*, à Paris, in-8°, 1698 ; *la même* en italien, ibid., chez Annisson.

—*Quæstiuncula*, séparément, du même temps et en même forme.

—*Remarques sur la Réponse*, etc., à Paris, in 8°, 1698, chez Annisson.

—*Ordonnance synodale sur la célébration des fêtes*, et placard, 1698.

—*Lettre d'un théologien*, etc., à Paris, in-4°, 1699, 30e de janvier. Se trouve à Paris, chez Dezalliers. C'est un écrit très-fort, composé par M. de Meaux et publié sans nom d'auteur pour répondre à un écrit de M. l'archevêque de Cambray, contre la lettre pastorale de M. l'évêque de Chartres.

—*Réponse aux préjugés*, etc., à Paris, in-8°, 26 janvier, chez Annisson.

—*Passages éclaircis*, à Paris, in-8°, 1699, chez Annisson.

—*Mandement pour l'exécution de la bulle contre M. de Cambray*, à Paris, in-4°, 1699. *Le même* in-8°, de la même année,

[1] Dans cette lettre on dénonçait au pape, comme pélagiennes, les opinions émises par le cardinal Sfondrate dans son ouvrage intitulé : *Nodus prædestinationis dissolutus*. Nous trouverons dans le *Journal* des détails précieux sur cette question.

pour joindre, dans un même volume, aux écrits précédents, sous ce titre commun :

—*Réponses* de Mgr l'évêque de Meaux aux *Lettres et écrits* de Mgr l'archevêque de Cambray, etc.; se trouvent à Paris, chez Annisson.

—*Discours sur l'histoire universelle*, etc., 3e édition, à Paris, chez Rouland, 1700, in-12, se trouve à présent chez David, quai des Augustins, *à la Providence*, avec quelques additions importantes pour presser davantage l'argument de l'inspiration des livres saints contre les libertins [1].

—*Première instruction pastorale* sur les promesses de l'Église, in-12, 1700, chez Annisson.

—*Quatre écrits latins contre la probabilité*, faits par M. de Meaux, et distribués à l'Assemblée générale du clergé de France, 1700, pour servir à l'éclaircissement et donner des principes sur cette matière ; imprimés sans nom d'auteur ni d'imprimeur, in-4°.

—*Censura et declaratio, conventûs generalis cleri Gallicani congregati anno 1700, in palatio regis San-Germano, in materiâ fidei*, etc., etc., les actes de l'Assemblée du clergé, 1700, sur la moralité, plus la Relation de l'affaire de M. de Cambray, in-4°, chez Muguet, furent comme l'on sait l'ouvrage de Mgr l'évêque de Meaux.

—*Catéchisme du diocèse de Meaux*, etc., nouvelle édition chez la veuve Benard, in-12, 1701.

—*Mandatum*, etc., nouvelle édition de la *Censure du Clergé* de 1700, sur le dogme et la morale, avec le mandement de M. de Meaux, pour faire la publication du tout au synode du 1er septembre 1701, in-4°, chez Annisson.

—*Seconde Instruction pastorale sur l'Église*, etc., in-12, 1701, chez Annisson.

—*Méditations sur la rémission des péchés* pour le jubilé, etc., in-12, 1702, chez Annisson.

—*Ordonnance* contre le Nouveau-Testament de Trévoux, à Paris, 1702, et placard; elle se trouve à l'entrée du livre suivant :

[1] Au XVIIe siècle on donnait ce nom de *libertins* à ceux que depuis on a appelé *incrédules* ou *philosophes*, et que nous appelons aujourd'hui rationalistes.

— *Instruction* sur la version du Nouveau-Testament, imprimée à Trévoux ; à Paris, chez Annisson, 1702, in-12.

— *Seconde instruction* sur les passages particuliers de la Version de Trévoux, avec une dissertation sur la doctrine et la critique de Grotius; à Paris, chez Annisson, 1703, in-12.

— *Explication d'Isaïe* VII, 14; *et du Ps.* XXI; chez Annisson, in-12, 1704.

Nota.— On voit bien que cette liste est faite seulement pour donner la connoissance des éditions différentes des ouvrages de M. l'évêque de Meaux; car pour le dessein et l'occasion des mêmes livres, on les trouve marqués en leur ordre dans la suite des actions de ce prélat, au moins autant qu'on aura loisir de le faire.

Au reste il y a plusieurs ouvrages manuscrits du même prélat et peut-être en plus grand nombre que les imprimés, tous faits également pour la défense des vérités capitales de la religion et l'instruction des princes. Sa Politique même et sa Physique avec la métaphysique composées pour l'instruction de Monseigneur, n'ont d'autres fins que la connoissance de Dieu et l'établissement de son règne [1].

[1] On sait que les œuvres complètes de Bossuet, y compris ses œuvres posthumes, ont été réunies depuis. L'abbé Le Queux, chapelain de St-Yves à Paris, fut le premier qui entreprit de publier les œuvres complètes de Bossuet. Les Bénédictins continuèrent son entreprise qui fut spécialement confiée à dom Déforis. L'assemblée du clergé de France de 1780 improuva cette édition comme entachée de Jansenisme, et en porta ses plaintes au chancelier ; l'édition ne fut pas interrompue; elle était faite par Boudet, auquel succéda Lamy, en 1787, comme éditeur des œuvres de Bossuet. De 1788 à 1791, Lamy publia plusieurs volumes de Bossuet sous la direction de dom Déforis, qui mourut courageusement pour la foi, en 1791. La publication des œuvres de Bossuet fut alors interrompue. En 1806, Lamy reprit l'édition bénédictine, et confia les manuscrits de Bossuet à M. de Bausset, qui ne s'en servit que pour aider à l'édition de Lebel entreprise dans un but tout opposé à celle de dom Déforis. Si la première avait des défauts, on a droit d'en reprocher à la seconde un assez grand nombre et surtout des notes qui n'ont pas toute l'exactitude désirable. L'édition de Lebel, encouragée par M. de Bausset, a été dirigée surtout par l'abbé Aimé d'Hauterive. Dans cette édition, comme dans l'histoire de Bossuet qui la précède, et qui a M. de Bausset pour auteur, on n'a pas craint d'altérer parfois les manuscrits de l'abbé Le Dieu. V. notre *Introduction*.

FRAGMENTS

DE L'ABBÉ LE DIEU

Ces notes de l'abbé Le Dieu, écrites par lui sur des feuilles volantes, se rapportent à divers passages de ses *Mémoires*. Plusieurs renferment des renseignements que l'on ne trouve pas dans les *Mémoires* et qui sont intéressants.

La sœur Cornuau, dont il est fait mention dans le premier fragment, fut très-attachée à Bossuet. La correspondance spirituelle que l'évêque de Meaux eut avec elle est digne d'un Père de l'Église.

I

(Fragment se rapportant à la page 96 et suiv. des Mémoires.)

Luynes... (d'albert).—Cornuau.—De la Mare.

« M. l'évêque de Périgueux prêcha, à Jouarre, à la profession de Mme de Luynes, le 7 de mai 1664. Elle se

nomme Marie-Louise, et du nom de religion, de saint-Bernard, sous Mme Henriette de Lorraine, abbesse de Jouarre.

« Mme de Luynes a pris possession du prieuré de Saint-Louis de Torcy, le 23 décembre 1696.

« Marie Dumoustier, veuve Cornuau, entrée au noviciat, à Torcy, le 16 de mai, fête de l'Ascension, 1697, Mgr. de Meaux prêchant et faisant la cérémonie : fit profession, le 22 de mai 1698, aussi M. de Meaux prêchant, Mme la marquise d'Alègre présente, et faisant les honneurs de ces deux fêtes[1].

« Il a prêché à la vêture, en 1685; et le lundi de la Pentecôte, en 1686, à la profession de Mme de la Mare, religieuse aux Filles-Dieu de Paris, par esprit de charité, pour l'aider à l'y faire recevoir, à la recommandation de M. de Montausier et de Mgr le Dauphin, qui paye à la fille une pension de 400 liv. par an.

« Mme d'Albert, Henriette-Thérèse, dite Angélique, en religion, fit profession, à Jouarre, ce 8 de mai 1664, M. l'abbé Bossuet prêchant; toute la famille de Luynes présente.

« Cette dame a depuis accompagné Mme sa sœur à Torcy, et elle y est morte subitement, le 3 de février 1699. M. l'abbé Bossuet avoit déjà prêché, à Jouarre, la fête de la Toussaint, 1662, sur ce texte : *Amen, Alleluia*, en pré-

[1] La sœur Cornuau est cette sainte veuve dont il est fait mention à la page 97 des *Mémoires*.

sence de feu Mlle d'Orléans; Mme Henriette de Lorraine, abbesse, aussi présente. Ce sermon eut un grand succès, et il fut beaucoup (parlé d') *Alleluia.*»

II

(Fragment se rapportant à la page 111 des Mémoires [1].)

«Cette fable fut composée par M. l'évêque de Meaux, au commencement et dans les premières années qu'il fut auprès de Mgr le Dauphin pour lui donner le goût de la latinité et des belles-lettres. J'en ai fait cette copie sur l'original, mis au net pour la leçon de Mgr le Dauphin, sur lequel il y a encore des chiffres qui marquent sur chaque mot l'ordre qu'il doit y avoir dans la suite naturelle du discours : ce qui fait voir que cette fable est faite dès le temps que Monseigneur en étoit encore presque aux éléments du latin. Au reste, l'auteur l'apporta ensuite à ses amis, et la leur fit lire comme l'ouvrage d'un ancien et peut-être de Phèdre même, qui avoit été trouvée depuis peu parmi des manuscrits sans nom d'auteur et sans aucune marque du temps; qu'il les prioit de juger par la latinité et par les caractères si justes des animaux qu'on fait parler, du temps que cette fable pouvoit être. Après un long examen et

[1] Ce fragment est tiré du t. 29 des *Manuscrits de Bossuet*. Bibliothèque impériale, supp. français, 5133.

diverses observations, elle fut jugée digne du temps d'Auguste. « Et alors, je suis, leur dit M. de Meaux, cet écrivain du temps d'Auguste, auteur de la fable. » J'ai cru devoir la conserver à la postérité, comme une marque du bon goût et de la latinité de l'auteur. »

III

(Fragment se rapportant à la page 144 des Mémoires.)

... « Comme lorsqu'il récitoit ces vers :

> ...: Aratra jugo referunt suspensa juvenci.
>
> VIRG., *Ec.* II.

> Parturit almus ager, zephyrique tepentibus auris
> Laxant arva sinus, etc.
> .... Nec metuit surgentes pampinus austros.
> . . . . . .
> Sed tradit gemmas, et frondes explicat omnes.
>
> VIRG., *Georg.* II, v. 330.

« L'*Enéide* avoit son prix en d'autres rencontres : on repassoit quelques-unes des plus belles comparaisons du poëte, comme celle-ci :

> Ante leves ergo pascentur in æthere cervi, etc.
>
> VIRG., *Ec.* I.

et celles surtout qu'il avoit prises d'Homère, que l'on en estimoit encore davantage ; comme quand, après ce

poëte grec, il fait cette tendre peinture d'une fleur mourante :

> Purpureus veluti cum flos succisus aratro
> Languescit morieus, etc.
>
> *Æneid.* IX, v. 435.

« Horace paraissoit à son tour, dont les, » etc.

IV

(Fragment se rapportant aux pages 173 et 180 des Mémoires.)

MINUTE DU CERTIFICAT D'ABJURATION DONNÉ A M. ULRIC OBRECHT.

« Nous, Jacques-Bénigne, par la permission divine, évêque de Meaux, conseiller d'Etat ordinaire du roi, en tous ses conseils, ci-devant précepteur de Mgr le Dauphin, et premier aumônier de Mme la duchesse de Bourgogne, certifions à tous qu'il appartiendra, que M. Ulric Obrecht, docteur en droit, conseiller et avocat général de la ville de Strasbourg, a abjuré en nos mains, et par devant les témoins. . . . . le quinzième jour d'octobre mil six cent quatre-vingt-quatre. En foi de quoi nous avons signé le présent et fait sceller du sceau de nos armes, et fait contresigner par notre secretaire ordinaire, à Meaux, en notre palais épiscopal, le 4 août mil six cent quatre-vingt-dix-neuf. »

Cette attestation n'est pas écrite par l'abbé Le Dieu, mais il y a ajouté de sa main les notes suivantes :

« . . . . . A Germigny, en présence des témoins, MM. Millet et Samuel. »

« Six semaines après son abjuration, le Roi lui fit don de la charge de prêteur royal, qu'il remplit encore aujourd'hui, et jusqu'à sa mort, arrivée en 1701, au m.....»

V

(Fragment se rapportant à la page 180 des Mémoires.)

« Charles, duc de Richemond (fils naturel de Charles II, roi d'Angleterre, et de la duchesse de Portsmouth), a fait abjuration de l'hérésie des protestans d'Angleterre, entre les mains de M. l'évêque de Meaux, qui lui en a donné l'absolution dans la chapelle du château de Fontainebleau, à l'issue de la messe de Sa Majesté, en présence de ladite Majesté et de Mgr le Dauphin, qui ont signé, comme témoins, le dimanche 21e jour d'octobre, M. de Meaux ayant fait son exhortation sur ces paroles : *Compelle intrare*, à l'occasion de l'évangile du jour, IXe dimanche après la Pentecôte, qui est des noces du fils d'un roi, en saint Matth., chap. XXII, v. 2, et en saint Luc, chap. XIV, v. 25; en rapportant ce que saint Augustin a

écrit sur ce sujet, surtout sur l'Evangile et à l'occasion des Donatistes.

« Mme la Dauphine, enchantée de ce discours, s'en entretint ce jour-là pendant tout son dîner.

« Je n'ai jamais ouï parler, disait-elle, comme fait ce « prélat; je n'ai pas de plus grand plaisir que de l'en- « tendre, et plus je l'entends, plus je l'admire. »

VI

L'abbé Le Dieu n'a point parlé dans ses *Mémoires* de la conversion du célèbre Winslow. Nous trouvons ce qui suit écrit de sa main sur une feuille volante :

« Jacques Winslow, Danois, médecin, âgé de 30 ans, ci-devant luthérien de religion, petit-neveu par son père, du célèbre M. Stenon, Danois, grand anatomiste, qui a donné des preuves de sa capacité à Paris, à Florence et par toute l'Allemagne, où enfin il fut fait évêque *in partibus*, est mort, après avoir fait d'abord abjuration du luthéranisme dans son séjour de Florence.

« Son neveu, M. Winslow, fils du ministre de la ville de Preslaw en Danemark, où ledit M. Winslow est né, dans le pays nommé particulièrement province de Danemark, fut médecin et anatomiste, envoyé par ordre du roi de Danemark à Leyde, à Amsterdam et à Paris, pour

se perfectionner dans l'anatomie. Après un an de séjour à Paris, il a reçu de Desprez, libraire, l'*Exposition de la foi*, et il en fut tellement touché qu'il lut aussitôt et les *Variations* et la *Conférence*, et les autres ouvrages de M. de Meaux. Emu de la *Conférence*, il est venu voir M. de Meaux, à Germigny, au mois de septembre 1699; et, après avoir été instruit de sa bouche dans des conférences de plusieurs jours, et encore dans une de trois semaines, chez M. de Saint André, curé de Vareddes, il fit enfin son abjuration dans la chapelle du château de Germigny, entre les mains de M. de Meaux, ... d'octobre 1699; fit aussi à lui-même sa confession, le 9e, fête de saint Denis; reçut la confirmation avec le nom de Bénigne, et la sainte communion, le dimanche suivant, 11e d'octobre; il accompagna toutes ces actions d'une piété et d'une édification singulière, qui nous firent à tous voir sa grande satisfaction.

« Ce jeune homme est entré aux Pères de l'Oratoire, à l'institution, pour y faire retraite, le 12 mars 1700. Depuis son abjuration, il a toujours résisté aux sollicitations de son père et de sa mère qui, par leurs lettres, le rappelant auprès d'eux, l'exhortoient à persévérer dans leur religion, craignant qu'il n'entrât dans l'Eglise; et on le leur faisoit soupçonner..... (ils lui donnoient à entendre) que le ministre du roi de Danemark le rappeloit à Copenhague pour le faire anatomiste du Roi, avec une grosse pension.

« Après sa retraite, il s'est attaché à Paris, pour étudier de plus en plus la médecine, et tâcha même de s'y faire recevoir docteur. Cependant M. de Meaux lui a obtenu une pension de 400 liv., de M. le Dauphin, en 1701. »

VII

(Lettre de l'abbé Le Dieu à madame de la Maisonfort, au retour du voyage qu'il fit à Cambrai, en 1701, après la mort de Bossuet.)

Ce voyage est raconté dans le *Journal*. Nous plaçons ici cette lettre parmi les fragments de l'abbé Le Dieu, à cause de l'abondance des matières qui rempliront les deux volumes du *Journal*.

Jeudi soir (30 octobre 1704).

Madame,

A mon arrivée du Plessis, j'aurai l'honneur, avec votre permission, de vous en mander ces nouvelles. J'y trouvai hier madame la marquise d'Alègre, seule, en parfaite santé, et ravie de recevoir, par un exprès, des marques du souvenir de Mgr l'archevêque de Cambray. Elle approuva sans aucun doute mon voyage en cette ville, et surtout, Madame, par rapport à vous. On ne peut manquer, dit-elle, d'être bien reçu avec cette recommandation jointe au respect et à la vénération qu'y feroient chercher encore plus loin un si grand prélat.

Aussi est-ce uniquement à vous, Madame, qu'il faut attribuer tous les honneurs dont Mgr l'archevêque m'a comblé, jusqu'à en avoir de la confusion. Madame d'Alègre savoit aussi bien que moi tout ce que j'avois observé à Cambray, et néanmoins il me parut qu'elle prit plaisir, comme vous, Madame, à en entendre le recit, et en particulier les nouvelles assurances du bon cœur et de la politesse de ce prélat, qui vous sont connus comme à elle, mais non pas envers un homme tel que moi, qui ne mérite rien. Elle convint avec nous que tout se soutient dans Mgr de Cambray, même sa conduite extérieure et son gouvernement, par une piété qui gagne tous les cœurs. J'en ai senti la douceur et la consolation dans ses entretiens, et je n'oublierai jamais combien il pose haut la fidélité des saintes âmes, le parfait attachement à Dieu, et le mépris de la vie, en santé et en maladie. Je ne craignis pas de répéter à madame d'Alègre ce que, Madame, j'avois eu l'honneur de vous dire, qu'une piété si exemplaire, avec de si rares talents, faisoit regarder ce prélat comme le seul évêque des Pays-Bas, et même de la France, comme on le verra, quand il plaira à Dieu qu'il y soit montré. Vous avez raison, me dit-elle; c'est ce que j'ai vu comme vous. Il est en vénération, non-seulement dans sa ville et dans son diocèse, mais encore par toutes ces provinces, et il l'est auprès des grands encore plus qu'auprès des petits. J'en avois par vous cette preuve récente : le voyage de

Flandre de Mgr de Cambray, et son séjour à Lille, où M. l'électeur de Cologne l'avoit retenu par estime; et je n'entendois autre chose, sinon que dans toutes les villes c'étoit à qui lui feroit plus d'honneur; mais je m'en tiens à ce que j'ai vu dans Cambrai, où tout est à ses pieds : on est frappé de la magnificence de sa table, de ses appartements et de ses meubles; mais, au milieu de tout cela, ce qui touche bien davantage, c'est la modestie et, à la lettre, la mortification de ce saint prélat. L'opulence de sa maison est pour la grande place qu'il remplit, et pour des bienséances d'état; ce sont des dehors qui l'environnent; mais, dans sa personne, tout est simple et modeste comme auparavant : ses manières même et ses discours sont, comme autrefois, pleins d'affabilité; c'est, en effet, la même personne que j'ai eu l'honneur de pratiquer, à Germigny, il y a dix-sept ou dix-huit ans et plus. C'est aussi, dit madame d'Alègre, ce que j'ai trouvé. Je ne sais, Madame, lui répondis-je, si vous êtes entrée dans ce détail; pour moi, qui ai tout examiné de près et à loisir, je n'ai vu ses armes ni sur ses meubles de parade, à son dais, par exemple, ni sur ses ornements d'église, pas même à la faîture du trône archiépiscopal, ni en aucun endroit de ce superbe bâtiment qu'il a élevé à ses dépens, sans engager le fonds de son archevêché. C'est un rare exemple de modestie que nous ne voyons pas en France, et un exemple encore plus rare de désintéressement. Jugez, disois-je, Madame, si je suis content

de mon voyage : ce n'est pas seulement les honneurs de la réception qui m'ont charmé, et dont je conserverai toute ma vie le souvenir avec la reconnaissance, mais c'est bien plus ce beau modèle des prélats en qui j'ai vu et admiré plus de choses que la réputation ne m'en avoit apprises. Aussi suis-je revenu avec une plus grande envie qu'auparavant de retourner quelque jour, s'il plaît à Dieu, et si je puis en obtenir la permission, pour en apprendre davantage. Je n'ai rien vu, Madame, qu'en particulier et dans le domestique, la seule personne de Mgr de Cambrai avec sa maison ; mais je le veux contempler en public, dans l'église et en chaire : c'est ce que les SS. PP. appellent, après saint Paul (Gal. 1) : *Videre Petrum et contemplari* ; en étudier la grâce et les dons merveilleux. Il faut ainsi voir agir Mgr l'archevêque de Cambrai, et jusqu'où il pousse sa sollicitude pastorale : sur son séminaire, sur les écoles publiques, sur ses cures, sur ses paroisses et ailleurs. Madame d'Alègre ne fut pas fâchée de me voir si passionné, et je puis bien vous avouer, Madame, qu'elle a loué, comme vous, le désir que j'ai d'un second voyage. Je lui ajoutai que, dans cette maison si nombreuse, j'avois trouvé non-seulement un grand ordre et une attention admirable pour le service, mais encore une sorte de politesse et d'honnêteté, sans nulle contrainte en la présence même du prélat, qui, au contraire, inspire à chacun la confiance et une entière liberté. J'ai été si pénétré de toutes ces choses, que, dans

mon retour, il m'est souvent passé dans l'esprit d'en faire mes très-humbles remercîmens à Mgr de Cambrai. Mais je vous avoue, Madame, que j'ai cru devoir me priver de cette satisfaction et de cet honneur par respect pour un si grand homme. Il me suffit, Madame, que vous connaissiez mes sentimens ; c'est de vous que je tiens ces faveurs, et c'est à vous premièrement que j'en dois la reconnoissance. J'ai tâché de la faire aussi sentir à madame la marquise d'Alègre, qui a eu la bonté d'approuver mon voyage chez elle, pour un sujet dont elle est si touchée. Elle doit faire un long séjour au Plessis, et elle veut y ménager le temps d'un voyage en cette ville, pour avoir l'honneur, dit-elle, de vous voir et de vous demander votre amitié. Vous jugez, Madame, quel en sera le nœud. Elle m'a paru le désirer fortement, et votre réputation vous a déjà mérité toute son estime. Nous en dirons davantage quand il vous plaira, Madame, que j'aie l'honneur de vous voir, et que votre santé me le permettra. Il faut bien aussi que j'aille recevoir vos ordres pour Paris, où je suis engagé d'aller porter de vive voix, à M. l'abbé de Fleury, des nouvelles de Mgr l'archevêque de Cambrai. J'attendrai vos ordres, Madame, sur la visite que je viens de vous proposer ; rien ne presse, ce sera à votre grande commodité. Cependant, j'ai l'honneur d'être, avec un respect sincère et une reconnaissance parfaite de toutes vos bontés, Madame,

Votre, etc. L. D.

Et au-dessus :

A madame de la Maisonfort.

« Ce 19 février 1705, cette dame m'a dit qu'ayant eu occasion d'écrire à M. de Cambrai depuis deux jours, elle avoit enfin exécuté le dessein qu'elle avoit eu depuis trois mois, en lui envoyant ma lettre ci-dessus pour lui faire connoître ma reconnoissance de ses bontés et honnêtetés. »

PIÈCES INÉDITES

CONCERNANT L'OUVRAGE DE BOSSUET

Intitulé : *AVERTISSEMENT SUR LES RÉFLEXIONS MORALES.*

Les pièces suivantes sont très-importantes et contribueront à jeter de vives lumières sur un procès depuis longtemps débattu; elles se rapportent au livre de Bossuet intitulé : *Avertissement sur le livre des Réflexions morales.* On sait que le livre des *Réflexions morales* composé par le P. Quesnel, fut condamné comme janséniste par la bulle *Unigenitus* en 1713.

Le livre du P. Quesnel fut approuvé par Louis-Antoine de Noailles, évêque de Châlons en 1695 et publié par ses ordres pour son diocèse.

Ayant été nommé archevêque de Paris, ce prélat en prépara une nouvelle édition pour ce diocèse. Pendant qu'il se livrait à la révision de ce livre, il publia en 1696 une ordonnance sur la grâce, pour combattre la doctrine de la grâce nécessitante à laquelle on donnait le nom de Jansénisme et la doctrine du jésuite Molina qui favorisait l'excès opposé. Bossuet rédigea la partie dogmatique de l'ordonnance de l'archevêque de Paris.

On crut voir une contradiction dans la conduite de Noailles approuvant le livre de Quesnel que les Jésuites regardaient comme janséniste, et condamnant le Jansénisme par son ordonnance de 1696.

De là le *Problème ecclésiastique* qui fut publié en 1699 et dans lequel on demandait lequel on devait croire : Noailles, évêque de Châlons, approuvant le livre janséniste de Quesnel, ou Noailles, archevêque de Paris, condamnant le Jansénisme.

Pour répondre à ce problème, il fallait prouver que le livre du P. Quesnel n'était pas janséniste et qu'il ne contenait que la doctrine de saint Augustin, comme l'ordonnance de 1696.

Tel fut le but que se proposèrent Noailles et ses théologiens dans leur travail pour l'édition du livre du P. Quesnel qu'ils préparaient.

L'archevêque de Paris implora le secours de Bossuet pour cette œuvre.

Bossuet, comme tout le clergé de cette époque, trouvait le livre du P. Quesnel fort orthodoxe. Il lui sembla qu'il était un peu tard en 1699, d'attaquer un livre qui depuis un grand nombre d'années jouissait de l'estime générale[1]. Il en entreprit donc volontiers la défense.

Il envoya d'abord quelques matériaux aux théologiens de l'archevêque de Paris, qui n'en firent pas l'usage qu'il

[1] Bossuet, lettre 416e, à son neveu.

désirait[1]. C'est pourquoi il prit la résolution de composer lui-même un travail qui devait paraître sous leur nom, en tête de la nouvelle édition et avec le titre d'*Avertissement*.

Nous avons sous les yeux la première copie de cet ouvrage, c'est-à-dire la *mise au net* modifiée par Bossuet, ainsi que la seconde copie revue et annotée par lui et destinée à l'imprimeur.

L'*Avertissement* fut envoyé à l'archevêque de Paris et communiqué à quelques autres évêques des amis de Bossuet, pour lesquels on fit plusieurs copies. Bossuet, dans cet ouvrage, répond au *Problème ecclésiastique* et justifie le P. Quesnel du reproche de Jansénisme[2] sur tous les points; il demanda seulement quelques corrections, afin d'éviter de donner le plus petit prétexte aux mauvaises interprétations des Jésuites. Il indiqua vingt-quatre corrections, que nous donnons d'après le manuscrit original que nous avons sous les yeux. Cette pièce est importante; elle détruit radicalement la fable des cent vingt cartons qu'aurait demandés Bossuet dans l'ouvrage du P. Quesnel, et que des écrivains intéressés à soutenir cette erreur ont propagée. On remarquera que la plupart de ces corrections ne regardent pas la matière de la grâce.

Noailles profita, dans son édition du livre du P. Ques-

[1] *Journal* de l'abbé Le Dieu, 28 août 1702.

[2] *Ibid.*, 15 juin 1711.

nel, de plusieurs indications de Bossuet, comme on peut s'en convaincre, en comparant l'édition de 1699 avec les autres éditions; mais il en négligea plusieurs autres, ce qui donna occasion à Bossuet de se plaindre, au rapport du docteur Pirot, que l'on n'avait pas pris le meilleur de son ouvrage. Pirot prétendit[1] que Bossuet entendait par là *des corrections importantes et nécessaires dans le livre du P. Quesnel*. On jugera par la liste des corrections de Bossuet si Pirot avait bien traduit sa pensée.

Pourtant la crainte de s'attirer de nouveaux désagréments empêcha l'archevêque de Paris de donner à son édition de 1699 le caractère officiel qu'il voulait lui attribuer. Voilà pourquoi l'*Avertissement* de Bossuet ne fut pas imprimé.

Mais on en prit la substance[2] pour en composer une réponse au *Problème*, laquelle fut rédigée par Beaufort et Boileau, théologiens de l'archevêque, sous la direction de Bossuet[3].

On conçoit parfaitement, d'après ces observations, pourquoi l'*Avertissement* de Bossuet ne fut pas mis au jour par lui et resta dans ses cartons.

Doit-on en conclure qu'il le désavoua? On en fit courir le bruit dès 1699, année où il devait paraître dans l'édition nouvelle des *Réflexions morales*. Bossuet lui-même

[1] *Journal* de l'abbé Le Dieu, 14 novembre 1704.
[2] *Ibid.*, 13 février 1703.
[3] *Ibid.*, 24 juin 1702.

démentit ce bruit de la manière la plus formelle et affirma qu'il *n'étoit pas vrai* qu'il eût fait supprimer son *Avertissement*[1].

Quoique cet ouvrage, destiné à accompagner l'édition de Quesnel, ne pût être publié, Bossuet le revit deux ans après, en 1701. Il en examina une belle copie, et y marqua de nouveaux chapitres de sa propre main. *Nous avons cette copie sous les yeux.* L'abbé Le Dieu mit à la fin le certificat suivant :

« Cette copie faite, revue et corrigée sur l'original de M. l'évêque de Meaux, avec plusieurs additions et corrections écrites de sa main, et notamment avec les titres des chapitres ajoutés de sa propre main, ce qui est la marque, dans les écrits, d'un ouvrage achevé et prêt à donner.

« Certifié véritable, à Germigny, le 5 d'octobre 1701.

« Le Dieu, chancelier de Meaux. »

D'après ce simple exposé, appuyé sur des témoignages positifs et d'une incontestable autorité, peut-on soutenir au sujet de l'*Avertissement*, toutes les erreurs dont le cardinal de Bausset, et d'après lui M. Poujoulat, se sont déclarés, de nos jours, les défenseurs? Le récit de ces auteurs est plein de contradictions et d'inexactitudes, comme nous l'avons démontré dans une brochure composée sur ce sujet et intitulée *Essai bibliographique*. Quoi

[1] Bossuet, Lettre 473e à son neveu, 4 mai 1699.

qu'en aient dit ces écrivains, il est démontré que Bossuet a composé son *Avertissement* pour *justifier* le livre du P. Quesnel du reproche de Jansénisme, et qu'il n'a jamais désavoué cet ouvrage.

Mais l'*Avertissement* n'a-t-il pas été publié par suite d'un abus de confiance? Le cardinal de Bausset, et d'après lui, M. Poujoulat, ont accusé Le Brun, doyen de Tournai, d'avoir copié frauduleusement le manuscrit de Bossuet et de l'avoir communiqué au P. Quesnel.

On fit plusieurs copies de l'ouvrage de Bossuet. Une entre autres avait été remise à l'archevêché de Paris. Nous avons remarqué que l'abbé Le Dieu penchait à croire que le manuscrit de Bossuet avait été livré au P. Quesnel par l'abbé Boileau, de l'archevêché. Ce qui rend très-probable l'opinion de l'abbé Le Dieu, c'est que la copie dont se servit le P. Quesnel n'était pas entièrement conforme à celle que Bossuet avait revue et corrigée en 1701, et sur laquelle l'abbé Le Dieu avait fait la sienne. Elle différait précisément sur les points modifiés en dernier lieu.

L'abbé Le Dieu fit le relevé de ces différences qui sont assez nombreuses, et qu'il intitula *Omissions et changements*. L'abbé de Saint-André parvint à copier ces notes de l'abbé Le Dieu. *Nous possédons sa copie avec une lettre* par laquelle il les envoie à un de ses amis qui les lui avait demandées.

Nous donnerons un extrait de cette lettre, qui se rap-

porte à l'objet qui nous occupe, ainsi que plusieurs des notes de l'abbé Le Dieu.

Cet abbé fut accusé d'avoir livré au P. Quesnel le manuscrit de l'*Avertissement* de Bossuet qu'il possédait. Il s'en défendit dans une protestation que nous donnons d'après l'autographe; cette protestation, étant destinée à la publicité, est fort modérée et remplie de réticences.

Mais le bon abbé parle plus franchement dans une note particulière dont nous possédons l'autographe et que nous donnons en son entier. Il y est prouvé que si c'est Lebrun, doyen de Tournai, qui a pris une copie du manuscrit de Bossuet, il ne l'a pu que par suite d'un abus de confiance du cardinal de Bissy lui-même.

Si l'on n'abandonne pas la fable du doyen de Tournai à cause des preuves qui la démentent, on n'osera sans doute plus la soutenir, par égard pour le cardinal de Bissy. Ils ne sont, du reste, coupables ni l'un ni l'autre.

Enfin le P. Quesnel, en donnant le titre de *Justification* à l'*Avertissement* de Bossuet, a-t-il commis *une fraude et un odieux mensonge*, comme le lui a reproché de nos jours M. Poujoulat?

Non. Il n'a pas commis de fraude parce qu'il a averti dans sa préface que le *titre* qu'il donnait au livre *n'étoit pas de l'illustrissime auteur;* il n'a pas commis de mensonge, parce que Bossuet a véritablement eu en vue de *justifier* son livre, comme le déclare formellement l'abbé Le Dieu, et comme cela résulte du livre même de Bossuet.

Du reste, le mot *justification* peint si bien le caractère de l'ouvrage que, sur l'enveloppe de la copie destinée à l'imprimeur, l'abbé Le Dieu a écrit lui-même : *Justification des réflexions morales.*

Voici maintenant les pièces sur lesquelles nous avons jugé nécessaire de donner ces éclaircissements.

Pièce N. 1.

DÉCLARATION.

« Sur les bruits par lesquels j'apprends que l'on me charge d'avoir donné un manuscrit de feu Mgr Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, pour l'imprimer : j'ai cru être obligé de faire la présente déclaration, que j'atteste devant Dieu contenir vérité, et dont je suis prêt de rendre ma déposition par devant tout supérieur ecclésiastique, et tout autre juge ou commissaire par qui je serai entendu et interrogé juridiquement.

« Je déclare donc, moi soussigné, prêtre, chancelier et chanoine en l'église de Meaux, que je n'ai eu aucune part à l'impression ni à la publication du livre qui a pour titre : *Justification des Réflexions morales sur le N.-T.* etc., à Lille, chez Jean Brovellio, 1710, in-12, avec un avertissement. J'ajouterai que je n'ai eu aucune connoissance de ce dessein, que je n'y ai contribué en nulle manière, et même que je n'en ai été averti que par la

voix publique, ce livre étant entre les mains de tout le monde.

« Il est vrai, que j'ai une copie manuscrite de cet ouvrage, laquelle j'ai fait voir autrefois à un prêtre demeurant encore aujourd'hui à Meaux, sous la promesse qu'il me fît d'un secret inviolable, et qui aussi me jura, en me rendant ma copie, qu'il ne l'avoit point transcrite.

« Quelque temps après, ce fut le 29e de mars 1709, dans la semaine sainte, le même prêtre me redemanda le même écrit, pour une personne d'un tel caractère que je ne pouvois le lui refuser : c'étoit notre supérieur commun, à qui je consentis qu'il fût remis, mais sous le secret, évitant même d'en faire ma cour, et n'y voulant point du tout paroître : ce qui fut ainsi exécuté, sans que l'on en entendît aucunement parler à Meaux.

« Feu M. Le Brun, doyen de Tournai, en commerce avec cette personne d'autorité, étoit actuellement auprès d'elle, et il y a lieu de croire qu'il y aura eu alors communication du Ms. Mais ce ne fut point par mon conseil, ni de mon consentement, et on ne m'en parla point du tout, tant on étoit persuadé de mon opposition à ce dessein.

« Au bout d'un temps considérable, mon Ms. me fut rendu : je ne saurois dire quand, ni comment, ni par qui; je crois néanmoins, comme il y a grande apparence, que le même prêtre à qui je l'avois confié me le

rapporta : et comme il me sembloit qu'on alloit de bonne foi en chose où un prélat avoit part, je ne soupçonnai seulement point que l'on m'eût fait la perfidie d'en garder copie, contre l'honneur et la conscience.

« J'ai encore cette copie manuscrite qui n'est point authentique[1], et je suis en état de la représenter quand on voudra. La personne supérieure sous les yeux de laquelle cette communication s'est faite, est témoin de ma droiture et de ma sincérité. Le prêtre dont je parle étant encore à Meaux, peut être interrogé, et il peut m'être confronté sur ces faits et articles que j'avance : tous lesquels j'atteste contenir vérité. En foi de quoi j'ai signé à Meaux ce saint jour de Pâques, le vingt-septième de mars, l'an mil sept cent douze.

« Le Dieu, chancelier de l'église de Meaux. »

Pièce N. 2.

« L'ordonnance de M. Godet-des-Marais, évêque de Chartres, du 25 juin 1708, contre la théologie du P. Juenin de l'Oratoire, se lisoit à Meaux avec une grande avidité, au commencement de l'année 1709. Je l'avois fait venir de Paris, et je la prêtai volontiers aux curieux. M. Treuvé, notre théologal, me l'emprunta, et la garda

[1] C'est-à-dire que l'auteur ne l'avait ni revue ni annotée, comme les originaux que nous possédons et qui appartenaient à l'abbé Bossuet, héritier de l'Évêque de Meaux.

plus d'un mois, y faisant plusieurs remarques, pour M. de Bissy, évêque de Meaux, qui les lui avoit demandées avec empressement, parce que ce prélat étoit alors tout occupé d'un semblable travail contre le Jansénisme même et contre la même théologie du P. Juenin, et qu'il désiroit fort de savoir ce que les jansénistes pouvoient répondre à M. de Chartres.

« L'impression du nouveau missel de Meaux, dont j'étois chargé, s'avançoit fort en ce temps, et me donnoit des occasions très-fréquentes d'en communiquer avec MM. les commissaires, et notamment avec M. Treuvé, l'un d'eux, qui tous me faisoient l'honneur de s'assembler chez moi; et après les séances, on s'entretenoit des affaires de doctrine du temps et du progrès de l'instruction pastorale de M. l'évêque de Meaux, sur laquelle on voyoit ce prélat continuellement attaché sans qu'il pût s'en distraire pour aucune autre affaire.

« M. le théologal étant resté seul un jour avec moi, je tirai d'un portefeuille cet *Avertissement* manuscrit et lui dis : « Voici, Monsieur, la bonne doctrine sur la grâce; l'écrit est court, mais il est plein de sens et d'une grande érudition. » Il vit aussitôt par les titres des chapitres de quoi il s'agissoit, et qu'en *justifiant le père Quesnel* dans les *Réflexions morales*, où il étoit accusé de Jansénisme, on prenoit occasion de combattre le Jansénisme en lui-même, et d'établir les principes qui y sont le plus opposés : la grâce générale offerte à tous;

les grâces suffisantes avec leurs véritables pouvoirs; le secours divin toujours présent aux fidèles, au milieu des plus grandes tentations; la saine doctrine au sujet de saint Pierre laissé à lui-même, sans secours dans la tentation, expliquée, et l'erreur opposée refutée; M. Arnauld, quoique sans le nommer, blâmé en ce point, comme ayant abusé des passages des Pères et de saint Chrysostôme, faute de ne point les avoir tous rapportés, et ainsi du reste. Il me pressa fort de lui permettre d'emporter l'écrit pour le lire à loisir, et le bien pénétrer. J'y consentis, à condition de ne le communiquer à personne, de n'en point parler et de n'en point prendre de copie. Il me le promit, emporta ce manuscrit, et me le rendit peu après, m'assurant qu'il n'en avoit point gardé de copie, qu'il ne parleroit à personne de la confiance que je lui avois faite, et qu'il me seroit fidèle.

« Il oublia bientôt ses promesses, et peu après (c'étoit le 27 mars 1709), il me vint dire qu'il avoit parlé de cet écrit à M. de Bissy, évêque de Meaux, qu'il s'étoit fait une conscience de lui laisser ignorer un si beau travail lorsqu'il étoit tout entier sur la même matière, que je n'en eusse point de peine, qu'il n'en seroit jamais parlé, que depuis tant de temps que M. Le Brun, doyen de Tournai, et lui, entretenoient ce prélat de la matière du Jansénisme, il leur avoit juré la fidélité, « foi de prêtre et d'évêque » disoit-il, que ceci étoit du secret et que je n'en devois rien craindre, qu'il se chargeoit de tout, si

je voulois lui confier le manuscrit et que je n'y paroîtrois en rien. Dans la confiance où je vivois avec M. de Meaux, à cause du missel, je crus que je lui déplairois en lui refusant ce que j'avois accordé à son théologal; je pensai même qu'un si bel ouvrage et si plein de la vraie et solide doctrine de la grâce, pourroit lui être utile et servir son dessein : et je me fis scrupule de cacher à mon évêque la doctrine de son prédécesseur. Ainsi je confiai ce manuscrit encore une fois à M. Treuvé, théologal, pour le donner comme de lui-même à M. de Meaux; j'en écrivis le jour, comme j'ai dit, 29 mars 1709.

« Pâques arriva le 31 de mars, cette année 1709; ainsi je donnai ma copie le jour même du vendredi-saint. Je rappelle ces circonstances pour faire une preuve entière que M. Le Brun, doyen de Tournai, étoit à Meaux, logé à l'évêché, et mangeant à la table de M. l'évêque, ce prélat, le tirant de son prieuré de Sept-Fonds près de Jouarre, lieu de sa retraite, et l'appelant auprès de sa personne, dès qu'il faisoit quelque résidence à Meaux ou à Germigny; or certainement ce prélat étoit à Meaux, car, comme l'on voit, c'étoit la semaine sainte de l'année 1709; il y étoit arrivé de Paris le samedi 23 de mars, veille des Rameaux. Le dimanche 24, il assista à tout l'office de la cathédrale et au sermon, et tint à l'évêché une grande assemblée du chapitre, des communautés, et de toutes les compagnies, pour établir la subsistance

et le travail des pauvres, qui commençoient à souffrir de la disette du pain. Le jeudi-saint, il célébra la messe pontificale et fit la bénédiction des saintes huiles, il fit tout l'office du jour de Pâques, et passa encore dix jours à Meaux, en étant parti le mardi 9 avril après Quasimodo, pour s'en retourner à Paris : et le doyen de Tournai passa tout ce temps-là avec lui.

« Comme j'avois l'honneur de voir souvent ce prélat au sujet de son missel, il me parla de lui-même de l'écrit sur la grâce, et me dit ces propres paroles : « Les jansénistes veulent le faire imprimer. » Ce discours ne pouvoit regarder que le doyen de Tournai et le théologal de Meaux, les seuls docteurs jansénistes qu'il voyoit à Meaux, avec qui il étoit tous les jours en conférence. Ce qui supposoit qu'il avoit fait part de cet écrit au doyen de Tournai et qu'ils en avoient parlé tous ensemble, le prélat, le doyen et le théologal; et qu'ils l'avoient bien examiné, puisque les deux jansénistes en avoient fait ce jugement, qu'il le falloit imprimer, et qu'ils avoient fait cette ouverture à M. de Meaux, qui, de sa part, ne l'avoit pas lu avec moins d'attention; car il me dit encore ces paroles mêmes : « Mais, dit-il, ils n'oseroient, ces jansénistes, faire imprimer cet écrit, parce qu'il est contre eux, et qu'il combat directement la plupart de leurs principes. » Quoi qu'il en soit, il est constant par les paroles mêmes de ce prélat, qu'il est le premier qui ait eu connaissance du dessein des jansénistes de rendre

publique cette *Justification du père Quesnel.* Et comme c'étoit deux prêtres actuellement bénéficiers de son diocèse et par conséquent entièrement dans sa dépendance, il lui étoit aisé d'empêcher l'exécution de ce dessein, ou du moins de leur en faire une défense canonique.

« Je ne sais point ce qu'il aura fait sur cela; ma copie me fut rendue après un temps, je ne saurois dire quel; mais il est constant que M. Le Brun en a eu alors communication par M. de Meaux, comme tout le discours que ce prélat m'a tenu le prouve clairement. De dire, *s'il a eu le loisir d'en prendre copie, je n'en ai aucune preuve, et dans ce temps, je n'ai rien ouï dire de semblable.* L'on ne m'en a fait aucune ouverture, et assurément je ne l'aurois point souffert; s'ils l'ont fait, c'est contre leur conscience et contre leur honneur; car ils étoient tous engagés au secret, et ils avoient donné parole de n'en point garder de copie. Au surplus il ne fut nulle mention de cet écrit à Meaux, personne n'en entendit parler, et ce secret demeura entièrement entre eux. M. l'évêque de Meaux ne m'en parla pas non plus depuis en manière quelconque. Voilà cet écrit au même état que je l'ai toujours eu et il peut être représenté toutes les fois qu'on le demandera.

« On se souvient que Tournai avoit été pris vers la fin du mois d'août 1709 et qu'après trois ou quatre mois, les ennemis maîtres de cette ville y rappelèrent tous les Français chanoines de la cathédrale qui en étoient sortis

avec permission aussitôt après la reddition de la place: ce fut une occasion au doyen de Tournai d'aller à Paris passer la fin de l'année 1709 pour négocier son retour dans son bénéfice; il en obtint aisément la permission, et il s'en alla à Tournai, ce me semble, au commencement de 1710, où il est mort au mois de juillet de la même année. Je ne sais point tout cela exactement, mais seulement suivant le bruit public qui m'en est venu jusqu'aux oreilles, car je n'ai jamais eu de liaison particulière avec feu M. Le Brun, ni n'ai été connu d'aucun de ses domestiques, pour les engager à m'en écrire aucune nouvelle; ainsi je ne sais rien de ce qui le regarde précisément. Il alloit et venoit à Meaux, mais il ne me venoit jamais voir. J'ai écrit ceci au mois de mars 1711, lorsque l'on commença d'avoir connaissance à Meaux de ce manuscrit imprimé sous le titre de *Justification* etc., parce que M. Treuvé, théologal, disoit que j'avois donné la copie pour l'imprimer, ce qui est très-faux; M. de Meaux, revenant de Paris à Pâques, dit au contraire que les Jésuites mêmes en accusoient M. Treuvé. Il vouloit donc rejeter sur moi l'accusation dont il se sentoit coupable; mais M. l'évêque de Meaux sait toute la vérité de ce fait, puisque les deux jansénistes lui en ont fait la confidence qu'on vient de voir. Que ce prélat rende donc gloire à Dieu et justice aux hommes.»

Pièce N. 3.

CARTONS DEMANDÉS PAR BOSSUET POUR L'ÉDITION DE 1699 DU LIVRE DES *Réflexions morales*, du P. Quesnel.

« Jean, XV, 5. *La grâce de J.-C. principe efficace*, ôter *efficace*.

1re Corinth., XII, 3. *Cette grâce*, etc., au lieu de quoi, mettre : *il faut demander la grâce souveraine sans laquelle on ne confesse point J.-C.*, etc.

Jean, VIII, 58. *Devant qu'Abraham fût*, mettre : *devant qu'Abraham fût fait*, etc.

Ephès., III, 17. *La charité opérante*, etc., mettre : *la charité commencée à la charité habitante et justifiante qui est*, etc.

2e Corinth., V, 21. *Étoit une suite*, etc., mettre : *étoit attaché à la création, puisqu'en formant la nature, Dieu en même temps donna la grâce.*

Marc, VI, 13. *On la pratique*, etc., mettre à la place : *c'étoit un usage miraculeux de l'huile, mais qui nous apprend que les créatures que Dieu a faites, étant bénies et appliquées par ses ministres, pourroient avoir de grands effets, même pour guérir les maladies corporelles, si on s'en servait avec foi : ainsi a-t-on vu de grands miracles par l'eau bénite et les autres choses pareillement sanctifiées par la prière.*

Luc, XIV, 24. *C'est un jugement impénétrable*, etc.,

mettre à la place : *il ne faut point demander raison à Dieu pourquoi il amène et force les uns lorsqu'ils s'y attendent le moins, puisqu'ils nous paroissent moins propres et plus éloignés que les autres; il connoît les plus secrètes dispositions des cœurs, et toutes les préparations qu'il y a mises lui-même pour les faire venir à son banquet; ce qui est certain, c'est que tous ceux qu'il appelle et qu'il invite, ne manquent d'y assister que par leur propre infidélité.*

1re Corinth., VI, 15. *Nos corps sont-ils donc*, etc., mettre à la place : *on croit saint le corps d'une vierge qu'il consacre par sa propre volonté et par une bénédiction qui est sainte et religieuse, mais non pas absolument divine. Combien plus nos corps sont-ils consacrés à Dieu* et le reste inclusivement : *les autres sacrements.*

1re Corinth., VII, 1. *Que le seul bien*, etc., mettre à la place : *que le seul bien du mariage rend licite et légitime.*

Ibid. X. 13. *Dieu permet*, etc., mettre à la place : *Dieu a promis à ses serviteurs de ne les abandonner jamais, s'ils ne l'abandonnent le premier. Il est fidèle, et par une suite de cette promesse il ne permet pas qu'ils soient attaqués de tant de tentations extérieures ou intérieures qui passent leurs forces. Dieu est fidèle à son Église, et nous rend fidèles à sa loi par une charité invincible qui domine dans nos cœurs dans les nécessités les plus violentes*, etc.

Ibid., XI, 29. *Que de le faire avec négligence*, etc.,

mettre à la place : *avec une négligence criminelle.... que mérite celui qui le reçoit avec une malice déterminée comme un Judas?* Effacez *sinon le supplice de Judas :* pour laisser place au reste.

Ibid., XV, 10. Dans le texte, *la grâce de Dieu est avec moi.* Effacez : *qui est.*

Philippiens, I, 23, 24. *Qu'en se privant*, mettre à la place : *qu'en sortant.*

2. Thessal., I, 2. *Qu'est-ce que l'Église insérée dans son état final et parfait*, etc., effacez: *subsiste dans sa personne.*

1. Tim., III, 2. *L'innocence est requise*, mettez : *est désirée par saint Paul.*

Heb., II, 7. *Le premier*, insérez : *sur la terre.* — *Dans l'humiliation*, insérez : *et dans la ressemblance*, et effacez la virgule et ces mots, *dans la terre.* — *Dans la gloire*, effacez : *et dans la ressemblance.*

Apoc., III, 20. *Il n'y a pas un moment*, mettre à la place : *Vous faites trop attendre J.-C. qui frappe à la porte par ses inspirations. Lui ouvrir, c'est consentir à ses inspirations et les suivre; le fruit de cette ouverture, c'est d'entrer avec J.-C. dans une simple et intime familiarité, lui plaisant en nous, et nous en lui. Au jour heureux*, etc[1].

Apoc., XI, 1. *Unie personnellement*, ôtez : *personnellement.*

[1] Je n'ai pas trouvé de sens ici, même dans l'original.
(*Note écrite de la main de l'abbé Le Dieu.*)

CARTON A LA MARGE DE LA PAGE 104.

Matth. XVIII. 17. *Pour des fautes mortelles,* ôter ces mots: (on peut défendre sous peine d'excommunication des choses qui donnent une grande occasion aux péchés mortels, quoiqu'elles ne soient pas péchés mortels en elles-mêmes). Du consentement au moins présumé *de tout le corps,* ôter ces mots.

Ibid. XX. 17. De faire dépendre des princes les points de doctrine etc.

Luc XXII. 4. *De se rendre maître des droits*; ôter ce dernier mot.

Jean XII. 42. *Dieu pouvoit vaincre*; et insérez *d'abord. Il ne faut tenir à rien,* mettre : *dépendre de rien. Il peut sauver une âme,* etc. J'ôterois ceci et tout le reste qui est inutile et qui a besoin de trop d'explication; il sera aisé de remplacer, s'il est nécessaire, de quelque chose de plus profitable (p. 104).

Matth. XIX. 15. *Il est bon d'avoir,* etc., mettre à la place : *c'est de là qu'est née la bénédiction qu'on demande encore aujourd'hui aux ministres de J.-C. ou aux personnes saintes: et il est bon d'avoir dévotion pour ces saintes pratiques que l'Eglise employe,* etc., (p. 110).

1 Ces dernières corrections ont été relevées par l'abbé Le Dieu aux pages 104 et 110 de l'exemplaire des *Réflexions morales* appartenant à Bossuet.

Luc XIX. 44. *Châtimens extérieurs,* ôtez *extérieurs; de cette,* mettez *de la ; extérieure,* ôtez ce mot.

Jean XVII. 9. *N'a point de part au,* insérez (*au fruit du*) *non plus qu'à sa prière,* mettez : *qu'à cette prière* (Ibid).

Pièce N. 4.

Extrait d'une lettre de l'abbé de Saint-André, vicaire-général de Meaux, sur les variantes qui existaient entre la *Justification des Réflexions morales,* publiée par le père Quesnel, et le manuscrit du même ouvrage appartenant à l'abbé Le Dieu.

« Vous m'avez une fois proposé de demander à M. Le D... (Le Dieu) son manuscrit pour le lire. Je vous répondis que cela ne me paroissoit pas faisable : 1° Parce que, me le confiant, je ne devois pas prendre cette occasion de trahir son secret; 2° parce que immanquablement il me prêteroit l'imprimé. La chose s'est faite naturellement comme vous l'allez voir.

« Il vint ici, il y a trois jours, dans le temps que M. Dangy y étoit. Nous parlâmes de ce dont tout le monde parle, et dont je tâche de ne parler qu'avec précaution. Il nous dit ce qu'il dit partout de la *Justification du P. Quesnel;* traitant d'*ignorans et de gens prévenus tous ceux qui doutoient le moins du monde que l'ouvrage ne fût de M. de Meaux ;* ajoutant qu'*il l'avoit fait avec toute l'attention possible,* et que c'étoient tous discours

en l'air *que ce qu'on lui faisoit dire* à madame de Mai... (Maintenon), à M. le président, à M. l'archevêque de Vienne, etc. Il tira de sa poche ce livre de la *Justification*, nous y faisant remarquer l'*approbation authentique des Réflexions morales*, et il nous parut fort aise de ce que nous lui demandions à le lire; je le pris de sa main, et, le lendemain matin, ayant lu le premier feuillet, qui est blanc ordinairement, j'y trouvai justement ce que vous désirez savoir, comme le titre même d'*Omissions et Changemens* le marque assez.

« Je passai une partie de la journée et du lendemain à transcrire tout ce qui me paroissoit convenable à votre dessein et laissai le reste de ses réflexions théologiques. »

A cette lettre, l'abbé de Saint-André joignit 6 pages in-4° d'*Omissions et changements*, que l'abbé Le Dieu avoit relevés dans le livre de la *Justification*.

Le P. Quesnel ayant eu connaissance de ces corrections, s'empressa de donner une seconde édition conforme au manuscrit original. Nous ne croyons pas utile de transcrire ces variantes copiées par l'abbé de Saint-André, et dont nous avons l'original sous les yeux.

Nous donnerons seulement les notes suivantes de l'abbé Le Dieu que nous trouvons parmi ces *variantes* :

« Personne ne doute que le père Quesnel n'ait fait

imprimer lui-même, en Flandres, ce livre (l'*Avertissement*), auquel il a donné le titre de *Justification*. On dit qu'il s'en est assez expliqué lui-même, se déclarant aussi l'auteur de l'avertissement qui est à la tête, où il explique à son sens l'occasion et le dessein de cet ouvrage. Mais la question est de savoir par où lui est venue une copie du manuscrit. Cependant il en dit assez dans son avertissement pour faire croire qu'il l'a eue de chez M. le cardinal de Noailles; on sait aussi que ce cardinal a sollicité l'imprimeur du Nouveau-Testament de ce Père d'en faire imprimer cette *justification*, et qu'il a été bien aise de voir imprimer ce livre, répandu à part et approuvé des savans. *C'en est assez pour expliquer l'énigme qui ne l'est plus après cela....*

« On reçut avis de l'édition de Flandres vers Noël 1710. J'ai vu *une autre édition* de ce livre envoyée directement de Flandres, qui a ces différences..... »

Après avoir noté ces différences entre ces deux éditions dites de Flandre, qui portaient toutes sur la disposition typographique, l'abbé Le Dieu ajoute :

« La propreté de cette présente édition persuade *qu'elle s'est faite à Paris*, où celle de Flandres n'a pu passer à cause de la guerre. »

L'abbé Le Dieu pensait donc que le cardinal de Noailles avait réussi à persuader à l'imprimeur du père Quesnel,

de publier une édition de la *Justification*. On dut mettre sur le titre qu'elle était publiée en Flandre, parce qu'on n'aurait pas osé demander à Paris le privilége pour la faire imprimer, et que cette édition dut être faite d'une manière clandestine.

RELATION

DE LA MORT DE BOSSUET

ÉCRITE PAR L'ABBÉ DE SAINT-ANDRÉ

curé de Vareddes et vicaire-général de Meaux.

Je commencerai la triste relation de ce dont j'ai été témoin depuis le mois d'avril 1703, M. de Meaux ayant désiré que je l'allasse voir presque tous les mois.

Se trouvant attaqué de grandes douleurs, il se fit sonder, et dès qu'on eut remarqué qu'il avoit la pierre, il envoya quérir son confesseur qui demeuroit à Meaux, en le priant par sa lettre de venir lui départir ses dernières consolations, dans l'état pitoyable où il se trouvoit.

Je l'allai voir immédiatement après Pâques ; il nous dit, au supérieur du séminaire et à moi, avec une affection paternelle, qu'il ne nous avoit jamais parlé de son incommodité, pour ne pas nous affliger, mais que c'étoit la pierre et que cela auroit de mauvaises suites selon toutes les apparences. Nous remarquâmes que depuis

ce temps-là, il pensoit plus sérieusement que jamais à la mort, offrant presque tous les jours le saint sacrifice de la messe dans cette vue, et retranchant une partie de ses autres occupations pour se remplir l'esprit des années éternelles. C'est dans ce sentiment qu'il passa tout l'été, et jusqu'à ce qu'étant à Versailles, il fut attaqué d'une fièvre violente qui dura quarante-huit heures et qui ne finit que par le quinquina. Dès que la violence du mal fut passé, il fit prier M. le curé de Versailles, à présent évêque d'Agen, de le venir trouver; il se confessa à lui et fit son testament entre ses mains, le priant ensuite de lui apporter l'Extrême-Onction, selon la louable coutume du diocèse de Paris, et le saint Viatique après. Mais les médecins et M. le curé lui-même lui marquant que cela n'étoit pas nécessaire absolument, il n'eut point de repos qu'il ne se fût fait porter quelque jour dans la chapelle du grand commun, où il entendit la messe et communia par les mains de M. le curé.

Se trouvant soulagé, sa principale occupation étoit la lecture de l'Écriture sainte; et ceux qui l'approchoient aussi bien que moi, savent que nous lui lûmes dans ces commencemens presque tout le Nouveau-Testament, et plus de soixante fois l'Évangile de saint Jean, particulièrement le dix-septième chapitre et tous les endroits qui excitent davantage la confiance, parce que c'étoit la voie par où Dieu le conduisoit. Je me souviens qu'un

jour m'entretenant avec lui de la prédestination, il me fit lire plusieurs endroits de l'Écriture, où il en est parlé; et après avoir été près d'un demi-quart d'heure sans rien dire ni moi non plus, il se leva tout d'un coup, comme pénétré de quelque pensée qui l'avoit fortement occupé, en disant : « Mon Dieu, je ne saurois croire que vous m'ayez donné inutilement cette confiance en votre bonté; mon salut est mille fois mieux entre vos mains que dans les miennes, et je veux m'y abandonner sans retour sur moi-même; car on ne peut vivre sans vous, qu'on ne tombe dans une espèce de désespoir. » Ce qu'il nous a répété cent fois depuis ce temps-là jusqu'à la fin de sa vie.

Il prit résolution de se faire transporter dans son diocèse, dont il nous a protesté cent fois qu'il ne s'absentoit qu'avec peine, mais pour des raisons légitimes et que peu de monde savoit. Mais M. le premier médecin n'y voulut jamais consentir, lui disant, et les autres médecins aussi, qu'il falloit absolument qu'il passât l'hiver et le printemps à Paris, à cause de son incommodité, et qu'après cela, il pourroit faire ce qu'il voudroit. Il nous disoit quelquefois que le monde lui avoit toujours déplu, à cause des bienséances qu'on étoit obligé de garder avec lui; mais depuis quelque temps, il s'ennuyoit fort, ne prenant plus de plaisir et n'ayant plus de consolation qu'avec les gens de bien. Ce qui est admirable, c'est que jamais homme n'a su

mieux réprimer les mouvemens naturels; car il ne laissoit échapper aucune marque d'impatience dans les plus vives douleurs. Sa plus grande peine, à ce qu'il nous disoit, c'étoit quelquefois la crainte qu'il avoit que ses maux lui ôtant la liberté de s'occuper à son ordinaire, il ne tombât dans l'ennui et dans l'abattement; « car je sens bien, disoit-il, que je payerai la peine de la vie sérieuse que j'ai menée, ne pouvant me divertir de rien. » Il vouloit bien quelquefois nous consulter, le supérieur du séminaire et moi, sur des choses qui regardoient sa conscience et son état présent; il le faisoit d'une manière si simple que nous en étions surpris.

Et comme quelquefois je lui disois que j'étois étonné, qu'il voulût bien me consulter, lui à qui Dieu avoit donné de si grandes et de si vives lumières : « Détrompez-vous, disoit-il, il ne les donne à l'homme que pour les autres, le laissant souvent dans les ténèbres pour sa propre conduite. »

Ce fut dans ce temps-là que la Providence lui fournit une matière propre pour l'entretenir dans de saintes pensées, par les consultations qu'on lui fit sur les prophéties, et auxquelles il répondit, comme on l'a vu dans son dernier ouvrage, avec autant de netteté que d'onction, malgré ses continuelles douleurs.

N'étant plus en état de dire la messe, il l'entendoit tous les jours, et il purifioit sa conscience par le sacrement de pénitence et communioit souvent, ne manquant

jamais de dire son bréviaire ; il continuoit tous les jours la lecture de l'Écriture sainte ; je lui ai lu jusqu'à cent fois un même chapitre, tant il y trouvoit de consolation. On lui proposa de lui lire quelques ouvrages de piété qu'il avoit faits, il y a douze ou quinze ans, et dont il ne se souvenoit pas, afin de les corriger et de les mettre au net, ce qu'il faisoit pendant trois ou quatre heures chaque jour. Le public sera édifié quelque jour en les lisant, et il verra que ce grand homme étoit aussi propre pour nourrir la piété des fidèles, que pour les instruire des vérités les plus relevées[1]. C'est dans ces saintes occupations qu'il a passé tout l'hiver, ne trouvant pas à propos de travailler à des ouvrages où il entroit de la dispute. Je me souviens même que parlant un jour avec lui du fameux cas de conscience qui a excité de nouveaux troubles dans l'Église, il me dit qu'il avoit étudié cette matière à fond, qu'il espéroit de mettre la vérité dans un tel jour que la démonstration seroit complète, mais qu'il falloit laisser fortifier sa tête, et en attendant ne s'occuper que des choses qui pourroient nourrir son cœur[2]. Ce qui étonnoit tout le

[1] L'abbé de Saint-André fait ici allusion aux *Elévations sur les Mystères* et aux *Méditations sur l'Evangile*, qui furent publiées, après la mort de l'évêque de Meaux, par son neveu l'abbé Bossuet, évêque de Troyes.

[2] Ce témoignage de l'abbé de Saint-André prouve que Bossuet n'a pas mis la dernière main à son ouvrage sur le *Cas de conscience*, dont nous avons parlé (p. 78 et suiv. des *Mémoires, note*). Ce fait sera invinciblement démontré d'après le *Journal* de l'abbé Le Dieu.

monde, c'est que, pendant tout le temps, il conserva sa présence d'esprit et sa mémoire si parfaitement, que nous avons entendu dire à des gens d'une profonde érudition qui le venoient voir, que c'étoit un prodige, et que tout lui étoit présent. Pour nous, nous n'en étions pas surpris, car nous étions témoins tous les jours que, dictant quelque chose à son écrivain, il lui faisoit chercher dans les livres qu'il vouloit citer les passages dont il avoit besoin en lui marquant, et à nous, les chapitres et les feuillets, comme s'il les avoit lus depuis deux jours. Cependant sa santé sembloit se rétablir et nous espérions tous que le printemps achèveroit de le rétablir tout à fait : mais nous fûmes bien trompés lorsque les douleurs se renouvelèrent, vers le dimanche de la Passion ; elles étoient accompagnées d'une espèce d'assoupissement qui nous fit tout craindre. Je n'y étois pas alors, et je fus près d'un mois sans le voir, à cause que mon devoir m'attachoit à mon troupeau pendant tous ces saints temps. Je sais seulement que ses douleurs étant diminuées et l'assoupissement passé, que le premier jour de la semaine sainte ayant demandé de communier en viatique, M. le curé de Saint-Roch vint lui dire la messe, à laquelle il communia revêtu du camail et du rochet ; après quoi il entendit une deuxième messe pour action de grâces et toujours à genoux, quelque foible qu'il fût. Depuis ce temps-là, il ne put se lever pour l'entendre, mais il faisoit prier le prêtre de parler

assez haut pour qu'il l'entendît de son lit, recommandant à ceux qui étoient auprès de lui de l'avertir quand on seroit à la préface, afin de se découvrir jusqu'à la post-communion.

Dès que la quinzaine de Pâques fut passée, je l'allai trouver; il étoit fort affoibli de corps, ayant l'esprit aussi sain et aussi ferme qu'auparavant; il me dit en me voyant, qu'il sentoit la machine se détruire, qu'il falloit que nous priassions Dieu ensemble, « souvent, ajouta-« t-il, mais peu à la fois, à cause de mes douleurs. « Disons et redisons sans cesse l'oraison Dominicale; « arrêtez-vous à ces paroles : *Adveniat regnum tuum,* « *fiat voluntas tua.* C'est là véritable prière des chré-« tiens et la plus parfaite de toutes les oraisons puis-« qu'elle renferme tout. »

Il nous faisoit lire tous les endroits de l'Écriture qui pouvoient lui donner de la consolation et qui lui étoient familiers; surtout la prière du Seigneur avant la Cène, en saint Jean, chapitre 17, animoit beaucoup sa piété; il se renfermoit beaucoup en lui-même, parlant peu, mais écoutant avec beaucoup d'attention ce qu'on lui disoit, et ne voulant entendre parler que de ce qui le pouvoit porter à Dieu. Une personne lui ayant dit que quelques évêques et d'autres gens de qualité étoient venus pour le voir, et pour lui témoigner la part qu'ils prenoient à ses douleurs, que toute l'Église ressentoit, puisqu'il en avoit toujours été le défenseur, j'étois présent quand il

lui répondit : « Eh ! mon Dieu, parlez-moi de mes « péchés, et priez Dieu qu'il me les pardonne, et qu'il « me fasse la grâce de chanter éternellement ses misé- « ricordes. Pour mes douleurs, elles ne sauroient être « trop grandes. » Elles augmentèrent si fort le 5 et le 6 d'avril, qu'il se disposa à recevoir les sacremens, quoique les médecins ne le crussent pas en danger. Mardi huitième, M. le curé de Saint-Roch, lui apporta l'Extrême-Onction et le saint Viatique, qu'il reçut l'un après l'autre avec une grande modestie ; ne voulant jamais se couvrir pendant les prières, quelque instance qu'on lui en fît. J'ai remarqué que, pendant cette dernière maladie, il parloit peu : ce qu'il a toujours continué, quoiqu'il fût en état de le faire ; mais parce qu'il étoit persuadé que le temps étoit venu pour lui d'écouter et de se laisser instruire comme un simple fidèle, après avoir instruit l'Église pendant toute sa vie. C'est pour cela que, durant toute cette sainte action, il se contenta de répondre avec une simplicité et une candeur admirables à toutes les demandes du prêtre; et tous ceux qui furent présens, en grand nombre, peuvent témoigner que son recueillement et sa modestie imprimoient un respect religieux pour ces saints mystères. Depuis ce jour, ses douleurs s'augmentèrent beaucoup, mais elles furent toujours moindres que sa patience, conservant toujours la même présence d'esprit et la tranquillité de son âme, qui se manifestoit par la sérénité de son visage.

L'onzième jour de ce même mois, plusieurs personnes de considération de ses amis particuliers le vinrent voir, et lui demandèrent sa bénédiction. Il la leur donna avec bien des marques d'affection ; il la donna aussi à toute la famille et à ses domestiques qui étoient tous en pleurs, lui seul demeurant tranquille en ce triste événement. Sur les onze heures du matin, il souhaita parler à M. l'évêque d'Agen, qu'on alla chercher partout, mais qui ne vint que longtemps après, en sorte qu'il le trouva dans son assoupissement, ce qui l'empêcha d'en pouvoir tirer quelque chose. Ce prélat crut qu'il alloit passer et nous dit qu'il étoit temps de lui dire les prières des agonisans, ce qu'il ne put faire lui-même à cause de ses affaires pressantes. Il alla donc quérir M. le vicaire de Saint-Roch, qui vint quelque temps après, et qui les fit dans le temps qu'il s'étoit réveillé de son assoupissement, en sorte qu'il les entendit avec une grande attention.

Le reste de la journée se passa dans des douleurs, qui n'étoient discontinuées que par de petits assoupissemens, qui lui prenoient de temps en temps, et il ne prononça pas une seule parole d'impatience, disant seulement quelquefois : « Mon Dieu que je souffre ! mon « Dieu que je souffre ! »

Nous demeurâmes avec toute sa famille, jusqu'à minuit, dans sa chambre et auprès de son lit ; lorsque nous aperçûmes qu'il dormoit assez tranquillement,

tout le monde se retira dans l'espérance de le revoir le lendemain. Je restai seul avec un valet de chambre et d'autres domestiques, ayant quelque pressentiment de ce qui devoit arriver. Il sommeilla jusque vers trois heures; alors, se réveillant assez doucement, on tâcha de lui faire prendre quelque chose, mais inutilement. Je m'approchai de lui à peu près à quatre heures, m'étant aperçu qu'il foiblissoit fort et que son pouls commençoit à se dérégler. Je le fis ressouvenir de jeter la vue sur l'auteur de la consommation de notre foi, Jésus-Christ. Je lui lus distinctement quelques passages de l'Écriture, rapportés dans le rituel de Paris et qui sont très-propres à l'état où il se trouvoit, et un peu avant quatre heures et demie, il poussa deux ou trois soupirs assez légers, avec lesquels il rendit sa sainte âme à Dieu, sans agonie et sans aucune convulsion.

Fait le dimanche 12 d'avril 1704.

Signé : De Saint-André.

LETTRE DE M. DE SAINT-ANDRÉ,

Grand-vicaire de Meaux,

A un Abbé de ses amis, au sujet de la Nouvelle Histoire de Meaux, faite par le Père Du Plessis, Bénédictin.

La nouvelle *Histoire de Meaux*, désirée avec tant d'empressement, n'a pas plus tôt paru, Monsieur, que toute la ville et le diocèse se sont soulevés contre l'odieuse préface de l'auteur, et contre la relation qu'il a faite de l'importante affaire du quiétisme. Il a la hardiesse de se donner pour l'homme du monde le plus instruit du fond et des procédures faites d'abord à Paris et ensuite à Rome; et, à l'entendre parler, on croiroit que rien ne lui a échappé, et que tout le diocèse va être dans la joie en voyant feu M. de Meaux, dont la mémoire lui est si chère et si précieuse, peint d'après nature avec les traits de vérité, de candeur et de fermeté qui conviennent si parfaitement à ce grand prélat.

Mais après la lecture de cette relation, dont le père Du Plessis n'est que le simple copiste, l'ayant tirée mot

à mot des *Mémoires Chronologiques*, faits par un auteur partial en cette matière [1], on se trouve étrangement trompé. On voit avec douleur l'historien de Meaux, non-seulement avancer des faits falsifiés, mais même attribuer à M. de Meaux des motifs humains, des intentions malignes et une jalousie contre M. l'archevêque de Cambrai, indigne du grand Bossuet, et qu'on ne pardonneroit pas même à un homme du monde.

Si ce bénédictin m'avoit consulté sur cet article, comme il a fait sur d'autres faits bien moins importans quand il travailloit dans le diocèse, je l'aurois empêché d'avancer de telles calomnies; mais il a mieux aimé abréger son ouvrage en suivant un anonyme inconnu, contre l'avis d'un de ses confrères, qui lui conseilla de me demander les miens, et qui m'a assuré que le père Du Plessis n'avoit jamais lu les ouvrages de M. de Meaux ni de son adversaire sur cette matière. La seule *Relation du Quiétisme* faite par M. Bossuet, aussi bien que les remarques de ce grand prélat, que je lui aurois mis entre les mains et qui renferment toutes les preuves de ce qu'il avance, lui auroient servi de sûrs guides, puisqu'elle a donné le dernier coup à ce parti dans Rome, où elle attira à la vérité tous les suffrages du pape et des cardinaux. Qu'étoit-il nécessaire d'entrer dans un

[1] Cet auteur est le père d'Avrigny, jésuite, dont les récits sont en effet remplis d'erreurs et de partialité. Ses *Mémoires* parurent sans nom d'auteur.

détail de cette fameuse dispute, dont l'issue a été si glorieuse à feu M. de Meaux? Ne lui suffisoit-il pas pour remplir son dessein de toucher légèrement cette matière, en rapportant en peu de mots ce qui s'étoit passé dans les commencemens et dans la suite jusqu'à la condamnation des XXIII Propositions tirées du livre des *Maximes des Saints*, et en finissant, louer la profonde érudition et la fermeté de M. Bossuet, aussi bien que la soumission édifiante de M. de Cambrai, sans vouloir entrer dans la justification du dernier, aux dépens du premier, à qui toute l'Église est redevable de la condamnation de l'erreur.

Une chose étonnante et qui fait voir la prévention outrée de cet auteur pour la cause condamnée, c'est ce qu'il dit dans sa préface : *Et si au lieu d'une Histoire de Meaux, où il semble qu'on ne doit avoir des yeux que pour M. de Bossuet, il eût fallu travailler à celle de M. de Fénelon, j'étois en état d'écrire avec moins de réserve.* Sur qui cet auteur s'excusera-t-il? Ce ne sera pas sur la relation qu'il a copiée. Sera-ce sur des mémoires particuliers que l'on ne connoît point, ou sur le témoignage de gens intéressés qu'il a consultés sur cette matière, comme me l'a dit un de ses confrères? C'est à lui à en décider.

Mais que veut-il dire? *J'étois en état d'écrire avec moins de réserve.* Quelle réserve a-t-il pu faire, après avoir si peu gardé de mesure, et après avoir dit des

choses propres d'elles-mêmes à donner atteinte à la mémoire d'un des plus grands évêques qu'il y ait eu dans l'Église gallicane, et même dans l'Église universelle.

A-t-il résolu de ranimer l'erreur éteinte et de mettre la plume à la main de quelque auteur plus habile et encore plus hardi que lui? J'avoue que je suis indigné contre une telle témérité.

Mais pour parler de M^me^ Guyon, dont il fait un si grand éloge, n'étoit-il pas suffisant pour le père Du Plessis, que les livres de *Moyencourt, des Torrens,* et autres de cette nature, eussent été condamnés par le souverain pontife et par tous les évêques de France dans des assemblées provinciales, pour l'empêcher de donner tant de louanges à cette dame et de se déclarer son panégyriste?

Qui ne sait la feinte soumission qu'elle témoigna à M. de Meaux pour obtenir de lui un certificat avantageux, qui lui pût procurer la liberté sans changer de sentimens, comme elle le fit assez voir par toutes ses démarches, après sa sortie de la Visitation de Meaux.

S'il avoit lu la Vie du saint évêque de Genève, d'Arenton, faite par le général des Chartreux, instruit par lui-même de cette importante affaire, il auroit bien changé de langage : il auroit vu le voyage de cette dame au pays de Gex et Annecy; ses communications intimes avec le père de La Combe, les troubles qu'elle

excita dans le monastère des Ursulines où elle s'étoit retirée, et le père de La Combe dans toute la ville ; leur sortie précipitée du diocèse de Genève par les ordres du saint évêque; leur retraite à Grenoble, d'où M. le cardinal Le Camus les fit sortir après avoir connu par lui-même leur mauvaise doctrine et leur conduite suspecte ; leur voyage à Verceil, en Piémont, d'où le duc de Savoie les obligea de se retirer; leur retour à Paris, où le mandement de M. l'évêque de Genève qui condamnoit leurs pernicieuses spiritualités étoit déjà connu. Enfin l'auteur n'auroit eu garde de se déclarer le panégyriste de cette dame comme il a fait avec tant d'affectation, qui marque bien le peu de discernement qu'il a fait paroître dans cette occasion.

Je ne veux pas m'étendre davantage sur tout ce qu'avance l'historien sur ces faits particuliers de son ouvrage : il me suffit d'avoir donné au public des marques de mon indignation contre la fausse relation qu'il a donnée sur la foi de gens mal instruits ou mal intentionnés. Tout le diocèse, dans lequel je travaille depuis quarante-cinq ans, a déjà flétri par ses plaintes ces endroits de son ouvrage ; et le zèle que je conserverai toute ma vie pour l'honneur et la gloire d'un prélat auquel j'ai été si intimement et si respectueusement attaché, et dont j'ai eu la triste consolation de fermer les yeux, et non pas M. l'évêque d'Agen, comme le rapporte l'auteur, m'engage à consoler tous les gens de

bien, en réparant autant qu'il est en moi les atteintes que des écrivains infidèles ont tâché de donner à sa mémoire sur un article si essentiel.

Il est vrai que la réputation de ce grand évêque est au-dessus de toute atteinte, mais il m'a paru nécessaire de faire connoître aussi au public que dès que j'ai lu cette mauvaise relation, j'ai élevé ma voix contre l'auteur, que j'en portai mes plaintes à M. le cardinal de Bissy, notre évêque, qui n'avoit encore rien lu de cette histoire, et qui sur-le-champ me marqua son ressentiment. Son Éminence, qui vint passer l'octave du saint Sacrement à Meaux, m'en parla avec amertume. Je lui proposai d'écrire contre la préface et la relation. Il consentit de bon cœur que je fisse part des connoissances que j'avois sur cette matière.

Mon objet étant rempli, je m'en tiens là, sans entrer dans la réfutation de tous les endroits de l'*Histoire de Meaux*, dont il y en a quelques-uns rapportés avec indécence, d'autres par inattention et par précipitation, qu'un homme moins occupé que moi pourra redresser.

J'espère que tous les gens de bien approuveront mon zèle pour la défense de la vérité, et la justification de l'illustre prélat qui l'a soutenue avec tant de vigueur et de succès.

Je suis, etc....

CATALOGUE

DES MANUSCRITS DE BOSSUET

DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

SUPP. FRANÇ. No 5133.

Tome Ier. — poésies.— *Extraits choisis du Cantique des Cantiques.* — *Le Saint-Amour.* — *Les trois Amantes :* la Pécheresse de saint Luc, Marie, sœur Lazare, Marie Magdeleine. — *La parfaite Amante*, Marie, mère de Jésus. — Plusieurs psaumes. — *Ode sur la Liberté*, créée, perdue, réparée, couronnée. — *Pièces* diverses de piété.

Ce volume appartenait à la famille de Luynes, si intimement liée avec Bossuet.

Tome II. — *De excidio Babylonis*, tout entier de la main de Bossuet.

Tome III. — Epreuves du *Catéchisme de Meaux* et des *Prières ecclésiastiques.*

Au commencement du volume est le traité écrit par Bossuet lui-même, avec son libraire, la dame Marie Dallin, veuve de Simon Bénard, marchande libraire à Paris.

Tome IV.—Premier volume des *Élévations sur les Mystères*, écrites par Bossuet lui-même.

Les passages attaqués par le *Journal de Trévoux* comme ne pouvant pas être de Bossuet, et attribués, par les rédacteurs, à son neveu, premier éditeur des *Élévations*, sont dans ce ma-

nuscrit autographe. La bonne foi de l'Évêque de Troyes est donc prouvée par ce manuscrit. D'ailleurs on sait que ces Jésuites ont été obligés de reconnaître qu'ils avaient calomnié l'Évêque de Troyes, qui avait déposé au greffe du parlement le manuscrit de son oncle. Quelques passages attaqués par les Jésuites sont dirigés contre leur société, que Bossuet connaissait parfaitement.

Tome V. — Deuxième volume des *Elévations* (de la main de Bossuet). — *Errata ; Index* des endroits cités de l'Ecriture sainte et *Tables*.

Tome VI. — Premier volume des *Méditations sur l'Evangile* (de la main de Bossuet).

Tome VII. — Deuxième volume des *Méditations sur l'Evangile* (de la main de Bossuet).

Tome VIII. — Troisième volume des *Méditations sur l'Evangile* (de la main de Bossuet).

Tome IX. — Quatrième volume des *Méditations* (de la main de Bossuet). — Une longue indication de corrections écrites par l'abbé Le Dieu, et les *Tables*.

Tome X. — *Discours sur la vie cachée de Dieu* (de la main de Bossuet).

Sur la première page du manuscrit, le titre est mis de la main de l'abbé Le Dieu, de cette manière : « Discours sur l'Epître du Samedi-Saint : *Vous êtes*, etc., fait par feu Mgr l'Évêque de Meaux en 1692, au temps de Pâques, pour Mme de Luynes de Jouarre. — Original de la main de l'auteur. »

Le tome X contient aussi le *Traité de la Concupiscence*, écrit par Bossuet lui-même. — L'abbé Le Dieu a mis sur le premier feuillet : « Il ne s'est fait qu'une seule copie au net de cet écrit dont voici l'original de la main même de l'auteur. La copie est parmi les papiers de feu Mgr de Meaux, jointe aux *Méditations sur l'Evangile* et aux *Elévations sur les Mystères;* et certainement cet écrit n'a été communiqué à personne. »

Tome XI. — Premier volume des *Sermons*.

Tome XII. — Deuxième volume des *Sermons*.
Tome XIII. — Troisième volume des *Sermons*.
Tome XIV. — Quatrième volume des *Sermons*.
Tome XV. — Cinquième volume des *Sermons*.

Tous ces sermons sont écrits par Bossuet, sur des feuilles de papier de différentes dimensions; quelques passages sur le revers de circulaires du chapitre de Metz. Ils sont écrits avec une extrême rapidité. Ce sont évidemment de simples canevas des discours prononcés par Bossuet, des ébauches, et non des ouvrages composés avec soin.

Tome XVI. — *Oraison funèbre* de Marie-Thérèse d'Autriche. — Edition de Cramoisy de 1683, in-4°, corrigée de la main de Bossuet, reliée à ses armes.

Tome XVII. —Ce volume a appartenu au monastère de la Visitation de Meaux. Il contient : 1° *Une ode latine à la gloire de Bossuet*, faite par l'abbé F. Boutard, et accompagnée de la traduction en vers français ; — 2° *Six oraisons funèbres*, c'est-à-dire celles de Marie-Thérèse d'Autriche (même édition que celle ci-dessus); de Henriette-Marie, reine d'Angleterre ; de Henriette-Anne, duchesse d'Orléans (l'oraison funèbre de la duchesse d'Orléans est précédée d'une relation manuscrite de sa mort par Feuillet, qui l'assista à la mort avec Bossuet); de la princesse Palatine (édit. in-4°, Cramoisy; à la page 51, correction qui semble être de la main de Bossuet) ; du prince de Condé (édit. in-4°, Cramoisy) ; du chancelier Le Tellier (in-4°, Cramoisy). Il est probable que ces exemplaires étaient adressés par Bossuet lui-même au monastère de la Visitation de Meaux. — 3° *Oraison funèbre de Bossuet*, par le P. de la Rue (in-4°, 1704). Cette oraison funèbre est précédée de la *Relation manuscrite de la mort de Bossuet*, par l'abbé de Saint-André, vicaire-général de Meaux. — 4° *L'éloge de Bossuet*, prononcé à Rome, au collége d'Urbin, par le chevalier Paul-Alexandre Maffée.

Tome XVIII. —Un beau manuscrit de la *Connaissance de Dieu et de soi-même*, corrigé par Bossuet lui-même et par l'abbé

Le Dieu, et par une autre personne pour certains détails physiologiques.

Tome XIX. — Beau manuscrit de la *Logique*, corrigé par Bossuet lui-même et par l'abbé Le Dieu.

Tome XX. — Extraits des *Anciens philosophes* [1], de la main de Bossuet pour la plus grande partie.

Tome XXI. — Extraits des *Anciens philosophes*. La plus grande partie n'est pas écrite par Bossuet, mais il a mis des notes et des indications à un grand nombre de pages.

Tome XXII. — Epreuves du *Discours sur l'Histoire universelle*.

Tome XXIII. — *Discours sur l'Histoire universelle*. Edition in-4° de Cramoisy, de 1681, avec un grand nombre de notes et de corrections manuscrites.

Tome XXIV. — *Discours sur l'Histoire universelle*, copie revue par Bossuet et corrigée de sa main.

Tomes XXV, XXVI, XXVII. — Divers manuscrits de l'*Histoire universelle*.

Tome XXVIII. — *Politique tirée de l'Ecriture sainte*. Exemplaire imprimé, suivi de quelques lettres autographes de plusieurs personnages auxquels l'abbé Bossuet l'avait envoyé, et de notes et observations revues, écrites ou annotées par l'abbé Le Dieu.

Tome XXIX. — *Diverses Pièces* pour l'éducation du Dauphin :

1° Observations grammaticales et critiques sur quelques écrivains de l'antiquité ;

2° La fable latine : *in Locutuleios*, écrite de la main de Bossuet ;

3° Deux fragments de l'abbé Le Dieu ;

Nous reproduisons dans les *Mémoires* ces différentes pièces. Le même volume contient encore de nombreuses annotations de l'abbé Le Dieu.

4° Une copie des *Instructions* données au Dauphin pour sa première communion ;

5° Un écrit latin adressé au Dauphin : *Exhortation à la vertu ;*

[1] L'abbé Le Dieu en parle dans ses *Mémoires*.

6° Un écrit français sur l'*Amour de la Vertu* ;

7° *Sentences* choisies pour le Dauphin ;

8° *La Campagne de Hollande de* 1672, écrite en latin pour le Dauphin ;

9° *La Vie de saint Louis*, qui est le livre cinquième de l'*Histoire de France*.

Tome XXX. — Epreuves de l'*Histoire de France*.

Tome XXXI. — Copie des *Lettres spirituelles* de Bossuet (manuscrit de la Visitation de Meaux).

Tome XXXII. — Copie des *Lettres spirituelles* de Bossuet et opuscules de piété.

Tome XXXIII. Copie des *Lettres spirituelles* (manuscrit du couvent de Fontaines).

Tome XXXIV. — Diverses *Pièces*, sur le Quiétisme et autres sujets. On y trouve quelques notes de Bossuet.

TABLE

DES

MÉMOIRES DE L'ABBÉ LE DIEU

Années.		Pages.
	Notice sur l'abbé Le Dieu	1
	Introduction aux *Mémoires* et au *Journal*	VI
	Avant-propos de l'abbé Le Dieu	1
	Généalogie de Bossuet	2
	Antiquité de sa famille	3
	Son père et sa mère	5
	Ses autres parents	5 et suiv.
	Seurre, berceau de la famille Bossuet	2
	Armoiries de cette famille	3
	L'Étang Bossuet à Labergement	*ibid.*
	Arbre généalogique des Bossuet	8
1627.	Naissance de Bossuet	11
	Son caractère plein de douceur et de modestie.	12
	Claude Bossuet, son oncle, commence son éducation	*ibid.*
	Le père de Bossuet va s'établir à Metz	*ibid.*
1633.	Bossuet suit les classes du collége des Jésuites à Dijon	*ibid.*
	Sa facilité et ses succès	*ibid.*
	Son goût pour les vers de Virgile	*ibid.*
	Sa piété	13
	Il apprend le grec en même temps que le latin.	*ibid.*
	Il lit la Bible pour la première fois étant en seconde ou en rhétorique	*ibid.*
	Les Jésuites cherchent en vain à le faire entrer dans leur congrégation	*ibid.*
1640.	Il est nommé chanoine de Metz	*ibid.*

Années.		Pages.
1642.	Bossuet envoyé à Paris pour continuer ses études.	14
	Ses bonnes grâces et la beauté de sa figure...	33
	Il arrive à Paris le jour où le cardinal de Richelieu y entre en litière après la mort de Cinq-Mars et de Thou.....	14
	Impression causée à Bossuet par cette entrée..	*ibid.*
	Bossuet entre en philosophie au collége de Navarre.....	*ibid.*
	Le grand-maître Nicolas Cornet.....	*ibid.*
	Bossuet apprend le grec à fond et lit les écrivains grecs et latins.....	*ibid.*
	Son admiration pour Homère, Virgile, Démosthène et Cicéron.....	15
	Bossuet connaît à Navarre Noël de La Lane et Launoy.....	22 et 73
	Application de Bossuet à l'étude.....	15
	Il prend part aux récréations de ses condisciples; son amabilité pour eux...	15 et 16
	Il estime peu les mathématiques pour les gens d'église.....	16
	Il les apprécie dans les savants de profession..	*ibid.*
	Il s'applique à l'étude de l'Écriture sainte....	15
	François Bossuet, son cousin, et le marquis de Feuquières l'introduisent dans le monde...	18
1643.	Il improvise un sermon à l'hôtel de Rambouillet.	19
	Bon mot de Voiture à ce sujet.....	*ibid.*
	Bossuet va au théâtre jusqu'à son sous-diaconat.	24
	Philippe Cospéan s'intéresse à Bossuet et prédit ses succès et son brillant avenir.....	17 à 19
	Il est aimé et admiré des beaux esprits du temps.	33
	Sermon prêché par Bossuet devant Cospéan et plusieurs autres évêques.....	18
	Première thèse de Bossuet dédiée à Cospéan..	16 et 17
	Cospéan digrâcié : ce qui empêche Bossuet de prêcher devant la reine Anne d'Autriche...	19
	Bossuet reçu par privilége de la Société de Navarre avant sa *tentative*.....	20
	Ses professeurs à Navarre : Guischard, du Saussoy, Lefeuvre.....	40
	Discours académiques de Bossuet.....	41
1648.	Thèse de Bossuet, dite *tentative*	20
	Elle est dédiée au prince de Condé, qui y assiste.	20 et 21
	Discours des *Paranymphes*.....	21
	Bossuet admis dans la confrérie du Rosaire à Navarre.....	22
	Voyage à Metz et à Langres.—Il est élevé au sous-diaconat.....	22

Années.		Pages.
1649.	Il est fait procureur de la communauté des bacheliers de Navarre	*ibid.*
	Il cache dans la ruelle de son lit quatre sacs de farine par crainte de la famine	*ibid.*
	Il reçoit les conseils du docteur de Launoy	*ibid.*
	Il renonce à aller au théâtre	24
	Voyage à Metz.—Il y est élevé au diaconat	25
	Sa vie pieuse à Metz	21
	Ses liaisons avec la famille Schomberg	25
	Séjour à Metz	21 à 25
1650.	Bossuet entre en licence.—Il est nommé directeur de la confrérie du Rosaire, à Navarre	26
	Ses compagnons de licence	42
1651.	Il soutient sa thèse dite *Sorbonique*. — Procès à cette occasion.—Il plaide lui-même sa cause en latin	26 à 27
1652.	Il finit sa licence.—Son discours en recevant le bonnet de docteur	28 et 42
	Il refuse la grande-maîtrise de Navarre que lui offrait Cornet	44 et 45
	Les évêques et les suffragants de Metz	28
	Bossuet nommé archidiacre de Sarrebourg	*ibid.*
	Il est élevé à la prêtrise, à Paris, après une retraite faite à Saint-Lazare	*ibid.*
	Opinion de Bossuet sur la manière de dire la messe	28 à 30
	Commencement de ses relations avec saint Vincent de Paul	30
	Nature des études de Bossuet depuis son sous-diaconat	38
	Il embrasse la doctrine de saint Thomas et de saint Augustin pour la théologie	39
	Sa vie studieuse et régulière à Metz	45
	Bossuet au chœur.—Sa belle voix.—Sa piété.	*ibid.*
	Ses études sur l'Écriture sainte	46
	Sa manière de lire le Nouveau Testament	47 à 48
	Il étudie les Pères grecs et latins	49
	Sa prédilection pour saint Augustin.—Il comble une lacune d'un sermon de ce Père	50 et suiv.
	Sermons de Bossuet à Metz	58
	Sermon improvisé chez le maréchal de Schomberg	59
	Son zèle pour la conversion des protestants	60
	Ses relations avec Paul Ferri	60 à 62
1654.	Bossuet veut qu'on traite les errants avec douceur	60
	Catéchisme de la Réformation, par Paul Ferri.	61

Années.		Pages.
	Il compose son premier ouvrage pour réfuter Paul Ferri	61
	Estime de Bédacier, suffragant de Metz, pour Bossuet	59
	Bossuet nommé archidiacre de Metz	28
	Plusieurs voyages de Bossuet à Metz, depuis 1654 jusqu'en 1658	63
1657.	Premiers sermons de Bossuet à Paris	*ibid.*
	Panégyriques de saint Victor et de saint Pierre.	*ibid.*
	Panégyrique de saint Paul, appelé le *Surrexit Paulus*	64
	Il est admis, par saint Vincent de Paul, aux conférences des mardis, à Saint-Lazare	31
	Discours pour la fête du Rosaire	64
1658.	Mission à Metz	*ibid.*
	Bossuet la prêche avec les lazaristes.—Son zèle.	65
	Sa correspondance avec saint Vincent de Paul.	66
	Voyage de Bossuet à Paris pour les affaires de l'église de Metz	67
	Il prêche le Carême aux Minimes de la place Royale	*ibid.*
	Panégyriques de saint François de Paul et de sainte Thérèse	*ibid.*
1659.	Bossuet prêche la retraite de l'ordination de Pâques à Saint-Lazare	66
	Il habite le doyenné de St-Thomas du Louvre.	68
	Ses commensaux	*ibid.*
	Bossuet ménage le mariage d'Antoine Bossuet avec Renée de Goureaul-du-Mont	100 et suiv.
	Amitié de Condé pour Bossuet	100
	Bossuet prêche la retraite de l'ordination de la Pentecôte à Saint-Lazare	66
	Sermon de vêture de Mlle de Bouillon aux Carmélites	72
	Mort de l'évêque Bédacier, au château du Charmel	68
	Bossuet est présent à ses derniers moments	*ibid.*
	Il en hérite le prieuré de Gassicourt	69
	Désintéressement de Bossuet	*ibid.*
	Il prêche, aux Feuillants, le panégyrique de saint Joseph, appelé le *Depositum custodi*	71, 85, 91
	Santeul entend ce discours	72
1661.	Procès à propos du prieuré de Gassicourt	69
	On songe à faire Bossuet curé de Saint-Eustache ou de Saint-Sulpice	*ibid.*
	Carême prêché aux grandes Carmélites	73, 85, 91

Années.		Pages.
	Admiration de messieurs de Port-Royal pour les sermons de Bossuet	73
	Amis de Bossuet à la cour et dans les Ordres religieux et le clergé	70, 83, 84
	Avent prêché par Bossuet au Louvre devant Louis XIV	91
1662.	Bossuet prêche le Carême devant Louis XIV	*ibid*
	Louis XIV fait écrire au père de Bossuet une lettre de félicitation d'avoir un tel fils	92
	On offre à Bossuet le doyenné de Metz ; il y fait nommer le chanoine Royer	69
	Sermon de Bossuet à Jouarre, dit *l'Alleluia*	96
1663.	Bossuet continue à Paris ses prédications.— Carême prêché au Val-de-Grâce	92
	Admiration d'Anne d'Autriche pour son éloquence	91 et 92
	Mort de Nicolas Cornet	91
	Son éloge funèbre prononcé par Bossuet	*ibid*
	Celui qui a été imprimé n'est pas authentique.	*ibid.*
	Conférences de Bossuet au séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet et au séminaire des Trente-Trois	87
	Bossuet prêche à Saint-Lazare la retraite de l'ordination de la Pentecôte	66
1664.	Il prêche aux grandes Carmélites la vêture de Mme de Rochefort	85
	Il prêche, à Jouarre, le sermon de vêture de Henriette-Thérèse d'Albert de Luynes	96
	Affaire du Formulaire du clergé.—L'archevêque Péréfixe envoie Bossuet à Port-Royal	76 et 77
	Lettre de Bossuet aux religieuses de Port-Royal.	77 et 78
	Opinion de Bossuet sur la nature de la soumission due à l'Église dans ses décisions sur les questions de *fait*	76 et suiv.
1665.	Carême prêché à Saint-Thomas-du-Louvre	92
	Bossuet prêche au synode de Paris	94
	Bossuet prêche le *Panégyrique de saint Thomas d'Aquin*	92
	Sermon de l'Assomption à Saint-Sulpice	*ibid.*
	Il prêche l'Avent au Louvre devant le roi	*ibid.*
	Le père de Bossuet vient l'entendre	*ibid.*
	Mot de Louis XIV à ce sujet	*ibid.*
	Bossuet dispensé d'un sermon par le roi à cause de la maladie du duc de Foix	93
	Il assiste ce duc à la mort	*ibid.*
	On admire sa conduite en cette circonstance	*ibid.*
	Sa modestie.—Sa manière de prêcher	94 et 95

Années. Pages.

Amitié qui existe entre Bossuet, la marquise de Senecey et la comtesse de Fleix..... 36, 37, 93
Autres protecteurs de Bossuet à la cour..... 35
1666. Mort d'Anne d'Autriche..... 93
Carême prêché devant le roi à Saint-Germain.. *ibid.*
Bossuet désire retourner à Metz..... 95 et 96
1667. Bossuet de retour à Paris.—Oraison funèbre d'Anne d'Autriche..... 99
Nouveau voyage à Metz.—Sermon du jour de l'Assomption.—Il descend de chaire pour assister son père à la mort..... 103
Le père de Bossuet, devenu veuf, avait reçu l'ordre du diaconat..... *ibib.*
1668. Conférences de Bossuet pour les dames de la cour..... 86
Controverse de Bossuet à Paris avec les protestants..... 152
Exposition de la foi catholique..... 152 à 164
Abjurations de Dangeau, de Turenne et du comte de Lorges..... 86, 87, 104 et suiv.
Admiration de Turenne pour Bossuet..... *ibid.*
Sermon de la vocation pour Turenne, prêché aux Carmélites..... 85 et 108
Le P. Desmares assiste à ce sermon..... 86
Relations de Bossuet avec les solitaires de Port-Royal après la paix de Clément IX..... 122
On pense à Bossuet pour être précepteur du Dauphin.—Périgny lui est préféré..... 129
Bossuet prêche l'Avent à Saint-Thomas-du-Louvre pour l'instruction de Turenne..... 86 et 108
Panégyrique de saint Thomas de Cantorbéry. 108
1669. Bossuet député par la Sorbonne pour plaider devant le roi la cause du *Committimus*..... 121
Enthousiasme que cause sa harangue..... 121 et 122
Bossuet prêche, à Saint-Lazare, la retraite de l'ordination de la Pentecôte..... 66
Claude Fleury y assiste..... *ibid.*
Il prêche, à Meaux, le sermon de vêture de la fille du duc de La Vieuville..... 97
Bossuet nommé évêque de Condom..... 127
Il se démet du Décanat de Metz et de son canonicat..... 131
Oraison funèbre de la reine d'Angleterre..... 127
La duchesse d'Orléans reçoit les instructions de Bossuet..... 128
Bossuet prêche l'Avent à la cour..... 108 et 129

Années.		Pages.
	Manière dont Bossuet préparait ses sermons et sujets qu'il préfère	109 et suiv.
	Sermons manuscrits de Bossuet	117 et suiv.
1670.	Il assiste la duchesse d'Orléans à sa mort	128
	Souvenir qu'il reçoit d'elle en mourant	*ibid.*
	Il prononce *l'oraison funèbre de Madame*	*ibid.*
	Bossuet fait supprimer les conférences qui se tenaient chez le docteur Launoy	23
	Il est proposé pour précepteur du Dauphin	130
	Liaisons de Bossuet avec Pélisson	*ibid.*
	Ses hésitations touchant son épiscopat.—Sa consultation à ce sujet	131
	Il est sacré par Le Tellier, en présence des membres de l'assemblée du clergé	132
	Il est nommé précepteur	130 et suiv.
	Il garde quelque temps son évêché et le fait sagement administrer	133
1671.	Il donne sa démission de son évêché	*ibid.*
	Son désintéressement en cette occasion	*ibid.*
	Vie de Bossuet à la cour	134 et 135
	Ses liaisons à la cour	136
	L'abbé de Fénelon lui est présenté	138
	Il est le protecteur des savants à la cour	139
	Sa réception à l'Académie française	*ibid.*
	Soins qu'il prend de l'éducation du Dauphin	*ibid.*
	Enseignement de la grammaire	140 et suiv.
	Les conférences de Bossuet avec les solitaires de Port-Royal pour la correction de la version de Mons et l'approbation des livres de controverse de Port-Royal	124 et 125
	Il est édifié de la docilité des solitaires de Port-Royal	*ibid.*
1672.	Il est nommé abbé de Saint-Lucien de Beauvais.	134
	Travaux de Bossuet pour l'éducation du Dauphin. — Une fable latine de sa composition jugée digne de Phèdre	141
	Il étudie de nouveau le grec.—Son enthousiasme pour Homère.—Vers grec qu'il improvise en dormant.—Son estime pour Virgile et Horace	144
	Enseignement de la religion	145
	Discours sur l'Histoire universelle	147 à 151
	Histoire de France : Règnes de saint Louis et de Louis XIV	*ibid.*
	Émulation entre les seigneurs de la cour pour l'étude	*ibid.*
	Éditions des anciens auteurs, *ad usum Delphini*.	147 et 148

Années.		Pages.
	Enseignement de la dialectique et de la rhétorique	148
	Connaissance de Dieu et de soi-même	149
	Politique tirée de l'Ecriture sainte	151
	Zèle de Bossuet pour l'instruction des protestants, pendant son séjour à la cour	164
	Sermon de la Pentecôte prêché à la cour	165
1673-74.	Conférences sur l'Ecriture sainte entre les savants de la cour, et présidées par Bossuet	166
	Le concile de la cour	167
	Bible du concile	*ibid.*
	Travaux faits dans ces conférences et publiés depuis par Bossuet	168
	Son amour pour l'Ecriture sainte.—Sa traduction des *Psaumes et Cantiques en vers*	169 et 170
1675.	Sermon de vêture de M^lle^ de La Vallière	88
1676-77.	Travaux pour l'éducation du Dauphin, cités dessus, et instruction des protestants	*ci-dessus.*
1678.	Conférence avec Claude	172
1679.	Continuation de l'éducation du Dauphin et de l'instruction des protestants	*ci-dessus.*
1680.	Éducation du Dauphin finie.—Son mariage	172
	Bossuet nommé premier aumônier de la Dauphine	*ibid.*
	Sermon de Pâques devant le roi.—Conseils sur le choix des évêques	165
	Félix Vialart, évêque de Châlons, désire Bossuet pour coadjuteur, ainsi que Dominique de Ligny, évêque de Meaux	173
	Les églises de Beauvais, de Lyon et de Sens le demandent pour évêque	*ibid.*
1681.	Impression du *Discours sur l'Histoire universelle.*	174
	Bossuet nommé évêque de Meaux	*ibid.*
	Innocent XI lui accorde la moitié du *gratis* de ses bulles	*ibid.*
	Assemblée générale du clergé. — Bossuet prononce le sermon d'ouverture	*ibid.*
	Jalousie de Harlai, archevêque de Paris	175
	Sermon de vêture de Marie-Anne Bailly	88
1682.	*Exposition de la Doctrine* approuvée par l'assemblée du clergé	175
	Bossuet commence sa défense de la déclaration du clergé de France	193
	Projet de censure des casuistes	175
	Voyage de Bossuet à la Trappe	197
	Traité de la communion sous les deux espèces	176

Années.		Pages.
	Projet de réunion des catholiques et des luthériens	176 et suiv.
	Bossuet désire aller prêcher à Londres pour ramener les protestants à l'Eglise	178
	Il prend possession de l'évêché de Meaux	182
	Visite de Bossuet dans les monastères de son diocèse	98
	Il compose, pour les religieuses de son diocèse, les *Elévations sur les mystères*	99
1683.	Bossuet publie le livre de l'abbé de Rancé, sur les devoirs de la vie monastique	98
	Oraison funèbre de la reine	181
	Ses prédications pastorales.....115 et suiv.,	182 et suiv
	Mission faite à la cathédrale de Meaux par Bossuet, Fénelon et les pères de l'Oratoire.	183
1684.	Bossuet reçoit, à sa maison de Germigny, l'abjuration de M. Obrecht	180
1685.	Il reçoit l'abjuration du duc de Richemond à Fontainebleau.—Son discours en cette occasion.—Admiration de la Dauphine	*ibid.*
	Oraison funèbre de la princesse Palatine	90, 181
	Missions dans le diocèse de Meaux	183
1686.	Conférences aux dames de la cour	87
	Conversion de Mme du Peray	88, 89
	Sermon de vêture de Mme de La Marre	97
	Oraison funèbre du chancelier Le Tellier	181
	Lettre pastorale aux nouveaux catholiques	192
1687.	Bossuet reçoit à Meaux plusieurs seigneurs de la cour	179, 180
	Oraison funèbre du prince de Condé	182
	Bossuet publie un *catéchisme* pour son diocèse.—Estime de l'abbé de Rancé pour ce livre	113, 193
	Sermon de la Circoncision prêché chez les jésuites	117
	Carême prêché à Meaux par Bossuet	120
1688.	Bossuet reçoit à Meaux le Dauphin, son élève.	179
	Il publie l'*Histoire des Variations*	193
	Bossuet et le Nouveau Testament	47
1689.	*Panégyriques de saint Augustin et de saint Bernard* prêchés à Meaux	55, 57
	Nouvelle édition du *catéchisme* avec les *Prières ecclésiastiques*	193
	Publication de l'*Explication de l'Apocalypse*	194
	Explication de la messe et *Avertissements aux protestants*	*ibid.*

Années. Pages.

1690. Bossuet reçoit le Dauphin, son élève, à Germigny 179
Missions à Meaux et à Coulommiers avec les capucins 183
Aumônes et fonctions pastorales de Bossuet... *ibid.*
Ses conférences avec ses curés..... 183, 184
Synodes assemblés chaque année..... 185
Visites pastorales. — Confirmations..... 186
Temporel des paroisses.—Hôpitaux..... 187
Charité de Bossuet..... 188
Instruction des nouveaux catholiques..... 188 et suiv.
Douceur de Bossuet à l'égard des protestants après la révocation de l'édit de Nantes..... 189 et suiv.
Suite des *Avertissements* aux protestants..... 194

1691. Des Mahis, ministre converti, prêche l'Octave du Saint-Sacrement à Meaux..... 192
Défense de l'Histoire des Variations contre Basnage 196
Publication des *Psaumes* avec des notes..... 167
Diverses conversions dues à Bossuet. 196 et suiv., 199 et suiv.
Bossuet réfute l'*Histoire critique de l'Ancien Testament* de Richard Simon par son livre de la *Défense de la Tradition*..... 202

1692. *Lettre sur l'adoration de la Croix*..... 199
Sermon de vêture de Mme de Villers..... 90

1693. Opposition de Bossuet aux erreurs de Richard Simon et d'Ellies du Pin..... 201

1694. *Maximes sur la Comédie* contre le P. Caffaro. 202

1696. Affaire du Problème ecclésiastique 203
Censure de Marie d'Agréda..... 204
Méditations sur le Jubilé..... *ibid.*

1697. Dénonciation du Molinisme au pape Innocent XII. 203
Bossuet nommé conseiller d'État..... 206
Consultations qui lui sont adressées par des évêques ..... 204 et suiv.

1696-99. Affaire du Quiétisme.—Ouvrages sur ce sujet. 206
Sermon pour la profession de la sœur Cornuau. 97

1700. Assemblée générale du clergé. — Censure des casuistes..... 80, 207
Relation du Quiétisme.—Dissertations théologiques..... *ibid.*
Instruction sur l'Eglise..... 208

1701. 2e *Instruction sur l'Eglise*, contre Basnage.... *ibid.*
Continuation du projet de réunion entre les catholiques et les luthériens..... 208, 209

Années. Pages.

1702. *Instruction* contre la version du Nouveau Testament, dite de Trévoux, par Richard Simon 209, 212
Lettre de Bossuet pour la canonisation de saint Vincent de Paul 32
1703. Affaire du Cas de conscience.— Déclaration de l'abbé Couet rédigée par Bossuet 75, 81, 211
Tableau de la vie de Bossuet à la cour dans ses dernières années 137
1704. Explication du Psaume xxi et d'Isaïe. 213
Tableau général de la vie et des vertus de Bossuet ..... 213 et suiv.
Sa mort 216

Catalogue des ouvrages de Bossuet imprimés pendant sa vie et dressé par l'abbé Le Dieu 217
Fragments divers de l'abbé Le Dieu 225
Avertissement sur les écrits suivants 239
Ecrits de l'abbé Le Dieu touchant l'*Avertissement* sur le livre des Réflexions morales du P. Quesnel ... 246
Récit de la mort de Bossuet, par l'abbé de Saint-André, son grand-vicaire 263
Défense de Bossuet contre l'Histoire de Meaux de Duplessis, par l'abbé de Saint-André 273
Catalogue des manuscrits de Bossuet qui sont à la Bibliothèque impériale 279

FIN DE LA TABLE DES MÉMOIRES ET DES FRAGMENTS.

PARIS.— IMPRIMÉ CHEZ BONAVENTURE ET DUCESSOIS,

BX
4705
B7L4
t.1

Le Dieu, François
Mémoires & journal sur la vie et les ouvrages de Bossuet
t.1

PLEASE DO NOT REMOVE
SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY